Le Monde des livres : l'année Dreyfus

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15235 – 7 F

VENDREDI 21 JANVIER 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

M. Clinton un an après

UN an après sa prise de fonction, le 20 janvier 1993, Bill Clinton *bénéficie d'une cote de* popularité assez confortable. Entre 54 % et 60 % d'Américains, selon les sondages, se disent satisfaits de leur quarante-deuxième président. La remontée est spectaculaire après un été difficile, au cours duquel le successeur de George Bush était tombé, dans l'opinion de ses compatriotes, plus bas que n'importe quel président depuis la seconde guerre mondiale.

« L'Amérique d'abord », n'avait cessé de proclamer le candidat démocrate au cours de sa campagne électorale. Promesse tenue. M. Clinton a réussi à faire voter par le Congrès un budget qui constitue un premier pas sur la voie de la réduction du déficit. Il a aussi fait adopter son plan visant à permettre à des étudiants sans ressources de payer rétroactivement leurs dépenses universitaires par des travaux d'intérêt général. Il a surtout obtenu gain de cause à propos de la loi Brady, en souffrance au Congrès depuis des années, qui impose désormais un délai de cinq jours lors de tout achat d'arme à feu pour vérifier les antécédents judiciaires éventuels de l'acquéreur.

LE *grand dessein du président* et de son épouse Hillary, la remise à plat du système de santé, a été dévoilé. M. Clinton *n'a pas reculé sur l'essentiel*, qui consiste à offrir une assurance-maladie à tous les Américains, quelles que soient *leurs ressources*. Les débats au Congrès sur cet ambitieux projet risquent d'occuper une bonne partie de l'année 1994. *Même si le résultat final n'est* pas à la hauteur des espoirs mis dans cette réforme, M. Clinton aura au moins eu le *mérite de s'atteler à une tâche* indispensable que ses prédécesseurs avaient prudemment esquivée.

L'année 1993 s'est enfin terminée sur deux succès en matière de libéralisation du commerce international : l'adoption par le Congrès de l'Accord de libre échange nord-américain avec le Mexique et le Canada, et l'heureuse conclusion du cycle de l'Uruguay du GATT. L'intense effort de dernière minute de M. Clinton auprès des parlementaires dans le premier cas, sa capacité à faire preuve de souplesse pour emporter la décision dans le second, ont été pour beaucoup dans cette double réussite.

LA politique étrangère, hormis son aspect commercial, a été le point faible de cette première année. En Bosnie et en Haïti, après avoir paru décidé à agir, M. Clinton a reculé. Il a également plié devant la capacité de résistance du général Aïdid en Somalie. Mais aux yeux de ses concitoyens, tout cela – même le soutien, peut-être trop aveugle, à Boris Eltsine – est anecdotique. L'essentiel est que cette première année de M. Clinton à la Maison Blanche a été celle des retrouvailles de l'Amérique avec la croissance économique.

Annonçant la libération de détenus avant la Conférence nationale

Le pouvoir algérien fait un geste à l'égard des islamistes

Le ministère de l'intérieur algérien a annoncé, mercredi 19 janvier, sans plus de précisions, la libération d'une partie des quelques centaines d'islamistes encore détenus, au Sahara, dans des « centres de sûreté » ainsi que la « levée immédiate des mesures de placement en résidence surveillée ». Il s'agit là, a-t-il ajouté, « d'un début d'application de mesures d'apaisement » qui visent à favoriser la réussite de la Conférence nationale. Celle-ci doit se réunir les 25 et 26 janvier pour discuter des modalités d'une nouvelle période de transition de trois ans. Mais le Front des forces socialistes (FFS) a décidé de boycotter ces assises tandis que le FLN a posé des conditions à sa présence.

De coups de théâtre laborieux en suspenses éventés, le mauvais feuilleton politique dans lequel est enlisée l'Algérie depuis l'arrêt du processus électoral, en janvier 1992, semble ne pas avoir de fin. La conférence nationale, d'où est censée jaillir une formule consensuelle pour sortir de la crise, se réunira-t-elle, comme prévu, les 25 et 26 janvier ? A *entendre le rappel à l'ordre que* le ministre de la défense, le général Lamine Zeroual, vient d'adresser aux partis politiques, on peut penser *que oui (le Monde* du 19 janvier).

Participer à cette conférence est un *« devoir national »*, a souligné le général Zeroual, dimanche 16 janvier, lors d'une déclaration télévisée. En clair : celle-ci doit se réunir quelles que soient les défections. Ce « coup de gueule » de l'armée n'a pourtant guère ému. Contrairement aux pays d'Afrique noire, où chaque conférence nationale a aiguisé les appétits et remué les foules, l'Algérie semble traîner les pieds ou n'avancer qu'à reculons.

A moins d'une semaine de la date fatidique, seuls deux partis ont arrêté leur décision. Le Front des forces socialistes (FFS) de Hocine Aït Ahmed a fait savoir qu'il boycottera la conférence. A l'inverse, le Mouvement pour la société islamique, Hamas, dirigé par le cheikh Mahfoudh Nahnah, a confirmé qu'il sera présent. Les autres invités, et notamment le FLN, ont choisi... de ne pas choisir trop vite, au risque d'être accusés de pratiquer cette *« stratégie de l'immobilisme »* récemment fustigée par le quotidien pro-gouvernemental *El Moudjahid*. De prime abord, le scénario proposé par les autorités n'a pourtant rien de sorcier. A l'issue de la conférence, une présidence de trois membres devrait remplacer le Haut Comité d'Etat (HCE), tandis qu'un Conseil national de transition (CNT) de cent quatre-vingts membres prendrait la relève du fantomatique Conseil consultatif national (CCN) qui tenait lieu de parlement. Pour cimenter le tout, la conférence devrait approuver une plate-forme nationale, fixant les étapes d'une période de « transition » de trois ans, jusqu'à l'organisation de nouvelles élections présidentielle et législatives.

Aux yeux du pouvoir, cette conférence, seule à même de donner un semblant de légitimité aux futures institutions, représente une étape capitale.

CATHERINE SIMON

Lire la suite page 6

Valse des généraux à l'ONU

Devenu spectaculaire en Bosnie, le divorce entre M. Boutros-Ghali et ses chefs militaires a commencé au Cambodge et s'est accentué en Somalie

« Le moral est au bas fixe ! » Ce jeu de mots est d'un général français qui a porté le béret bleu de l'ONU et qui, aujourd'hui, observe, *mi-amusé mi-vindicatif*, avec l'affaire Cot, la *« valse des généraux »* comme on a baptisé les désaveux que, depuis l'été 1992, Boutros Boutros-Ghali inflige à la plupart de ses chefs militaires sur le terrain en demandant leur rappel aux gouvernements desquels ils dépendent.

Mais ce propos du général français n'est pas une simple plaisanterie. Il traduit une réalité, celle de l'hécatombe – les militaires préfèrent parler de *« consommation »* – des « patrons » de « casques bleus » depuis un an et demi. La liste est longue, déjà, de ces généraux de toutes nationalités qui ont cru avoir été désignés pour commander sur place et dont le secrétaire général des Nations unies s'est finalement séparé, tant au Cambodge qu'en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie.

Au Cambodge, d'abord, durant l'été 1992. Le général français Michel Loridon inaugure la litanie : il est rappelé prématurément parce qu'il ne s'entendait pas avec son supérieur direct, un général austra*lien, qui souhaitait adopter* la méthode douce face à des Khmers rouges pour qui les résolutions de l'ONU étaient comme des chiffons de papier.

En Somalie, ensuite. Le général italien Bruno Loi n'appréciait pas – et il l'a fait savoir, *ainsi que son gouvernement* – la manière dont les Américains, se moquant de l'ONU qui demandait en priorité *le désarmement* des *milices* locales, exécutant la mission et choisissent de faire la guerre à Mogadiscio. Le général Loi est rappelé à Rome en septembre 1993. Le général turc Cevic Bir condamne, à son tour, les Américains qui se retirent sans crier gare, après avoir enregistré des pertes sérieuses dans leur chasse au général somalien Farah Aïdid. Cédant la place à un Malaisien et rentré au pays, il évoque l'échec de la mission de l'ONU.

JACQUES ISNARD

Lire la suite page 3

L'affaire du sang contaminé

DITES !.. C'EST POUR UNE PÉTITION !...

HEU..

JE REPASSERAI !

LIBÉREZ GARRETTA

PLANTU

La demande de grâce formulée par une centaine de médecins et de scientifiques en faveur des condamnés dans l'affaire du sang contaminé provoque une vive émotion.

Page 9

Libres enfants de Russie

Dans « Claustrophobia », Lev Dodine met en scène à Bobigny une société désemparée

Cinq *cent mille spectateurs* (selon les organisateurs...) ont fêté dans toute l'Europe le spectacle précédent du Théâtre Maly de Saint-Pétersbourg, *Gaudeamus*, dénonciation de la vie militaire en URSS, métaphore de la vie tout court, bardée partout de prix et récompenses de tous ordres, et tous bienvenus. On sait d'emblée que le nouveau spectacle du Maly, *Claustrophobia*, présenté en première mondiale à la Maison de la culture de Bobigny le *18* janvier, une nouvelle fois dirigé par Lev Dodine et interprété par les jeunes acteurs de la troupe et les élèves de l'Institut théâtral de Saint-Pétersbourg, connaîtra le même sort et la même ferveur.

Lev Dodine, quinquagénaire, *dirige le Maly depuis 1983. Révé*lation de la perestroïka, il avait rassemblé pour sa mise en scène de *Gaudeamus* vingt-sept jeunes acteurs – ils ont entre vingt et trente ans. Fortement impressionnés par leur tournée loin de chez eux, ils ont voulu traduire un peu du sentiment qu'ils ont ressenti en retrouvant la vieille Russie : claustrophobie ! Les murailles ont beau s'effondrer, leur pays a beau ouvrir ses frontières, reste la violence, la misère, une citoyenneté effondrée, des réminiscences d'avant, d'avant la perestroïka, d'avant Boris Eltsine, tandis qu'apparaissent déjà les contaminations d'aujourd'hui, les tentations de l'autre monde, le nôtre.

Avoir vingt ans en Russie aujourd'hui après avoir grandi en *« période de stagnation »*, avoir vingt ans en Europe aujourd'hui, ce continent lointain qu'on croyait ne jamais devoir connaître, avoir *vingt ans en théâtre aujourd'hui*, être l'élève du maître incontesté de la scène russe, être artiste donc, doué de parole et d'un corps prêt à tout, voilà la matière première de *Claustrophobia*, le spectacle parisien le plus passionnant d'un début d'année placé sous le signe de la « Saison russe » (« le Monde Arts-Spectacles » du 6 janvier).

Depuis dix ans, Lev Dodine suit les mêmes chemins de création, quelles que soient les nouvelles qui parviennent du Kremlin ou de Washington : pas question de se plier à la réalité, de « changer » quand tout « change » autour de la troupe. Chaque spectacle part des acteurs eux-mêmes, de leur réflexion sur les textes dont ils s'emparent, des improvisations *qu'ils mettent en œuvre* autour de leur propre écriture et, évidemment, de leur environnement. *Claustrophobia* est la quintessence de cette manière d'inventer, subtilement orchestrée par Lev Dodine.

OLIVIER SCHMITT

Lire la suite page 14

Hippodromes en déficit et succès des casinos

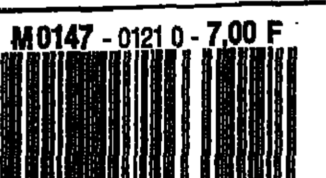
La crise n'affecte pas de la même façon les courses de chevaux et les casinos. Confrontés à un déficit de 200 millions de francs et à la perspective de voir reculer les recettes en provenance du PMU, les dirigeants des sociétés de courses sont en passe de décider la fermeture des hippodromes de Maisons-Laffitte et de Chantilly, en Ile-de-France, comme le ministre du budget les en prie depuis des mois. Ce qui ne va pas sans provoquer les protestations des élus locaux et des professionnels.

Les casinos, en revanche, ne connaissent pas ces soucis puisque le produit brut des jeux a atteint, en 1992-1993, 4 milliards de francs, soit une progression de plus de 31 % en un an. Il est vrai que cette performance est due à l'explosion des machines à sous qui ont fait 54 % de mieux et qui atteignent 72 % du produit global.

Cela confirme la tendance du consommateur à se tourner vers les dépenses les moins onéreuses : les jeux traditionnels régressent, eux, de plus de 4 %.

Page 16

M 0147 - 0121 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 560 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

ÉGLISE

Eclairer des consciences libres

par Bernard Perret, René Rémond et Philippe Warnier

LE débat sur la bioéthique, le rappel des positions officielles de l'Eglise catholique, ainsi que la prise de position d'un groupe significatif de chrétiens sur les procréations médicalement assistées (*Désirer un enfant*, Centurion, *cf. le Monde* du 11 janvier) font ressurgir une question naguère soulevée par le Père Calvez dans la revue *les Etudes* : pourquoi les prises de position officielles de l'Eglise ont-elles un ton et un statut différents selon qu'elles traitent de morale sociale ou de morale privée ? Très prudentes quant à leurs traductions pratiques dans le premier cas, elles sont formulées de manière beaucoup plus catégorique dans le second, ne reconnaissant guère de liberté d'appréciation aux catholiques. De nombreux exemples illustrant ce contraste pourraient être cités. Nous considérons, quant à nous, qu'aucune différence fondamentale entre ces deux domaines d'application des principes éthiques ne justifie une attitude aussi contrastée. Les interventions du Magistère dans le domaine des mœurs devraient donc distinguer plus clairement les principes et valeurs des comportements et solutions pratiques qui doivent s'en inspirer. Il nous paraît en outre nécessaire qu'elles fassent mieux apparaître leur propre articulation avec ces autres instances de régulation que sont l'Ecriture, la Tradition et le « sens de la foi » habitant l'ensemble du peuple des croyants.

La persuasion et l'appel à la liberté

Il ne s'agit pas pour nous de demander à l'Eglise d'être complaisante vis-à-vis du relativisme moral qui imprègne trop souvent notre société, mais de rappeler qu'on ne peut agir en profondeur sur les consciences que par la persuasion et l'appel à la liberté. Chaque fois qu'elle engage son autorité en matière éthique, l'Eglise devrait rappeler nettement l'importance de la responsabilité personnelle, le fait que le premier devoir du chrétien face à n'importe quelle situation, qu'elle relève de la sphère privée ou de la sphère de l'action collective, est de réfléchir personnellement à la portée et à la valeur de ses actes. A la lumière de l'enseignement de l'Eglise, certes, mais sans que celui-ci réduise en quoi que ce soit l'injonction faite à chacun d'engager ses propres facultés de jugement dans toute décision personnelle ou collective. L'homme qui veut agir de manière responsable est nécessairement confronté à des conflits de valeurs et, dans nombre de situation pratiques, l'indispensable hiérarchisation des principes éthiques ne peut dispenser quiconque du devoir de s'informer et de chercher à comprendre. Il nous semble, en outre, que le caractère personnel de la responsabilité éthique, et le lien étroit entre les choix éthiques et le commandement d'amour du prochain, sont des affirmations tellement importantes dans l'Evangile qu'il faut être attentifs à ne pas les faire passer au second plan.

Au-delà de ces points, qui sont pour nous essentiels, nous voudrions prolonger la réflexion sur les interventions publiques de l'Eglise et la manière dont elles sont reçues par nos contemporains. La situation à cet égard n'est en effet guère satisfaisante : alors qu'une attente réelle existe d'une autorité morale, libre par rapport aux intérêts constitués, qui propose à la société des repères éthiques qui lui font souvent défaut, la parole officielle de l'Eglise est souvent mal comprise, et accueillie avec indifférence ou suspicion, y compris parfois par les catholiques les plus engagés. Nous n'ignorons pas que le message de l'Eglise est par nature exigeant et qu'il n'est pas destiné à plaire. Il se peut que la culture moderne, du fait de ses propres errements, soit devenue plus rétive à la vérité du message évangélique. Il nous semble cependant que le malentendu ne peut être totalement imputé à la société, et que la mauvaise réception du message de l'Eglise provient en partie d'une insuffisante prise en compte des personnes et de la requête, chrétienne en son origine et en son fond, d'autonomie du jugement personnel.

La communication, avec la société ou au sein de l'Eglise, suppose l'écoute et le dialogue. Sur certaines questions très controversées, les chrétiens de base qui prennent connaissance des positions du Magistère par la télévision sans que l'on ait jamais songé à les consulter n'ont pas le sentiment d'être reconnus, ni individuellement ni en tant que communautés, comme des interlocuteurs responsables. De plus, les instances intermédiaires qui pourraient permettre aux fidèles de dialoguer avec l'institution n'ont pas suffisamment d'autorité propre. On pourrait prendre ici l'exemple de la régulation des naissances. Les chrétiens qui tentent d'aborder cette question avec un prêtre trouvent rarement en face d'eux quelqu'un qui défende de manière argumentée (c'est-à-dire avec le réel souci de convaincre) la position officielle de l'Eglise : soit leur interlocuteur se raidit sur un discours officiel, soit il s'en désolidarise trop facilement, soit, et c'est sans doute le cas le plus fréquent, il se déclare incompétent et désireux de discuter des questions de morale privée à partir des positions de l'Eglise. Comment s'étonner dans ces conditions qu'ils définissent eux-mêmes leur propre morale ?

De manière plus générale, cela pose le problème du rôle et des règles du dialogue au sein de l'Eglise. Il y va de sa vitalité : dans nos sociétés évoluées sur le plan culturel, comment mobiliser l'énergie des fidèles sans s'adresser à leur intelligence, et comment s'adresser à leur intelligence sans les considérer comme des partenaires, y compris dans la réflexion et l'élaboration de la parole commune ? Comment, enfin, faire vivre des communautés chrétiennes si elles ne se perçoivent pas aussi comme des lieux d'élaboration de la parole adressée au monde ?

« L'éthique de la discussion »

Nous pensons qu'une reconnaissance plus large de la place de « l'éthique de la discussion », dont le concept a été formulé par le philosophe Habermas, ne s'oppose pas nécessairement au principe d'autorité, celui-ci nous paraissant indissociable de la mission prophétique de l'Eglise. La légitimité particulière du Magistère pour rappeler à temps et à contretemps les exigences radicales qui découlent de l'Evangile, surtout lorsqu'elles vont à l'encontre de l'esprit du temps, n'est pas inconciliable avec l'exercice par chacun de ses facultés de jugement sur les problèmes éthiques concrets auxquels il est confronté. L'autorité peut être entendue comme le pouvoir reconnu de questionner et d'exiger des examens de conscience individuels et collectifs. En engageant son autorité sur des prises de positions normatives trop contingentes susceptibles, en pratique, d'être contredites par le jugement individuel, l'Eglise se prive de nombreuses opportunités d'édifier la conscience collective, bien au-delà des catholiques pratiquants. Sur des questions qui touchent à la vie intime des gens et pour lesquelles ils ont aujourd'hui, à tort ou à raison, le sentiment de n'avoir de comptes à rendre à personne, le questionnement, quelle que soit sa vigueur, serait plus efficace que le légalisme pour entraîner des remises en cause personnelles.

▶ Bernard Perret, René Rémond et Philippe Warnier s'expriment au nom de Paroles, groupe de personnalités catholiques de diverses sensibilités.

EUROPE

Il faut un tout autre discours

par Joseph Rovan

LES politiques des principaux pays d'Europe occidentale ne sont pas, au début de l'année 1994, à la hauteur des développements de nature nettement catastrophique qui guettent les peuples de l'Europe occidentale : d'abord une natalité de plus en plus défaillante, un vieillissement de plus en plus accentué de la population (6 % de plus de soixante ans en 1800, 35 % à l'heure actuelle et ce n'est qu'un début), des niveaux de protection sociale et des niveaux de rémunération qui rendent nos produits de moins en moins compatibles avec les prix du marché mondial. Par ailleurs, les Etats de l'Europe occidentale n'ont plus chacun à lui seul le poids spécifique de ceux qui vont être les membres du nouveau concert mondial en voie de s'ébaucher : la Chine avec une population qui approcherait les deux milliards, l'Inde qui n'est pas loin du milliard, un probable nouveau califat musulman comptant des centaines et des centaines de millions de sujets, les Etats-Unis avec leur formidable puissance scientifico-technique et quelque deux cent cinquante millions d'habitants, la Russie qui un jour reprendra son rôle de « très grande puissance », et encore peut-être le Japon et le Brésil. Il est évident que dans ce nouveau concert aucun Etat européen, ni la France, ni l'Allemagne, ni la Grande-Bretagne ou l'Espagne, ne pourront jouer un rôle indépendant. Seule l'Union européenne peut avoir dans le monde de demain la dimension de l'indépendance, à condition bien entendu qu'elle se dote de structures de décision analogues à celles des autres « très grandes puissances ». Que l'on appelle cela fédération ou confédération, ce n'est plus dès lors qu'une question de mots.

Toutefois la menace démographique, avec l'attrait que le vide européen exercera de plus en plus fortement sur des populations excédentaires qui ne parviennent pas à vivre, voire à subsister chez elles, n'est pas seule en cause, loin de là. Le chômage est en train de redevenir un fléau quasi universel en Europe occidentale où il n'est plus, comme ce fut le cas longtemps, un phénomène en quelque sorte saisonnier, même si les saisons du chômage étaient souvent fort durables. C'est à présent un élément constitutif permanent de notre ordre, ou plutôt de notre désordre économique, social et même culturel. Les progrès technologiques (qui sont d'ailleurs sans cesse plus rapides et plus amples au Japon et aux USA qu'en Europe) suppriment des emplois que les conditions de rémunération et de protection qui règnent en Asie (dans les pays qui ont déjà « décollé » comme la Corée du Sud ou Taïwan, mais aussi et surtout dans ceux qui sont en voie de décollage, parmi lesquels la Chine tient un rang de plus en plus formidable), ne permettent pas de remplacer chez nous. Les « délocalisations » vers les pays d'Europe orientale ont par ailleurs, au moins provisoirement (c'est-à-dire pour de nombreuses années), un effet analogue.

Nous somme sortis d'une très longue période historique de progression générale du niveau de vie et du niveau de protection et ce n'est pas le travail qu'il faut désormais partager, mais la rémunération du travail en organisant la réduction des revenus et des protections, qui devrait frapper plus fort les revenus les plus élevés et les protections les plus fortes, tout en maintenant un certain niveau des dépenses des ménages.

En d'autres termes nos gouvernants devraient faire comprendre aux citoyens et aux électeurs qu'il faut désormais travailler davantage pour gagner moins et aussi travailler différemment. A côté des emplois qui continueront de relever de la logique d'une économie (sociale) de marché, il nous faut créer et rémunérer des emplois s'insérant dans la logique d'une économie de solidarité et de service, des emplois qui pourront utiliser les chômeurs « produits » par le marché traditionnel. Les rémunérations de ce « deuxième marché de l'emploi » (mais qui n'obéissent précisément point à une logique du marché), seront de toute évidence financées par l'impôt et par d'autres prélèvements sur les revenus (comme l'est actuellement le chômage). Discuter dans ces conditions de la diminution du travail comme d'un remède majeur, c'est jeter de la poudre aux yeux, bien que cela puisse, dans des situations concrètes et temporelles de telle ou telle entreprise, constituer une solution provisoire, quoique toujours partielle. Cela revient en effet à faire croire que notre système économico-social actuel pourrait survivre au moyen de corrections mineures.

Les discours des gouvernants et des opposants en quelque sorte « officiels » n'osent pas dire aux citoyens, et plus simplement aux femmes et aux hommes de nos pays, l'ampleur réelle de la crise et la radicalité des moyens nécessaires pour la combattre avec succès. Il en est ainsi partout en Europe occidentale, mais on peut ajouter qu'en Allemagne, le décalage est particulièrement voyant puisque l'on y a cru, ou feint de croire, que l'énorme financement de l'unification pouvait se faire sans augmenter les impôts. C'est un des exemples les plus frappants de la politique du « non-dit » qui se pratique partout dans la Communauté européenne (et bien sûr ailleurs).

De cette politique du « non dit » donnons un autre exemple bien de chez nous. Personne ne dit aux paysans français, ou presque personne, que l'on ne pourra pas continuer indéfiniment à subventionner des productions devenues excédentaires et dont les prix, même soutenus, ne sont pas concurrentiels. Il y a de longues années qu'on aurait dû déjà abandonner l'ancienne politique agricole commune et d'une manière beaucoup plus radicale que ce qui a été décidé en 1992. Sauf en ce qui concerne de rares productions de masse qui peuvent se vendre aux prix mondiaux, et des productions haut de gamme comme certains fromages et certains vins, et encore pour des productions susceptibles d'être consommées sur place sans frais de transport majeurs, l'agriculture française ne saurait être concurrentielle. La France, par conséquent, doit avoir une politique de l'espace rural, et non pas seulement une politique agricole.

Il faut étudier de quelles populations et de quelles activités les espaces ruraux français ont besoin, et comment ces activités peuvent être organisées au meilleur coût économique, social et humain. En d'autres termes, il faut subventionner l'espace rural et non pas, sauf exception, une production agricole en tant que telle. Ce serait là un fameux changement et qui ne pourra être imposé facilement dans un pays dont le système électoral donne une prime énorme aux agriculteurs et à la clientèle rurale, insuffisamment informés par les organisations professionnelles qui gravitent autour d'eux. Ce système est un facteur important de la crise de structure dans laquelle se trouve le pays sans que la plupart des membres de la classe politique et médiatique ne l'osent dire à ceux qui les écoutent et qui les élisent. Ici encore, si ce nouveau discours n'est pas tenu, et s'il n'est pas reçu, nous irons de crise en crise et le système démocratique ne résistera pas à la dialectique des conflits à revêtement idéologique de plus en plus nombreux. Le résultat d'une telle évolution serait évidemment là encore la perte de toute indépendance et de toute signification nationales et, partant, européenne. Les nations, ou plutôt les Etats nationaux iraient en se défaisant et l'Europe ne se ferait point.

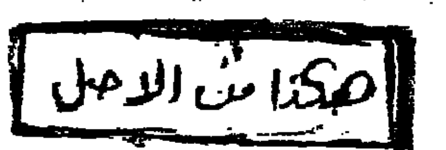
Des gouvernements d'union

De même nos responsables successifs n'ont pas dit à leurs peuples que le soutien massif aux pays rendus à la liberté (mais en même temps à la misère) en Europe de l'Est, et l'aide à ceux qui en Afrique du Nord résistent à la vague du totalitarisme islamiste, est une obligation à la fois humanitaire et d'intérêt national (et européen), et que le coût d'une telle aide sera considérable si cela ne doit pas se faire en pure perte. Car sur les décombres du communisme vaincu grandissent des périls fascistes, nationalistes, intégristes que nous devons combattre dans notre propre intérêt en aidant ceux qui les combattent sur place, et cette aide, nécessairement, coûtera cher. Et sans doute, sur des terrains précis, faudra-t-il aussi aider la Russie dont les besoins sont incommensurables, et qui sera demain à nouveau une grande puissance, tantôt rivale et tantôt alliée de l'Europe.

Les exemples qui précèdent (mais beaucoup d'autres devraient être évoqués) démontrent que le discours qui s'impose aujourd'hui en Europe occidentale est un discours de guerre. La guerre qui a commencé en quelque sorte au-dessous de la guerre froide imposée par l'Union soviétique et perdue par elle, cette guerre-là n'a pas encore de nom et pas encore d'adversaires clairement désignés. C'est pourquoi le discours en quelque sorte churchillien (en souvenir de juin 1940) qui s'impose est si difficile à tenir. La crise démographique qui dessèche les peuples européens ne produit pas une peur « salutaire » comparable à celle que ressentit la nation britannique sous les bombardements nazis. C'est pourtant de quelque chose d'analogue qu'il s'agit aujourd'hui, d'une menace aussi grave quoique plus diffuse contre l'existence et la survie de nos peuples. La crise économico-sociale qui vient, qui est déjà là, sera encore plus grave que celle de 1931.

Si nous ne modifions pas complètement les structures en abandonnant tout espoir de retrouver un jour « à la sortie de la crise » la croissance, l'abondance et la civilisation du loisir en leur état antérieur, en acceptant de nous installer dans la logique de guerre, nous assisterons, nous ou nos enfants, à la fin de l'histoire des nations européennes en tant que sujets autonomes de l'histoire du monde. Une politique de guerre, et je ne parle même pas ici des menaces militaro-technologiques venant des continents non européens et pouvant agir sur des situations intérieures à nos pays à travers des minorités nouvelles, nombreuses et insuffisamment intégrées (en grande partie par notre faute), une politique de guerre ne peut être menée que par des gouvernements d'union. Elle doit être assumée en commun par la majorité et par l'opposition, par les majorités et les oppositions, car il s'agit de questions de vie et de mort. Et cette politique de guerre concerne toute l'Europe, celle des Douze comme celle des pays candidats (et même ceux qui ne le sont pas encore, ou point formellement).

Le gouvernement d'union ne s'impose pas seulement au niveau de l'Etat national, puisque ces Etats ne sont plus capables de mener seuls des politiques indépendantes ni en matière de défense, ni en matière monétaire, ni dans les grands sujets de la politique internationale, et même point en matière de sécurité intérieure. Pour ne pas succomber dans la nouvelle guerre mondiale qui est déjà commencée, l'Europe doit se doter elle aussi d'un pouvoir d'union. Une telle union doit regrouper les peuples, les partis, les classes. Ce serait là un discours plus simple et plus compréhensible que le texte nécessairement chargé du traité de Maastricht. Nos gouvernants doivent enfin tenir ce discours qui, en montrant l'étendue des périls, peut seul susciter le sursaut salvateur.



■ ÉCHEC. Une nouvelle série de *négociations sur la Bosnie-Herzégovine*, engagée mardi à Genève, s'est terminée, mercredi 19 janvier, sur un échec. Cependant, la Croatie et la Serbie ont conclu un accord visant à normaliser leurs relations.

■ FRAPPES. Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, estime que l'utilisation de la force aérienne ne permettrait pas de rouvrir l'aéroport de Tuzla si elle n'était pas assortie *« d'autres moyens militaires »*.

■ VALSE. Les divergences entre Boutros Boutros-Ghali et ses chefs militaires ont entraîné une véritable « valse des généraux » onusiens à travers le monde, du Cambodge à l'ex-Yougoslavie, en passant par la Somalie.

Les conflits dans l'ex-Yougoslavie

Nouvel échec des pourparlers sur la Bosnie

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Rien n'y a fait. Ni les efforts déployés par les médiateurs ni le cri d'alarme lancé par le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés. Engagée mardi dans un climat morose, la nouvelle série de pourparlers sur la Bosnie s'est achevée, mercredi soir 19 janvier, à Genève sans résultat concret. En guise de consolation, le médiateur de l'Union européenne, David Owen, a tout juste pu annoncer que les belligérants avaient accepté de se retrouver sur les bords du Léman le 10 février prochain.

Seul élément nouveau, en marge de la réunion, la Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et la Croatie ont signé une déclaration visant à la normalisation de leurs relations. Dressant une nouvelle fois un constat d'échec, M. Owen a indiqué qu'il n'y avait pas d'accord sur la future carte de la Bosnie, pas plus que sur la création d'une commission d'arbitrage chargée de régler les différends territoriaux. *« La situation est particulièrement dangereuse*, a dit le médiateur de l'Union européenne. *Le moins que l'on puisse faire est de revenir et de maintenir le dialogue. Mais je crains que rien ne change et que les choses ne fassent qu'empirer d'ici au 10 février. »*

M. Owen a également fait valoir qu'un retrait des forces de l'ONU serait malvenu, surtout en hiver, alors qu'il faut assurer la protection de l'acheminement des secours aux civils.

Seul sujet de satisfaction : aucune des trois parties n'a remis *en cause l'attribution* d'un tiers du territoire de la Bosnie aux Musulmans. Mais le gouvernement de Sarajevo émet de sérieuses objections sur le découpage territorial proposé, jugeant insuffisantes les concessions de ses adversaires.

Début de normalisation serbo-croate

Le président bosniaque, Alija Izetbegovic, se montre déçu du manque de résultat, à l'exception de l'accord des Serbes à l'administration de la ville de Sarajevo durant deux ans par l'ONU.

Pour sa part, Thorvald Stoltenberg, médiateur des Nations unies, s'est félicité du début de normalisation amorcé entre Belgrade et Zagreb.

Signée par les ministres des affaires étrangères des deux pays en présence des présidents Milosevic et Tudjman, ainsi que du dirigeant serbe bosniaque Radovan Karadzic, la « Déclaration commune » *ne va pas encore jusqu'à* la reconnaissance mutuelle et à l'établissement de relations diplomatiques mais prévoit, dans un premier temps, l'ouverture de *« représentations officielles »* à Belgrade et à Zagreb à partir du 15 février.

L'une des premières tâches de ces représentations sera de rétablir les liaisons routières et les communications téléphoniques entre les deux pays ainsi que de relancer les échanges économiques. *« Il s'agit d'un premier pas important vers la normalisation de nos relations »*, a affirmé le président croate, Franjo Tudjman, après avoir serré la main de son homologue serbe, Slobodan Milosevic.

On rappelle cependant, dans les milieux diplomatiques, que des engagements analogues, déjà pris en octobre 1992 à Genève, étaient restés lettre morte. D'autre part, l'accord ne prend pas en compte le problème de la Krajina, enclave serbe en Croatie, qui a unilatéralement proclamé son indépendance en 1991. D'ailleurs, dans un communiqué publié à Belgrade, *« la République serbe de Krajina »* a fait savoir que cette déclaration n'affectait pas son intégrité et sa souveraineté.

En fait, l'accord serbo-croate, qui aurait été inspiré par la Russie, semble également avoir pour objectif de faire pression sur les Musulmans et d'isoler un peu plus le gouvernement bosniaque qui se bat déjà sur deux fronts. *« Nous espérons que cet accord ne signifie pas une nouvelle alliance de guerre contre notre pays »*, a commenté sèchement l'ambassadeur de Bosnie auprès de l'ONU, Mohamed Sacirbey.

JEAN-CLAUDE BUHRER

Valse des généraux à l'ONU

Suite de la première page

Dans l'ex-Yougoslavie, enfin. Le secrétaire général des Nations unies aura *« usé »* – c'est l'expression d'un officier – deux généraux français, Philippe Morillon et Jean Cot, dont on connaît les « coups de gueule » plus ou moins médiatiques pour se faire entendre. Il aura aussi découragé le général belge Francis Briquemont, qui avait fait part de sa *« lassitude »* devant l'incohérence des choix arrêtés par les instances internationales. Mais il n'aura pas su mieux travailler avec le général canadien Lewis MacKenzie, qui, dans ses Mémoires intitulés *Peacekeeper* (non encore traduits en français), décrit la paralysie de l'ONU avec un humour typiquement anglo-saxon : *« Si j'avais pu convaincre les belligérants d'arrêter de tuer leur propres populations pour CNN, nous aurions obtenu peut-être un cessez-le-feu. »*

Que se passe-t-il donc entre l'ONU et ses généraux ? Pas seulement un malentendu. Un divorce. Une divergence radicale entre, comme le dit un officier supérieur français qui a connu les trois principaux champs d'action de l'ONU, *« ceux qui gèrent la merde sur le terrain »*, sous-entendu les militaires, et *« les climatiseurs »*, c'est-à-dire les diplomates ou, à tout le moins, ceux d'entre eux qui n'ont pas eu le courage de prendre leurs distances avec les Nations unies.

La chanson est connue. Les Français le savent, qui se souviennent de l'époque de l'Indochine ou de l'Algérie, quand leurs militaires accusaient le pouvoir civil de les *« trahir »* en négociant avec la « rébellion » pendant qu'ils *« pacifiaient »* avec succès les populations dont ils avaient la charge.

Des décennies après, le général Cot dit-il autre chose lorsqu'il s'en prend aux négociateurs « onusiens » de Genève sur l'ex-Yougoslavie – il vise surtout le diplomate (norvégien) Thorvald Stoltenberg – et qu'il dénonce leur double jeu qui aboutit à des compromis ou des concessions aussitôt balayés par un regain des combats pour modifier ces mêmes accords ?

La comparaison ne va pas au-delà. La différence entre les engagements français naguère et ceux des « casques bleus » aujourd'hui, c'est le hiatus qui existe et qui s'aggrave entre les ambitions politiques de l'ONU et les moyens militaires que l'Organisation internationale se donne à leur profit. Certes, les Nations unies sont une force de paix. Nul ne le conteste. Mais l'emploi de la force – autre que la légitime défense – lui est-il, pour autant, totalement interdit ? Va-t-on se contenter longtemps de l'existence, à New-York, d'une maigre « cellule » – les Français parlent d'un *« goum »* (1) réduit à sa plus simple expression – de quelques officiers chargés de coordonner les actions sur le terrain, à défaut d'un véritable état-major qui planifierait les opérations éventuelles ? L'ONU, à ce jour, ne dispose pas de la structure militaire capable de conduire de grandes opérations. Décide-t-elle de mener des interventions d'envergure ? Elle est contrainte – quand elle décide d'y avoir *recours – de s'en remettre* à des commandements, tels les PC de l'OTAN, qui renâclent, mégotent, tergiversent ou ignorent la « culture » des Nations unies.



Des dysfonctionnements structurels

Dans l'ex-Yougoslavie, le dysfonctionnement dont souffre structurellement l'ONU et qui entrave son action quotidienne se complique du fait que les mandats sont dépassés dès après le vote de la résolution. S'agit-il de ravitailler les populations ? En Bosnie, les « casques bleus » – la France en a fourni *6 600 sans compter* 2 600 autres militaires dans le groupe aéronaval en Adriatique et les détachements aériens en Italie – ne peuvent acheminer que 25 000 tonnes par mois, quand les besoins de survivance alimentaire sont estimés à 39 000 tonnes. S'agit-il d'escorter les convois humanitaires ? Les « casques bleus » assistent, impuissants, au prélèvement d'une taxe, ou d'une dîme, par les parties *en conflit*, sur chaque expédition. S'agit-il de prévoir la création d'un couloir humanitaire en Bosnie centrale ? Il manque 5 000 à 6 000 « casques bleus » pour l'instaurer et les États membres des Nations unies se *défilent les* uns après les autres pour y participer. S'agit-il encore de « muscler » la FORPRONU afin de calmer le jeu ? Les contingents « onusiens » ne font peur à personne, dépourvus qu'ils sont de moyens lourds pour lutter contre les tireurs embusqués et les pièces d'artillerie. Le mérite des généraux canadien, belge et français, qui ont quitté leurs responsabilités dans l'ex-Yougoslavie, en désaccord avec Boutros Boutros-Ghali, aura été, chacun à sa manière, de dire que le roi était nu et, donc, d'en tirer les conclusions à titre personnel. L'un d'eux, le général Cot, qui est connu dans les armées françaises pour être tout d'une pièce et qui passe pour un officier désireux d'exercer la plénitude de son commandement, aura pourtant commis une erreur de jugement.

Aucun gouvernement et, à *plus forte raison, aucune instance* internationale ne peuvent accéder à la demande – en quelque sorte la goutte d'eau qui a fait déborder le vase dans sa querelle avec M. Boutros-Ghali – du général Cot d'une délégation permanente l'autorisant à déclencher des représailles aériennes. C'est faire fi d'une règle qui ne tolère aucune exception, à savoir que l'épée cède à la toge. Quelles que soient les lenteurs de l'ONU, et elles sont considérables, voire préjudiciables en l'état actuel, M. Boutros-Ghali, mandaté par le Conseil de sécurité, est la seule autorité qui puisse décider d'une action dont l'une des conséquences peut être l'extension du conflit dans la région.

Les analystes des services de renseignement, aujourd'hui, ne se cachent pas pour exposer, par exemple, leurs craintes d'un retour à une violence accrue en Krajina et d'une présence plus active de volontaires étrangers parmi les belligérants.

JACQUES ISNARD

(1) Après la conquête de l'Algérie, un « goum » (troupe, en arabe) était un petit détachement qu'une tribu locale mettait à la disposition de l'armée française d'Afrique.

M. Boutros-Ghali : des frappes aériennes ne seraient pas suffisantes

La force aérienne, à elle seule, ne suffira pas à permettre la réouverture de l'aéroport de Tuzla, estime le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali. Dans une lettre au président du Conseil de sécurité, M. Boutros-Ghali souligne que, pour relever le contingent canadien bloqué à Srebrenica et pour rouvrir l'aéroport de Tuzla, la force aérienne ne sera pas suffisante, ces opérations nécessitant *« d'autres moyens militaires »*, rapporte notre correspondante à l'ONU, Afsané Bassir-Pour. Or, ces *« autres moyens »* dépasseraient ceux dont la FORPRONU dispose actuellement.

M. Boutros-Ghali a, d'autre part, assuré que la Russie lui avait affirmé à deux reprises, les 14 et 15 janvier, que tout recours a la force en Bosnie *« devrait faire l'objet de consultations préalables »* entre le secrétariat général de l'Organisation et le Conseil de sécurité.

Par ailleurs, le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, doit se rendre vendredi en Bosnie pour discuter avec les militaires britanniques sur place d'un désengagement, après l'hiver, du contingent de 2 400 « casques bleus » fourni par Londres, a-t-on appris, mercredi, de sources informées à Londres. La Grande-Bretagne envisage de retirer ses troupes en raison du blocage persistant des négociations de paix et des frictions grandissantes entre les militaires sur le terrain et le secrétariat général des Nations unies censé superviser leur action. Un général britannique, Michael Rose, doit prendre la succession, fin janvier, du Belge Francis Briquemont, à la tête des « casques bleus » stationnés en Bosnie.

A Sarajevo, trois personnes ont été tuées et vingt autres blessées, mercredi, lors de nouveaux bombardements. En outre, le pont aérien humanitaire sur la capitale bosniaque a été suspendu une nouvelle fois à la suite de tirs ayant touché deux avions (un allemand et un américain) au cours des dernières vingt-quatre heures. Enfin, un porte-parole du HCR a révélé, toujours mercredi, que dix-sept personnes avaient été tuées récemment alors qu'elles tentaient de récupérer des colis de vivres largués dans la région de Maglaj, ville de Bosnie centrale sous contrôle des Musulmans. Encerclée par les Croates (au sud) et les Serbes, Maglaj est constamment bombardée, obligeant près de 20 000 personnes à vivre en permanence dans les caves, dans des conditions dramatiques. – *(AFP, Reuter.)*

Le général Cot affirme avoir appris « par les médias » son « départ possible »

Le général Jean Cot, commandant de la FORPRONU (Force de protection de l'ONU), a affirmé avoir appris *« par les médias »* son *« départ possible »*, selon un communiqué publié, mercredi 19 janvier, à Zagreb par son porte-parole, Jean Marcotte. Le général Cot a adressé aux 29 000 « casques bleus » déployés dans l'ex-Yougoslavie un *« mémorandum interne destiné à clarifier la situation »*, assurant : *« Vous avez appris comme moi, par les médias, mon départ possible. Soyez assurés que jusqu'au dernier jour de ma mission sur ce théâtre, je maintiendrai ma priorité absolue : la crédibilité, la sécurité et la dignité de la Force que j'ai l'honneur de commander. »* De son côté, l'ambassadeur de Bosnie auprès de l'ONU, Mohamed Sacirbey, a publiquement critiqué le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, pour le rappel du général Cot, auquel il a rendu hommage. Faisant également référence au général Morillon, il a félicité le *« peuple français pour avoir produit au moins deux généraux ayant une conscience et du courage »*. – *(AFP.)*

EUROPE

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Pavel Tigrid a été nommé ministre de la culture

PRAGUE

de notre correspondant

Le président tchèque Vaclav Havel a nommé, mercredi 19 janvier à Prague, Pavel Tigrid, son ami et conseiller de longue date, nouveau ministre de la culture en remplacement de Jindrich Kabat, démissionnaire (*le Monde* du 19 janvier).

Anti-communiste de toujours, M. Tigrid, soixante-seize ans, qui a passé les quarante années de communisme en exil en Allemagne et en France, fut l'une des figures de proue de l'intelligentsia tchèque émigrée. Virulent éditorialiste du quotidien catholique *Lidova demokracie* entre 1945 et 1948, puis infatigable pourfendeur du communisme sur les ondes de Radio Free Europe, Pavel Tigrid anima, jusqu'en 1992, la revue de la dissidence et de l'émigration *Svedectvi* (Témoignages). Sa nomination, favorablement accueillie par plusieurs responsables d'institutions culturelles, est toutefois une surprise car il avait jusque-là refusé des responsabilités politiques et avait plusieurs fois critiqué le premier ministre, Vaclav Klaus.

M. PI.

ALLEMAGNE

L'ombre de Hitler sur le stade

BONN

de notre envoyé spécial

Quoi de plus normal qu'un entraîneur d'une équipe nationale demande des matches d'entraînement pour préparer ses joueurs avant le début de la Coupe du monde de football, le 17 juin, aux Etats-Unis ? Berti Vogts, le « patron » du Onze allemand, avait donc accepté d'inscrire à son calendrier, entre autres, une rencontre *« amicale »* avec l'Angleterre. En décembre dernier, les deux fédérations concernées déterminent la date : le 20 avril 1994, au Volksparkstadion de Hambourg, la célèbre arène dont Uwe Seeler fut l'idole.

On connaît l'« enthousiasme » pour le ballon rond des supporters des deux pays – qui donna lieu à de mémorables batailles rangées en 1989 – et la police avait promis de prendre des dispositions spéciales, mais personne n'avait pensé apparemment que la date choisie coïncidait, de surcroît, avec le 105e anniversaire de la naissance... d'Adolf Hitler ! Un match, prévu la veille au stade du FC Sankt-Pauli, avait certes été annulé pour des raisons logistiques liées à un manque de places de parking. C'est tout. Werner Hackmann, le sénateur social-démocrate hambourgeois chargé de l'intérieur et des sports, avait indiqué, à l'époque, que ce match allait lui donner de *« grands soucis »* et laissé vaguement entendre qu'un report serait une bonne décision. D'autant plus que ses collègues britanniques l'avaient prévenu : il circulait déjà en Grande-Bretagne, dans quelques clubs, de mystérieux tracts annonçant *« une nouvelle édition de la deuxième guerre mondiale ! »*

Une nouvelle date

Près d'un demi-siècle après la guerre, les relations entre les deux pays ne sont pas, dans certains milieux du moins, des plus cordiales, et on se souvient que la reine Elizabeth avait été la cible de quelques lanceurs d'œufs, lors de sa visite, après la réunification, à Dresde, une ville durement bombardée par la Royal Air Force en 1944. Toujours est-il que la Fédération allemande de football a finalement renoncé officiellement, mercredi 19 janvier, à ce match *« amical »* contre l'Angleterre, arguant que l'on pouvait redouter des affrontements. *« Cette date du 20 avril*, a déclaré sagement M. Hackmann, *a déjà été utilisée par des mouvements extrémistes de droite, et nous ne tenons pas à les favoriser »*, tandis que, sans avoir jamais songé aux éventuelles réactions à l'étranger, les responsables de la Fédération disent naïvement, de leur côté, que *« le 20 avril était oublié pour nous »*. Une nouvelle date pour ce rendez-vous RFA-Angleterre avant la Coupe de monde devrait être décidée au cours du week-end lors d'une réunion en Grande-Bretagne. Ce ne sera plus le jour anniversaire de la naissance de Hitler. Mais, où que ce soit, il y a fort à parier que les hooligans des deux camps n'oublieront pas l'affaire.

ALAIN DEBOVE

ANDORRE : Oscar Ribas reste premier ministre. – Oscar Ribas a été élu premier ministre, mercredi 19 janvier, avec 15 voix sur 28, par les membres du Conseil général des vallées (Parlement) élus eux-mêmes en décembre 1993. M. Ribas, âgé de cinquante-sept ans, à la tête du gouvernement depuis 1982 – quand Andorre était encore régie par un système semi-féodal – sera donc le premier chef de gouvernement depuis l'entrée en vigueur, à l'automne, d'une Constitution démocratique. Oscar Ribas a annoncé que la priorité de son gouvernement serait de relancer l'économie en élargissant l'assise des taxes indirectes aux banques et aux assurances, afin de financer le développement des infrastructures andorranes, nécessaires en particulier pour le tourisme. – *(AP.)*

ROYAUME-UNI : premier entretien du président du Sinn Fein accordé à une radio irlandaise. – La voix de Gerry Adams, président du Sinn Fein, branche politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), a été entendue pour la première fois depuis près de vingt ans, jeudi 20 janvier, sur une radio irlandaise, huit jours après la décision de Dublin de mettre fin à l'interdiction d'antenne qui pesait sur ce parti. L'entretien a été réalisé par une radio indépendante de Dublin, Classics Hits 98 F. M. Gerry Adams, qui affirme vouloir *« la fin du combat armé en Irlande du Nord »*, réitère sa demande de *« clarification »* sur la déclaration anglo-irlandaise du 15 décembre 1993. – *(AFP.)*

UKRAINE : attentat contre un dirigeant tatar de Crimée. – Iskender Memetov, un dirigeant tatar et conseiller du président du Soviet suprême (Parlement) de Crimée, a été grièvement blessé dans un attentat perpétré par des inconnus, mardi soir à Simféropol, la capitale, qui a fait au total deux morts et onze blessés, a annoncé, mercredi 19 janvier, le ministère local de l'intérieur. M. Memetov est un puissant homme d'affaires, représentant de la communauté tatare de Crimée, République ukrainienne à majorité russophone. Il est également l'adjoint de Nikolaï Bagrov, un avocat russe partisan de l'indépendance de la Crimée, arrivé en tête, dimanche, du premier tour de l'élection présidentielle dans ce pays. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

CANADA

Jean Chrétien accorde la priorité à la relance de l'économie

MONTRÉAL

de notre correspondante

Porté au pouvoir à l'issue des élections d'octobre, le gouvernement libéral de Jean Chrétien a présenté, mardi 18 janvier, lors du traditionnel discours du Trône, les grandes lignes de son action législative, qui accordera la priorité à la création d'emplois et à la relance de l'économie. Ce discours inaugural de la session parlementaire à Ottawa a laissé de côté le dossier constitutionnel et les questions des relations entre le gouvernement central et les provinces, qui avaient occupé une place prépondérante sous le gouvernement conservateur de Brian Mulroney.

Les libéraux se sont engagés à maîtriser le déficit et la dette fédérale, qui atteint 500 milliards de dollars, dans le cadre de mesures qui seront présentées le mois prochain. Pour stimuler l'activité économique, M. Chrétien mise sur un programme de travaux publics dont les modalités ont déjà fait l'objet d'une entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des dix provinces canadiennes. Ottawa abolira la très impopulaire taxe à la consommation sur les produits et les services (TPS), de type TVA, instaurée par les conservateurs, et la remplacera par une autre taxe *« plus équitable »*.

Sur le plan social, le gouvernement canadien se donne deux ans pour accomplir une réforme de l'assurance-chômage, des régimes de retraites et de l'aide sociale, sans pour autant remettre en question les principes de gratuité et d'universalité de l'assurance-maladie. Ottawa promet d'introduire des mesures législatives pour concrétiser le règlement des revendications territoriales des Amérindiens et des Inuits du Canada.

Le gouvernement propose, en outre, un vaste débat parlementaire pour réviser ses orientations en matière de politique étrangère et de défense, notamment pour réévaluer les effectifs de ses contingents de « casques bleus » dans les forces de maintien de la paix de l'ONU en Bosnie.

Le bal boycotté

Pour marquer leur distance, les députés indépendantistes du Bloc québécois, qui forment l'opposition officielle à la Chambre des communes avec 54 députés (les libéraux en ont 178, le Reform Party 52, les néo-démocrates 8 et les conservateurs 2), ont boycotté le bal inaugural traditionnellement donné par le gouverneur général Ray Hnatyshyn, le représentant officiel de la couronne britannique au Canada, chargé de lire le discours du Trône. Lundi, il avait fallu sept heures et six tours de scrutin pour élire le président de la Chambre des communes, le député libéral francophone de l'Ontario, Gilbert Parent.

SYLVIANE TRAMIER

Le premier ministre québécois en visite en Europe, du 28 janvier au 4 février. – L'économie et la « position concurrentielle » du Québec en Amérique du Nord seront au centre d'une visite que le premier ministre de la province francophone, Daniel Johnson, effectuera du 28 janvier au 4 février en Europe, a indiqué, mercredi 19 janvier, son cabinet. M. Johnson, qui a officiellement succédé à Robert Bourassa, démissionnaire pour raisons de santé, le 11 janvier, participera d'abord au Forum de Davos (Suisse), qui réunit chaque année des responsables politiques, économiques et financiers du monde entier. M. Johnson se rendra également à Paris, où il sera reçu notamment par le président François Mitterrand et le premier ministre Edouard Balladur, et à Londres, où il rencontrera le premier ministre John Major. – *(AFP.)*

BRÉSIL : ventes d'armes interdites à Rio. – Dans l'espoir d'endiguer la violence que connaît sa ville, le maire de Rio-de-Janeiro, Cesar Maia, a publié, mercredi 19 janvier, un décret y interdisant la fabrication et les ventes d'armes. – *(Reuter.)*

COLOMBIE : arrestation d'un policier américain recherché par le FBI. – Un ancien policier de Miami, placé par le FBI sur sa liste noire des « dix personnes les plus recherchées » pour la mort de trois trafiquants de cocaïne en 1985, a été arrêté en Colombie, a annoncé, mercredi 19 janvier, le FBI. Armando Garcia, âgé de trente et un ans, est l'un des sept policiers de Miami inculpés dans l'affaire des « flics de la rivière ». Ces policiers sont accusés d'avoir volé 340 kilos de cocaïne trouvés à bord d'un bateau ancré sur la rivière Miami et d'avoir contraint les trois hommes gardant les stupéfiants à sauter dans l'eau, où ils sont morts noyés. – *(Reuter.)*

VENEZUELA : deux supermarchés et une boulangerie pillés à Puerto-La Cruz. – Deux supermarchés, une boulangerie et deux camions de produits alimentaires ont été pillés, mercredi 19 janvier, dans la ville touristique de Puerto-La Cruz, et cinq personnes ont été blessées lors de ces incidents, ont annoncé des journalistes. Ces pillages ont eu lieu à l'occasion de manifestations de protestation qui se déroulent depuis une semaine dans cette ville située à 200 km à l'est de Caracas pour protester contre une hausse des tarifs des transports publics. – *(AFP.)*

ASIE

JAPON

Le premier ministre joue son avenir sur un projet de réformes politiques

TOKYO

de notre correspondant

Adoptés « à l'arraché » en commission, jeudi 20 janvier, à une voix de majorité, les projets de loi sur la réforme politique, sur laquelle achoppe depuis des mois le gouvernement, devraient être présentés, vendredi, au Sénat réuni en session plénière.

Ce vote sera décisif pour le sort du cabinet de coalition du premier ministre, M. Hosokawa, qui a engagé sa responsabilité sur cette question en accédant au pouvoir en août. Adoptés en novembre par la Chambre basse, ces projets de loi, qui comportent une modification du système électoral, risquent d'être rejetés par certains sénateurs : dans ce cas, le premier ministre pourrait être amené à démissionner ou à appeler à des élections anticipées.

L'alliance qui soutient le cabinet a beau disposer de la majorité absolue à la Chambre haute (131 sièges sur 252), la fronde d'une quinzaine de sénateurs socialistes en désaccord avec la position officielle de leur direction (laborieusement arrêtée lors du congrès de la semaine dernière), pourrait cependant réserver des surprises. Le gouvernement est placé devant un dilemme : il a le choix entre organiser un vote en l'absence de compromis avec l'ex-majorité libérale démocrate (PLD) – qui demande notamment un assouplissement des mesures sur les donations politiques – ou passer un accord préalable avec celle-ci, au risque de s'aliéner l'appui d'une partie du PS, qui avance des raisons exactement inverses à celles du PLD pour s'opposer à ce compromis.

A la veille du vote, les tractations en coulisse se poursuivaient et l'imbroglio ne faisait que s'aggraver. L'échec des négociations entre le gouvernement et l'ex-majorité libérale démocrate a en tout cas pour effet de mettre en évidence l'insuffisance d'autorité du président du PLD, M. Kono.

Accentuant les divisions à la fois au sein des formations composant la majorité et dans les rangs des libéraux démocrates, ce vote dans la confusion pourrait avoir un effet salutaire : ouvrir la voie à une nouvelle recomposition du paysage politique, qui obligerait les protagonistes à clarifier leurs programmes.

PHILIPPE PONS

AFGHANISTAN : proposition de cessez-le-feu. – Les forces afghanes liguées contre l'armée du président Rabbani ont proposés lundi l'instauration d'un cessez-le-feu, alors que de violents combats ont repris à Kaboul après deux jours d'une relative accalmie. Un porte-parole de cette coalition des soldats du premier ministre Gulbuddin Hekmatyar et du leader ouzbek Rachid Dostom a cependant exigé la démission du président afghan et la formation d'un gouvernement provisoire réunissant toutes les factions du pays, ainsi que la tenue d'élections. Les combats dans la capitale afghane ont fait plus de six cents morts depuis le début de l'année. – *(Reuter, AFP.)*

INDE : début du procès des assassins de Rajiv Gandhi. – Le procès de quarante-et-une personnes accusées d'avoir participé en 1991 à l'assassinat de l'ancien premier ministre indien Rajiv Gandhi s'est ouvert mercredi à Madras. Les accusés comptent dans leurs rangs des militants du mouvement des « Tigres de libération » (LTTE), l'organisation indépendantiste des Tamouls du Sri-Lanka. L'accusation soutient que les « Tigres » ont organisé l'assassinat de Rajiv Gandhi, tué dans l'explosion d'une bombe que portait sur elle une « kamikaze ». La plupart des dirigeants du LTTE sont cependant en fuite et seront jugés par contumace. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

ISRAËL

M. Rabin prépare l'opinion à payer le prix de la paix avec la Syrie

Relancée, dimanche 16 janvier, à Genève, lors du sommet qui a réuni les présidents Bill Clinton et Hafez El Assad, la perspective d'un accord complet entre la Syrie et Israël, en échange d'un retrait des hauteurs du Golan, perturbe la classe politique israélienne. Après l'annonce d'un éventuel référendum, Itzhak Rabin tente de tirer profit de ce trouble et de préparer l'opinion à accepter de payer le prix de la paix.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

A Jérusalem, convaincu que, pour l'heure, l'opinion publique en a *« assez dans son assiette »* avec un retrait prévu des territoires de Gaza et de Jéricho, Itzhak Rabin, sans commettre l'erreur de rejeter la prudente ouverture syrienne, a décidé de botter en touche...

L'hypothèse d'un référendum, adroitement lancée, lundi 17 janvier, dans l'arène de la Knesset, quand personne ne s'y attendait, pas même les ministres en exercice, a pour objectif de jouer la montre. Mais pas seulement. En allant plus loin, et en évoquant, mardi, pour la première fois, l'éventuel *« démantèlement »* des colonies juives du Golan, le premier ministre, c'est incontestable, prépare son opinion à accepter, le moment venu, l'inéluctable prix de la paix.

Le débat public est lancé et il est d'autant plus nécessaire qu'une forte majorité d'Israéliens ne croyait pas vraiment que la Syrie pourrait un jour se plier aux conditions *« de paix totale avec frontières ouvertes »*, posées par Israël, pour prix de son retrait du Golan. Le président Assad n'a certes rien dit de tel publiquement. Mais le message transmis, par l'intermédiaire de Bill Clinton, à Itzhak Rabin a, semble-t-il, été assez clair pour que ce dernier décide de lancer ce que les commentateurs locaux ont appelé une véritable *« bombe politique »*. A fragmentation...

Nul ne sait si l'hypothèse du référendum se verra un jour concrétisée. Mais en la soulevant, Ithzkak Rabin a d'abord envoyé un double message. Aux Américains qui le pressent, le premier ministre d'Israël annonce la couleur et semble dire : « Je comprends que vous ayez besoin d'un succès de politique étrangère, que vous ayez été frustrés de n'avoir pas participé au succès d'Oslo avec les Palestiniens. Mais moi, j'ai pour l'instant d'autres priorités. Si vous allez trop vite, si vous ne me donnez pas suffisamment de garanties, je ralentirai votre course, je me tournerai vers le peuple d'Israël. »

La route des coffres américains

Le message aux Syriens serait plus direct : « Attention ! prévient M. Rabin. J'ai bien compris que la *question du Golan est pour vous* moins prioritaire que le rapprochement avec la Maison Blanche. Je sais, vous avez énormément besoin de secours économique. Alors bravo ! Vous avez gagné une partie. Mais je vous rappelle que la route des coffres américains passera, au bout du compte, par Jérusalem. C'est avec moi que vous devez discuter, non avec Bill Clinton. Ce que vous lui promettez, à huis clos, en matière de normalisation possible avec Israël, c'est très bien. Mais c'est à moi que vous devez le dire. Haut, fort et publiquement. Car notre peuple, comme le vôtre, est attaché aux symboles. En dernière analyse, *c'est lui que vous devrez convaincre de votre bonne foi.* Mais, bon, pour le moment, c'est d'accord, nous allons négocier à Washington et écouter ce que vous avez à nous dire. Ensuite, et ensuite seulement, on vous dira peut-être les mots que vous attendez sur la souveraineté du Golan. »

Côté palestinien, la retombée de l'opération de Genève, indirecte quoique parfaitement voulue par Hafez El Assad, est tout bénéfice pour Israël. « Cessez de tergiverser !, paraît maintenant lancer Itzhak Rabin à Yasser Arafat. Vous avez vu ? Les Syriens qui n'étaient pas contents de vous voir signer un accord secret avec nous *sans les consulter*, veulent *vous* rendre la monnaie de la pièce. Si vous n'avancez pas assez vite pour mettre en place, à nos conditions, l'autonomie de Gaza et de Jéricho, nous serons contraints d'avancer vers eux. Avec ou sans vous... »

Enfin il y a l'arène intérieure. Et là, force est de reconnaître que l'idée d'un référendum, lancée par Ithzak Rabin, s'apparente à un véritable coup de maître. D'abord, elle a ouvert la voie à un possible raccommodement de la coalition gouvernementale. Les six députés du parti sépharade ultra-orthodoxe Shass qui, sans pour autant rejoindre l'opposition, l'avaient abandonnée en septembre après la signature de l'accord avec les Palestiniens, se sont montrés *« très satisfaits »* de l'idée. D'ailleurs, la consultation du peuple sur la question du Golan constituait l'une des provisions de l'accord de gouvernement signé avec Itzhak Rabin au printemps 1992.

Les conséquences intérieures

Et puis, le ballon d'essai a un effet dévastateur sur l'opposition de droite. Les partis qui la composent, à commencer par le Likoud, se déchirent comme jamais depuis trois jours sur les *mérites démocratiques et tactiques* comparés du plébiscite par rapport à l'habituelle élection générale anticipée. David Lévy, ancien chef de la diplomatie, est pour le référendum. Benyamin Netanyahu, poids léger qui dirige actuellement le parti, est fermement contre. Ariel Sharon, dinosaure du Likoud, a vu venir le coup. Mais il a beau s'échiner à crier que ce n'est pas le problème, que M. Rabin est en train de rouler tout le monde, rien n'y fait. Le vieux parti de Menahem Begin est en pleine déliquescence et ses associés d'extrême droite ne s'entendent pas.

La zizanie règne aussi à l'intérieur du Parti travailliste. Le camp des « faucons », fidèle au premier ministre, applaudit. Les « colombes », emmenées par le ministre des affaires étrangères, huent et l'artiste et son projet. Shimon Pérès et Yossi Beilin, sans parler des alliés de la gauche Meretz comme Yossi Sarid ou Shulamit Aloni, sont tout à fait opposés à la tactique référendaire. Motif : la mise en place des outils législatifs nécessaires à la consultation – le référendum n'existe pas dans la loi fondamentale d'Israël – ralentira sérieusement le processus de paix.

Et puis, disent les députés qui ne sont pas du tout sûrs de pouvoir garder leur siège en cas d'élections anticipées avant la signature d'un accord avec Damas, ne serait-ce pas nier le mandat populaire reçu en juin 1992 sur des slogans de réconciliation israélo-arabe ? N'avons-nous pas répété depuis vingt mois que nous avions un mandat pour négocier la paix et en payer le prix territorial le moment venu ? Menahem Begin a-t-il consulté le peuple quand il a rendu le Sinaï aux Egyptiens ? Le consultons-nous nous-mêmes avant de rendre Gaza et une partie de la Cisjordanie ?

Arguments spécieux aux yeux des *« faucons »*. Le Golan, contrairement aux autres a été légalement – illégalement aux yeux de la communauté internationale – annexé par une loi de la Knesset. En fait, les conservateurs travaillistes sont favorables au référendum pour d'autres raisons. D'abord, l'idée d'abandonner la totalité du Golan, sa valeur stratégique et ses impor*tantes sources aquifères*, les révulsent presque autant que les nationalistes purs et durs du Likoud. Ensuite, la très grande majorité des treize mille colons juifs du plateau, contrairement à l'essentiel de ceux de Cisjordanie et de Gaza, sont des fidèles du parti. Et qu'ils veulent rester là où ils sont.

N'ont-ils pas été, pour la plupart, installés là-haut par les gouvernements travaillistes dans les années 70 ? Ce sont des gens qui se sentent trahis. On ne savait plus quoi dire, ces derniers temps, pour les convaincre de garder leur confiance au gouvernement. Maintenant, tout va mieux : les colons du Golan ont été absolument ravis *d'apprendre qu'il y aurait* une consultation populaire. Car eux, à tort ou à raison, ils sont certains de la remporter...

PATRICE CLAUDE

LIBAN : raid aérien israélien près de Beyrouth. – Un membre du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG) d'Ahmed Jibril a été tué et un autre grièvement blessé, lors d'un raid aérien israélien, mercredi 19 janvier, contre une base de ce mouvement, à Naameh, à 15 kilomètres au sud de Beyrouth. Selon une source militaire libanaise, deux chasseurs-bombardiers ont participé au raid.

Suite à l'accord du 30 décembre

Israël et le Vatican ont nommé leurs « représentants »

Shamouel Hadas a été nommé, mercredi 19 janvier, *« représentant spécial de l'Etat d'Israël auprès du Saint-Siège »*, à la suite de l'accord signé entre l'Etat juif et le Vatican le 30 décembre *(le Monde* du 30 décembre*)*.

Peu auparavant, le Vatican avait annoncé la nomination par Jean-Paul II du nonce apostolique Andrea Cordero Lanza di Montezemolo comme *« représentant spécial du Saint-Siège auprès de l'Etat d'Israël »*. L'Etat juif et le Vatican s'étaient engagés à établir des relations diplomatiques au plus haut niveau, celui d'ambassadeurs, dans les quatre mois suivant la ratification de l'accord. – *(AFP.)*

IRAN

L'entreprise tchèque Skoda aurait proposé du matériel militaire et nucléaire à Téhéran

PRAGUE

de notre correspondant

Skoda Pilsen, le géant de l'industrie tchèque, aurait proposé de vendre à l'Iran du matériel militaire et des équipements pour un réacteur nucléaire, lors d'une visite à Téhéran de son directeur, Lubomir Soudek, en décembre dernier.

Selon l'hebdomadaire pragois *Respekt*, qui révèle l'affaire en s'appuyant sur une note interne de Skoda, M. Soudek a *« rencontré le vice-ministre iranien de la défense et un représentant du ministre des affaires étrangères »*, de même que le général Rahimi, *« spécialiste en chars »* à l'état-major. La partie iranienne a exprimé son intérêt pour *« des missiles sol-air de nouvelle génération, un système de détection* (nommé) *Tamara et la modernisation de chars »* de conception soviétique T-72, indique l'hebdomadaire.

Skoda, qui est à la tête d'un consortium de quarante fabricants tchèques d'armement (RDP Group), a toujours nié avoir discuté de livraisons d'armes avec les responsables iraniens et s'est refusé à tout commentaire depuis la parution de l'article. Le ministre de l'industrie, Vladimir Dlouhy, responsable de l'attribution des licences d'exportation d'armement, a affirmé pour sa part que la direction du RDP Group courait le risque de se voir refuser le droit à l'exportation de matériel vers l'Iran. Même son de cloche du côté du ministère des affaires étrangères, dont le porte-parole a fait valoir que *« vu les circonstances, le ministère serait probablement contre un tel marché »*.

Le directeur de Skoda aurait aussi rencontré un responsable de la Commission nucléaire iranienne, Reza Amoralahi, au sujet de la livraison d'équipements pour un réacteur de centrale nucléaire. Skoda et certains ministres avaient reconnu en décembre dernier qu'il existait un tel projet de livraison, mais ils avaient souligné le caractère *« pacifique »* des technologies proposées. C'est le quotidien israélien *Haaretz* qui avait révélé l'affaire.

Ce n'est pas la première fois que des entreprises tchèques sont mises en cause dans des projets d'exportation d'armes ou d'équipements pour le nucléaire vers des pays mis à l'index par la communauté internationale. Mais à chaque fois, sous la pression des Occidentaux, notamment des Américains, Prague a empêché ces marchés, non sans susciter des objections à propos du « diktat » des étrangers.

MARTIN PLICHTA

Wahid Gordji toujours indésirable en France

A la suite d'informations selon lesquelles l'ancien interprète de l'ambassade d'Iran en France, Wahid Gordji, impliqué dans les attentats de 1985 et 1986 à Paris, souhaiterait venir en France, le Quai d'Orsay a affirmé, mercredi 19 janvier, qu'un visa lui serait refusé. *« Il n'y a eu aucune demande de visa concernant M. Gordji »*, a déclaré le porte-parole du ministère des affaires étrangères. *« En tout état de cause, la présence en France de M. Gordji n'est pas jugée opportune »*, a-t-il ajouté.

Selon l'avocat de Wahid Gordji, l'ancien diplomate *« fait de l'import-export en Iran et souhaiterait savoir s'il peut se rendre dans différents pays européens pour ses affaires »*.

Wahid Gordji avait été à l'origine d'une « guerre des ambassades » entre Paris et Téhéran en juillet 1987. Durant cinq mois, il avait refusé de sortir de la mission diplomatique iranienne à Paris. Le juge chargé de l'enquête sur les attentats l'avait finalement entendu en novembre et l'avait expulsé vers l'Iran. – *(Reuter.)*

REPÈRES

BELGIQUE

Condamnation des ravisseurs de l'ancien premier ministre Paul Vanden Boeynants

La cour d'assises de Bruxelles a condamné à la peine de mort, mercredi 19 janvier, deux des cinq accusés qui comparaissaient pour l'enlèvement, en janvier 1989, de l'ancien premier ministre belge Paul Vanden Boeynants, et pour une série d'attaques contre des transports de fonds, qui avaient fait quatre morts et plusieurs blessés. Philippe Lacroix et Robert Darville ont été condamnés à la peine de mort, automatiquement transformée en Belgique en prison à perpétuité, et Michel Vander Elst à huit ans de réclusion. Les trois autres accusés ont été condamnés à des peines allant de dix-huit ans de travaux forcés à cinq ans de réclusion. Paul Vanden Boeynants avait été enlevé à Bruxelles le 14 janvier 1989 et libéré par ses ravisseurs le 13 février contre une rançon de 63 millions de francs belges (environ 10 millions de francs français), qui n'a pas été retrouvée. Le principal accusé, Patrick Haemers, s'est suicidé, selon la justice, le 14 mai 1993, dans une prison de Bruxelles. Un septième accusé, Basri Bajrami, s'est évadé de cette même prison le 3 mai 1993 et n'a pas encore été retrouvé. – *(AFP.)*

CORÉE DU NORD

Pyongyang a acheté des sous-marins russes

La Corée du Nord vient d'acheter de vieux sous-marins russes promis à la feraille, qui appartenaient à la flotte de l'ex-URSS dans le Pacifique. Cette transaction a eu lieu par l'intermédiaire d'une firme japonaise et porterait sur la vente d'une quarantaine de sous-marins à propulsion classique, affirme le *New York Times* en citant des sources japonaises, sud-coréennes et américaines.

L'AFP indique par ailleurs que la Russie a reconnu, mardi, avoir vendu à des commerçants japonais douze sous-marins désarmés dont l'état est tel qu'ils ne peuvent être remis en service à des fins militaires.

Les experts remarquent cependant que cet achat ne représente que peu de risques pour la sécurité de la région, surtout s'ils sont livrés sans armes. Leur degré de vétusté les rend, en outre, aisément décelables par les radars.

GUATEMALA

Remaniement ministériel à l'approche du référendum

Le président Ramiro de Leon Carpio a procédé, mercredi 19 janvier, à un remaniement de son gouvernement, qui concerne notamment des changements à la tête du ministère des affaires étrangères et de celui des finances, à moins de deux semaines d'un référendum constitutionnel. M. de Leon, entré en fonction en juin dernier après l'échec du « coup d'Etat civil » de l'ex-président Jorge Serrano, a annoncé au cours d'une conférence de presse qu'il remplaçait quatre de ses douze ministres d'Etat, et ce sont deux femmes qui font leur entrée dans le gouvernement à deux postes importants.

Maritza Ruiz de Vielman, jusqu'à présent représentante du Guatemala au GATT, a été nommée ministre des relations extérieures, en remplacement de Arturo Fajardo. Ana de Moline, qui avait travaillé aux côtés du président lorsqu'il était procureur des droits de l'homme, devient ministre des finances publiques. Elle succède à Richard Aitkenhead, qui était le seul ministre de M. Serrano à avoir jusqu'à présent conservé son portefeuille. – *(AFp.)*

ITALIE

Silvio Berlusconi lance un ultimatum aux dirigeants de la droite et du centre droit

« Si d'ici cinq jours [c'est-à-dire lundi] *Bossi, Segni, Martinazzoli ne se sont pas mis d'accord pour former un centre droit uni, je descends dans l'arène »*, a déclaré, mercredi 19 janvier, Silvio Berlusconi, le patron du groupe de communication Fininvest et du club de football Milan AC. Il s'agit donc d'un ultimatum lancé aux dirigeants des partis de droite et de centre droit – Umberto Bossi est secrétaire fédéral de la Ligue du Nord, Mario Segni, dissident démocrate-chrétien, dirige le Pacte pour l'Italie, et Mino Martinazzoli est secrétaire de l'ex-DC rebaptisée mardi Parti populaire italien – pour les pousser à s'entendre face aux forces de gauche, lors des élections législatives anticipées fixées aux 27 et 28 mars prochains.

Tous devraient s'entendre, selon M. Berlusconi, pour créer un pôle modéré libéral-démocratique, qui inclurait également Marco Pannella, ex-président du Parti radical, aujourd'hui membre du Parti fédéraliste européen. M. Berlusconi, qui vient de créer un mouvement d'opinion Forza Italia, n'a pas inclu Gianfranco Fini, le chef du Mouvement social italien (MSI, néofasciste), qu'il avait publiquement soutenu lors de l'élection municipale de Rome en décembre, dans ce pôle de centre droit. – *(AFP.)*

La mafia calabraise suspectée de l'assassinat de deux carabiniers

Deux carabiniers ont été tués au pistolet-mitrailleur, mardi 18 janvier, sur l'autoroute du Soleil en Calabre, dans le sud de l'Italie. Il s'agit d'*« un acte d'intimidation »* de la part de la Ndranghetta, la mafia calabraise, a déclaré, mercredi, le général Mario Cocco, commandant local des carabiniers. De son côté, le colonel Cetola, supérieur des deux victimes, a estimé qu'il s'agissait d'une réaction à *« l'action incessante »* des forces de l'ordre pour décourager et intimider la Ndrangheta, actuellement en plein essor.

Par ailleurs, toujours à propos de la Calabre, Franco Viezzoli, président de l'Enel (électricité publique, première entreprise italienne par le chiffre d'affaires) a été placé mercredi aux arrêts domiciliaires, dans le cadre d'une vaste enquête confirmant des pots-de-vin et des collusions mafieuses à l'occasion de la construction à Gioia Tauro, à *une trentaine de kilomètes de* Regio.

Un trésor de guerre censé appartenir à la Mafia italienne déterré près de Lugano. – Un coffre, contenant 2 millions de dollars (près de 12 millions de francs) *censés appartenir à la* Mafia sicilienne, a été déterré par la police suisse près de Lugano (Tessin), à la suite d'indications fournies par un mafieux « repenti », a-t-on appris, mardi 18 janvier, de source judiciaire italienne. Selon ce « repenti », l'argent proviendrait du trafic de stupéfiants organisé par le clan des Corleone. – *(AFP. Reuter.)*

ZAÏRE

Opération « ville morte » à Kinshasa

Kinshasa est restée paralysée, mercredi 19 janvier, à la suite de l'appel à une « journée ville morte » lancé par Etienne Tshisekedi, chef de l'opposition radicale. Les avenues sont restées désertes, les magasins et les boutiques fermés, ainsi que les marchés. Aucun incident n'a été signalé.

Cette opération « ville morte » intervient dans un climat de grande tension politique. M. Tshisekedi entendait protester ainsi après le message à la nation du maréchal Mobutu, diffusé le 14 janvier, qu'il avait qualifié de *« coup d'Etat constitutionnel »*. Le président Mobutu avait annoncé que la signature des accords entre la mouvance présidentielle et l'opposition radicale entraînait la démission de l'actuel gouvernement et la dissolution de l'Assemblée nationale et du Haut Conseil de la République (HCR, issu de la conférence nationale), deux instances qui se disputaient la légitimité parlementaire.

Mgr Monsengwo, président du HCR, doit être à la tête du nouveau Parlement qui élira le premier ministre de la transition, a annoncé, mercredi, à la télévision, l'ex-premier ministre Nguza Karl-I-Bond. – *(AFP, Reuter.)*

DIPLOMATIE

Le voyage du président de la République en Bulgarie

« François Mitterrand, dissident »

SOFIA

de notre envoyé spécial

Le philosophe Jeliou Jelev est devenu président de la République. La poétesse Blaga Dimitrova a démissionné avec fracas de ses fonctions de vice-présidente. Le chimiste Alexey Scheloudko a cessé toute activité politique. Le peintre Svetlin Roussev va prochainement exposer à Paris. Le journaliste Stéphane Prodev est député, membre du Parti socialiste, un succédané de l'ancien Parti communiste... Quant à leur hôte, François Mitterrand, il est toujours président de la République française.

Ils étaient tous là, eux et les autres, ce mercredi 19 janvier, dans la salle à manger de l'ambassade de France de Sofia, pour commémorer le cinquième anniversaire d'un petit déjeuner que le président français avait offert, le 19 janvier 1989, à douze dissidents bulgares en butte aux persécutions du régime communiste, quelques mois avant que celui-ci s'effondre. Comment la nostalgie ne pouvait-elle pas être, elle aussi, au rendez-vous de ces retrouvailles qui sonnaient parfois comme des adieux? Nostalgie de la cohésion passée de ce groupe aujourd'hui éclaté et qui, pourtant, sans le savoir peut-être, et avec quelques autres, construisit l'avenir de leur pays. Mais nostalgie aussi d'avoir perdu une partie des illusions. *« En 1989, nous étions douze naïfs révoltés, aujourd'hui, nous sommes un peu moins naïfs et un peu moins révoltés »*, avouait, un peu amer, un des participants. *« Parfois, je me sens dissident vis-à-vis de moi-même et j'ai envie de manifester devant mes propres fenêtres »*, ajoutait Jeliou Jelev. *« Quand j'aurai quitté mes fonctions,* conclut le président français, *je ne voudrais pas que l'on mette sur mes cartes de visite : « François Mitterrand, ancien président de la République », mais « François Mitterrand, dissident ».*

Mais les dissidents d'hier sont aujourd'hui, pour beaucoup d'entre eux, en charge de leur pays. Et tous ont dit au président français que, si, en 1989, son appui moral avait été décisif, car ils avaient tant besoin de cette reconnaissance, la Bulgarie avait désormais besoin, avant tout, d'un soutien politique et matériel pour l'aider à s'intégrer à l'Europe.

Un hommage mérité

Une chose est certaine : les Douze se retrouveront chaque année, comme ils se le sont promis, pour tenter de garder le plus longtemps possible le souvenir de ces années de plomb et d'espoir. Comme a l'habitude de le dire Jeliou Jelev, quand on l'interroge sur la dictature communiste et la nécessité ou non d'une épuration : *« Bien sûr qu'il faut tourner la page, mais auparavant, cette page, il faut l'avoir lue. »*

Si la visite de François Mitterrand à Sofia fut avant tout consacrée à cet anniversaire, le président français tenta, au cours de la journée, de répondre aux demandes plus concrètes des Bulgares. D'abord, au cours de son entretien avec Jeliou Jelev, puis dans son discours prononcé devant l'Assemblée nationale, François Mitterrand insista sur la nécessité d'aider la Bulgarie à s'arrimer aux réunions européennes. *« L'Europe vous appartient autant qu'à nous, elle nous appartient autant qu'à vous »*, scanda le président français, qui rendit, à plusieurs occasions, un hommage mérité à la sagesse de la politique bulgare, notamment dans les conflits balkaniques et vis-à-vis de sa minorité turcophone. *« Vous servez d'exemple à cette région »*, affirma ainsi le président français. Faisant allusion aux grandes difficultés que fait peser sur la Bulgarie l'embargo à l'égard de la Serbie, que Sofia a toujours respecté scrupuleusement, François Mitterrand déclara : *« Ce que vous avez perdu en revenus, vous l'avez gagné en autorité internationale et dans le respect de l'Europe tout entière. »* Revenant sur les récentes propositions de l'OTAN à propos du partenariat pour la paix et relançant aussi son idée de confédération européenne, François Mitterrand assura les Bulgares que *« tout pays démocratique qui se sentirait menacé pourra compter sur le soutien des démocraties »*.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Todor Jivkov sera incarcéré. – L'ancien « numéro un » communiste bulgare, Todor Jivkov, doit entrer en prison d'ici trois jours à la suite de la confirmation, mardi 18 janvier, en deuxième instance, par la Cour suprême de sa condamnation à sept ans de prison pour abus de pouvoir et détournement de fonds, a annoncé l'agence BTA. M. Jivkov, qui est âgé de quatre-vingt-deux ans et vit en résidence surveillée depuis trois ans, avait fait appel contre ce verdict prononcé le 4 septembre 1992 pour détournement de fonds en faveur de sa famille et de son entourage. Dans un entretien à l'AFP, M. Jivkov a estimé être victime d'un procès *« politique »*. – *(AFP.)*

M. Pangalos devant le Parlement européen

La présidence grecque veut favoriser l'élargissement de l'Union européenne vers le sud

STRASBOURG
(Union européenne)

de notre correspondant

Théodore Pangalos, ministre des affaires européennes du gouvernement Papandréou, a présenté, mercredi 19 janvier, le programme de la Grèce pour la présidence de l'Union européenne devant une Assemblée parlementaire des Douze sur la réserve. Seul Jean-Pierre Cot, président du groupe socialiste, s'est élevé contre *« la campagne de dénigrement »* à l'égard d'Athènes et a exprimé sa *« confiance dans le succès de la présidence hellénique qui possède une équipe solide et expérimentée »*.

Le ministre grec a soigneusement évité d'évoquer le dossier épineux de la Macédoine pour se concentrer sur le dossier de l'élargissement. La Grèce a, en effet, mis au premier rang de ses priorités la progression des négociations pour l'entrée dans l'Union de l'Autriche, de la Suède, de la Norvège et de la Finlande d'une *« manière plus rapide et plus efficace »*. Il s'agit pour le ministre grec de respecter les délais prévus, c'est-à-dire de conclure les pourparlers avec ces quatre pays au 1er mars prochain de sorte que leur adhésion soit effective au début de l'année prochaine. *« De toute façon,* a-t-il affirmé, *le dossier sur l'actuel élargissement sera bouclé avant le Conseil européen de Corfou en juin .»*

D'ici à 1995, la Grèce se propose de constituer une commission *ad hoc* associant les Douze et les futurs Etats membres, destinée à engager la réflexion sur les réformes institutionnelles nécessaires à un meilleur fonctionnement de l'activité communautaire, la formule qui serait trouvée devant être adoptée lors de la conférence intergouvernementale de 1996 prévue pour la révision du traité de Maastricht.

Ainsi, a expliqué M. Pangalos, l'Union pourrait *« se préoccuper plus particulièrement du problème de son élargissement vers le sud »*. Dans une déclaration arrêtée en octobre dernier, les Douze ne souhaitaient pourtant pas entamer les négociations avec Chypre avant que la question de la partition de l'île ne soit réglée, tout en laissant la porte ouverte pour engager des pourparlers à partir du 1er janvier 1995 si une solution n'était pas trouvée d'ici là.

MARCEL SCOTTO

ONU : M. Boutros-Ghali appelle les Etats membres à ne pas baisser les bras. – Le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros-Ghali, a déploré, mercredi 19 janvier, à la Haye, les *« signes de fatigue grave »*, dont témoignent actuellement certains Etats membres de l'ONU, notamment en ce qui concerne la Bosnie ou la Somalie. Il a estimé qu'il y avait aujourd'hui une certaine lassitude de l'opinion publique, relayée par les gouvernements, *« à faire des sacrifices sauf si la menace est perçue comme directe et immédiate »*. – *(AFP.)*

Réunis en sommet à Jurmala (Lettonie)

Les pays baltes dénoncent la menace de maintien des troupes russes sur leurs territoires

Les premiers ministres des trois pays baltes, réunis mercredi 19 janvier en sommet à Jurmala (Lettonie), ont *« vivement condamné »* les propos tenus, la veille, par le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, qui a remis en cause le retrait des troupes russes de cette région (*le Monde* du 20 janvier). Les trois chefs de gouvernement ont estimé qu'une telle attitude pourrait remettre en cause le projet américain de « partenariat pour la paix » avec l'OTAN et l'Estonie a décidé, mercredi, de saisir la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) pour protester contre les déclarations de M. Kozyrev, qui *« font douter du désir de la Russie de mener une politique de bon voisinage avec les pays baltes »*.

M. Kozyrev, cité par ITAR-TASS, a indiqué que les troupes russes ne devaient *« pas quitter les régions qui ont constitué au fil des siècles la sphère d'influence russe »*, soulignant que non seulement la CEI mais également les pays baltes étaient *« une région d'intérêt vital pour la Russie »*. Toutefois, le ministère russe des affaires étrangères a affirmé, mercredi, que les propos de M. Kozyrev avaient été déformés par l'agence ITAR-TASS. *« Il est hors de question de modifier l'attitude de la Russie sur la construction des relations avec les Etats baltes »*, a précisé le porte-parole du ministère.

Toutefois, les chefs de gouvernement des trois pays baltes, administrés par Moscou avant leur indépendance en 1919, annexés par l'URSS en 1940, et de nouveau indépendants depuis 1991, ont estimé que *« la déclaration de M. Kozyrev signifie que le partenariat pour la paix proposé par les Etats-Unis et l'OTAN* [qui prévoit une collaboration entre les membres de l'Alliance et les anciens pays de l'Est] *et la création d'une nouvelle structure de sécurité européenne sont remises en question »*. *« La Russie doit tenir ses engagements et retirer ses troupes d'ici le 31 août »*, a affirmé, de son côté, l'Estonien, Mart Laar. La Russie, qui a encore plus de douze mille hommes présents en Lettonie et Estonie, s'était engagée à les retirer d'ici la fin août.

Washington, qui avait exprimé sa préoccupation après les déclarations de M. Kozyrev, a affirmé, mercredi, qu'elle était rassurée par la mise au point de Moscou. *« Nous accueillons favorablement la clarification apportée et la réaffirmation que la politique russe à l'égard des Etats baltes demeure inchangée »*, a indiqué Michael McCurry, le porte-parole du département d'Etat. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

Algérie : un geste à l'égard des islamistes

Suite de la première page

Tout doit être « bouclé » avant la fin du mois de janvier, quand le mandat du HCE – déjà prolongé d'un mois – arrivera à terme. Le but n'est pas tant de convaincre la population, profondément méfiante et désabusée, que de redorer le blason d'une Algérie en pleine dérive et de rassurer les capitales étrangères, dont le soutien diplomatique et l'appui financier sont devenus cruciaux, notamment au moment où le pays est engagé dans de difficiles discussions avec le Fonds monétaire international (FMI).

« Depuis plus de trente ans, ce sont toujours les mêmes vieux requins qui gouvernent ! », entend-on souvent dire, à Alger, où l'homme de la rue, à la gouaille blasée, met facilement dans le même couffin barons du FLN, ministres et généraux. Pour ce qui est des barons, on ne peut pas lui donner tort. L'ancien parti unique, qui a « formé » la presque totalité de la classe dirigeante, est bien le seul parti « d'opposition » qui dispose d'autant de relais au sein du pouvoir. Un pied dehors, un pied dedans : la tentation est grande pour lui de faire monter les enchères, en jouant habilement de ses « amitiés » souterraines.

La rumeur a ainsi couru, reprise, à Londres, par le quotidien saoudien *El Charq El Awsat*, que l'ex-ministre des affaires étrangères, Abdelaziz Bouteflika, ancien ténor du FLN, était l'une des personnalités les mieux placées pour succéder à Ali Kafi à la tête de la future présidence collégiale. Le journal saoudien citait le nom de Youssef El Khatib, président de la Commission du dialogue national (CDN), et d'Abdelhak Benhamouda, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), pour compléter cette improbable *« troïka civile »*.

Le démenti feutré apporté par le comité central du FLN, invitant le bureau politique à *« ne postuler, pour ses militants, à aucune responsabilité ne découlant pas de l'approbation populaire »*, a mis fin aux rumeurs. Mais rien n'interdit de penser que les tractations de coulisses continuent. Du résultat de ces conciliabules dépendra vraisemblablement la décision du FLN de boycotter la conférence, ou d'y participer.

Le FLN, qui, en trente ans de règne, a « réussi » à faire entrer le loup islamiste dans la bergerie algérienne – c'est à lui que l'on doit l'arabisation bâclée du système scolaire, un code de la famille tragiquement rétrograde, la légalisation du « parti de Dieu », etc., – a bien du mal à se poser en véritable parti d'opposition. Et, plus encore, en fer de lance de la démocratie. Mais il garde, vis-à-vis d'un système qu'il a lui-même forgé, des atouts importants.

Arrivé en deuxième position, derrière l'ex-Front islamique du salut (FIS), à l'issue du premier tour des élections législatives du 26 décembre 1991 (dont les résultats ont été annulés), le FLN, comme son rival – le FFS – et comme ses alliés – les mouvements islamistes modérés Hamas et Ennahdha, – reste, plus que jamais, favorable au *« dialogue »* avec l'ex-FIS. Pas question d'approuver *« un consensus fictif, induisant l'exclusion de toute force politique influente, ou visant à l'aggravation de la confrontation entre Algériens »*, a prévenu le comité central.

L'exigence des « réconciliateurs »

A ce jour, cette exigence des « réconciliateurs » n'a reçu qu'une réponse évasive : s'il est exclu d'inviter l'ex-FIS, en tant que parti, un consensus *« aussi large que possible »* n'en est pas moins recherché, prenant en compte la *« sensibilité »* islamiste. Les autorités sont allées plus loin : mercredi 19 janvier, elles ont annoncé, dans un communiqué, la libération d'une partie des 780 islamistes détenus, au Sahara, dans des « centres de sûreté », et la *« levée immédiate des mesures de placement en résidence surveillée »*.

Ces décisions s'inscrivent, a précisé le ministère de l'intérieur, *« dans le cadre d'un début d'application de mesures d'apaisement prises dans le but de réussir la conférence nationale »*. Des gestes plus spectaculaires encore suivront-ils? La libération de certains dirigeants historiques de l'ex-FIS, comme Abassi Madani ou Ali Benhadj, aurait un effet psychologique indéniable. Rien n'indique, cependant, que le pouvoir soit prêt à s'y résigner.

Aux pressions des « réconciliateurs » s'opposent, en effet, celles, virulentes, des « éradicateurs » – terme couramment employé dans la presse locale pour désigner ceux qui refusent toute ébauche de dialogue avec les courants islamistes. *« Je ne m'assiérai jamais avec les terroristes, ni avec ceux qui les soutiennent, et encore moins avec ceux qui les chaperonnent et justifient leurs crimes, comme le FLN, qui est le premier responsable de ce qui nous arrive »*, expliquait récemment, dans un entretien accordé au quotidien francophone *El Watan*, une militante féministe, Khalida Messaoudi, membre de la direction du tout nouveau Mouvement des patriotes républicains (MPR).

Stratégie du tout-répressif

Ces professions de foi vertueuses, excluant l'idée même d'un contact avec le « camp ennemi », ne laissent pas d'autre choix, pour réduire la fièvre islamiste, que l'emploi de la force. Cette stratégie du tout-répressif, aux effets politiques aléatoires, fait évidemment fi du respect des droits de l'homme et des inévitables bavures qu'un tel scénario implique. A la guerre comme à la guerre?

Dans la mouvance « républicaine », tout le monde ne défend pas un point de vue aussi tranché. Le secrétaire général du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Saïd Sadi, fondateur du MPR, n'a certes rien perdu de sa verve. *« Le mal absolu, c'est un régime qui a étouffé le peuple et qui laisse entendre qu'il doit perdurer, parce que le produit de son échec est pire que son propre arbitraire »*, lançait-il, le 25 novembre, lors des états généraux du MPR. Mais, celui qui, à la fin des années 80, défendait ouvertement le principe de la laïcité, se réclame désormais du *« FLN originel »* et d'un *« islam convivial, fraternel et rassembleur »*, qu'il faudrait *« réhabiliter »* en le *« protégeant des perversions »*. L'esprit de conciliation a toutefois ses limites.

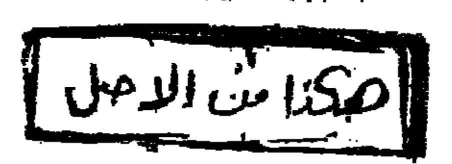
Le peu de place accordé à la culture berbère dans l'*« avant-projet de plate-forme nationale »* qui sera discuté lors de la conférence des 25 et 26 janvier a provoqué la colère dans les rangs du RCD et du FFS, tous deux à dominante kabyle. Cette colère, largement partagée par les populations locales, a donné lieu à d'importantes manifestations, le 17 janvier, dans les rues de Tizi-Ouzou et de Bejaïa (*le Monde* du 19 janvier). *« En ravalant la langue et l'identité berbère, au rang de patrimoine, on nie les réalités* (...) *d'une partie du peuple algérien »*, a estimé le FFS.

Contrairement au RCD, qui réserve toujours sa décision quant à sa participation à la Conférence nationale, le FFS a préféré jeter l'éponge. Mais *« l'impasse et l'échec »*, qu'il impute au pouvoir, sont désormais un peu les siens. *« Tout a été fait pour empêcher l'émergence d'une solution alternative démocratique crédible »*, constatent les compagnons de Hocine Aït Ahmed. Cet *« échec »*, s'il se confirme, risque de priver de sens les efforts d'un dialogue si péniblement esquissé.

CATHERINE SIMON

CAMEROUN : neuf membres des forces de l'ordre tués dans une embuscade. – Six gendarmes et trois militaires ont été tués dans une embuscade, mardi 18 janvier, par des « coupeurs de route », dans la province de l'extrême nord, où des violences tribales ont eu lieu récemment entre les Kotokos et les Arabes Choas. La province est touchée depuis deux ans par une recrudescence du banditisme, notamment sur les routes menant au Tchad. – *(AFP.)*

TOGO : l'attaque du 5 janvier a fait officiellement 67 morts. – L'attaque lancée, le 5 janvier, à Lomé, contre une garnison militaire, a fait 67 morts et 28 blessés, a annoncé, mardi 18 janvier, le ministre des affaires étrangères, Fambaré Natchaba, sans préciser la nationalité des victimes et sans indiquer qui, parmi elles, étaient des agresseurs, des membres des forces de sécurité ou des civils. D'autre part, le président Gnassingbé Eyadéma a confirmé, par décret, que les élections législatives auraient lieu les 6 et 20 février. – *(AFP, Reuter.)*



Les travaux du Parlement

Les députés RPR encadrent le droit de vote des ressortissants communautaires aux élections européennes

■ MAASTRICHT. L'Assemblée a adopté, mercredi 19 janvier, en première lecture, le projet de loi ouvrant le droit de vote et d'éligibilité lors d'élections européennes aux ressortissants communautaires résidant en France, suivant une des clauses du traité de Maastricht instituant l'Union européenne. Les députés ont voté un amendement indiquant expressément que ce droit est réservé aux seuls Européens dont la résidence en France présente un *«caractère continu»*. Les groupes UDF, RPR et PS ont voté pour, et les communistes se sont abstenus.

■ ASSISTANCE MÉDICALE A LA PROCRÉATION. Les sénateurs ont adopté, par 197 voix contre 78, le projet de loi consacré au don, à l'utilisation des parties du corps humain et à l'assistance médicale à la procréation, présenté par Simone Veil, ministre d'Etat chargé des affaires sociales, de la santé et de la ville, et Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé. La majorité sénatoriale a voté presque unanimement pour le texte ; le PS a voté contre ; le PC s'est abstenu.

L'examen du projet de loi ouvrant le droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes aux ressortissants de l'Union européenne résidant en France aura été le premier accroc sérieux dans le déroulement de la procédure du contrôle parlementaire des actes communautaires, qui avait été un acquis de la révision constitutionnelle de juin 1992, rendue nécesaire par la ratification du traité de Maastricht.

Le 3 décembre dernier, l'Assemblée s'était inquiétée des conséquences de l'entrée en vigueur des dispositions sur la *«citoyenneté européenne»*, qui ouvrira le droit de vote et d'éligibilité pour les élections européennes – en attendant les élections municipales – aux ressortissants communautaires résidant en France.

L'ouverture de cette nouvelle «citoyenneté» concernera 1,453 million d'Européens – en fait un million de personnes en âge de voter – résidant en France et qui devront s'inscrire sur une «liste complémentaire», distincte de la liste de droit commun.

Dans une résolution votée à l'unanimité, les députés avaient exprimé le souhait de réserver ce droit de vote et d'éligibilité aux seuls ressortissants européens résidant en France *«à titre principal»*, ce qui revenait à en exclure ceux qui ne possédaient qu'une résidence secondaire tout en vivant à l'étranger (*le Monde* daté 5-6 décembre 1993). L'Assemblée demandait, notamment, au gouvernement français d'obtenir de ses partenaires européens des dérogations identiques à celles obtenues par le duché de Luxembourg. Or, trois jours plus tard, le 6 décembre, le Conseil européen adoptait une directive faisant l'impasse sur la volonté exprimée par les députés français et déclenchant, du coup, la colère de ces derniers.

«A l'évidence, le gouvernement n'a même pas lu notre résolution!» s'est insurgé, mercredi, André Fanton (RPR), rapporteur de la commission des lois. *En tout cas, il n'a pas transmis d'instructions à ses représentants à Bruxelles.» «Ce texte-ci est le type même du mauvais exemple de l'utilisation de la procédure* [du contrôle parlementaire des actes européens]*»*, a renchéri Robert Pandraud (RPR), président de la délégation pour les affaires européennes. *«Si nous agissons ainsi, qu'en sera-t-il, demain, de nos droits internes?»* s'est interrogé Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois.

Craintes pour les municipales

En réalité, les députés RPR les plus sceptiques craignent les retombées de cette nouvelle citoyenneté européenne moins sur les élections européennes que sur les élections municipales. Les inquiétudes les plus vives secristallisent notamment sur les communes frontalières à forte proportion de ressortissants communautaires (1). Si le gouvernement entend «déconnecter» les deux dispositifs électoraux, M. Fanton redoute, dans son rapport, que *«la pente naturelle»* de la Commission de Bruxelles ne soit de s'inspirer, pour les élections municipales, des solutions retenues pour les élections européennes.

Ironie de l'histoire, il revenait à Charles Pasqua de défendre ce texte inspiré de la logique du traité de Maastricht, qu'il avait, en son temps, si âprement combattue. Confronté à la grogne des ses propres amis politiques, le ministre de l'intérieur s'est employé à apaiser leurs inquiétudes à propos des propriétaires de résidences secondaires en France. *«Le fait de posséder une résidence secondaire dans une commune et d'y être assujetti au paiement des contributions directes communales* (...), a-t-il expliqué, *ne suffit pas à établir la qualité de résident dans cette commune.»* Il a précisé que la notion de résidence, dans le droit électoral français comporte *«un caractère actuel, effectif et continu»*.

Cette démonstration a globalement convaincu l'Assemblée, puisqu'un amendement de la commission des lois, visant à écarter expressément du droit de vote les ressortissants communautaires propriétaires d'une résidence secondaire mais ne résidant pas effectivement en France, a été repoussé grâce à une alliance entre le PS et l'UDF, le RPR votant pour. Le gouvernement s'était opposé à cet amendement au motif qu'il introduisait une *«discrimination»* entre Français et ressortissants communautaires et contrevenait donc aux principes édictés par le traité de Maastricht.

Toutefois, l'Assemblée a adopté un autre amendement, présenté par M. Fanton, précisant que les Européens habilités à voter aux élections européennes devront apporter la preuve du caractère *«continu»* de leur résidence en France. Le gouvernement a donné son aval à cet amendement, qui reprend la jurisprudence de la Cour de cassation, pour apaiser une bonne fois pour toutes les craintes des députés.

FRÉDÉRIC BOBIN

(1) Le dispositif concernant les élections municipales fera l'objet d'un projet de loi «organique», qui devra être adopté en termes identiques par l'Assemblée et le Sénat.

Les sénateurs interdisent le diagnostic pré-implantatoire sur les embryons

Le texte adopté par les sénateurs, mercredi 19 janvier, est le premier des trois projets de loi consacrés à l'éthique biomédicale (le deuxième traite des principes généraux du statut du corps humain, et le troisième est relatif à l'utilisation des fichiers informatiques pour la recherche médicale). Parvenus au chapitre des dons de gamètes, les sénateurs se sont de nouveau interrogés sur l'assistance médicale à la procréation avec tiers donneur, qui avait déjà été évoquée, la veille, lorsque les sénateurs avaient institué une procédure d'accueil d'embryons pour un couple obligé, pour des raisons médicales, de recourir à ce type d'assistance (*le Monde* du 20 janvier).

Un clivage est apparu entre une partie de l'Union centriste et une partie des Républicains et Indépendants, d'une part, hostiles à la procréation par tiers donneur, et la gauche, la plus grande partie de la majorité et le gouvernement, d'autre part. Le vote sur un amendement de Bernard Seillier (Rép. et Ind., Aveyron) tendant à supprimer ce type d'assistance médicale a permis de relativiser le poids de ses détracteurs, puisqu'il a été repoussé par 266 voix contre 38. Les sénateurs ont stipulé, à propos du don de gamète, que *«le donneur doit faire partie d'un couple ayant procréé»*, que son *«consentement et celui de l'autre membre du couple sont recueillis par écrit»*, de même que celui des deux membres du couple receveur. Ils ont interdit l'insémination par sperme frais et le mélange de spermes.

Les sénateurs ont spécifié que le diagnostic prénatal, qui a pour objet exclusif *«la prévention ou le traitement d'une affection d'une particulière gravité»*, n'a pour but qu'une intervention sur l'embryon *in utero* et non *in vitro*. Une large unanimité s'est faite sur l'interdiction du dépistage pré-implantatoire (DPI), proposée par Jean Chérioux (RPR), rapporteur de la commission des affaires sociales. Cette interdiction a été introduite dans le texte des députés, qui n'avaient évoqué, eux, un an auparavant, que la procédure du diagnostic prénatal, sur lequel le projet du gouvernement était d'ailleurs muet.

Après avoir aggravé les sanctions *sur les infractions* à l'ensemble *du* dispositif (utilisation des parties du corps humain et assistance médicale à la procréation), les sénateurs ont enfin adopté à une large majorité le projet de loi. Seuls les socialistes ont voté contre, en regrettant, notamment, l'interdiction des recherches sur l'embryon décidée la veille par les sénateurs.

La commission des affaires sociales et le gouvernement n'ont pu que se féliciter de leur choix d'examiner ce texte avant celui du ministre de la justice, qui porte sur les principes généraux du statut du corps humain. Ils ont évité, ainsi, que le débat ne dévie sur le statut de l'embryon et sur une éventuelle remise en question de l'avortement, *comme ce pourrait être le cas*, jeudi, avec un amendement sur ce statut défendu par Bernard Laurent (Union cent., Aube), mais que la commission des lois a repoussé.

GILLES PARIS

Cas limite

Un rein contre... un emploi

Mohammed Ammar est âgé de vingt-neuf ans. Il est détenteur d'un BTS d'électromécanicien et a déjà acquis neuf ans d'expérience professionnelle. Mais, depuis deux ans et demi, il est au chômage. Il vit en Lorraine, entretenu par les parents de sa compagne. Ne supportant plus son inactivité – il n'a reçu que deux vagues promesses, après avoir passé quatre-vingts coup de téléphone dans une journée aux entrepreneurs de la région –, Mohammed Ammar s'est donc décidé à faire passer dans les colonnes du *Républican lorrain* une petite annonce libellée de la manière suivante : *«Jeune homme, 29 ans, électromécanicien, neuf ans d'expérience, propose à chefs d'entreprise un rein contre un emploi.»* Interceptée à temps, la petite annonce a été transformée en un article que *le Républicain lorrain* publie dans son édition du jeudi 20 janvier. Depuis la parution du journal, Mohammed Ammar a reçu plusieurs propositions d'embauche...

La médaille des humbles

Il y a eu un grand silence. La vieille dame a gravi les marches. Avec peine. Les cinq cents personnes qui assistaient à la cérémonie semblaient toutes vouloir se lever pour aller l'aider à recevoir sa médaille. Un geste simple. Aussi simple et naturel que *celui qu'elle avait fait*, un demi-siècle avant, en aidant une famille juive traquée par la barbarie. Mercredi 19 janvier à l'Hôtel de Lassay, la remise de la médaille des Justes par Yad Vashem — institut israélien créé en 1953 pour rendre hommage aux martyrs et aux héros de la Shoah – à vingt-trois familles françaises venues en aide à des *juifs, pendant la seconde guerre* mondiale, était chargée de cette émotion et de cette simplicité qui s'attachent aux gens humbles. Ils l'ont fait, simplement, car ils devaient le faire. Sans chercher l'honneur. Pourtant, ils ont sauvé, aussi, celui de la France.

«Ceux que rien ne préparait à l'héroïsme, mais qui furent comme contraints de s'élever au-dessus d'eux-mêmes et de leur effroi, témoignent que la plupart des femmes et des hommes, finalement, n'attendent qu'un signe, l'ordre de franchir le pas et de rejoindre la colonnes des Justes», a déclaré Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, qui accueillait cette cérémonie dans ses murs. C'est l'ambassadeur d'Israël en France, Yehuda Lancry, qui a remis cette médaille commémorative afin d'exprimer *«la reconnaissance et la conscience d'une dette irréversible»*. Président de Yad Vashem, Samuel Pisar, jeune survivant d'Auschwitz, a souligné que cette cérémonie n'était *«pas seulement placée sous le signe de la mémoire, mais, aussi, sous celui de la vigilance»*.

Rendant l'hommage d'un «sauvé» à ses «sauveur», Jean-Yves Laneurie, qui, enfant de la guerre, fut adopté par une famille catholique, a remercié ceux qui avaient fait leur *«métier d'homme»*. Tout simplement.

O. B.

POINT DE VUE

Les trois défis de l'aménagement du territoire

par Robert Savy

UN débat sur l'aménagement du territoire conduit à aborder des questions aussi graves que l'unité de l'Etat ou l'égalité des citoyens. La même attention doit être portée à la cohésion sociale et à la cohésion territoriale, en évitant les phénomènes d'exclusion de certains éléments de la population et la marginalisation de certaines fractions du territoire. Ces deux dangers nous menacent aujourd'hui. Dans les deux cas, on touche à l'unité de l'Etat et, sans doute, à son essence.

Si les inégalités territoriales sont trop fortes, l'égalité des chances disparaît : les citoyens n'accèdent pas de la même manière à l'instruction, aux grands services publics, à l'emploi, dans les espaces économiquement forts et dans les autres. A droite comme à gauche, on s'accorde, aujourd'hui, sur ce discours, mais l'accord se limite au constat clinique : sur les causes et les remèdes les points de vue sont plus contrastés.

A l'origine de cette fracture des territoires, dont la France n'est pas seule à souffrir, il y a, sans aucun doute, un libéralisme économique incontrôlé. La DATAR, dans le document d'introduction au débat national, en convient : *«Si rien n'est fait, le libre jeu de l'économie de marché renforcera encore la surconcentration dans la région parisienne et quelques grands axes.»* D'où la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire. Elle doit être la part de volontarisme que le pouvoir politique introduit dans le libre jeu des forces économiques et sociales, pour faire prendre en compte la nécessité d'un équilibre des territoires. Elle ne saurait se contenter d'organiser le repli en bon ordre des activités et des hommes dans les espaces fragiles, comme une sorte de RMI des régions oubliées. Le contenu de cette politique mérite d'être sérieusement débattu.

Le premier défi est culturel. Il nous faut rompre avec des habitudes de pensée héritées de la centralisation sur les rapports entre le centre du territoire et sa périphérie : tout ne peut pas être réglé depuis le centre ; il n'y a pas de territoires nobles et d'autres roturiers, et tous ont droit à une égale considération. Il n'est pas nécessairement bon que la même règle s'applique sur tout le territoire : l'interdiction faite aux SAFER de louer des terres, globalement justifiée, devrait pouvoir être abandonnée en Limousin, où on a du mal à remplacer les agriculteurs. De même, l'organisation administrative pourrait n'être pas uniforme : on réglerait sans doute plus facilement de la sorte la question du nombre des niveaux d'administration ou celle de la concurrence entre régions, départements ou villes. Je livre ces points aux inspirateurs de la prochaine loi d'orientation.

Une réelle volonté politique ?

Le défi politique est, lui aussi, redoutable. Il s'agit de briser la concentration excessive des pouvoirs politique, économique, intellectuel et médiatique. Dans ce but, les politiques culturelle, universitaire ou de recherche devront être réorientées avec la volonté farouche de rompre le déséquilibre entre Paris et les provinces. Il faudra assurer une représentation politique des territoires, par exemple en faisant élire le Sénat à la représentation proportionnelle dans le cadre régional. Il conviendra, surtout, de mener de pair déconcentration et décentralisation. La déconcentration ne se réduit pas à une recentralisation de l'appareil d'Etat autour des préfets : ce n'était peut être pas l'ENA qu'il fallait déplacer, mais ses anciens élèves, pour mettre fin au double gaspillage de la sous-administration des provinces et de la sous-utilisation des états-majors parisiens.

Il faut aller beaucoup plus loin dans la décentralisation régionale. A la condition toutefois de ne pas présenter l'Etat et les régions comme des concurrents, mais comme des partenaires pour l'équilibre des territoires ; de mettre en place des institutions où l'Etat et les régions se concerteraient sur leurs politiques, à l'image de ce qui se fait en Espagne ou en Allemagne. Et à la condition que l'Etat veille, un peu à la manière des autorités communautaires d'aujourd'hui, à ce que les politiques régionales n'entraînent pas une concurrence néfaste entre les territoires. Encore des pistes pour la loi d'orientation...

Le défi financier est davantage à notre portée, mais il conditionne la poursuite de la décentralisation, qui, si on n'y prenait garde, aggraverait les inégalités territoriales. Les solutions, ici, sont connues. Il faut modifier les critères de répartition des concours de l'Etat aux divers territoires : ils privilégient la population au détriment du territoire. On peut explorer la voie de la fiscalité inégale, valable sans doute pour les entreprises et certaines zones bien identifiées, mais difficile à mettre en œuvre pour les particuliers, grosse d'effets pervers, et peu conforme à l'égale dignité des territoires.

Il est urgent, surtout, de développer le procédé de la péréquation interrégionale, que connaissent bien l'Allemagne, l'Espagne ou la Suisse. Le rapport de la mission sénatoriale présidée par Jean François-Poncet (*le Monde* du 12 janvier) a raison de reprendre avec force cette idée. Je regrette seulement qu'il feigne de la découvrir : elle existe dans la loi du 6 février 1992, sous la forme d'un fonds de correction des déséquilibres régionaux, à la suite d'un amendement que j'avais déposé et soutenu. Il est vrai que, le 2 juillet 1991, au Sénat, MM. François-Poncet et Pasqua avaient voté contre cet amendement. *L'évolution du premier, aujourd'hui, est de bon augure...*

Mais on touche peut-être, là, au fond de la question posée par le grand débat national pour l'aménagement du territoire. Derrière la démagogie distinguée des uns ou le propos populiste des autres, existe-t-il une réelle volonté d'agir qui aille au-delà des prochaines échéances électorales ?

► Robert Savy, ancien député (PS) de Haute-Vienne, préside le conseil régional du Limousin.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre, section B, de la cour d'appel de Paris, en date du mardi 26 mai 1992 – M. ZUILI Hector, né le 1er novembre 1948 à TUNIS (TUNISIE), demeurant 2, square Vitruve, PARIS (75), a été condamné à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et à 70 000 F d'amende pour fraude fiscale (soustraction frauduleuse à l'établissement et au paiement de la TVA pour la période du 1er décembre 1982 au 31 décembre 1983, de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 1982 et 1983, de l'impôt sur le revenu dû pour les années 1982 et 1983) et d'omission de passation d'écritures. – Mme DROB Dominique épouse ZUILI, née le 30 décembre 1951 à PARIS-19e, demeurant 2, square Vitruve, PARIS-20e, a été condamnée à 10 mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 F d'amende pour fraude fiscale (soustraction frauduleuse à l'établissement et au paiement de la TVA pour la période du 1er décembre 1982 au 31 décembre 1983, de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 1982 et 1983, de l'impôt sur le revenu dû pour les années 1982 et 1983) et d'omission de passation d'écritures. La cour a, en outre, ordonné, aux frais des condamnés : 1) la publication de cet arrêt, par extraits, au *Journal officiel* ainsi que dans *le Monde* et *le Figaro* – 2) l'affichage de cet arrêt également par extraits, pendant trois mois sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de Paris-20e, et sur les portes extérieures de l'immeuble sis au no 16 de la rue de Linois (Centre Commercial BEAU-GRENELLE) à Paris-15e (SARL des Restaurants français « Le Salambo », où ZUILI Victor et DROB Dominique épouse ZUILI ont exercé leur activité. Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition. LE GREFFIER.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre, section A, de la cour d'appel de Paris, en date du 25 octobre 1993, M. GUEDJ Olivier, Moïse, Fredy, né le 22 juin 1960 à Paris-8e, demeurant 137, rue Manin à Paris-19e, a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis (solidairement tenu avec la SARL « DISI » au paiement des impôts fraudés et des pénalités y afférentes ; pour soustraction à l'établissement ou au paiement :
– de l'impôt sur les sociétés dû pour l'année 1988 ;
– de la taxe à la valeur ajoutée pour la période du 1er avril 1988 au 30 septembre 1989 ;
– d'omission de passation d'écriture dans un livre journal. Délits commis à Paris en 1988 et 1989 ; (art. 1741, 1743 du code général des impôts.) La cour a, en outre, ordonné : 1) la publication de cet arrêt, par extraits, au *Journal Officiel*, ainsi que dans les journaux : *le Monde* et *le Figaro*. 2) l'affichage de cet arrêt, également par extraits, pendant 3 mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de Paris-19e. Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition. LE GREFFIER.

Par arrêt définitif du 27 novembre 1991, la 5e chambre de la cour d'appel d'AIX-en-PROVENCE a condamné M. SALLES Lucien André, né le 13 juillet 1930 à UZES (30), demeurant Grand Moulin du Pré, 159, route de Nice LE ROURET (06) à 3 ans de prison dont 31 mois avec sursis et 500 000 F d'amende, pour fraude fiscale.
LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement contradictoire en date du 6 avril 1993, la 11e chambre du Tribunal Correctionnel de Paris a condamné Mme DUGAS de la BOISSONNY Nicole Paulette Georgette née MUGLER, le 17 mai 1947 à Paris 17e, brocanteur, antiquaire domiciliée au 5, rue de Lille Paris 7e, pour fraude fiscale,

– à la peine de huit mois d'emprisonnement avec sursis et à 30 000 F d'amende.

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais de la condamnée la publication de ce jugement par extrait dans *le Journal officiel* et dans *le Figaro* et *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par le Greffier à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition.

N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 11e chambre de la cour d'appel de Paris, du 29 janvier 1993, M. FERREIRA Fernando, né le 5 août 1950 à VILARINHO (Portugal), demeurant au 1 *ter*, avenue de la Division-Leclerc, LIMEIL-BREVANNES (94), a été condamné à 2 mois d'emprisonnement avec sursis et 4 amendes de 8 000 F pour exécution d'un travail clandestin – emploi de 4 étrangers démunis de titre de travail. Entrave à l'exercice des fonctions d'inspecteur du contrôleur de travail. La cour a, en outre, ordonné, aux frais du condamné : la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux *le Monde*, *le Figaro*. – L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant 15 jours, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune et sur la porte extérieure de l'immeuble sis no 1 *ter*, avenue de la Division-Leclerc à LIMEIL-BREVANNES (94) où M. FERREIRA Fernando exerce son activité. Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition. POUR LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 20e chambre de la cour d'appel de Paris du 3 mars 1992, Pourvoi Rejet du 5-10-1993, M. LANCELIN Georges, Jean Claude, né le 7 avril 1946 à LANGEAIS (37), demeurant à sté LOCAPOSE, ZI NORD, LANGEAIS (37), a été condamné à 4 mois d'emprisonnement avec sursis et à 8 000 F d'amende pour blessures involontaires avec une interruption du temps de travail supérieure à 3 mois (accident du travail), et infraction à la réglementation générale sur l'hygiène et la sécurité et infraction aux mesures de sécurité. Faits du 16-10-1989 à LIEUSAINT (77). La cour a en outre ordonné, aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde* sans que le coût de cette publication ne dépasse la somme de 10 000 F. Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition.

Par arrêt en date du 6 mars 1992, devenu définitif, la 9e chambre de la cour d'appel de Versailles a condamné :

M. DUCHEMIN Jacques, demeurant 80, bd Victor-Hugo à NEUILLY-SUR-SEINE (92), à la peine de 2 ans d'emprisonnement dont 18 mois avec sursis comme coupable de fraude en vue de se soustraire à l'établissement ou au paiement total ou partiel des impôts sur le revenu et la TVA, délit commis en 1986, 1987 et 1988 à NEUILLY-SUR-SEINE (92). Pour expédition certifiée conforme.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre, section B, de la cour d'appel de Paris, en date du vendredi 24 septembre 1993 – M. PIVETEAU Jean-Noël, né le 25 décembre 1948 à Bordeaux (33), directeur de société, demeurant 42, avenue Molière, La Celle-St-Cloud (78), a été condamné à 15 mois d'emprisonnement avec sursis et à 30 000 F d'amende pour : – soustraction frauduleuse de la SARL « FINE POINT » à l'établissement et au paiement de la TVA afférente aux mois de janvier à avril, juin, juillet, octobre à décembre 1985 par omission de déclaration, – soustraction frauduleuse à l'établissement et au paiement de l'impôt sur le revenu dû pour les années 1984, 1985, et 1986, par omission de déclaration, (faits commis à Paris courant 1985, 1986 et 1987). La cour a, en outre, ordonné : 1) la publication de cet arrêt, par extraits, au *Journal officiel*, ainsi que dans les journaux *le Monde* et *le Figaro* – 2) l'affichage de cet arrêt, également par extraits, pendant 3 mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de La Celle-Saint-Cloud (78). Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition. LE GREFFIER.

Par jugement contradictoire rendu le 1er juillet 1993 la 8e chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES a condamné Mme KARSENTY épouse COHEN SELMON Eliane née le 16 octobre 1941 à ORAN (Algérie – R.A.D.P.) demeurant 34, rue des Cerisiers SARTROUVILLE (78), à la peine de 3 mois de prison avec sursis pour fraude fiscale.
LE GREFFIER EN CHEF.

POLITIQUE

L'élection législative partielle de Paris

Mme Pierre-Bloch brigue la succession de son mari sanctionné

Trois élections législatives partielles seront organisées les dimanches 30 janvier et 6 février – consécutives aux invalidations prononcées en décembre dernier par le Conseil constitutionnel pour infraction à la loi sur le financement des campagnes – dans la première circonscription des Alpes-de-Haute-Provence, dans la première circonscription de Loir-et-Cher et dans la dix-neuvième circonscription de Paris.

A Paris, Jean-Pierre Pierre-Bloch (UDF-PSD), inéligible pendant un an, a décidé de présenter son épouse, Anne-Marie, investie par l'UDF et soutenue par le RPR, pour s'opposer à Daniel Vaillant, chargé des fédérations au secrétariat national du PS, qu'il avait battu de peu au second tour, en mars dernier. Au total, treize candidats sont officiellement en lice.

C'est un couple formidable ! Cette épreuve de l'invalidation, *« injuste »*, *« scandaleuse »*, ils ont décidé de la vivre ensemble, de résister main dans la main à ce *« complot de la gauche »*. Née Surcouf, Anne-Marie raconte que son sang de corsaire n'a fait qu'un tour. *« Le sentiment d'injustice*, dit-elle, *je ne le supporte pas. »* Né Pierre-Bloch, Jean-Pierre n'a pas accepté de lâcher un si précieux héritage. Il fallait que cette circonscription demeure bien de famille. Vingt ans qu'au Madame, très chic, sourire charmant, yeux francs et toujours le même suppléant, Claude Weidner. Profession de foi courte : *« Pour défendre les intérêts de la France. Pour l'application des réformes nécessaires aux mutations de la société française. Pour une plus grande sécurité au quotidien dans nos quartiers et nos villes, mesures préconisées par Charles Pasqua. »* Au verso, Monsieur posant aux côtés du ministre de l'intérieur et rappelant que Jacques Chirac avait *« naturellement »* demandé à son épouse d'être la *« candidate de l'union »*.

Depuis le 12 janvier, où elle s'en est allée visiter le foyer du Bon-Accueil de la rue Laghouat, au bras de Bernadette Chirac, « Anne-Marie-Jean-Pierre-Pierre-Bloch » a quitté son bureau de cadre supérieur d'une grande société de transports pour parcourir, avec toute la modestie utile, ces quartiers de la capitale. Marchés, commerces, bouches de métro, elle trouve cela *« formidable »*. *« Beaucoup de chaleur, beaucoup de sympathie*, se réjouit-elle. *J'adore cela ! »*

Dès jeudi, la grande parade va commencer. *« Monsieur Balladur »* a accepté gentiment de figurer à ses côtés à la « une » de son journal électoral. A partir de ce jeudi dégringoleront, pour quelques exercices quotidiens imposés, Jacques Chirac en tête, suivi d'Alain Madelin, Alain Juppé, Philippe Douste-Blazy, Lucette Michaux-Chevry et, bien sûr, Charles Pasqua. Comment faire autrement dans ce quartier si spécial ? *« Pasqua*, dit Mme la candidate, *c'est une idole, ici. C'est très gai quand il vient ! »*

DANIEL CARTON

A l'occasion d'une visite de M. Perben en Guadeloupe

Des promesses de Mme Michaux-Chevry sont démenties par le ministère du budget

POINTE-A-PITRE

de notre correspondant

Dominique Perben a achevé, mercredi 19 janvier, sa visite en Guadeloupe après s'être rendu sur l'île franco-hollandaise de Saint-Martin. Le ministre des DOM-TOM y a présidé à l'installation du « comité local de coopération franco-hollandaise » dans la partie française de l'île. Ce comité est mis en place au moment où les autorités françaises et néerlandaises viennent de décider l'instauration prochaine d'un dispositif de contrôle conjoint de la circulation transfrontalière dans l'île.

Ce deuxième déplacement du ministre des DOM-TOM en Guadeloupe aura été marqué par le refroidissement de ses relations avec Lucette Michaux-Chevry, présidente (RPR) du conseil régional. L'affaire avait débuté, le 17 janvier, quand des représentants du patronat local avaient fait savoir que Mme Michaux-Chevry venait de leur annoncer, au cours d'une réunion dans les locaux du conseil régional, la décision du gouvernement de geler prochainement les dettes sociales et fiscales des entreprises guadeloupéennes.

Qualifiées de *« surprise très agréable »* par les délégués patronaux, ces mesures avaient été présentées par Mme Michaux-Chevry comme *« le résultat du travail mené par des parlementaires et* [elle]*-même pour améliorer la situation des entreprises guadeloupéennes, qui connaissent de très grosses difficultés »*. *« En l'état actuel*, avait-elle ajouté au micro de RFO, *le développement économique passe obligatoirement par un gel des dettes sociales et fiscales des entreprises pour leur permettre de pouvoir constituer des fonds de roulement. »*

Une telle annonce ne pouvait qu'embarrasser M. Perben, attendu le lendemain à Pointe-à-Pitre. N'était-ce pas une manière un peu cavalière de lui voler la vedette ? En outre, le ministère du budget faisait aussitôt savoir, par un communiqué diffusé à Paris, qu'*« aucune mesure de gel des dettes fiscales et sociales pour deux ans en Guadeloupe n'*[avait] *été prise »*. Aussi Mme Michaux-Chevry a-t-elle démenti en bloc toutes les affirmations qui lui avaient été prêtées. Le résultat de cet imbroglio a été que la présidente du conseil régional a boudé la visite de M. Perben, même si les deux ministres RPR ont tenté, dans la mesure du possible, de n'en rien laisser paraître.

EDDY NEDELJKOVIC

EN BREF

ALSACE : un sondage favorable à la fusion du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. – Selon un sondage réalisé par l'institut ISERCO du 14 au 17 janvier auprès de trois cents personnes et que publient, jeudi 20 janvier, *les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 61 % des Alsaciens sont favorables à la fusion des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Cette réunification des deux départements avait été récemment suggérée, à titre expérimental, par Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et président du conseil général du Bas-Rhin (*le Monde* du 12 janvier). Avec 58 % d'opinions favorables, les habitants du Haut-Rhin sont plus réservés que leurs voisins du Bas-Rhin (64 %) sur cette fusion.

VILLES MOYENNES : participation au débat. – Les villes moyennes considèrent la question de l'aménagement du territoire comme *« une priorité »* et vont publier un *Livre blanc*, présentant leurs propositions dans ce domaine, a expliqué Jean Auroux, ancien député socialiste et président de la Fédération des maires des villes moyennes, au cours d'une conférence de presse, mercredi 19 janvier. Ce document devrait être remis, début février, à Charles Pasqua et Daniel Hoeffel. M. Auroux a d'autre part indiqué que les villes moyennes suivent *« avec une attention vigilante le dossier de l'intercommunalité »*, critiquant certains projets de schémas départementaux qui prévoient des *« regroupements anti-urbains, comprenant des communes rurales et dont les villes sont délibérément exclues »*.

HAUTS-DE-SEINE : M. Sapin (PS) quitte le conseil municipal de Nanterre. – Michel Sapin a annoncé, mercredi 19 janvier, sa démission du conseil municipal de Nanterre en raison de sa nomination au Conseil de politique monétaire de la Banque de France, le 5 janvier . L'ancien ministre du l'économie et des finances avait déjà quitté la présidence de la commission économique du Parti socialiste et le conseil régional d'Ile-de-France.

Après la manifestation du 16 janvier

Les socialistes rencontrent les syndicats d'enseignants et les parents d'élèves

Réunis mercredi 19 janvier, avec les responsables du PS, les syndicats d'enseignants et associations de parents d'élèves qui avaient appelé à la manifestation du 16 janvier – à l'exception notable de la FEN, qui s'est mise à l'écart – n'ont pas marqué d'hostilité de principe à la proposition de Michel Rocard d'« états généraux » de l'école et du système scolaire. Après s'être félicités de *« l'immense succès »* de la mobilisation de dimanche dernier, après avoir noté que, pour autant, *« tous les risques ne sont pas écartés »* et que *« des exigences restent à satisfaire »*, les différentes délégations ont décidé de *« garder le contact »* et de *« prendre dans les localités, les départements et les régions des initiatives unitaires »*.

Dans un premier temps, la rédaction de « cahiers de doléances », sous couvert des sections socialistes, pourrait donc s'inscrire dans ce cadre unitaire. Au terme de la réunion du bureau exécutif du PS, qui a eu lieu le même jour, Jean Glavany, porte-parole du parti, a précisé l'initiative de M. Rocard. *« Ces propositions ne sont pas à prendre ou à laisser, mais à débattre*, a expliqué le député des Hautes-Pyrénées. *Notre souci, c'est de trouver les moyens de traduire concrètement, dans les faits, les débats et l'action, l'aspiration en faveur de l'école publique qui s'est puissamment exprimée dimanche. »* *« Les socialistes*, a-t-il ajouté, *ont retrouvé, dimanche, beaucoup de ceux avec lesquels ils avaient, d'une certaine manière, perdu l'habitude de parler et d'agir au cours de ces derniers mois, voire ces dernières années. Un peu comme pour les assises de la transformation sociale, ce dialogue renoué, même s'il est parfois un peu rude, est suffisamment positif pour que nous n'ayons pas la tentation de tomber dans le piège d'une récupération politicienne. »*

Au bureau exécutif, le débat s'est porté sur l'utilisation politique des restes de la loi réformant la loi Falloux adoptée le 15 décembre et qui va être, dans les jours prochains, présentée à la signature du chef de l'Etat. Faut-il demander son abrogation ou une nouvelle délibération ? La discussion a porté, essentiellement, sur la portée de l'article premier, épargné par le Conseil constitutionnel et établissant que *« les collectivités territoriales de la République concourent à la liberté de l'enseignement, dont l'exercice est garanti par l'Etat »*.

Julien Dray, député de l'Essonne, a préconisé une attitude dure, l'abrogation s'imposant, selon lui, au motif que cet article premier *« n'est pas aussi anodin qu'on le pense »*. Il a laissé entendre qu'il y a là un moyen d'embarrasser un peu plus la droite. La majorité du bureau exécutif ne s'est pas rangée à cet avis, jugeant que cet article premier n'est qu'un *« neutron législatif »* et qu'au total ce qui subsiste du texte peut être appréhendé comme *« une aggravation des obligations du privé »*. Le PS a donc décidé de ne pas guerroyer sur ce terrain législatif. Cest aussi, évidemment, une façon de pas embarrasser outre mesure l'Elysée...

DANIEL CARTON

Selon les syndicats reçus par M. Bayrou

La concertation sur l'école publique pourrait se poursuivre jusqu'en mai

Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a poursuivi, mercredi 19 janvier, la concertation engagée la veille avec les syndicats d'enseignants et les parents d'élèves. Selon les syndicats, la concertation devrait se prolonger jusqu'en mai, avec un premier rapport d'étape à la mi-mars.

Au cours de leur rencontre avec M. Bayrou, les instituteurs du Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC (SNUIPP-FSU), le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT), le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP) ont affirmé que des mesures d'urgence pour la rentrée et qu'une loi pluriannuelle de programmation pour l'éducation étaient nécessaires. Certains ont souligné qu'il ne fallait pas toucher à la loi d'orientation de 1989 et chacun a présenté une liste des problèmes et des dysfonctionnements de l'école. Le SNUIPP a par ailleurs demandé que le ministère *« renonce à établir toute parité entre le privé et le public »*.

De son côté, la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) a demandé la création d'un corps spécial d'assistants chargés d'aider les jeunes en difficulté, en dehors des heures de classe, dans un premier temps dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP). Cette mesure permettrait d'améliorer l'« environnement » de l'école pour que *« les parents ne soient plus tentés de choisir le privé, où ils pensent trouver de meilleures conditions d'étude »*. Les parents ont également demandé que soit marquée une pause dans la réforme des rythmes et du calendrier scolaire jusqu'en 1995, notamment en ce qui concerne la semaine de quatre jours, et que soit dressé un bilan des expériences en cours.

La Confédération syndicale de l'éducation nationale (CSEN, proche de la droite) a aussi demandé des moyens supplémentaires, mais en liant cette revendication à la mise en œuvre d'une nouvelle politique éducative.

La demande de grâce dans l'affaire du sang contaminé

■ GRÂCE. La demande de grâce présidentielle formulée par une centaine de médecins et de scientifiques en faveur des quatre médecins condamnés dans l'affaire des hémophiles contaminés par le virus du sida n'a pas encore été transmise par l'Elysée au ministère de la justice dont les services doivent instruire le dossier.

■ RÉACTIONS. Les familles des victimes ont vivement réagi à l'initiative des médecins et scientifiques signataires de la lettre ouverte, la qualifiant notamment de *«pétition organisée par le fan club du docteur Garretta et du professeur Jean-Pierre Allain»*.

■ INITIATIVE. Trente-trois Prix Nobel du monde entier ont écrit *individuellement au* président François Mitterrand pour lui demander la grâce du docteur Jean-Pierre Allain, à l'initiative de Max Perutz, Prix Nobel britannique de chimie 1962.

«On ne peut réparer le malheur des hémophiles par une injustice», affirme le professeur Gluckman

Jeudi 20 janvier au matin, la demande de grâce adressée à l'Elysée par une centaine de *médecins et scientifiques* en faveur des quatre condamnés dans l'affaire des hémophiles contaminés par le virus du sida (*le Monde* du 20 janvier), n'avait pas encore été transmise au ministère de la justice. Si l'Elysée décide de transmettre ce dossier, il sera instruit par un bureau spécialisé de la direction des affaires criminelles et des grâces de la chancellerie.

Ce bureau étudiera le dossier et demandera son avis au ministère public de la juridiction qui a statué en dernier, c'est-à-dire, dans cette affaire, au parquet général de la Cour d'appel de Paris. Le bureau des grâces émettra pour sa part un avis. L'ensemble sera transmis au garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, qui décidera en dernier ressort de l'avis qu'il souhaite formuler sur cette demande.

Etant donné la complexité de ce dossier, cette instruction demandera un peu de temps : la chancellerie précise aujourd'hui que l'avis ne sera sans doute pas rendu avant trois semaines, voire un mois. Selon le ministre de la justice, la libération conditionnelle de Michel Garretta pouvant *intervenir à partir du mois de* juin, on peut se demander quelles ont été les motivations des signataires de la lettre ouverte au président de la République.

Joint au téléphone par *le Monde* jeudi 20 janvier au matin, le professeur Jean-Claude Gluckman, chef de service d'immunologie à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (Paris) et directeur de l'unité *1463* du CNRS, retrace l'histoire de la mobilisation pour cette demande de grâce : *«Nous avons toujours exprimé les idées contenues dans cette lettre,* dit-il tout d'abord. *Quand j'ai été amené à témoigner lors du premier procès, j'ai soulevé ces idées, mais la presse ne s'en est pas fait l'écho. Pour le procès en appel, j'ai envoyé un courrier à l'avocat du docteur Garretta afin d'éclairer la cour sur la situation en 1985, en faisant valoir que, malheureusement, la contamination par le virus du sida avait eu lieu avant la date incriminée.*

» Lors du jugement en appel du 13 juillet, beaucoup de gens avaient bougé, en particulier en Angleterre, au département d'hématologie du MRC Center de Cambridge, où travaillait le docteur Allain. Une initiative internationale devait partir de chez eux, conduite par le professeur Robin Carrell. En août, lors du colloque annuel organisé par le professeur Gallo aux Etats-Unis, Françoise Barré-Sinoussi avait discuté de l'éventualité de défendre le docteur Allain. Nous nous sommes tous deux rencontrés en septembre et nous avons d'abord décidé de nous intégrer dans cette action internationale en y associant le maximum de Français.

«Le scientifique doit être responsable»

» Les initiatives internationales tardant, suite à de nombreux contacts informels, la plupart par téléphone, nous avons décidé de prendre les choses en main. Fin octobre-début novembre, Françoise et moi avons commencé à préparer un document que nous avons fait traduire en anglais. Nous avons alors adressé ce texte à cinq ou six personnes en France, aux Etats-Unis, en Belgique et en Angleterre, et, suite à leurs suggestions et critiques – certains se sont même retirés –, il est apparu que l'on ne pouvait défendre une personne seule, que le problème dépassait les simples individus.»

» La lettre dans sa forme finale a été envoyée à environ cent cinquante personnes. Le texte adressé au président de la République lundi 17 janvier – dont je me suis aperçu à la dernière minute qu'il était daté du 17 décembre! – était paraphé de quatre-vingt-dix-huit signatures. Un deuxième «mailing» est en cours, qui rassemblera d'autres signataires, notamment à l'étranger.»

Les refus auxquels se sont heurtés les promoteurs de la demande de grâce ont principalement tenu, selon le professeur Gluckman, au caractère *«inopportun»* ou *«maladroit»* de cette intitative, certaines personnes ayant invoqué leur *«position»* pour motiver leur refus. Si certains regrettent aujourd'hui d'avoir signé ce texte, c'est *«qu'ils l'ont mal lu,* explique Jean-Claude Gluckman. *Nous n'avons pas cité de nom exprès,* ajoute le professeur Gluckman, *c'est un problème général. Mais ce qui me chagrine actuellement, c'est la réaction des hémophiles et de leurs familles, cette demande n'est pas dirigée contre eux. Je ne pense pas que l'on puisse réparer leur malheur par une injustice.»*

Le professeur Jean-Claude Chermann, directeur de recherche de l'INSERM à Marseille et co-découvreur du virus du sida, a refusé de signer la demande de grâce, estimant que *«le scientifique doit être responsable, (...) par ses actes et par ses dires».* Pour Jean-Claude Chermann, *«le docteur Allain est un scientifique (...) qui savait exactement que les produits étaient contaminés.» «Il y a d'autres coupables,* a ajouté le professeur Chermann, *j'ai voté, pendant que j'étais député, la Haute Cour. J'estimais que les politiques avaient été prévenus.»* Il a conclu qu'il fallait maintenant *«laisser les scientifiques travailler, et les écouter quand ils disent quelque chose.»*

La Cour de justice est au complet

Est-ce une simple coïncidence? Le *Journal officiel* du jeudi 20 janvier publie la liste des membres des diverses instances de la nouvelle Cour de justice de la République. Ainsi les victimes peuvent dorénavant engager une action contre les anciens ministres qu'elles estimeraient responsables de leur préjudice. La réforme constitutionnelle, votée *le 19 juillet 1993, en remplaçant* la Haute Cour par la Cour de justice, a en effet supprimé l'obligation d'un vote du Parlement avant toute mise en cause judiciaire d'un ministre pour des crimes ou des délits commis dans l'exercice de ses fonctions. La loi organique mettant en œuvre cette réforme a été votée cet automne et publiée au *Journal officiel* le 25 novembre.

La mise en place de cette nouvelle institution a alors pu se faire. L'Assemblée nationale a élu ses six juges titulaires : Raoul Béteille (RPR, Seine-Saint-Denis); Xavier Deniau (RPR, Loiret); Georges Durand (UDF, Drôme); Georges Hage (PC, Nord); Jean-Jacques Hyest (UDF, Seine-et-Marne); Didier Migaud (PS, Isère). Le Sénat a fait de même : Louis Brives (Rassemblement démocratique, Tarn); Luc Dejoie (RPR, Loire-Atlantique); André Diligent (Union centriste, Nord); Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort); Paul Masson (RPR, Loiret); Jean-Pierre Tizon (Républicains et Indépendants, Manche). Ces douze parlementaires formeront l'instance de jugement avec trois membres de la Cour de cassation élus par celle-ci : Louis Gondre, qui présidera la Cour de justice, Pierre Culie et Pierre Sargos.

Avant d'être éventuellement soumise à la Cour de justice elle-même, l'affaire sera examinée par une *«commission d'instruction»* qui disposera des pouvoirs habituels du juge d'instruction. Elle est composée de trois magistrats de la Cour de cassation élus par celle-ci : Robert Fabre, qui en sera le président, Jean Apollis et Guy Joly.

Particularité de cette procédure de mise en cause de membres du *gouvernement : toutes les* plaintes seront examinées, avant d'être soumises à la commission d'instruction, par une *«commission des requêtes».* Celle-ci, selon la Constitution, peut ordonner *«le classement de la procédure»,* c'est-à-dire «l'enterrement» de la plainte. Ses décisions ne sont susceptibles d'aucun recours. Elle est composée de trois membres de la Cour de cassation, Jacques Souppe, qui la présidera, Camille Carlioz et Olivier Renard-Payen, de deux conseillers d'Etat, Gabriel Vught et Michel Morisot, de deux conseillers maîtres à la Cour des comptes, Bernard Perrin et Alain Chabrol.

Les membres des instances de la Cour de justice ont donc tous été désignés. Mais leur installation officielle n'a pas encore eu lieu, faute qu'ait été décidé si la Cour s'installerait à Versailles dans les locaux de la Haute Cour ou à Paris. Les plaintes déjà reçues n'ont donc pas encore pu être examinées.

COMMENTAIRE

Embarras

ON ne saurait oublier, dans l'affaire du sang contaminé, les faits et les responsabilités mis en évidence lors de l'instruction et des procès. On ne peut pas pour autant ne pas noter que les quatre médecins condamnés ont focalisé l'attention, ce qui n'a pas permis de situer toutes les *responsabilités.*

Pour qui cherche à analyser les faits en dehors de tout contexte passionnel, la principale difficulté réside dans la définition même de «l'affaire du sang contaminé». Les contaminations post-transfusionnelles par le virus du sida – que l'on aurait, logiquement, pu et dû prévenir – ont des causes diverses. Cette diversité *renvoie à des responsabilités multiples.*

Or un seul volet, celui qui concerne la contamination des hémophiles par l'intermédiaire des produits non chauffés, a été jugé. Ne pas rappeler cette donnée essentielle ne peut qu'ajouter à la confusion. On peut donc regretter que le texte adressé par cent médecins et scientifiques de renom au président de la République pour demander la grâce des quatre médecins condamnés n'aborde pas cette question.

Que valent les *«incertitudes scientifiques de l'époque»* si l'on se réfère exclusivement à la partie la plus importante de l'affaire du sang contaminé, celle qui concerne l'organisation de collectes de sang en milieu à risque, et notamment dans les établissements pénitentiaires, jusqu'à la fin de l'année 1985?

Ce point essentiel (*le Monde* du 11 et daté 12-13 avril 1992) a été souligné dans nos colonnes. Après les conclusions d'une importante enquête conduite par les inspections générales des affaires sociales et des services judiciaires, il existe aujourd'hui un accord quasi unanime des spécialistes pour considérer que c'est bien à ce niveau, au-delà des drames et des souffrances individuelles, que se situe la dimension la plus inacceptable, la plus scandaleuse de l'affaire du sang contaminé.

Parmi les nombreux articles ou études témoignant de cette ébauche de révision de l'affaire, *il convient ici de citer le texte* paru dans la revue *Esprit* (octobre 1993) et signé par le docteur Aquilino Morelle, membre de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et coauteur du rapport des deux inspections sur les collectes de sang en milieu pénitentiaire qu'avaient demandé les ministres de la santé, de la justice et des affaires sociales.

Le paradoxe de la situation française

Dans ce texte, M. Morelle s'étonne : *«Une particularité de la situation française saute littéralement aux yeux : avec 1 182 cas recensés au 31 mars 1993, la France totalise 57,6 % des 2 053 cas de sida post-transfusionnels enregistrés dans les douze pays de la Communauté. Or l'ampleur de la contamination post-transfusionnelle ainsi révélée, sans commune mesure avec ce qui s'est passé chez nos voisins européens, est, elle, totalement passées sous silence. Alors même que le taux de sida post-transfusionnel est, en France, 7,43 fois plus élevé qu'en Allemagne, 5,47 fois plus élevé qu'en Italie, 17,3 fois plus élevé qu'au Royaume-Uni.»*

Comment comprendre le paradoxe de la situation française? Comment expliquer, se demande M. Morelle, que la France *«se montre hypersensible à la question de la contamination des hémophiles et, dans le même temps, totalement anesthésiée face à la contamination post-transfusionnelle?»* Question qui est encore posée par Michel Lucas, l'ancien patron de l'IGAS, dans un article récemment publié par *Libération.*

L'embarras collectif tient ici au fait que l'on ne peut pas se réfugier derrière les *«incertitudes de l'époque».* Dès le début des années 80, de très nombreuses données démontraient qu'il était hautement dangereux de collecter du sang en prison. On connaissait pleinement les modes de transmission et l'épidémiologie des hépatites post-*tranfusionnelles, et on savait que* les détenus, du fait de la forte proportion de toxicomanes incarcérés dans les prisons françaises, constituaient un groupe à très haut risque.

Pour cette raison, liée à l'hépatite *et non pas au sida,* ces collectes, effectuées dans des conditions hautement critiquables en dépit de la circulaire de la direction générale de la santé du 20 juin 1983, auraient dû être interdites..

Pourtant, la plupart des responsables de centres de transfusion français, à la différence de nombre de leurs collègues étrangers, ont poursuivi ces collectes. Il en va de même pour les collectes organisées dans certains quartiers «chauds» des grandes villes. On estime aujourd'hui que plus d'un tiers des contaminations post-transfusionnelles recensées en France (ce qui représente environ deux mille personnes contaminées par le virus du sida) sont dues à ces collectes à haut risque.

Un second chapitre de l'affaire du sang contaminé, celui de la mise en place du test de dépistage chez les donneurs de sang, n'a pas, lui non plus, été suffisamment exploré. Une nouvelle instruction judiciaire, actuellement conduite par Marie-Odile Bertella-Geffroy, pourrait cependant permettre de mieux cerner les *responsabilités.*

Tant que l'on n'aura pas saisi toutes les dimensions de cette *affaire,* tant que l'on n'aura pas tiré toutes les leçons de ce drame, un sentiment de défiance à l'égard du corps médical subsistera. Il y a ici une exigence de vérité que l'évocation d'un *«aléa»,* au demeurant bien réel, *ne saurait atténuer.*

FRANCK NOUCHI

M. Douste-Blazy : «Sommes-nous prêts à pardonner?»

La lettre adressée au président de la République pour demander la grâce des docteurs Garretta, Allain, Netter et Roux, rendue publique lundi 17 janvier, a provoqué de nombreuses réactions. Du côté des pouvoirs publics, Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a estimé, au «Journal de 20 heures» sur TF 1, que *«c'est au président de la République de juger en son âme et conscience»* et, *«pour le reste, c'est aux victimes d'avoir peut-être un avis sur la question»* Mme Veil a ajouté que si les scientifiques *«s'étaient trompés et l'avaient tous dit – et surtout les plus hautes autorités –, peut-être aurait-on mieux compris la situation, et aurait-elle été moins douloureuse pour ceux qui ne comprenaient pas ce qui arrivait à leur enfant et qui avaient l'impression que c'était de la cupidité, de l'indifférence, alors que c'était peut-être autre chose».*

Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, a affirmé de son côté qu' *«il n'appartient pas au ministre de la santé de se mettre à la place des hémophiles»* pour *«pardonner». «Si les torts sont partagés,* a dit M. Douste-Blazy sur RTL, *il fallait le dire beaucoup plus tôt, dès le départ, y compris durant le procès il y a quelques mois.» «La grâce, c'est le pardon, une forme de pardon, d'oubli judiciaire,* a précisé M. Douste-Blazy. *La question que je me pose aujourd'hui est : Faut-il pardonner, sommes-nous prêts à pardonner?» «On nous avait dit que le système de la transfusion sanguine française était un des meilleurs, et c'est vrai que là, il y a un groupe d'hommes qui ont trompé quelque part les médecins»,* a encore déclaré le ministre délégué à la santé. Le professeur Bernard Glorion, président du conseil national de l'ordre des médecins, estime pour sa part qu'il faut aujourd'hui *«s'orienter vers le pardon».*

Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, ministre de la justice, a indiqué qu'il y avait *«d'autres solutions possibles»* que la demande de grâce. *«C'est, lorsque le prisonnier a fait la moitié de sa peine, la libération conditionnelle»,* a expliqué le garde des sceaux sur Europe 1. *«Et Garretta aura fait deux ans, c'est-à-dire la moitié de sa peine, au mois de juin.»* L'Association professionnelle des magistrats (APM), a jugé que la demande de grâce constituait *«une insulte aux victimes».*

«Protéger les brebis galeuses»

Jean Péron-Garvanoff, président de l'association des polytransfusés, a protesté, dans un communiqué, contre la *«pétition organisée par le fan-club du docteur Garretta et du professeur Jean-Pierre Allain».* Il a également appelé les associations Act Up, AIDES et Arcat Sida à *«prendre position, avant la journée télévisée du 7 avril organisée «Pour tous les malades du sida», sur le bien-fondé de cette pétition».* L'association Act Up a réagi de son côté, estimant qu' *«aujourd'hui, les sidéens et leurs proches se sentent trahis et insultés». «Pourquoi des médecins cherchent-ils à protéger les brebis galeuses, réussissant définitivement à se couper de la confiance des malades?»* questionne Act Up.

Le professeur Willy Rozenbaum (hôpital Rothschild, Paris), a estimé, sur France 2, qu'il faut *«éviter»* que les réactions de *«polarisation sur des boucs émissaires ne servent à masquer les insuffisances»* de l'époque *«mais surtout les insuffisances d'aujourd'hui».*

Michel Rocard, premier secrétaire du Parti socialiste, s'est déclaré *«étonné et inquiet»* de cette demande de grâce. *«Tout cela vient un peu tard et chacun se souvient que la communauté médicale a quand même été étrangement silencieuse quand on débattait sur le fond devant la justice»,* a déclaré M. Rocard sur RMC. Bruno Mégret, délégué général du Front national, a jugé *«indécente»* la demande, précisant que *«gracier aujourd'hui Garretta et Allain équivaudrait à laisser penser que leurs condamnations d'hier ont été négociées afin de faire silence sur les responsables politiques».* Les époux Gaudin, parents de deux petits hémophiles contaminés par le virus du sida et aujourd'hui décédés, ont renouvelé leur demande pour que cette affaire soit rejugée devant la Cour d'assises.

Trente-trois Prix Nobel en faveur du docteur Jean-Pierre Allain

Trente-trois Prix Nobel du *monde entier ont écrit* individuellement au président François Mitterrand pour lui demander la grâce du docteur Jean-Pierre Allain, condamné dans l'affaire du sang contaminé par le virus du sida, a annoncé mercredi 19 janvier Max Perutz, Prix Nobel britannique de chimie 1962, à l'origine de cette initiative. Selon M. Perutz, douze Nobel américains, onze britanniques, cinq français, deux allemands, un italien, un belge et un canadien, ont répondu à cet appel. *Tous ont été primés pour* leurs travaux en médecine, en chimie ou en physique. M. Perutz travaille au Conseil pour la recherche médicale de la ville de Cambridge, où il a rencontré le docteur Allain lorsque ce dernier était professeur à l'université de Cambridge.

Tous les Prix Nobel français ont répondu, à l'exception d'André Lwoff, quatre-vingt-onze ans, Prix de Nobel de médecine 1965. Il s'agit de François Jacob, Pierre-Gilles de Gennes, Jean-Marie Lehn, Jean Dausset et Georges Charpak. *Dans sa lettre,* François Jacob indique qu'il a été *«profondément troublé par l'emprisonnement»* du professeur Allain. Selon lui, sa condamnation a été prononcée *«dans un environnement médiatique sans prédédent, où prédominaient le sensationnel aux dépens de la rigueur, les arguments passionnels aux dépens des données objectives».*

M. Perutz a enfin précisé que son action en faveur du docteur Allain était indépendante de la lettre ouverte adressée au président Mitterrand par une centaine de médecins et de scientifiques, *français et étrangers,* demandant également la grâce du docteur Michel Garretta, ancien directeur du CNTS. – *(AFP.)*

CLÉS

■ Une prérogative présidentielle. – Hérité de la monarchie absolue, le «droit de faire grâce» est un acte de clémence du président de la République qui octroie à un condamné une remise totale ou partielle de sa *peine, ou commue celle-ci en une* peine plus légère. Le droit de grâce, inscrit à l'article 17 de la Constitution de la Ve République, revient *exclusivement* au chef de l'Etat, qui peut accorder des grâces individuelles ou des *grâces collectives.* La grâce laisse substituer la condamnation au casier judiciaire, à la différence de l'amnistie.

■ Recours. – Les demandes de recours individuelles sont recueillies et instruites par la chancellerie. Les magistrats du bureau des grâces enquêtent, peuvent recueillir l'avis du parquet, de l'administration pénitentiaire, de médecins, etc., pour constituer un dossier. Celui-ci, accompagné d'un avis, positif ou négatif, est ensuite transmis à l'Elysée et *donne lieu* à un projet de décret. Le président de la République signe alors, ou non, ce décret contresigné par le premier ministre et le garde des sceaux.

■ Nombre et délai. – Chaque année, quarante mille requêtes *environ parviennent à la chancel*lerie. Moins de 1 % aboutissent, dans un souci de respect des décisions de justice. Le délai moyen est de trois mois, mais la procédure peut être beaucoup plus rapide quand des raisons médicales sont invoquées.

JUSTICE

L'assassinat du juge Pierre Michel devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône

L'éternelle absence de François Scapula

Treize ans après l'assassinat du juge Pierre Michel, le 21 octobre 1981 à Marseille, Charles Altiéri, trente-neuf ans, soupçonné d'être l'un des organisateurs du crime, comparaît depuis le mercredi 19 janvier devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône. Arrêté le 6 février 1993 à Larnaca (Chypre), Altiéri faisait l'objet d'une condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité prononcée par contumace le 19 avril 1991 par cette juridiction, qui avait infligé la même peine assortie d'une période de sûreté de dix-huit ans le 30 juin 1988 à François Checci, l'assassin, et à François Girard, l'un des commanditaires.

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

«Les faits que nous avons à connaître sont bien anciens...», soupire le président Bernard Fayolle, alors que son regard semble se fixer un instant sur un casque de motocycliste blanc posé devant les jurés sur la table des pièces à conviction.

Le 21 octobre 1981, sur une contre-allée du boulevard Michelet à Marseille, une moto «Bol d'Or» montée par deux hommes se place à côté d'un autre motocycliste. Le passager porte la main à son blouson, en sort un pistolet, tire un premier coup de feu et, lorsque sa victime s'écroule, le tueur tire à nouveau à deux reprises avant que la «Bol d'Or» ne se perde dans la circulation. A terre, l'homme au casque blanc qui agonise est un magistrat. C'est le juge Pierre Michel, notamment chargé d'instruire l'affaire de la tuerie du Bar du Téléphone et plusieurs dossiers de trafic de drogue venant du Moyen-Orient, transformée en France ou en Italie pour aboutir aux Etats-Unis selon une filière qui porta le nom de «french connection».

Pendant quatre ans, l'enquête piétine. Mais le 28 avril 1986 deux trafiquants de drogue, arrêtés en Suisse le 11 novembre 1985 lors de la découverte d'un laboratoire clandestin de morphine-base à Friburg, font des révélations. Philippe Wiesgrill et François Scapula désignent François Checchi comme étant le tueur; Charles Altiéri, lui aussi arrêté à Friburg, serait le pilote de la «Bol d'Or». Les deux hommes auraient agi à la demande de François Girard et peut-être de Homère Filippi, qui jouaient tous deux un rôle important dans le trafic de drogue.

Détenu à la prison des Baumettes à Marseille, Girard aurait ordonné la mort du juge après avoir constaté que le magistrat menait des investigations tendant à l'impliquer dans un autre dossier de trafic de drogue passant par la Sicile. Altiéri avouait devant les magistrats helvétiques alors que Checchi, détenu en France, reconnaissait avoir tiré sur le juge.

L'affaire semblait bouclée. Il ne manquait que Filippi, dont personne n'entendra plus jamais parler. Mais en juin 1988, devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, il manquait aussi Altiéri, qui s'était évadé le 18 novembre 1987 de la prison de la plaine de l'Orbe (Suisse) après avoir été condamné le 26 octobre à vingt ans de prison par le tribunal de Friburg pour *«production de drogue»*.

Cependant, Altiéri devait être arrêté à Chypre en février 1993 et extradé vers la France pour répondre enfin de l'assassinat du juge Michel. Seul dans son box, Altiéri voudrait poser des questions à Scapula qui, depuis son incarcération en Suisse, n'arrête pas de parler, dénonçant une foule d'affaires, en France, en Belgique, aux Etats-Unis et ailleurs, dans une attitude qui lui fera porter le surnom de «Scapula la balance». Des dénonciations qui lui ont aussi valu de traîner derrière lui une rumeur selon laquelle les services américains de répression du trafic de drogue, débordants de reconnaissance, lui auraient promis la liberté sous une nouvelle identité.

L'avocat d'Altiéri, Mᵉ Gilbert Collard, fulmine et exige *«la confrontation d'Altiéri à son principal accusateur»* en invoquant la Convention européenne des droits de l'homme. La cour lui donne raison en considérant que la présence de Scapula *«paraît nécessaire à la manifestation de la vérité»* et délivre un mandat d'amener qui est aussitôt transmis aux autorités judiciaires suisses. Mais la réponse tombe rapidement par la voix de Folco Galli, porte-parole du département de justice et de police à Berne, qui s'abrite derrière le refus de Scapula pour décliner la demande française.

Une fois de plus, il faudra se passer de Scapula, dont on avait pourtant déjà beaucoup parlé lors du procès de Girard et de Checchi. Altiéri semble s'accommoder de cette absence en annonçant très calmement qu'il nie aujourd'hui toute participation à l'assassinat du juge Michel. S'il a avoué au juge suisse André Pillers, c'est parce qu'il était *«terrorisé»* par ce magistrat, qui l'a placé à l'isolement pendant près de six mois sans qu'il puisse bénéficier de l'assistance d'un avocat, comme le code de procédure du canton de Fribourg le permet.

«A l'isolement total, c'était le cauchemar, soutient Altiéri. *J'avançais vers le suicide.»* Reste que la précision des détails fournis par Altiéri au juge helvétique sur l'itinéraire suivi par la moto étonne le président Fayolle, qui ajoute : *«Certes, on ne juge pas quelqu'un sur ses aveux.»* Altiéri s'embrouille un peu, se moque des procès-verbaux – *«c'est du papier, tout ça»* – puis, à une nouvelle évocation de l'assassinat du juge Michel, il repense à celui qui ne viendra pas témoigner et lâche : *«Scapula n'est pas étranger à tout ça, monsieur le Président, il n'y est pas étranger...»*

MAURICE PEYROT

Jacques Fauvet réélu président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés

Jacques Fauvet, ancien directeur du *Monde*, a été réélu à l'unanimité, mardi 18 janvier, président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). M. Fauvet, qui occupait cette fonction depuis 1984, dispose d'un nouveau mandat de cinq ans à la tête de la CNIL dont le but est de protéger les citoyens contre les abus d'utilisation des fichiers informatiques.

Au cours de cette même réunion, Louise Cadoux, conseiller d'Etat honoraire, a été réélue vice-présidente déléguée, et Michel Benoist, conseiller-maître à la Cour des comptes, vice-président. Sur les onze membres renouvelables à l'échéance du 19 décembre, sept nouveaux ont fait leur entrée. Il s'agit de Jean-Pierre Michel, député socialiste, ancien magistrat, désigné par le président de l'Assemblée nationale; Isabelle Jaulin, avocat, nommée par le président du Sénat; Jacques Ribs et Michel Bernard, conseillers d'Etat, choisis par le premier ministre; Michel May, représentant de la Cour des comptes; Thierry Cathala et Maurice Viennois, désignés par la Cour de cassation.

[Né le 9 juin 1914 à Paris, Jacques Fauvet, licencié en droit, a commencé sa carrière de journaliste en 1937 à *l'Est républicain*. Prisonnier de guerre de 1940 à 1945, il entre au *Monde* en 1945. Rédacteur en chef adjoint de 1958 à 1963, rédacteur en chef de 1963 à 1969, M. Fauvet a été directeur du *Monde* de 1969 à 1982 et cogérant de la SARL *le Monde* de 1968 à 1982. Président de la CNIL depuis 1984, M. Fauvet est l'auteur de plusieurs ouvrages : *les Partis dans la France actuelle* (1947), *les Forces politiques de la France* (1951), *la France déchirée* (1957), *la IVᵉ République* (1959), *la Fronde des généraux* (1961), *Histoire du parti communiste français* (1964-65).]

ESPACE

L'Europe trouve un accord sur les vols habités

Il aura fallu finalement plus d'un an pour que les Européens qui s'étaient réunis en novembre 1992 à Grenade (Espagne) trouvent un accord sur leur politique en matière de vols spatiaux habités. Après plusieurs reports en octobre et décembre 1993, les représentants des Etats-membres de l'Agence spatiale européenne (ESA) sont tombés d'accord, mardi 18 janvier, après une négociation marathon.

Les Européens ont décidé de préfinancer pour les deux ans à venir (1994-1995) le programme MSTP (Manned Space Transportation Program), soutenu par les Français, à hauteur de 207 millions d'unités de compte (1) et le programme Colombus, poussé par les Allemands, pour un montant de 270 millions d'unités de compte. Ils se réuniront à nouveau, à la mi-95, pour décider ou non d'aller plus loin.

Le premier de ces programmes, dont le coût à achèvement avait, en septembre, été estimé à un peu moins de 2 milliards d'unités de compte, vise à desservir les stations spatiales en orbite au moyen de deux véhicules : le CTV (Crew Transport Vehicle), sorte de vaste capsule capable de transporter hommes et matériel et l'ATV (Automated Transfer Vehicle), module de service intelligent nécessaire à la mise en orbite et aux opérations de rendez-vous de capsules et de modules habitables. Selon l'ESA, le deuxième vol, en 1996, de la nouvelle fusée européenne Ariane-5 pourrait être l'occasion de faire voler une sorte de pré-CTV non habité.

Le second de ces programmes, Colombus, dont le coût est évalué à 2,3 milliards d'unités de compte, doit donner lieu à la construction d'un module habitable aux ambitions réduites au fil du temps et des budgets, l'APM (Attached Pressurised Module), qui devrait un jour se greffer sur la future station spatiale internationale que concoctent les Américains, les Russes et, avec eux demain, les Européens et les Japonais.

Le conseil de l'ESA a décidé de la mise en place d'un «Acte en conseil» qui devrait rapidement réunir les programmes MSTP et Colombus sous une même bannière afin d'être mieux à même de discuter avec les industriels et de présenter un front commun lors des discussions avec Moscou et Washington.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Une unité de compte vaut environ 7 francs.

EN BREF

ALOIS BRUNNER : vers un procès par contumace. – Le juge d'instruction parisien Jean-Pierre Getti, chargé du dossier pour crime contre l'humanité visant l'ancien nazi Aloïs Brunner, a terminé ses investigations en vue d'un procès par contumace. M. Getti a transmis au parquet le dossier de cet homme de quatre-vingt-un ans accusé d'avoir dirigé les déportations de juifs français en 1943 et 1944. La justice le soupçonne de s'être réfugié en Syrie, mais Damas a toujours nié sa présence sur son sol. Pour le magistrat instructeur, Aloïs Brunner n'est pas mort, contrairement aux rumeurs qui ont couru à plusieurs reprises. L'information judiciaire avait été ouverte le 29 avril 1988 à la suite d'une plainte de l'Association des fils et filles des déportés juifs de France. Un mandat d'arrêt pour crime contre l'humanité avait été lancé le 10 juin 1988.

AIRBUS : Deuxième incident sur l'A330 d'Air Inter et destruction d'un A340 dans un incendie. – Le premier Airbus A330 d'Air Inter a subi, mercredi 19 janvier, une nouvelle panne de train d'atterrissage alors qu'il effectuait la liaison Orly-Toulouse. Déjà la veille, le même appareil avait dû faire demi-tour pour les mêmes raisons. L'Union syndicale du personnel navigant technique (USPNT) d'Air Inter a contesté, mercredi 19 janvier, la décision de la direction générale de l'aviation civile d'accorder, vendredi 14 janvier, à Air Inter l'autorisation d'exploiter avec un équipage à deux le nouvel A330. D'autre part, un Airbus A340-200 d'Air France a été entièrement détruit par un incendie qui s'est déclaré vers 5 h 50, jeudi 20 janvier, sur la zone de maintenance de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. L'appareil était vide au moment du sinistre, qui a été maîtrisé au bout d'une demi-heure environ et n'a fait aucune victime. Les causes de l'incendie sont inconnues.

FAITS DIVERS : Un mineur de seize ans écroué à la suite du déraillement d'un train dans l'Oise. – Un mineur de seize ans a été mis en examen et écroué, mercredi soir 19 janvier, par Mᵐᵉ Pernollet, juge d'instruction au tribunal de Senlis (Oise), dans le cadre de l'enquête ouverte à la suite du déraillement d'un train le 1ᵉʳ décembre 1993 à Saint-Leu-d'Esserent. La catastrophe avait fait quatre morts, quatre blessés graves et une vingtaine de blessés légers. Le jeune homme aurait reconnu les faits et avoué avoir placé une lourde pièce métallique *«pour voir ce que ça ferait»*, sans avoir mesuré la gravité des conséquences. – *(Corresp.)*

VOLS DE TABLEAUX : François Marcantoni placé en garde à vue. – François Marcantoni, soixante-treize ans, qui fut l'un des protagonistes de l'affaire Markovic dans les années 70, a été interpellé, mardi 18 janvier, à Houdan (Yvelines), puis placé en garde à vue dans le cadre d'une vaste affaire portant sur une cinquantaine de tableaux volés. Il est soupçonné d'être le «commanditaire» de ces vols, dont le préjudice global est estimé à près de 30 millions de francs. Deux autres personnes, complices présumés de M. Marcantoni, ont également été interpellées.

IMMIGRATION : deux ans et demi de prison ferme pour aide à des clandestins. – Gérante d'une société lyonnaise de nettoyage industriel, Odile Jaboni, cinquante-trois ans, surnommée «Mamie Odile», a été condamnée à trente-six mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Lyon pour avoir, en 1991 et 1992, favorisé l'entrée sur le territoire et le séjour irrégulier de neuf Turcs à l'aide de fiches de paye fictives. Vendues 5 500 F l'une, celles-ci permettaient à de jeunes Turques de demander un regroupement familial en faveur de leurs conjoints. Neuf Turcs avaient ainsi rejoint la France. Le bénéfice réalisé par «Mamie Odile» a été évalué à 700 000 F.

AFFAIRE KRAOUCHE : réaction du Syndicat de la magistrature. – Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) estime que les opérations contre les islamistes algériens et les Kurdes se sont déroulées *«en l'absence de tout élément de nature à justifier les multiples interpellations, gardes à vue et perquisitions pratiquées»*. L'utilisation des *«concepts extrêmement flous résultant de la loi de 1986 sur le terrorisme»* ont permis de pratiquer de *«véritables rafles»* et de prononcer des mises en examen *«en l'absence de toute charge sérieuse»*, estime le SM, qui appelle les magistrats à *«refuser d'avaliser des procédures qui n'ont d'autre objet que de servir les vues politiciennes du ministre de l'intérieur»*.

BIZUTAGE : une promotion de l'IUT de Poitiers en conseil de discipline. – A la suite du malaise survenu à un étudiant de première année de l'IUT de Poitiers (département de génie mécanique et productique) lors du bizutage de la rentrée 1993, une plainte a été déposée qui a déclenché une procédure disciplinaire interne à l'université. Après avoir procédé le 29 décembre à l'audition individuelle de chacun des protagonistes, le président de la commission de discipline, Dominique Breillat, doyen de la faculté de droit, a convoqué, le 28 janvier, le conseil de discipline, qui pourrait prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à des mesures d'exclusion. – *(Corresp.)*

TENNIS : les Internationaux d'Australie. – Guillaume Raoux et Fabrice Santoro se sont qualifiés, jeudi 20 janvier, pour les seizièmes de finale des Internationaux d'Australie en battant respectivement l'Allemand Patrick Kuehnen (6-2, 7-5, 6-4) et le Français Rodolphe Gilbert (7-5, 5-7, 2-6, 7-5, 6-0). En revanche, Olivier Delaitre a été éliminé par le Suédois Mats Wilander (6-1, 2-6, 7-5, 6-4), tout comme Arnaud Boesch, qui a déclaré forfait contre l'Allemand Alexander Mronz à cause d'une sinusite. Parmi les têtes de série, le Suédois Stefan Edberg, le Russe Alexander Volkov et le Tchèque Karel Novacek se sont qualifiés pour le troisième tour. Dans le tournoi féminin, Mary Pierce disputera les seizièmes de finale après avoir battu l'Américaine Linda Harvey-Wild (6-7, 7-5, 6-3). – *(AFP.)*

PATINAGE ARTISTIQUE : les championnats d'Europe. – Les patineurs russes Ekaterina Gordeeva et Sergey Grinkov ont remporté l'épreuve par couples des championnats d'Europe de patinage artistique, mercredi 19 janvier à Copenhague, devant leurs compatriotes Eugenia Shishova et Vadim Naumov.

POLICE

A la demande du ministre de l'intérieur

La SOFRES réalise un sondage auprès de 120 000 policiers

Un questionnaire sur le métier de policier, sur l'image de la police dans la population et sur les attentes des citoyens en matière de sécurité, a été diffusé, mercredi 19 janvier, par le ministère de l'intérieur. Ce sondage, qui sera traité par la SOFRES, s'inscrit dans le cadre de la mission de réflexion et de proposition sur la police confiée par Charles Pasqua au conseiller d'Etat Pierre Bordry. A l'occasion de cette consultation en vraie grandeur, le proche collaborateur du ministre nous a exprimé sa volonté de *«doter enfin la police nationale d'une base légale cohérente»*.

«Pour mieux répondre aux attentes des citoyens, quelle doit être pour la police nationale la priorité, s'il faut en choisir une seule? Accroître la présence des policiers sur la voie publique [ou bien] *organiser un meilleur accueil du public dans les commissariats* [ou encore] *consacrer davantage de moyens pour élucider les affaires?»* Cette question d'ordre quasiment existentiel est posée, parmi dix-neuf autres, dans un sondage qui vient d'être adressé par le ministère de l'intérieur aux 120 000 policiers et aux 10 000 personnels administratifs travaillant à leurs côtés. Sondant les cœurs des fonctionnaires (la police est-elle bien *«considérée par la population»* dans le quartier où le policier sondé opère? Est-elle *«efficace»* dans sa lutte contre la délinquance? Le policier a-t-il jusqu'alors exercé un *«travail de bureau»* ou *«de terrain»*?), le questionnaire sera dépouillé par la SOFRES pour le ministère de l'intérieur.

Cette consultation grandeur nature est réalisée dans le cadre de la mission de réflexion et de proposition sur la police nationale qui a été confiée l'an passé par Charles Pasqua à l'un de ses proches collaborateurs, le conseiller d'Etat Pierre Bordry. Il ne s'agit toutefois pas, assure M. Bordry, de contourner le pouvoir syndical en s'adressant directement à la base policière : les questions posées à chaque policier sont d'ordre général, à la différence des revendications catégorielles qui relèvent des discussions engagées avec les organisations syndicales par la «mission Bordry».

Découvrant un monde policier dont il ignorait presque tout quelques mois plus tôt, le conseiller d'Etat a, de fait, multiplié depuis les réunions avec les organisations syndicales et avec les responsables de la hiérarchie. Il s'est également rendu sur le terrain en visitant différents services de police – sans que sa visite ait été préalablement annoncée. A Lyon, M. Bordry a, par exemple, passé la nuit dans un hôtel de police, des locaux de garde à vue à la salle de commandement. Plus récemment, lundi 17 janvier, il a pu constater la vétusté d'un cantonnement de CRS installé, aux abords de Rouen, dans des locaux datant de 1936. C'est au terme de cette découverte, fin février ou début mars, que la «mission Bordry» publiera les résultats du sondage en même temps qu'elle présentera le «rapport d'étape» demandé par le ministre en vue de préparer son projet de loi d'orientation pour la police.

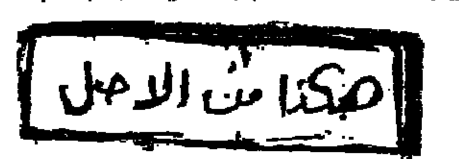
La responsabilité de l'Etat

Esquissant d'ores et déjà les grandes lignes de son travail, M. Bordry affiche la volonté de ne pas se borner à la rédaction *«d'un rapport de plus»*. L'ambition de sa mission vise à doter *«enfin la police nationale d'une base légale cohérente»*, commente-t-il. La police souffre de s'être construite sur des textes disparates : les uns pâtissent d'une *«légalité incertaine»*, comme les réformes de 1941 et 1943 adoptées par le régime de Vichy et dotant la police de son statut; les autres sont des textes *«de circonstance»*, à l'image de la création par Clemenceau des brigades mobiles de police judiciaire pour lutter contre les bandits circulant en «traction avant», ou encore de la loi de 1966 supprimant, sous l'influence de l'affaire Ben Barka, la dualité entre la préfecture de police de Paris et la Sûreté nationale de province. On se dirige donc vers une remise en ordre législative globale, assure le conseiller de M. Pasqua, qui évoque aussi l'éventualité d'une actualisation du statut particulier reconnu en 1948 aux policiers d'Etat.

Au titre des *«grands principes»*, un tel projet de loi devra affirmer sans ambiguïté que la sécurité intérieure relève exclusivement de la responsabilité de l'Etat, affirme encore M. Bordry. Il devra en particulier *«mettre fin à la très grande confusion régnant dans les débats sur la police nationale et les polices municipales»*, précise-t-il.

En consolidant la police d'Etat dans ses prérogatives, le collaborateur direct de M. Pasqua entend dégager *«un consensus avec les syndicats sur les grands principes d'un projet de loi global»*. Après le vote de cette loi par le Parlement à la session de printemps, espère M. Bordry, viendra le temps des décrets d'application sur des sujets – la réforme des corps et carrières, les primes ou avantages de carrière pour affectation en zones difficiles – que les organisations syndicales considéreront nettement moins *«consensuels»*.

ERICH INCIYAN



COMMUNICATION

Sur fond de querelle avec M. Toubon

M. Carignon mobilise les professions de l'audiovisuel pour les prochaines échéances européennes

Préparer le Livre vert de la future politique audiovisuelle européenne, réfléchir à la question des quotas de diffusion, répondre aux problèmes posés par l'application de la directive « Télévision sans frontières »... autant d'enjeux qui nécessitent en France la cohésion des ministères de la culture et de la communication. Malheureusement, entre MM. Carignon et Toubon, la querelle des frontières se poursuit.

La guérilla quasi institutionnelle entre les ministères de la communication et de la culture préfigure déja les difficultés que rencontrera la France au niveau européen pour faire prévaloir ses points de vue lorsqu'il s'agira de *jeter les bases d'un cadre juridique* et réglementaire pour la naissance d'une industrie européenne de la communication. Mercredi 19 janvier, Alain Carignon, ministre de la communication, réunissait les professionnels de l'audiovisuel (sociétés d'auteurs, chaînes de télévision, cablo-distributeurs, producteurs...) dans le but de lancer des groupes de réflexion capables de nourrir le Livre vert sur la politique audiovisuelle européenne que la Commission de Bruxelles prépare pour le printemps. Les Etats-Unis ayant échoué à intégrer le secteur des images dans le cadre libéral du GATT, liberté est laissée à l'Europe de peaufiner la directive « Télévision sans frontières », de définir plus précisement la notion d'œuvres et de quotas de diffusion. Si les professionnels de la télévision, surmontant leurs conflits d'interêt, avaient répondu présents, mercredi, les producteurs de cinéma eux, s'étaient abstenus. Ils étaient restés fidèles à Jacques Toubon, ministre de la culture, qui, apparemment non prévenu de la manifestation, s' *« étonnait »* publiquement, le même jour, de l'absence de *« concertation interministérielle »*. M. Toubon a annonçé simultanément des réunions de travail avec les professionnels du cinéma pour le 28 janvier. Bref, alors que les deux ministres devraient travailler de concert, des problèmes ridicules (face aux enjeux) de préséance et de *« bénéfices médiatiques »* viennent fragiliser déja les succès européens de l'après-GATT.

Problèmes nouveaux sans solution

Ces conflits au sein de l'appareil gouvernemental sont d'autant plus regrettables que le Livre vert de la *Commission européenne* représente, comme le soulignait Alain Carignon mercredi, la possibilité de construire *« une véritable plate forme pour une politique audiovisuelle européenne »*. Trois ans après l'entrée en application de la directive « Télévision sans frontières », il est clair que l'Europe ne dispose pas d'un environnement juridique et économique *« apte à assurer la croissance du secteur »*. TNT Cartoon de Ted Turner diffuse librement ses fictions sans respecter les quotas, TF 1 n'est pas autorisée à diffuser des écrans publicitaires en Belgique, etc. Ces trois années d'application de la directive montrent aussi que bon nombre de problèmes *nouveaux n'ont pas de* solution : *« La loi du pays diffuseur doit-elle être la seule applicable ? Quel recours a un pays receveur lorsque l'esprit et la lettre de la directive ne sont manifestement pas respectés ? »* expliquait Alain Carignon.

Les questions sont nombreuses, mais les délais de réponse sont particulièrement brefs. A la mi-février, le groupe d'experts que préside Antonio Pedro Vasconcelos, réalisateur portugais, doit remettre son rapport à la commission. Un mois plus tard, à la mi-avril, le Livre vert devrait être rendu public, qui sera suivi quelques jours plus tard d'un séminaire informel des ministres européens de l'audiovisuel. A la *mi-mai*, des *assises* réuniront l'ensemble des professionnels de l'audiovisuel et du cinéma, et c'est à l'automne 1994 que les *discussions s'engageront* sur la définition de la future politique audiovisuelle européenne (nouveau programme Média, réexamen de la directive « Télévision sans frontières »...). L'isolement politique de la France au sein même de l'Union européenne, sur la plupart de ces dossiers, et l'absence de cohésion interne au sein du gouvernement augurent mal des résultats.

YVES MAMOU

Avant une nouvelle augmentation de son capital

La chaîne d'informations Euronews doit faire face à un important déficit

LYON

de notre bureau régional

Pour sa première année d'exploitation, la nouvelle chaîne de télévision diffusant des informations en continu Euronews, dont le siège est à Lyon-Ecully, a réalisé un important déficit, sans doute de l'ordre de 50 millions de francs, déclare Jean-Claude Silvain, son directeur financier. L'entreprise a pu cependant amortir, dès son premier exercice, l'ensemble des frais d'installation à Lyon (10 à 15 millions de francs), mais évidemment pas ses équipements; elle souhaite maintenant prendre un nouvel élan, avec la constitution d'un « noyau dur » d'actionnaires comprenant des chaînes de service public française, italienne, espagnole et suisse. Euronews devrait recevoir des signataires de ce pacte, en 1994-1995, *un apport total* de l'ordre de 100 millions de francs, en capital et en comptes courants d'associés. Ces apports devraient être confirmés en janvier. Une première augmentation du capital, d'un montant de 15 millions de francs pour atteindre un total de 27,6 millions de francs, avait été *« délicate »*, concède la direction de l'entreprise lyonnaise. C'est pourquoi cette première opération, décidée en 1992, vient à peine d'être décrite par la publicité légale.

La société présidée par Massimo Fichera est l'émanation de différentes chaînes européennes et méditerranéennes de service public (France, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Grèce, Finlande, Chypre, Egypte, Suisse, Tunise, Algérie, etc.). Comme telle, elle souhaite *s'opposer* à une trop forte domination anglo-saxonne en matière d'information télévisée. L'entreprise a connu un lancement difficile : ses recettes commerciales ont été modestes, en 1993, car la régie publicitaire n'a pu être constituée immédiatement après qu'Havas eut fait faux bond. Finalement, les membres pressentis de cette régie ont accordé une avance sur recettes (36 millions de francs) au mois de mai, avant de conclure en octobre, c'est-à-dire seulement dix mois après le début des émissions, un accord définitif sur la création du groupement d'intérêt économique EuroTV, basé à Bruxelles. Le nombre des embauches a dû être reconsidéré (125 postes à fin 1993), mais l'effectif devrait être augmenté d'une trentaine de personnes, dans les prochains mois.

D'autre part, la direction d'Euronews souligne que la subvention annuelle de la Communauté européenne a été portée, pour 1994, à 4,25 millions d'écus, c'est-à-dire un montant presque doublé par rapport à l'année précédente. Cela répond à l'importance culturelle de l'entreprise, dont les émissions peuvent être reçues par douze millions de foyers européens raccordés au câble et font l'objet de reprises hertziennes à Chypre, en Grèce, en Espagne et en Suisse, sans que l'audience puisse être mesurée quotidiennement. D'entrée de jeu, Euronews s'est heurtée en Allemagne, le principal marché européen de la télévision par câble, où elle ne compte pas d'actionnaires, à la concurrence de la chaîne NTV, associant CNN et Warner.

GÉRARD BUÉTAS

Condamné en 1992

TF 1 rechigne à payer ses amendes

En 1992, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) avait infligé à TF 1 deux amendes, l'une de 30 millions de francs pour non-respect d'une obligation de diffusion d'œuvres *audiovisuelles inédites* aux heures de grande écoute, l'autre de 4,98 millions pour de la publicité qualifiée de clandestine. Or, *la Tribune* du 12 janvier révélait que TF 1 n'avait toujours pas acquité ces amendes, en arguant de maladresses de procédure du Trésor public, maladresses que *la Tribune* liait à la décentralisation précipitée de certains services.

TF 1 avait publiquement contesté ces amendes, soutenue à l'époque par plusieurs hommes politiques, comme Nicolas Sarkozy (RPR, aujourd'hui ministre du budget) qualifiant à l'antenne cette sanction d' *« absurde et choquante »*, ou Alain Madelin (UDF) (*le Monde* des 31 juillet et 1er août 1992). TF 1 a engagé un recours sur le fond, devant le Conseil d'Etat, mais ce recours n'est pas suspensif. Elle conteste devant le tribunal administratif certains actes de procédure, notamment des titres de perception, ce qui suspend le recouvrement. La chaîne n'a donc toujours rien payé, mais refuse de commenter les divers courriers et procédures qui retardent depuis plus d'un an l'application des sanctions du CSA.

EN BREF

JAPON : mission prospective. – Dans le cadre de son réseau international des Universités de la communication, le CREPAC d'Aquitaine organise du 20 février au 2 mars une mission prospective à Tokyo, Osaka, Kyoto, Kobe et Fufuoka pour *« découvrir les axes de développement des médias et des industries culturelles »* du Japon et *« amplifier les échanges professionnels et les coopérations »* entre ce pays et la France. Au programme : visites de télévisions publiques et privées, journaux, entreprises spécialisées dans la fabrication de jeux vidéo, l'informatique, la production audiovisuelle.

► Renseignements et inscriptions au CREPAC d'Aquitaine, 2, rue Jean-Artus, BP 110, 33030 Bordeaux Cedex. Tél. : 56-29-04-09. Télécopie : 56-39-58-43.

NRJ : bénéfice en hausse de 21 %. – Le groupe NRJ, premier réseau musical français (NRJ, Chérie FM, Rire et chansons), a clos son exercice 1993 avec un bénéfice net de 111,2 millions de francs, contre 91,7 l'an passé. Le chiffre d'affaires du groupe, coté sur le second marché boursier, a progressé de 15 %, atteignant les 430 millions de francs.

Le PDG du groupe, Jean-Paul Baudecroux, candidat au rachat de RMC, a précisé, que ces résultats traduisent la bonne résistance du média radio et de ses investissements publicitaires en temps de crise, en confirmant la progression de l'audience de NRJ et de Chérie FM (9,3 % à 10,1 % d'audience cumulée entre septembre-octobre 1992 et 1993 pour la première, 2,3 % à 2,5 % pour la seconde).

PRÉCISION : à propos d'un testament. – A la suite des articles consacrés par la presse aux volontés testamentaires d'un retraité de Meurthe-et-Moselle qui a légué sa fortune à plusieurs vedettes de la télévision (*le Monde* du 14 janvier), Michèle Cotta, Christine Ockrent et Albert du Roy *« tiennent à préciser que, aussitôt informés à l'époque par le notaire* [chargé d'exécuter ce testament], *ils lui avaient fait savoir qu'ils renonçaient à ce surprenant héritage »* et qu'ils *« considèrent donc que les développements judiciaires actuels ne les concernent pas »*.

Les grands aménagements de la capitale

Des artisans d'art s'installent sous le viaduc de l'avenue Daumesnil

Paul Pernin, maire du 12e arrondissement et président de la Société mixte d'aménagement de l'Est de Paris, a présenté, mercredi 19 janvier, les premières voûtes restaurées qui abriteront, avenue Daumesnil, une cinquantaine d'artisans d'art.

D'ici quelques jours, un atelier de restauration de broderie, un sculpteur sur bois et un orfèvre vont commencer à s'installer sous les voûtes de l'ancien chemin de fer de la Bastille, le long de l'avenue Daumesnil (12e). Ses premiers arrivants ouvriront leurs échoppes dès le printemps et seront suivis par d'autres artisans d'art venus de Paris et de la petite couronne. Au total, cinquante-cinq ateliers et magasins jalonneront l'avenue l'an prochain. Telle est l'étape initiale d'un vaste projet de réhabilitation du viaduc ferroviaire et de ses abords. Imaginée il y a dix ans, cette opération se concrétise enfin.

Décidément, les urbanistes de la capitale passent une partie de leur temps à panser les plaies ouvertes au siècle dernier dans le tissu parisien par les voies ferrées. Chaque faisceau ferroviaire constitue aujourd'hui, soit qu'on le couvre d'une dalle, soit qu'on le récupère, une opportunité d'aménagement. C'est le cas du grand projet Seine rive gauche (*le Monde* du 19 juin). C'est aussi celui du viaduc Daumesnil.

La ligne de la Bastille, avec sa gare, son viaduc et ses tranchées, fut construite en 1859. Désaffectés en 1969 sur près de 5 kilomètres, ses différents ouvrages ont été acquis soit par l'Etat, soit par la Ville. Le premier a construit en bout de ligne l'énorme masse de l'Opéra de la Bastille. La seconde, plus attentive aux besoins quotidiens des habitants du quartier, a imaginé une « coulée verte » ouvrant une promenade plantée jusqu'au bois de Vincennes : un espace vert linéaire, large selon les endroits de 9 à 30 mètres et couvrant au total 6,5 hectares. Cet itinéraire de flânerie insolite est déjà praticable entre Reuilly et le périphérique.

Résurrection du quartier

Restait à aménager l'ouvrage d'art que constituent le viaduc Daumesnil et ses soixante arcades. Au sommet, les jardiniers de la Ville, au prix de 20 millions de francs, installent à la place des voies et du ballast une épaisse couche de terre où pousseront bientôt pelouses, parterres de fleurs et arbres de hautes tiges. Avec ses 1 500 mètres de développement, un trottoir central, quelques bancs, des rampes d'accès et des ascenseurs, ce devrait être l'une des promenades les plus originales de la capitale. Seule difficulté : la brèche béante laissée du côté Bastille par l'abandon de la bâtisse devant abriter les décors de l'Opéra. La balle est dans le camp de Jacques Toubon, ministre de la culture.

Au-dessous des jardins suspendus, la Société mixte d'aménagement de l'est de Paris (SEMAEST) a entièrement réhabilité les voûtes centenaires en pierre de taille avec parements de briques rose orangé et corniche façon mâchicoulis : un investissement de 100 millions de francs. Mais on offre aux artisans d'art du faubourg Saint-Antoine, souvent obligés de fermer ou de déménager en banlieue, de nouveaux locaux comprenant, derrière une vaste vitrine, 200 mètres carrés de sous-sol, de rez-de-chaussée et de mezzanine. Le tout a été dessiné par l'architecte Patrick Berger. Prix de location par mètre carré et par an : 800 francs pour les ateliers, 1 500 à 1 800 francs pour les show-rooms et les magasins.

Plus de vingt professionnels ont déjà signé des baux. Ils seront regroupés par spécialité. En partant de la Bastille, on trouvera d'abord costumiers, luthiers et restaurateurs d'instruments de musique. Plus loin, viendront les spécialistes des matériaux et de l'outillage. Puis les créateurs de mobilier contemporain ; enfin, les ébénistes, tapissiers et bronziers traditionnels. On pourra voir les gens au travail, contempler leurs œuvres en vitrine et, éventuellement, acheter. Sur les 1 500 mètres de cet itinéraire d'art, on a prévu quelques haltes sous forme de cafés, brasseries et restaurants. Un millier de places de parking seront disponibles à proximité.

La récupération du viaduc Daumesnil, rebaptisé « viaduc des Arts », est aussi un pari sur la résurrection du quartier. Les immeubles, qui tournaient le dos au chemin de fer, vont désormais donner, avec une exposition sud, sur une promenade verte. Une dizaine vont être reconstruits, qui offriront 200 appartements et bureaux. Au bout du viaduc, à proximité de la mairie du 12e arrondissement, des promoteurs privés construisent sur 400 mètres un complexe commercial assorti de logements. L'avenue Daumesnil qui n'est aujourd'hui qu'un triste couloir à voitures, peut devenir demain une artère animée.

MARC AMBROISE-RENDU

A Paris

Un foyer pour les femmes sans logis

En proie à une grande excitation, une jeune femme d'une vingtaine d'années pénètre dans la pièce. Les écouteurs de son baladeur collés sur les oreilles, elle est en larmes et bredouille, *« J'en ai assez... j'en ai assez ! »*... Monique Chasserio – Mona pour son entourage – la prend par le bras et la conduit avec des mots apaisants dans une pièce adjacente. Mona est la directrice de Cœur de femmes, ce tout nouveau « lieu de vie » pour les femmes sans domicile fixe qui vient d'être inauguré à Paris (1). La personne qu'elle console est une de ses pensionnaires, qui a choisi de fuir un père autoritaire et violent. Après plusieurs séjours dans des foyers, elle s'est retouvée dans la rue où elle a rencontré Monique Chasserio.

Toutes les organisations qui s'occupent des sans abri s'accordent pour dire que les femmes sont de plus en plus nombreuses à errer dans les rues. Sans doute quinze mille dans la région parisienne ; mais il n'existe pas de statistiques en la matière. D'après des observations faites par un foyer d'accueil d'urgence parisien et la structure de soins ouverte par Médecins du monde, les trois quarts de ces femmes sont françaises, la moitié ont moins de vingt-cinq ans, 71 % sont célibataires et un tiers ont un enfant au moins. Issues pour la plupart de milieux défavorisés, elles sont titulaires dans 23 % des cas d'un baccalauréat et dans 28 % d'un BEP ou CAP. Beaucoup ont connu les foyers et les familles d'accueil de l'aide sociale, toutes ont vécu dans leur enfance et leur adolescence des événements très difficiles. *« Quand on les interroge, on découvre que les SDF souffrent de nombreux troubles psychologiques et affectifs, renforcés ensuite par toute une série d'échecs dans la vie professionnelle et sociale »*, explique le sociologue Serge Paugam, cité par Monique Chasserio.

Parmi les femmes qui ont trouvé refuge dans le nouveau lieu de vie, il y a Sylvie qui, à dix ans, a fait sa première fugue, a connu la prostitution à onze ans et s'est mariée à dix-sept avec un alcoolique, non sans avoir été auparavant ballottée d'un mode d'accueil à un autre. Sylvie a appris, peu de temps après son arrivée à Cœur de femmes, qu'elle était séropositive et elle a voulu mourir. Il y a aussi Anne, qui sait depuis longtemps qu'elle a été contaminée par le virus. Voilà quinze ans qu'elle fréquente la rue, flirte selon les opportunités avec l'héroïne ou la cocaïne. Elle a déjà fait plusieurs cures de désintoxication et n'a pas attendu la fin de la dernière pour replonger. Cette fois, un mois et demi de coma l'ont laissée à moitié paralysée.

Une entorse au règlement

Enfin, il y a cette gamine de dix-huit ans, enceinte de cinq mois d'un copain atteint d'un cancer des os. Pour eux, Monique Chasserio a fait une entorse au règlement et accepté qu'ils passent ensemble, dans le salon, leurs journées. Normalement les hommes sont interdits dans ce havre de femmes. *« Mais je préfère qu'ils soient là et vivent ensemble le peu de temps qu'il lui reste »* explique Mona. Bientôt, ils pourront rester ensemble également la nuit. Monique Chasserio prévoit de leur prêter le petit appartement qu'elle possède et qui est actuellement occupé par sa fille. Car depuis qu'elle a rencontré, en juin 1991, l'abbé Pierre et qu'elle a décidé de consacrer sa vie aux femmes sans domicile fixe, cette ancienne responsable de la communication de Rhône-Poulenc est prête à tout donner.

Elle a quitté son travail du jour au lendemain, et petit à petit son projet a pris forme. A force de pugnacité, elle a obtenu que La Poste lui loue des locaux dans un vieil immeuble de la rue Fulton, tout près de la Seine. La bâtisse est vétuste. Il a fallu faire venir l'eau chaude, installer une baignoire... Les dortoirs sont composés de matelas déposés sur des lits pliants donnés par l'armée mais une vingtaine de filles peuvent y dormir. Elles trouvent là un peu de chaleur. De quoi manger, se débarrasser de cette gale qui colle à la peau des sans-logis. Récupérer un peu de force physiquement et moralement. Cela ne se fait pas toujours sans heurts.

Monique Chasserio, qui ne bénéficie que de dons de particuliers ou d'entreprises, espère convaincre le ministère des affaires sociales et la région de lui accorder des subventions pour la construction d'ateliers de poterie, d'alphabétisation, de sculpture et de bien d'autres activités qu'elle veut ouvrir dans la péniche qu'elle vient d'acquérir. Encore à Conflans-Saint-Honorine (Yvelines), celle-ci devrait bientôt s'installer quai d'Austerlitz. Une fois aménagée, elle devrait pouvoir accueillir une douzaine d'autres femmes, cette fois en logements individuels.

CHRISTIANE CHOMBEAU

(1) Cœur de Femmes, 4, rue Fulton, 75013 Paris. Tél : (1) 45-83-52-72.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LE BON FILS. Film américain de Joseph Ruben, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

BONSOIR. Film français de Jean-Pierre Mocky : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

COUPLES ET AMANTS. Film français de John Lvoff : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ENTRE CIEL ET TERRE. Film américain d'Oliver Stone, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

KIKA. Film espagnol de Pedro Almodovar, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

MR. JONES. Film américain de Mike Figgis, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

RUBY IN PARADISE. Film américain de Victor Nunez, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LE VOLEUR D'ARC-EN-CIEL. Film britannique d'Alejandro Jodorowsky, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CANTONALES

Sept candidats à Maisons-Laffitte

La succession de Jacques Myard, RPR, député des Yvelines et maire de Maisons-Laffitte, qui a abandonné son siège de conseiller général après la validation de son élection à l'Assemblée nationale par le Conseil constitutionnel, est prétexte à une nouvelle empoignade entre le RPR et l'UDF.

Les 23 et 30 janvier, les électeurs pourront choisir entre sept candidats. Jacques Myard ne cache pas sa préférence pour Joël Desjardins, son premier adjoint UDF-CDS, dont la fidélité au groupe RPR à l'assemblée départementale ne faisait pas l'ombre d'un doute en cas d'élection. Le comité départemental du RPR a tranché en faveur d'une candidature plus « naturelle », celle de Denis Ferri, deuxième adjoint de Jacques Myard et délégué cantonal du RPR.

Joël Desjardins avait averti que s'il n'obtenait pas l'investiture du RPR il maintiendrait cependant sa candidature. Un mauvais coup porté à la candidate officielle de l'UDF, Angèle Duponchel, conseiller municipal de Maisons-Laffitte et secrétaire fédérale adjointe du Parti républicain. A la différence de Joël Desjardins, Angèle Duponchel est une opposante au maire, élue sur une liste concurrente en 1989. Le RPR semble donc en bonne position. Jacques Myard, discipliné, a déclaré soutenir sans réserve le candidat investi par son parti. Et le désistement de son « poulain », si Denis Ferri arrivait en tête au premier tour, paraît évident.

Outre cette triangulaire au sein de la droite traditionnelle, les autres candidatures sont sans surprise : Claude Thierce pour le Parti communiste, Bruno Athias, conseiller municipal de Maisons-Laffitte, pour le Parti socialiste et Antoinette Martinet pour le Front national. Les Verts et Génération écologie se sont mis d'accord sur le nom de Roger Panaget. Cette élection partielle se rejouera deux mois plus tard, puisque Maisons-Laffitte fait partie des 19 cantons renouvelables dans les Yvelines.

Après l'« accord de principe » de Génération Écologie

Une majorité se dessine pour adopter le budget de la région

Le conseil régional doit débattre, du jeudi 20 au samedi 22 janvier, du projet de budget pour 1994. Celui-ci devrait être adopté par une majorité RPR-UDF-GE après l'« accord de principe » de certains élus écologistes.

Le débat sur le budget 1994, qui doit avoir lieu au conseil régional du jeudi 20 au samedi 22 janvier, va-t-il confirmer l'existence d'une véritable majorité dans cette assemblée ? Pour sa part, Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional et ministre du travail, de la formation professionnelle et de l'emploi, a estimé, dès le mercredi 19 janvier qu'*« une majorité de concertation »* existe sur le projet de budget : *« Depuis dix-huit mois, le soutien des écologistes ne nous a pas manqué. Nous avons donc eu raison de choisir en avril 1992, avec les élus RPR et UDF* (1), *une stratégie qui ne consistait pas à établir un contrat de majorité de six ans, mais à obtenir le soutien de nos amis écologistes, et en particulier de Génération Écologie, en tenant compte, dans la mesure du raisonnable, de leur avis. »*

Deux cents amendements

Le projet de budget de la région, d'un montant global de 12,777 milliards, prend donc une coloration indiscutablement écologique. Alors qu'il ne progresse que de 3,6 % par rapport au budget primitif de 1993, un effort particulier – de l'ordre de 8 % – est fait pour le logement, l'environnement et le cadre de vie ainsi que pour les transports en commun, alors que les crédits pour les routes sont gelés.

Dominique Simonnet, président du groupe, a indiqué, le 19 janvier, que les élus du groupe Génération Écologie ont donné *« leur accord de principe »* sur ce projet de budget. Les élus GE souhaitent seulement, dans le cadre budgétaire qui leur est proposé, un redéploiement d'environ 150 millions de francs pour marquer la priorité des crédits en faveur du logement des plus démunis, d'une véritable politique de la ville, de la maîtrise de l'énergie, de la prévention du sida...

Les conseillers GE ont confirmé avoir obtenu globalement satisfaction après de longues négociations au cours desquelles ils ont observé ce que Michel Giraud qualifie d'*« attitude de concertation et raisonnable. »* Cette prise de position ne garantit pas pour autant l'absence totale de « suspense » pour l'adoption du budget de la région. Les vingt-trois conseillers régionaux qui avaient été élus en mars 1992 sous l'étiquette Génération écologie viennent de reconstituer un nouveau groupe dont le nom n'est pas encore fixé. Il rassemble à nouveau les six non-inscrits et les deux « apparentés » qui ont manifesté, au cours de précédents scrutins, leur désaccord avec la politique du groupe. Cette recomposition n'exclut donc pas complètement les votes contradictoires observés à l'occasion de précédents scrutins.

Cet engagement de GE marginalise les autres groupes du conseil régional, qui auront bien du mal à faire accepter l'un ou l'autre de leurs deux cents amendements. C'est évidemment le cas pour les communistes, les socialistes et le Front national, qui s'élèvent contre l'augmentation de 5,3 % de la fiscalité régionale, qui entraînera une augmentation moyenne de 8 % de la taxe d'habitation des Franciliens. C'est aussi le cas des onze Verts, dont les propositions s'appuient sur une augmentation de l'emprunt et de la taxe sur les cartes grises jugée irrecevable par l'exécutif.

CHRISTOPHE DE CHENAY

(1) Avec 86 élus, le RPR et l'UDF n'ont qu'une majorité relative dans une assemblée qui compte 209 conseillers régionaux.

CINÉMA

RUBY IN PARADISE, de Victor Nunez

La fille sur la plage

C'est qui, la brune sur la plage? C'est Ruby, en cavale de son ennui du Tennessee, au bord de la mer, en Floride. Des cartes postales de vacances? Pas du tout. Des histoires de travail, de désir, d'argent, de petits bouts d'indépendance quotidienne gagnés et perdus, d'illusions, de batailles perdues et de guerre continuée. Pas pour survivre, pour vivre. C'est l'hiver, en Floride, quand Ruby y arrive.

Manifestement, Victor Nunez *(lire l'encadré ci-contre)* pense que les gens sont assez intéressants comme cela, qu'il n'y a pas besoin de leur fabriquer des oripeaux misérabilistes, des assaisonnements sentimentalistes, des enjoliveurs psychologiques. Il filme des corps, des gestes, des objets. C'est beau, c'est simple et compliqué.

Une seule scène pour donner le ton, une scène tellement évidente, prévisible, sur la plage justement. L'été est revenu : déferlante de beaufs rôtis à l'huile solaire et concours de T-shirt mouillés, n'importe quel crétin de réalisateur conformiste se moquerait sans peine de ses congénères en bovins vacanciers. Pas Nunez. Il montre, sans complicité, visiblement assez furieux même. Mais sans une once de condescendance, sans un clin d'œil ni un coup de coude au spectateur contre les gens qu'il montre. Ce qu'on voudrait que soit toujours le cinéma.

Ashley Judd, chanteuse de country, débutante au cinéma, interprète le rôle de Ruby. Elle est très belle, d'une beauté qui ne se voit pas tout de suite, travailleuse, pas plus soumise au scénario que Ruby à son employeur, pas bégueule non plus, en mouvement, en question, fabriquant son chemin en le parcourant. A sa manière, à son poste, elle aussi fait le film.

Avec Nunez, avec un chef opérateur nommé Alex Vlacos, qui mélange sans esbrouffe les qualités d'image, avec un ingénieur du son appelé Pete Winter, qui fait jouer les voix, la musique et les bruits sans être ni en conflit ni en redondance avec les images, avec les autres acteurs (Todd Field, Bentley Mitchum, Allison Dean, Dorothy Lyman), avec tous ces gens dont aucun n'a un nom connu, *Ruby in Paradise* fait beaucoup avec peu. Ruby, le soir, écrit dans son journal intime ce qui s'est passé, pour mieux comprendre ce qu'elle vit, ce qu'elle fait. Le film regarde pour comprendre. A un moment, une ouvrière (une ouvrière dans un film américain? allons bon!) dit à peu près qu'il ne faut pas «oublier les autres côtés du monde». Tous les côtés du monde sont là. Il n'y a pas d'issue, il n'y a pas non plus l'impolitesse d'un désespoir de convenance. Il y a ce qu'on peut faire et ce qu'on ne fera à aucun prix. Les deux films ne se ressemblent apparemment en rien, mais par sa rigueur pessimiste sans pathos ce «paradis» du titre n'est pas si loin du *Monde parfait* d'Eastwood.

JEAN-MICHEL FRODON



Allison Dean et Ashley Judd (Ruby)

Un entretien avec le réalisateur

La morale et le café

Victor Nunez a quarante-huit ans, il est né et il vit dans le nord de la Floride, loin d'Hollywood (et de Miami), à Tallahassee – qui est la capitale de l'Etat et la patrie de *l'équipe leader du championnat de* football américain, les Fighting Seminoles. Il a tourné trois longs métrages, tous les trois situés dans sa région, tous les trois présentés à Cannes à la Quinzaine des réalisateurs (*Gal Young Un* en 1980, *A Flash of Green* en 1985 et *Ruby* l'an dernier, premier de cette «trilogie floridienne» à être distribué en France).

Nunez a découvert en même temps, à l'université – de Floride toujours – et à la fin des années 60, les écrivains du sud des Etats-Unis et les cinéastes du Vieux Continent, de Bergman à Fellini en passant par *la nouvelle vague française*. Ces deux repères demeurent ceux de son existence. Travailler à l'écart des grands centres économiques et culturels? *«Les écrivains de la Côte est formaient des communautés et finissaient par ne plus écrire que sur eux-mêmes. Les écrivains du Sud étaient isolés les uns des autres, mais au contact des gens, et leurs livres en sont la conséquence.»*

Quant aux films, Nunez confesse ne plus aller voir de productions hollywoodiennes, mais cite Jean Renoir comme son père spirituel et continue à se reconnaître surtout dans le cinéma européen, ou plutôt dans une «idée européenne du cinéma». Mais *Ruby in Paradise*, fort heureusement, ne comporte aucune citation, aucun de ces clins d'œil cultivés ou roublards qui parasitent tant de films de cinéastes-cinéphiles. *Réalisateur de court* métrage, scénariste, caméraman, monteur, Victor Nunez a vécu en enseignant le cinéma quand il ne parvenait pas à le pratiquer. Il trouve cela normal, et inadmissible. *«Peut-on être cinéaste américain sans appartenir à Hollywood? Je ne suis toujours pas sûr de la réponse. Chaque film indépendant est le résultat d'un miracle.»* Après que la «politique culturelle» de Reagan et Bush eut asséché les possibilités de subvention, il croyait ne plus pouvoir mettre sur pied un long métrage. Et puis sa grand-tante est morte, lui laissant un petit héritage qui permit de déclencher le financement de *Ruby*. Il démarre avec des moyens minimums, et la grande abnégation de ses collaborateurs et interprètes, sans savoir si ce serait un jour un film pour les salles, ou seulement un produit pour la vidéo, ou rien. Dans le cours de la fabrication du film, sentant qu'il «prend corps», Nunez décide à chaque étape de choisir l'option haute, de prendre le risque d'augmenter les coûts pour obtenir une meilleure qualité. Il finira pourtant avec un budget de moins de 700 000 dollars (le prix d'une minute de *Terminator 2*).

Ruby in Paradise est construit sur le même modèle que les deux premiers longs-métrages. A chaque fois, située *«dans des lieux ambigus, à l'identité elle aussi incertaine»*, l'histoire d'une personne seule qui cherche à se comprendre et à forger pour elle-même les règles de sa morale, les principes de ses rapports aux autres. C'était une veuve courtisée par un adolescent, fabriquant clandestin d'alcool *à l'époque de la prohibition*, dans *Gal Young Un*, puis dans *A Flash of Green* un journaliste (joué par Ed Harris) qui, en 1960, collabore avec des promoteurs immobiliers en faisant chanter ses propres amis, avant de retrouver un sens à son existence.

L'héroïne du troisième film suit une démarche du même type : *«Ruby est quelqu'un qui a tenté de se séparer de son passé, en cela elle est très américaine. Elle va devoir faire le tri entre ce dont elle peut se passer et ce qui reste important... Mais ça, c'est caché dans le film, on ne le sait vraiment qu'après. Pendant le tournage, je ne me préoccupe que de la manière dont les gens parlent, les vêtements qu'ils portent, la façon dont on boit une tasse de café. Là est la véritable signification du film et, j'espère, sa morale.»*

Propos recueillis par J.-M. F.

COUPLES ET AMANTS
de John Lvoff

Isabelle vit entre Pierre et Paul. Entre son amant et son mari. Bientôt, Paul vivra entre Isabelle et Marie. Entre sa femme et sa maîtresse. Dès la première scène, John Lvoff s'amuse à brouiller les pistes : le lit que quitte Isabelle est-il celui de son amant ou celui de son mari? Comme dans la tradition du vaudeville, les personnages semblent pratiquement interchangeables. Mais le ton n'est pas celui du vaudeville, *Couples et amants* est une comédie cruelle sur l'indifférence et le mensonge, le désir et l'habitude, la parole et le silence.

Un film où, à force de se taire, les personnages en viennent à ne plus savoir aimer, à ne plus être capables d'éprouver des sentiments. Un film glacé, à l'image de ses décors, désespérément propres, et de sa mise en scène, volontairement décharnée et dans laquelle on distingue l'écho du premier film de John Lvoff, adaptation du roman de Jean-Philippe Toussaint *la Salle de bain*.

A faire vivre des personnages bloqués sur eux-mêmes et sur leurs propres émotions, *Couples et amants* risque la sécheresse. Il ne l'évite pas toujours et plusieurs choix accusent le caractère démonstratif du scénario : Isabelle, qui ne sait pas lire sa propre vie et celle de ses proches, exerce le métier de psychanalyste, et Paul, qui ne voit pas ce qui se passe autour de lui, est ophtalmologiste. Le travail des comédiens est heureusement convaincant. Tous sont remarquables, avec une mention particulière à Marie Bunel et, surtout, à Jacques Bonnaffé, qui porte toutes ses scènes à bout de bras et donne au personnage de Paul une densité, une richesse et une complexité qui laissent entrevoir ce que le film, entièrement réussi, aurait pu être.

P. M.

BONSOIR!
de Jean-Pierre Mocky

Certains font de l'aérophagie ou de la bronchite chronique, Jean-Pierre Mocky fait du cinéma. Activité compulsive qui l'empêche de toujours prendre le temps de réunir les éléments nécessaires à la réalisation d'un film.

Non qu'il se soit embarqué sans biscuits pour cette nouvelle équipée : il dispose tout d'abord d'un acteur au vaste registre comique, Michel Serrault; et d'une silhouette intrigante, celle d'Alex, doté de favoris et moustache d'un roux à faire pâlir d'envie le major Thompson, vêtu d'un loden de tweed passementé de cuir qui dissimule un pyjama immaculé, le tout surmonté d'un croquignolet chapeau cloche assorti (au loden, pas au pyjama); ensuite d'une bande de copains seconds rôles, tous disposés à camper une galerie de crétins et de doux-dingues. Et enfin d'une situation-type, éhontément piquée chez Bertrand Blier mais nul ne lui en tiendrait rigueur : Alex Serrault, SDF distingué et vachard, s'impose chaque soir chez un quidam de hasard, et en échange du couvert et du coucher révèle les travers de nos contemporains.

Il faudra dix minutes de franche rigolade pour vérifier que cela ne suffit pas. Il n'est pas question ici de chanter les vertus du «scénario en béton» et autres prothèses pour réalisateurs effrayés par l'inattendu susceptible de surgir devant sa caméra. Mais de constater, à regret, que Mocky se contente de se fier à sa faconde brouillonne et irrévérencieuse. Cela ressemble, cette fois, à de la franche feignardise, à mesure qu'il laisse ses anecdotes et ses gags s'affadir et se répéter, son interprète cabotiner à vide. Le tweed méritait plus d'égard.

J.-M. F.

LE VOLEUR D'ARC EN CIEL
d'Alexandro Jodorowsky

Christopher Lee offre à ses invités des os à ronger et réserve le caviar et le champagne à ses chiens. Puis, entouré des filles du bordel de «L'Arc-en-ciel», il fredonne *Plaisir d'amour* et s'endort, victime d'une attaque. Il a beaucoup de chance, car le film, qui vient pourtant juste de commencer, aurait dû s'arrêter là. Il faut ensuite attendre la dernière séquence, quand le déluge chasse Omar Sharif et Peter O'Toole des égouts où ils vivaient, pour qu'il se passe de nouveau quelque chose. Entre les deux, rien, ou si peu.

La ville de Pologne où les extérieurs furent tournés et les décors signés Alexandre Trauner sont superbes, mais cracheurs de feu, prostituées, ivrognes, nains, géants et déclassés de tout poil s'y bousculent en pure perte. A l'accumulation baroque des motifs dans le cadre, répond le vide d'un scénario dénué de substance et de ligne dramatique. Tout cela, semble-t-il, pour montrer que l'argent ne fait pas le bonheur. Ce que la seule existence du film, qui a coûté fort cher, démontre avec davantage d'éloquence.

P. M.

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis le mercredi 19 janvier figure page 12 sauf dans notre édition Rhône-Alpes.

MUSIQUES

Les difficultés de l'Orchestre de Bordeaux

Alain Lombard entre deux feux

BORDEAUX

de notre correspondant

« C'est bien dommage de restreindre l'action d'un secteur qui donne d'aussi bons résultats, mais en 1994, la culture à Bordeaux n'échappera pas au plan de rigueur auquel tout le monde devra se soumettre. D'ailleurs, je m'occupe personnellement de ce dossier », déclarait Jacques Chaban-Delmas le 17 décembre dernier en conseil municipal, après une rencontre la veille avec Alain Lombard, directeur de l'ONBA, Orchestre national de Bordeaux Aquitaine et directeur artistique du Grand Théâtre, l'Opéra local.

Le maire avait alors annoncé au musicien, selon *Sud-Ouest* – le chiffre n'a jamais été démenti – un budget 1994 plafonné à 120 millions de francs pour l'ensemble des activités lyriques et symphoniques, soit une réduction de 14 % des subventions.

Cette mesure faisait suite au refus des conseillers municipaux de Bordeaux d'adopter pour le budget supplémentaire une rallonge de 15 millions de francs qui aurait permis à l'ONBA de boucler l'année. Jusqu'à présent, ces rallonges n'avaient jamais posé trop de problèmes. Cette fois, elle n'a même pas été proposée en séance publique de peur de voir le maire essuyer un refus de la part des conseillers municipaux.

Il faut savoir que, lorsqu'il avait pris la direction de l'ONBA en 1988, Alain Lombard avait estimé ses besoins à 170 millions de francs. *« Faites-moi le meilleur orchestre d'Europe et vous aurez carte blanche »*, lui aurait dit Jacques Chaban-Delmas lorsqu'il l'a engagé. Déjà, en 1992, un recul de 30 millions de francs concernait la programmation du festival du Mai musical. En 1993, ce festival a quasiment disparu, au même titre que Sigma (ces manifestations pluridisciplinaires connaissent théoriquement une parenthèse d'un an). Dernière victime des restrictions, *Salomé*, l'opéra de Richard Strauss, que devait diriger Alain Lombard au Grand Théâtre entre le 30 janvier et le 7 février. En fait, la production était terminée, les costumes et les décors achevés. Le dédit, à un mois de la première, ne devrait guère permettre d'économies.

Alain Lombard n'a, il est vrai, pas tous les atouts en main. Il doit composer avec un Opéra trop petit, rempli par les seuls abonnés, et un Palais des Sports qui n'a rien d'une salle de concerts. La mairie de Bordeaux – elle en paie les conséquences aujourd'hui – avait préféré au milieu des années 80, investir dans un vélodrome couvert, désert et inutilisable pour toute autre manifestation plutôt que dans un salle de concert que l'agglomération et la région réclamaient à grands cris. Le vélodrome est devenu un gouffre financier.

Et, pendant ce temps, la ville ne peut recueillir les retombées qu'elle espérait d'Alain Lombard en termes d'image et de prestige culturel à l'étranger. Autre handicap pour le directeur de l'ONBA : il a été le premier à introduire le star-system en province, du temps où il dirigeait l'Opéra de Strasbourg, mais son comportement de diva ne sied guère à la retenue bordelaise. Il n'y a pas eu que la chambre régionale des comptes à s'en émouvoir – fort discrètement car on ne fait pas de peine à M. Chaban-Delmas. La ville s'est emplie d'anecdotes sur le train de vie du chef d'orchestre : voiture de grand luxe, frais personnels complètement pris en charge par la ville, séjours à Paris à l'Hôtel George-V avec secrétaire et chauffeur, solistes transportés depuis Paris en hélicoptère pour des répétitions finalement annulées, tournées prestigieuses à l'étranger, non rémunérées et à la charge de la mairie de Bordeaux.

Il faut reconnaître que le directeur de l'ONBA n'a pas mieux réussi sur le plan régional. Ces tentatives de festivals décentralisés à Sarlat ou au Pays basque ont vite avorté. A chaque fois, on a mis en cause son comportement de star égarée chez les « provinciaux », d'un homme pour qui rien n'est jamais trop beau ni trop cher.

A son arrivée, Chaban disait : *« Bordeaux peut bien se payer une danseuse »*. Aujourd'hui, les Bordelais disent très fort que cette danseuse est hors de prix. Leur maire est bien obligé de tendre l'oreille. Il a d'autres danseuses à entretenir. Et elles ne sont pas loin, aujourd'hui, de se retrouver toutes au régime.

PIERRE CHERRUAU

La mort du trompettiste Philippe Brun

Le trompettiste Philippe Brun est mort samedi 15 janvier à l'hôpital de la Salpêtrière, des suites d'un cancer.

Né le 29 avril 1908 à Paris, Philippe Brun avait suivi un apprentissage classique (violon et trompette au Conservatoire) avant d'entrer en 1926 dans l'orchestre de l'Abbaye de Thélème à Pigalle.

C'est là qu'il rencontre les musiciens de jazz de l'époque et entre dans le mythique orchestre de Gregor et ses grégoriens (1928), personnage de haute fantaisie, un des meilleurs non-musiciens de l'histoire de la musique qui en compte quelques-uns. Jack Hilton fait venir Philippe Brun à Londres en 1930. Son orchestre a du succès, mais, ceci explique cela, au prix d'une version édulcorée du jazz.

En 1936, Philippe Brun revient à Paris et intègre le Collège de Ray Ventura. La guerre met fin à sa carrière de musicien de jazz à côté de laquelle il est passé, bien qu'il fût le meilleur trompettiste européen, enclin à des expériences intéressantes : on peut l'entendre sur la grille harmonique du blues, aux côtés de Pierre Reverdy ou Philippe Soupault, dans un de ces exercices dont les poètes beatniks, ou Jacques Réda bien plus tard, donneront l'exemple.

F. M.



MARAIS, ROMANO et BEX à Nanterre

L'orgue du jazz

Nanterre construit patiemment sa Maison de la musique. En attendant son ouverture, en octobre prochain, la salle des congrès, à l'hôtel de ville, accueille une programmation peaufinée par Jean-Claude Keroy, poète et amateur sérieux. Avant Daunik Lazro (le 9 février prochain), trois compositeurs qui ont l'habitude de se réunir comme instrumentistes, Gérard Marais (guitare), Aldo Romano (batterie) et Emmanuel Bex (orgue Hammond) viennent d'inaugurer la saison ce 18 janvier.

Marais, Romano et Bex, c'est la conjugaison de trois générations qui racontent une histoire inversée. Emmanuel Bex, le plus jeune des trois, remet en selle un instrument, l'orgue Hammond, aux heures de gloire tracée pour le grand public, dans les années 60, par Ray Charles, Lou Bennett, Eddy Louiss et surtout Jimmy Smith. Son histoire vient du gospel et du blues, Fats Waller l'a détourné des églises. Wild Bill Davis et Jack McDuff lui ont donné ses accents particuliers, Milt Bruckner son accompagnement par accord. Avec Jimmy Smith, il atteint une expressivité et un son dont on ne peut plus aisément se défaire. Après quelques débats sur l'utilisation des basses au pédalier, l'électronique achève d'en faire un instrument populaire que l'on retrouve, en raison de sa présence forte et colorée, dans les musiques antillaises et le rock.

Qu'un jeune musicien, Emmanuel Bex, le reprenne en main après une période de demi-sommeil pour le jazz, est un signe intéressant. C'est la façon qu'ont Gérard Marais et Aldo Romano de décaler le mouvement d'un instrument qui a tendance à parler très fort : tant dans ses changements de registre et de volume que dans son excès harmonique. La vigilance de Gérard Marais, aussi peu appliqué à soigner les effets que possible, le jeu délicatement flottant et très exact d'Aldo Romano travaillent de l'intérieur un élan bien dominé.

C'est à ce point précis que ce que l'on continue de nommer le jazz se retrouve : dans la conjugaison de trois histoires complexes – de proche en proche, comme dans l'analyse ou la tauromachie, leurs rencontres et leurs alternances recoupent l'ensemble des musiciens de jazz – et dans le sens subtil d'une sonorité commune, comme extérieure à chacun des trois instruments. Elle justifie l'idée même de trio. Lorsque le concert trouve sa vitesse juste et construit ses équilibres, elle s'exprime en demi-teinte. Dans une composition d'Aldo Romano par exemple, *Il piacere*, à l'esprit entièrement changé dans l'instant.

FRANCIS MARMANDE

▶ Discographie : Emmanuel Bex, Bex'Tet, Organique, 1 CD 987608 distribué par Harmonia Mundi.

EN BREF

HISTOIRE : le prix de l'Assemblée nationale au « Jean Moulin » de Daniel Cordier. – Le prix du livre de l'Assemblée nationale 1993 a été remis, mardi 18 janvier, à Daniel Cordier pour les trois premiers volumes de la monumentale biographie qu'il consacre à Jean Moulin, *Jean Moulin, l'inconnu du Panthéon* (éditions Jean-Claude Lattès). Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, a salué cette œuvre, qui ne se cantonne pas à *« la description du parcours d'un homme »*, mais s'attache à la *« grande reconstitution de la Résistance »*. Georges Vedel, président du jury, a souligné la *« richesse des sources du livre et la rigueur »* de Daniel Cordier, qui fut le secrétaire du fondateur du Conseil national de la Résistance en 1943.

CONCERT : Boulez ne dirigera pas « Explosante-fixe ». – Pierre Boulez, souffrant, ne dirigera pas au Théâtre du Châtelet, à Paris, le 24 janvier, le concert de l'Ensemble InterContemporain lors duquel sera créée la version « élargie » à une heure de sa propre œuvre *Explosante-fixe*. Il sera remplacé par David Robertson. Tél. : 40-28-28-40.

HOMMAGE : A la mémoire de Maroun Bagdadi. – En hommage au cinéaste franco-libanais Maroun Bagdadi, mort le 10 décembre (*le Monde* du 14 décembre), ses amis organisent une soirée à l'Institut du monde arabe, au cours de laquelle sera projetée son premier long métrage, *Petites guerres* (1982).

▶ Lundi 24 janvier à 20 heures à l'Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris-5e, auditorium niveau 2. Tél. : 40-51-38-38.



THÉATRE

Libres enfants de Russie

Suite de la première page

Le décor pourrait être la réplique fantasmée d'une salle de cours à l'Institut du théâtre de Saint-Pétersbourg : au fond, deux portes ; à gauche, cinq fenêtres ; à droite, un haut mur sur lequel est fixé une barre d'échauffement, comme dans un atelier de danse. Ce lieu est blanc, terriblement blanc, et sera souvent éclairé pleins feux, sans espoir donc d'un quelconque réchauffement. Dodine nous indique qu'y résonnent peut-être encore les rires d'anciens élèves de l'Institut, Mandelstam ou Nabokov, et il ajoute aussitôt : *« C'est peut-être un squat peuplé de peintres, de putes, de paumés... »* En tous les cas, il y fait froid et on entend des chansons tristes de Géorgie...

L'histoire immédiate

La pièce commence au moment de l'annonce officielle de la chute du communisme. *« Tout d'un coup on annonce :* « Coup d'Etat ! On a chassé les communistes ! », confie un jeune homme à son ami. *Je rentre à Léningrad, j'appelle mon père et j'entends dans le combiné :* « Vous êtes bien chez le vice-directeur de la filiale de Saint-Pétersbourg de la firme italo-norvégo-autrichienne de production de préservatifs Garantie de Monsieur Moquine »... » Première scène, le ton est donné. *Claustrophobia* dira l'histoire immédiate de la Russie et ses répercussions innombrables sur ses acteurs désemparés, anonymes ou célèbres.

Le texte russe – convenablement surtitré en français – alterne le résultat des improvisations des comédiens (*les Ubiquistes*, ces hommes modernes qui s'adaptent à toutes les situations ; *Leçon de chimie* et *Putes*, ou les frustrations sexuelles d'une société sans repères) et les emprunts à quelques écrivains contemporains, comme Ludmilla Oulitskaia (*la Dernière Nouvelle*, qui met aux prises deux handicapées à la porte d'une église désertée par son Dieu), Sorokine (*la Queue*, cette « institution » des économies de pénurie où s'affrontent réflexes de solidarité et de pure violence), Victor Nekrassov (*Cadavre exquis*, ou un moment de comique irrésistible lors de la toilette de Lénine dans son mausolée), Veniamine Erofeiev (*la Fête de l'esprit*, extrait de *Moscou sur vodka*, où l'art de se détruire les méninges par la consommation d'alcool).

Les moyens choisis pour passer ces textes denses, captivants, souvent drôles (l'usage du *chmara*, argot des voleurs, vaut une séquence réjouissante autour de Chman Gogh, Chmézanne et Chmicasso...), convoquent tous les arts de la scène : le théâtre, d'abord, tout simplement, mais aussi la pantomime, le ballet – qui scande chacune des séquences –, le chant, la comédie musicale (sur une bande-son de premier ordre où se mêlent allègrement genres et époques), et la musique vivante enfin, exécutée en scène par les acteurs eux-mêmes. Tous sont rompus à chacune de ces disciplines et, dans chacune d'elles, excellent, virtuoses de la transmutation à vue. Lev Dodine leur demande l'impossible, les acteurs réussissent l'impossible.

Il faut dire qu'ils sont inscrits dans une mise en scène qui, à l'exception d'une scène ultime hésitant entre convention et naïveté, enchaîne sortilège et magie, prouesse et effets de tous ordres : les voix s'élèvent, singulières ou mêlées, harmonieuses ou désaccordées ; les corps assument déchéances et rédemptions. Ils apparaissent et disparaissent à force de courses, de rotations, de travestissements ; quand l'un s'efface en roulant par une fenêtre, un autre s'élève, mystérieusement, le long d'un mur... *« Travaux d'élèves »*, dit modestement Lev Dodine ; fulgurance, intelligence, engagement aussi, celui d'un groupe qui n'a pas volé sa réputation d'excellence. Et qui porte l'espoir d'une Russie debout, consciente et vive.

OLIVIER SCHMITT

▶ Maison de la culture de Bobigny. 1, boulevard Lénine, 93000 Bobigny. Métro : Bobigny-Pablo-Picasso. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 48-31-11-45. 95 F et 130 F. Jusqu'au 6 février.

▶ Le spectacle sera présenté au Théâtre Sorano de Toulouse du 9 au 12 février, à la Comédie de Genève du 1er au 12 mars et au Berliner Festpiele en septembre (élaboration de la tournée en cours).

▶ *Gaudeamus*, le précédent spectacle du Théâtre Maly de Saint-Pétersbourg, sera repris à la MC 93 de Bobigny du 16 au 25 février.



L'Etat conservera un droit de regard sur la première entreprise industrielle française

La privatisation d'Elf Aquitaine s'accompagne d'un souci de rigueur accru

■ PREMIÈRE. **Elf Aquitaine est la première entreprise industrielle française, avec 210 milliards de francs de chiffre d'affaires et 88 000 salariés opérant dans des secteurs aussi divers que le pétrole (exploration raffinage), la chimie (Elf Atochem), le luxe et la santé (Elf Sanofi). Avant la privatisation, le nouveau président a « toiletté » ses comptes pour mieux séduire les acquéreurs. Le bénéfice net estimé pour 1993 chute ainsi de 82 %. Il tombe ainsi à 1,1 milliard de francs contre 6,2 milliards l'année précédente.**

■ PRIVATISATION. ***« Je donne le coup d'envoi de la plus importante privatisation et la plus importante opération de marché jamais réalisée en France »*, a déclaré Edmond Alphandéry en lançant le *« préplacement »* des titres Elf Aquitaine qui a débuté jeudi 20 janvier. Selon le ministre de l'économie, la cession des titres devrait rapporter *« plus de 30 milliards de francs »*.**

■ CAPITAL. **A l'issue de cette privatisation, environ trois quarts du capital d'Elf seront entre les mains d'actionnaires privés. L'Etat gardera 13 % des titres, le groupe d'actionnaires stables, en cours de composition, en aura 10 % et les salariés du groupe 4 %. Une action spécifique *(golden share)* détenue par l'Etat a été créée pour empêcher toute prise de contrôle du groupe.**

« Les hors-d'œuvre avalés, place au plat de résistance. » Les boursiers emploient souvent avec gourmandise cette métaphore pour commenter le menu des privatisations écrit par le gouvernement. Après l'apéritif servi par le Crédit local de France et les deux entrées, certes copieuses, que furent la BNP et Rhône-Poulenc, voici le plat principal : Elf Aquitaine. Un mets de choix, puisque les 38 % cédés par l'Etat sont estimés à plus de 35 milliards de francs, soit autant que les privatisations de Paribas, Alcatel et Saint-Gobain réunies. A elle seule, la compagnie pétrolière représente la moitié du programme de dénationalisation réalisé entre 1986 et 1988...

Un événement de taille, puisqu'il s'agit de la plus importante privatisation jamais réalisée en France. Un événement aussi, car il concerne l'arrivée dans le privé de la première entreprise industrielle française, avec 210 milliards de francs de chiffre d'affaires et 88 000 salariés répartis dans plusieurs métiers extrêmement variés, allant du pétrole (exploration et raffinage), à la chimie (Elf Atochem), en passant par la santé et la beauté (Elf Sanofi).

Un événement enfin, car le huitième pétrolier mondial, en opérant dans un secteur clé – l'approvisionnement énergétique, – pèse en termes politiques et stratégiques en France comme dans d'autres pays, notamment africains. Constatant que le patron d'Elf *« a bien souvent un pouvoir supérieur à celui d'un ministre »*, le gouvernement a toujours jugé opportun de ne pas se désengager totalement, ce qui amènera l'Etat à conserver 13 % du capital. Mieux, une action spécifique (*« golden share »*) a été créée pour mettre le groupe à l'abri d'un raid boursier.

Conscient de l'ampleur de la tâche, le premier ministre, Edouard Balladur, a préféré nommer durant l'été à la tête du groupe un de ses proches, Philippe Jaffré, un brillant inspecteur des finances de quarante-huit ans, connu pour son rôle actif au Trésor pendant les privatisations de la première cohabitation. Il a remplacé Loïk Le Floch Prigent, partant pour mener Elf vers le secteur privé, mais... trop marqué à gauche. Cette passation de pouvoirs entre deux hommes certes d'une même génération, mais très dissemblables, s'est accompagnée d'un changement radical de style. A la flamboyance et à l'esprit de conquête succèdent l'austérité et la rigueur des chiffres.

Un esprit de fronde

En prenant ses fonctions le 4 août, date symbolique s'il en est, l'ancien directeur général de la Caisse nationale de Crédit agricole s'exprimait en ces termes devant le conseil d'administration : *« Je salue le président Le Floch Prigent, qui s'éloigne pour rejoindre une grande entreprise du secteur de l'énergie* [Gaz de France]. *Nous ferons l'un comme l'autre en sorte que la continuité de l'entreprise soit assurée et ses engagements respectés. »* Ce sera la première et la dernière phrase aimable que Philippe Jaffré aura pour son prédécesseur, le débat étant clos par cette réflexion sans appel : *« La gestion s'apprécie sur une longue durée ; il faudra plusieurs années pour avoir suffisamment de recul. »* Signe de reconnaissance cependant, il sera le premier à faire accrocher les photographies de ses quatre prédécesseurs sur les murs du couloir qui mène à son bureau...

L'arrivée du nouveau président a été au départ mal vécue dans la tour Elf à la Défense, près de Paris, où *« un esprit de fronde règne souvent dans les couloirs, même si l'entreprise est avant tout légitimiste »*, affirme un connaisseur. Pourtant, contrairement aux craintes, aux rumeurs et aux listes de noms qui ont circulé, aucune purge dans l'ancienne équipe ne s'est organisée. Seul départ marquant, celui d'Alain Guillon, patron du raffinage et responsable d'un projet de raffinerie en ex-Allemagne de l'Est. Cet investissement à Leuna, près de Leipzig, porte sur 15 milliards de francs. Jugé aujourd'hui trop onéreux, il ne sera lancé que lorsque des partenaires auront décidé de s'y associer et auront signé. Autre mise à l'écart, celle de Charles-Henri Filippi, directeur adjoint du CCF, chargé de certaines participations financières du groupe.

Un ton caustique

Aucune arrivée importante dans le sillage du président, exceptée celle, durant l'été, de Geneviève Gomez, sœur du patron de Thomson. Cette nomination comme *« directeur à la présidence »* a surpris, la nouvelle venue s'étant illustrée auparavant chez Indosuez, en jouant un rôle actif dans l'une des plus désastreuses opérations immobilières parisiennes : la rénovation de l'ancien immeuble des NMPP (Nouvelles Messageries de la presse parisienne). Cette proche de Philippe Jaffré s'est vu confier le dossier de la privatisation, puis celui du désengagement des participations non stratégiques.

Le ton caustique du patron d'Elf, au langage parfois peu choisi, est diversement apprécié par ses interlocuteurs, qu'ils soient cadres ou ouvriers. Les syndicats s'offusquent lorsque, en préambule d'une de leurs premières rencontres, il leur aurait demandé : *« A propos, ça se trouve où, Lacq ? »* Cette interrogation sur la localisation du berceau du groupe est vigoureusement démentie par l'intéressé. Mais, souvent, ses propos ironiques ou provocateurs déconcertent. *« Cela révèle qu'il n'est pas habitué à discuter avec des gens qui ne sont pas de son niveau »*, souligne un représentant syndical. Chacun lui reconnaît cependant des qualités, comme sa puissance de travail et sa connaissance des dossiers, *« même si pour l'instant il semble ne s'intéresser qu'à leur rentabilité »*.

Dès son arrivée, le nouveau président s'est inquiété de la stratégie trop expansionniste menée par son prédécesseur, qui a conduit à un niveau d'endettement très élevé du groupe. Le tableau présenté à la mi-novembre est sombre. La barque est lourdement chargée. Des provisions sont constituées pour dépréciation d'actifs et viennent s'ajouter aux effets négatifs d'une mauvaise conjoncture pétrolière et chimique. Résultat : le bénéfice d'Elf chute de... 82 % ! Le même jour, il s'interroge sur l'importance des différentes participations non stratégiques du groupe. A eux seuls, ces placements représentent la moitié des 15 milliards détenus en portefeuille et sont très divers, une des participations les plus importantes étant celle de 800 millions dans le groupe textile Bidermann. Priorité est donnée au désendettement, au recentrage sur les trois métiers d'origine et à la cession de tout ce qui est en dehors.

L'heure est aux économies. Philippe Jaffré a décidé de donner l'exemple en vendant les trois avions de la compagnie et en préférant les lignes régulières, quand c'est possible, aux vols privés. *« Cela ne durera qu'un moment*, ironisent les sceptiques, *car très rapidement, comme Balladur, il comprendra les limites et les pertes de temps qui en découlent... »* Point culminant du syndrome de la chasse au « gaspi » dans le groupe : le démenti formel, devant 3 000 personnes réunis au Palais des congrès en décembre à Paris, d'une rumeur lui prêtant l'intention de faire payer 6,50 francs l'accès à la piscine de la Tour, jusqu'alors gratuite...

Garant de l'unité

Bien qu'anecdotiques, ces faits ou réflexions traduisent pour le moins une certaine inquiétude à la veille de la privatisation. Les mouvements de grève ponctuels dans la chimie et le pétrole révèlent plus sérieusement les craintes de voir le groupe éclater à terme maintenant que l'Etat en perd le contrôle.

Les syndicats redoutent avant tout que l'absence de culture commune ne pousse cette nébuleuse à se désintégrer. Pour eux, il n'y a rien de commun entre la branche recherche-exploration – la seule à avoir toujours été dans le secteur public – et les différentes activités chimiques venues du privé pour former Atochem. Et que dire d'Elf Sanofi, constitué d'un regroupement de laboratoires pharmaceutiques, de la maison de couture Yves Saint Laurent et aussi du fabricant de fromages Entremont ? Les questions du devenir de certaines activités non rentables se posent clairement, en particulier celle des engrais.

« Je pense qu'Elf a la capacité humaine, technique et financière suffisante pour hisser dans les meilleurs rangs mondiaux chacun de ses métiers dans les dix ans à venir », affirme Philippe Jaffré pour rassurer. Le président d'Elf se porte donc garant de l'unité du groupe et a, pour cela, fixé des objectifs ambitieux à chaque branche (pétrole, chimie, santé), qui devra être parmi les premières dans son métier. Les budgets de recherche et développement sont donc en légère augmentation, notamment dans le domaine de la santé, et ils restent stables dans la chimie et le pétrole. Pas trop de restriction dans ce domaine pour ce groupe qui, pour l'heure, se concentre... pour mieux se redéployer ensuite sur le long terme, mais de manière régulière, sans à-coups. Une stratégie que souhaite réussir Philippe Jaffré. Avec le temps, cela lui permettrait de quitter progressivement cette image de financier qui lui colle à la peau pour endosser celle, plus noble, d'industriel.

DOMINIQUE GALLOIS

CLÉS/ *Modalités*

■ PRÉPLACEMENT. – La période du « préplacement », qui a débuté mercredi 19 janvier, permet aux acquéreurs potentiels de souscrire des mandats d'achats d'actions qu'ils peuvent révoquer en fonction du prix définitif. Ce prix devrait être connu d'ici une quinzaine de jours. Les analystes tablent sur 380 francs, le cours boursier du 19 janvier était de 418 francs.

■ TITRES MIS EN VENTE. – Environ 60 millions d'actions de la première entreprise française sont désormais mises en vente. 55 % de ces titres seront réservés aux particuliers, cette proportion pouvant même être accrue par prélèvement sur la part des investisseurs institutionnels. L'offre publique de vente en France porte au départ sur 33 millions de titres.

■ PRIORITÉ D'ACHAT. – Les acheteurs français ou de l'Union européenne auront une priorité d'achat de 30 actions par personne, quel que soit le mode de paiement utilisé. S'ils paient avec des titres de l'emprunt Balladur, ils auront droit à 30 actions supplémentaires. Une action gratuite sera distribuée pour 10 conservées au moins dix-huit mois après leur paiement, dans la limite d'un achat initial ne dépassant pas 30 000 francs.

■ RÉDUCTION. – L'Etat se réserve la possibilité, en cas de très forte demande, de réduire le nombre de titres attribués par personne. Chaque souscripteur touchera cependant un minimum d'actions. Au-delà de ce minimum, le nombre de titres supplémentaires sera attribué en proportion des demandes.

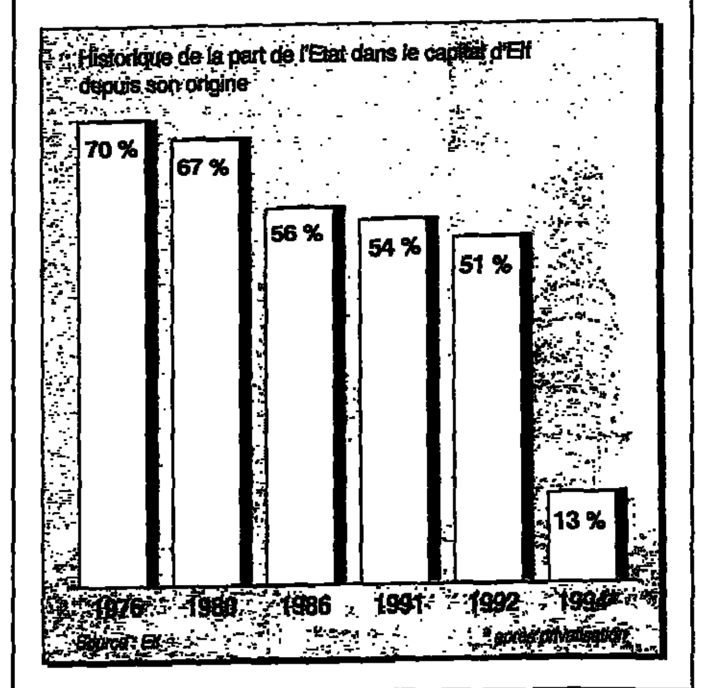
Du règne de Pierre Guillaumat aux réticences de François Mitterrand

Elf Aquitaine aura cette année dix-huit ans. Pour sa majorité, l'Etat a décidé d'abandonner le contrôle de cette entreprise en ramenant sa participation, via l'ERAP (Entreprise de recherches et d'activités pétrolières), de 50,8 % à 13 % par le biais de la privatisation. La Société nationale Elf Aquitaine (SNEA) est née en 1976, de la fusion de plusieurs entités, établissements publics ou sociétés nationales, majoritairement créées par l'Etat (ERAP et SNPA, Société nationale des pétroles d'Aquitaine).

A l'origine de ce rapprochement, la volonté du gouvernement de disposer d'un opérateur présent sur l'ensemble de la chaîne pétrolière pour garantir la sécurité du pays dans le domaine de l'énergie. Le premier président de ce groupe sera Pierre Guillaumat, l'artisan même de cette stratégie, à l'origine des découvertes d'hydrocarbures de Lacq (1949), d'Algérie (1956), du Congo et du Gabon (1959). Il occupera ce poste pendant dix ans et laissera une entreprise florissante et bien diversifiée à ses successeurs, Albin Chalandon, Michel Pécqueur, Loïk Le Floch-Prigent et Philippe Jaffré. Parti de l'exploration pétrolière, le groupe a étendu ses activités progressivement dans le raffinage et la distribution, puis dans la chimie et la santé.

En 1986, lors de la première cohabitation, l'Etat cède 11 % du capital en Bourse au prix unitaire de 305 francs. Cette initiative du gouvernement de Jacques Chirac est reprise, en décembre 1991, par celui d'Edith Cresson qui vend 3,2 % des parts à 360 francs l'action. Lorsque, au cours de l'été 1993, le gouvernement d'Edouard Balladur annonce son intention de céder le contrôle d'Elf Aquitaine, François Mitterrand demande de prendre d'extrêmes précautions. Une action spécifique *(golden share)* a été créée et l'Etat demeure actionnaire.

D. G.



Après Total, British Petroleum et Petro Canada

La privatisation d'Elf n'est évidemment pas la première dans le secteur pétrolier, même en France, puisque l'Etat s'est déjà retiré de Total sous le gouvernement de Pierre Bérégovoy. De plus, elle s'insère dans un vaste courant international. Si les pays producteurs de pétrole ou de gaz ont longtemps cru nécessaire de constituer des sociétés d'Etat pour exploiter ces richesses, l'idée selon laquelle l'indépendance nationale impose l'existence de sociétés publiques d'exploitation ou de distribution des hydrocarbures ne coule plus dans le sens de l'histoire.

L'abondance des ressources pétrolières disponibles, le prix particulièrement bas du brut, ont, évidemment, largement contribué à cette évolution : Jean-Jacques Carpentier, directeur du développement et de la stratégie de Total, soulignait, lors d'un récent colloque sur les privatisations, que les périodes de tension sur les marchés et dans les relations internationales avaient toujours poussé à la nationalisation, les périodes de détente, à la privatisation.

Dans les pays industrialisés, c'est la Grande-Bretagne qui a commencé, avec la première vente de 17 % du capital de British Petroleum par les travaillistes en juin 1977. Margaret Thatcher a évidemment mené à son terme la privatisation du secteur, en plusieurs étapes, à partir de la fin de 1979, non sans quelques surprises et difficultés : rachat manqué ou plutôt interrompu d'actions de BP par les Koweïtiens, flop de la vente d'actions intervenue à l'automne 1987 en plein krach boursier, enfin rachat de Britoil (qui avait repris les activités de prospection et de production de la British National Oil Corporation) par BP en 1988...

Cession symbolique

La privatisation de Petro Canada avait failli intervenir presque aussitôt : on l'évoqua pour la première fois en 1979. Cette société avait été développée dans les années 70 par le gouvernement libéral de Pierre-Elliott Trudeau, qui en avait fait la deuxième société pétrolière canadienne après Imperial Oil, contrôlée par Exxon. La menace de privatisation contribua à faire tomber le gouvernement conservateur de Joe Clark à la fin de 1979. Du coup, la vente n'a commencé qu'en avril 1990, alors qu'en Espagne les socialistes avaient vendu dès 1988 40 % du holding pétrolier Repsol, en même temps qu'ils libéralisaient la distribution, jusque-là réservée à un monopole.

Les dernières privatisations ont été celles de Petkim (Peetrol Ofisi), en Turquie, et surtout de YPF (Yacimientos Petroliferos Fiscales), en Argentine, en juin 1993, opération qui a rapporté quelque 6 milliards de dollars à l'Etat argentin et qui avait été précédée par l'attribution de permis d'exploitation à d'autres compagnies. Par son montant, la vente d'YPF a été la cinquième privatisation dans le monde en 1993.

La liste n'est pas close. En Russie, est entamée la privatisation, par bons d'achats d'actions *(vouchers)* et par cession directe, de Yuganskeneftegaz, une des premières sociétés pétrolières du pays (60 000 salariés, une production de 31 millions de tonnes par an), qui serait la plus importante entreprise russe vendue. En Europe, l'Autriche compte céder 45 % d'OMV, la Finlande ramener de 97 % à 51 % la part de l'Etat dans Neste. Surtout, en Italie, on prévoit la privatisation d'un holding (Super Agip) regroupant les activités d'exploration, de développement, de raffinage et de distribution de pétrole et de gaz : une cession qui ne serait pas moins symbolique que celle d'Elf, si l'on se rappelle l'appui apporté jadis par le groupe pétrolier d'Etat, l'ENI, aux pays producteurs de pétrole, contre les grandes compagnies internationales... Il faut y ajouter, au Maroc, le projet de vente de 51 % de Petrom, à Taïwan de Chinese Petroleum, aux Philippines de Petron.

En Amérique latine, l'exemple de l'Argentine ne restera pas isolé, puisque doit être privatisée prochainement PetroPeru, la société nationale qui avait été constituée au Pérou en 1968 à partir de la nationalisation d'International Petroleum par le gouvernement du général Velasco Alvarado. Mais, dans cette région où les compagnies pétrolières d'Etat sont souvent nées de l'expropriation de sociétés étrangères, au nom de la récupération de richesses nationales, et où leur statut est parfois garanti par la Constitution, le sujet reste délicat. Le gouvernement équatorien a dû repousser la privatisation de PetroEcuador, qui avait été annoncée en 1992. Au Brésil, le gouvernement hésite à vendre Petrobras (producteur, raffineur et distributeur) : le projet a suscité une levée de boucliers. Au Mexique, en théorie, il n'est pas question de toucher à la société nationale Pemex ; cependant on prévoit d'ouvrir au secteur privé la « pétrochimie légère », étiquette qui recouvre en fait la plupart des productions de ce secteur. Au Venezuela, c'est aussi une formule de ce type qui prévaut : des filiales de la compagnie nationale PDVSA peuvent créer des joint-ventures avec des sociétés étrangères pour la pétrochimie, la liquéfaction du gaz ou, dans l'avenir, l'exploitation des pétroles lourds de l'Orénoque...

GUY HERZLICH

SERVICES

Les courses hippiques en déficit de 200 millions de francs

Les hippodromes de Maisons-Laffitte et de Chantilly pourraient être fermés

Confrontés à des difficultés économiques croissantes, les dirigeants des sociétés de courses doivent non seulement passer sous la coupe d'un homme non issu du sérail, Pierre Charon, mais aussi fermer deux de leurs hippodromes, Maisons-Laffitte (Yvelines) et Chantilly (Oise). Ainsi en a décidé le GIE Galop réuni, le 19 janvier, en assemblée générale extraordinaire.

En octobre 1993, Pierre Charon, quarante-trois ans, était élu président du GIE Galop avec l'appui de l'Hôtel Matignon. Il prenait la tête d'une instance affichant 200 millions de francs de pertes, qui vont encore se creuser puisque les recettes en provenance du PMU ont baissé de 2,74 points en 1993 (l'équivalent de 1 milliard de francs) et que les prévisions pour l'exercice en cours ne sont pas non plus favorables.

L'ancien collaborateur de Jacques Chirac à la communication de la Ville de Paris disposait d'un vademecum pour mener à bien son entreprise de redressement : le protocole d'accord conclu entre l'Etat et l'institution des courses le 10 décembre 1992, alors que la tutelle des pouvoirs publics était représentée par Jean-Pierre Soisson, alors ministre de l'agriculture, et Martin Malvy, ministre du budget.

Auparavant, un audit diligenté par les inspecteurs des finances et de l'agriculture avait dénoncé un système d'organisation hippique archaïque. Les hauts fonctionnaires avaient recommandé en échange de réformes structurelles un soutien matériel pour une activité qui rapporte près de 5 milliards de francs par an au Trésor. Aussi le protocole allait-il assurer aux sociétés de courses l'équivalent de 1,5 milliard sur cinq ans sous forme de prise en charge de plusieurs plans sociaux, de modification des prélèvements et d'aides financières à hauteur de 100 millions de francs par an. En échange, il imposait la création du GIE et, pendant cinq ans, des économies.

Engagements réciproques

Le même accord stipulait que les organisateurs des courses ne procéderaient à aucune embauche de personnel ni à aucun travail d'entretien dans leurs sièges et annexes sans l'accord des tutelles, mais surtout qu'ils s'engageraient à fermer au moins un hippodrome en région parisienne avant 1995. Depuis le début de l'année, cette exigence était rendue plus impérative car le cabinet de Nicolas Sarkozy, ministre du budget, avait rappelé à M. Charon que, faute d'application du protocole, Bercy ne délivrerait pas les chèques tant attendus.

Mercredi, réunis en assemblée générale, les treize membres du groupement devaient à la fois établir leur budget pour cette année, où les prix de courses stagneront, puis désigner à l'unanimité le ou les hippodromes à fermer. Huit terrains étaient sur la sellette : Deauville, très déficitaire, mais pour lequel les collectivités locales ainsi que la Société des hôtels et casinos (Grange-Barrière) se sont engagées à réinjecter les 40 millions de francs nécessaires pour l'équilibre de l'hippodrome normand. Enghien, terrain mixte trot-galop, est non constructible ; les responsables du trot, en situation financière moins précaire, veulent le conserver. Evry est protégé par la récente installation sur son terrain d'une annexe informatique du PMU. Saint-Cloud est considéré comme indispensable avec plus de cinquante réunions par an, une bonne piste, une situation privilégiée pour les turfistes. Auteuil et Longchamp appartiennent à la Ville de Paris et un projet de fusion est en cours ainsi qu'un de modernisation afin d'y créer l'hippodrome de l'an 2000.

Restaient Chantilly et Maisons-Laffitte, manquant apparemment d'arguments. C'est leur fermeture qui a été décidée, respectivement pour cette année et l'année prochaine. Ce qui engendrera une économie de l'ordre de 15 millions de francs par an. Mais sans suppressions d'emplois. En effet, pour le site des Yvelines, pour lequel s'est battu son député et maire, Jacques Myard, un plan de développement du centre d'entraînement jouxtant l'hippodrome va être mis en œuvre. Cela donnera satisfaction aux petits propriétaires et entraîneurs français. Pour l'hippodrome cantilien, la mesure devait être ratifiée jeudi par le comité de la Société d'encouragement, car elle n'a pas fait l'unanimité statutaire. Le débat s'annonçait serré. Mais, depuis deux ans, l'activité avait été réduite à six réunions et l'hippodrome ne trouvait plus guère de sponsor. De plus, les tribunes en bois, datant de 1879, n'avaient jamais été modernisées.

GUY DE LA BROSSE

Grâce au succès des machines à sous

Le produit brut des jeux dans les casinos a progressé de 31,8 %

Les casinos ignorent la crise. Au terme de l'exercice 1992-1993 (1), le produit brut des jeux a frôlé, en effet, les 4 milliards de francs (3 995 270 944 francs), en battant un nouveau record, avec une progression de près de 1 milliard de francs (963 903 256 francs) par rapport à l'année précédente, soit 31,8 %. Ces excellents résultats sont dus au succès des machines à sous (72 % du produit brut global, en augmentation de 54,47 %). On observe, en revanche, un tassement du produit des jeux traditionnels (–4,29 %).

NICE

de notre correspondant régional

Profitables machines à sous... Non seulement leur introduction – grâce à un décret d'application signé *in extremis* par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, le 5 mai 1988 – a sauvé du déclin l'industrie française des jeux, mais elle en a bouleversé les données. Sur un total initialement prévu, à terme, de 5 000 machines, 1 600 avaient déjà été installées au cours de l'été 1988 en dépit même des objections morales que leur entrée dans les casinos avait pu soulever à l'origine. Cinq ans plus tard, le parc est passé à 9 200 et a fait un bond de 2 200 par rapport à la saison précédente.

La liste des établissements autorisés à exploiter les «bandits manchots» (que la dureté des temps rend, paradoxalement, plus attractifs) a suivi la même évolution. Ils étaient seize privilégiés à avoir obtenu le feu vert de M. Pasqua, en mai 1988.

1,6 milliard pour l'Etat

Leur liste est, désormais de 109, soit une bonne vingtaine de plus qu'en 1991-1992. Résultat : avec 2 875 776 032 francs, le produit brut des machines à sous a augmenté de 54,5 % par rapport à l'exercice précédent (1 861 620 189 francs) et représente 72 % des recettes brutes globales des jeux (au lieu de 30 %, en 1988-1989, première année pleine d'exploitation).

Avec 1 119 494 912 francs, le produit brut de l'ensemble des onze jeux de table pratiqués en France a, en revanche, diminué de 4,29 %, la roulette française (335 063 125 francs, en baisse de 8 %) représentant le premier poste de recettes de ces jeux.

La bonne santé des casinos profite à l'Etat et aux communes dont les prélèvements atteignent, au total, un peu plus de 2 milliards de francs (50,3 % du produit brut). L'Etat empoche 1,6 milliard de francs, et les communes se partagent 340,7 millions (somme à laquelle s'ajoute un reversement de l'Etat de 132,5 millions de francs).

Avec 278 258 279 francs de produit brut, dont 90,4 % de recettes de machines à sous, le casino de Cannes-Croisette occupe, pour la seconde année consécutive, la première place du classement des établissements de jeux français devant Divonne (239 556 194 francs). Pour ce qui concerne les dix premiers de ce classement, tous (sauf Enghien et Cannes-Carlton) autorisés à exploiter les machines à sous, la hiérarchie ne subit qu'une seule modification avec la troisième place soufflée par Deauville (225 276 009 francs) au casino Ruhl de Nice (221 951 187 francs). Grâce à ses onze casinos, le groupe Lucien Barrière réalise, enfin, à lui seul, plus du quart du produit brut des jeux en France, soit 1 003 280 000 francs, dont 601 millions de francs de recettes de machines à sous.

GUY PORTE

(1) L'exercice des casinos est clos le 31 octobre, mais les résultats détaillés sont connus tardivement.

ÉTRANGER

Alors que le chômage reste élevé

L'économie britannique poursuit sa croissance mais la menace de l'inflation n'est pas écartée

La Grande-Bretagne est le pays européen qui est sorti le plus vite de la récession et plusieurs indicateurs confirment la croissance de son économie. Mais le chômage, bien qu'en déclin, reste fort, et la menace d'une montée de l'inflation n'est pas écartée.

LONDRES

de notre correspondant

Dans le paysage politique plutôt sombre qui entoure John Major, avec des «affaires» qui se succèdent à un rythme soutenu, la situation de l'économie peut être une source de relative satisfaction pour le premier ministre. Elle n'autorise pourtant pas cet excès d'optimisme dont font preuve parfois certains membres du gouvernement. Un rappel du caractère encore fragile de la reprise vient d'être apporté, mercredi 19 janvier, par deux chiffres préoccupants : le taux d'inflation a atteint 1,9 % en décembre 1993, contre 1,4 % en novembre, et les ventes de détail ont baissé en volume de 0,2 % par rapport à novembre (+ 4 % sur un an).

La Grande-Bretagne est sortie la première d'une récession où elle était entrée avant la plupart de ses partenaires, et qui, jusqu'à présent, y a pris des proportions plus graves que dans le reste de l'Europe. Le gouvernement s'est réjoui à bon droit de l'évolution du chômage, qui, pour le neuvième mois consécutif, a baissé de façon significative en décembre (– 47 000 chômeurs), pour s'établir à 2,76 millions (9,8 % de la population active). Pour David Hunt, ministre de l'emploi, la Grande-Bretagne recueille le fruit des réformes du marché du travail engagées dans la décennie 80 : *«Le Royaume-Uni, avec son marché du travail flexible et déréglementé, montre à l'Europe que la croissance économique peut être nourrie par davantage d'emplois et un chômage qui diminue.»*

En favorisant des formes d'emploi précaires, ces réformes ont encouragé la création d'emplois à la sortie de la récession. Mais cet avantage a ses limites : de janvier à septembre 1993, le nombre des titulaires d'emploi à temps partiel a augmenté, alors que celui des personnes employées à plein temps a régressé. Les premiers forment aujourd'hui 28 % de la population active, contre 21 % en 1983. Et cette baisse du chômage – qui a frappé un travailleur sur quatre au cours de la récession – ne se confirme pas dans l'industrie manufacturière, au contraire : une perte de 7 000 postes a été enregistrée en décembre. Or les perspectives ne sont pas très favorables, en dépit d'une baisse du nombre des faillites en 1993.

Selon le dernier rapport de la chambre de commerce britannique, un nombre croissant de grandes entreprises envisagent de réduire leur personnel dans les prochains mois, le secteur des services n'échappant pas à cette tendance. Depuis huit jours, le secteur bancaire a annoncé 9 000 licenciements, et l'industrie minière sera probablement amputée de quelque 4 000 nouveaux emplois si la fermeture de six nouveaux puits se confirme. De toute façon, un fort volant de chômage, sans doute supérieur à 2,5 millions, se maintiendra en 1994, puisqu'il paraît exclu d'envisager une croissance de l'économie très supérieure à 2 % en 1994. *«L'économie,* a estimé Christopher Stewart-Smith, président de la chambre de commerce, *ne progresse pas aussi vite qu'il serait souhaitable. La reprise se poursuit, mais elle reste en équilibre et pourrait facilement s'envoler.»*

Augmentation des impôts indirects

En dépit des rappels à l'ordre du gouvernement, les industriels britanniques n'ont pas renoncé à accroître leurs marges bénéficiaires, au risque de pousser l'inflation, alors même que la conjoncture ne leur est pas favorable : la dévaluation de la monnaie a certes entraîné un «boom» sur les exportations, mais cet avantage se réduit comme peau de chagrin avec la récession des économies européennes et le net redressement de la livre sterling. Celle-ci valait 2,81 deutschemarks avant sa sortie du Système monétaire européen (SME), en septembre 1992, 2,33 DM ensuite, et elle est remontée à 2,66 DM aujourd'hui. Cela signifie que la monnaie britannique n'est plus guère compétitive qu'à l'égard du yen et du dollar.

Mais les menaces les plus préoccupantes sur le front de l'inflation viennent des mesures fiscales prévues par les budgets de mars et novembre 1993, dont les contribuables britanniques commenceront à sentir les effets en avril. Cette augmentation des impôts indirects, la plus importante imposée au pays depuis la seconde guerre mondiale, devrait avoir pour effet, estiment plusieurs économistes, d'écorner de près de 3 % le revenu net moyen de la population active, ce qui signifie une quasi-baisse du revenu réel en 1994. Une vive polémique s'est développée à ce sujet ces derniers jours entre, d'une part, le Parti travailliste et plusieurs journaux (dont *The Guardian* et *The Times*), et le gouvernement, d'autre part.

Le Labour affirme qu'une famille britannique moyenne paiera 1 330 livres (1) supplémentaires dans les deux ans qui viennent, et les experts cités par la presse assurent qu'à charges égales une famille avec deux enfants devra consacrer 33 % de son revenu au paiement d'impôts en 1995, contre 27,9 % lors de la dernière année du gouvernement Labour, en 1979. Kenneth Clarke, chancelier de l'Echiquier, ainsi que John Major, ont vertement répondu à ces affirmations, mais le Trésor a admis que 400 000 Britanniques supplémentaires devront acquitter l'impôt sur le revenu à la suite de la décision de geler le montant de différentes allocations.

Cet aveu est particulièrement dommageable pour le parti tory – dont l'argument électoral majeur est d'être le parti de la baisse des impôts –, surtout en prévision des élections locales et européennes de mai et juin prochains. Or ce tour de vis fiscal ne peut qu'avoir un effet négatif sur la consommation. Les mauvais chiffres des ventes de détail de décembre semblent indiquer que la confiance n'est pas assurée, notamment parce que l'appréhension du chômage reste vivace. Plusieurs raisons pourraient donc inciter le gouvernement à accorder une nouvelle baisse des taux d'intérêt afin de donner un coup de pouce à la croissance. Cet espoir a provoqué une brusque hausse de la Bourse de Londres mercredi 19 janvier.

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling vaut environ 8,70 francs.

REPÈRES

ÉTRANGER

La livre turque a perdu 12 % de sa valeur

Un vent de panique souffle sur les milieux financiers en Turquie, où la monnaie nationale, la livre turque, a chuté de façon spectaculaire, perdant en une semaine 12 % de sa valeur par rapport au dollar. Mercredi 19 janvier, la livre a clôturé à 18 500 livres contre 1 dollar. La crise a été déclenchée par les deux agences internationales de notation financière, Moody's et Standard and Poor's, qui ont abaissé les notes accordées aux dettes turques. Ce manque de confiance, motivé par des indicateurs économiques préoccupants, a entraîné une ruée sur le dollar.

Le sous-secrétaire au Trésor, Osman Unsal, a tenté de calmer les esprits. *«Ceci est pure spéculation. Nous n'avons aucun problème de devises,* a-t-il déclaré. *Avec 18 milliards de dollars, nos réserves internationales sont plus élevées que jamais.»* Malgré une économie dynamique (7 % de taux de croissance annuelle), la Turquie souffre d'une très forte hausse des prix (70 % par an), d'un déficit budgétaire abyssal (l'équivalent de 16 % du PNB) et d'une envolée de la dette extérieure. Malgré ses efforts, Mme Ciller, le premier ministre, une économiste de formation, n'est pas parvenue à accroître suffisamment les revenus pour boucher les trous d'un secteur public hypertrophié tout en finançant la lutte contre les séparatistes kurdes, qui risque d'absorber un cinquième du budget de l'État en 1994.

M. Komili, le président du patronat turc, a demandé un programme d'austérité, mais, à l'approche des élections municipales, prévues en mars, la capacité d'action du gouvernement risque d'être limitée. – *(Corresp.)*

FINANCES

Phénix renonce à racheter à la GMF le complexe touristique de Saint-Martin

La Compagnie immobilière Phénix (CIP) a renoncé à acheter le complexe immobilier de Saint-Martin à la Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF). La GMF, dans une situation financière délicate après de lourdes pertes en 1992 (1,5 milliard de francs), comptait beaucoup sur cette vente pour apurer ses comptes. Elle avait cédé l'ensemble immobilier pour 460 millions de francs, après y avoir investi 1,8 milliard. Selon le *Canard enchaîné*, Jean-Marc Oury, président de la CIP, filiale de la Générale des eaux, aurait écrit à Jean-Louis Pétriat, président de la GMF, que *«les conditions de la vente ne sont pas remplies»*. M. Oury s'appuie sur le fait que le luxueux complexe touristique de cette île antillaise était détenu à l'origine en indivision et que les titres de propriété de la GMF ne sont dès lors pas certains.

Voilà qui va compliquer encore un peu plus la tâche du groupe d'assurance mutuel Azur, qui a monté, en novembre, un plan de sauvetage de la GMF et lui a apporté 1,7 milliard de francs.

FORMATION

«Contrat de progrès» à l'AFPA

Conséquence de la loi quinquennale sur l'emploi et la formation professionnelle, le ministre du travail, Michel Giraud, et l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) ont signé, mercredi 19 janvier, le premier contrat de progrès pour la période 1994-1998. Le document, qui a fait l'objet de longues négociations avec le bureau de l'association, avait été adopté par l'assemblée générale le 23 décembre.

Les missions de l'AFPA sont ainsi redéfinies : elle doit, en priorité, assurer la formation qualifiante *«des adultes à la recherche d'un emploi, des salariés en reconversion et, plus généralement, des actifs présentant des déficits de qualification»*. Pour cela, elle favorisera l'obtention de diplômes de niveau V (CAP, BEP) qui devront représenter 75 % de sa production, tandis que, d'ici à 1998, les chômeurs de plus de vingt-cinq ans, *«notamment les demandeurs d'emploi de longue durée»*, devront représenter 80 % des stagiaires accueillis au titre du service public de l'emploi.

L'AFPA, qui emploie 11 000 agents, forme 130 000 stagiaires, et dispose d'un budget de 4,6 milliards de francs, dont 3,6 milliards sous forme de subventions d'Etat, devra s'adapter au processus de décentralisation. Selon un calendrier à préciser, elle accentuera sa politique de *«déconcentration interne»* et ramènera, d'ici à 1996, les effectifs du siège à 3 % ou 4 % du total.

SOCIAL

La CGT exige que la convention collective concerne aussi les dockers des ports de pêche

La Fédération des ports et docks CGT a posé une importante condition, mardi 18 janvier, pour approuver la convention collective de la manutention portuaire : l'intégration des 300 à 400 dockers des ports de pêche à côté des 4 000 des ports de commerce. Cette convention doit être *«en totale conformité»* avec la loi du 9 juin 1992, qui stipulait qu'elle devait concerner *«toutes les catégories de dockers»*, a souligné la CGT dans un communiqué. Cette position de la fédération a été déterminée par un vote *«à l'unanimité moins deux abstentions»* des responsables des syndicats CGT de dockers (largement majoritaires dans la profession) réunis la veille à Montreuil.

L'UNIM (Union nationale des industries de la manutention) reconnaît que la convention ne couvre que les 6 000 à 6 500 salariés – dont les dockers – des 300 entreprises de manutention des ports de commerce, la pêche n'étant pas concernée. Le patronat a signé cette convention collective, le 31 décembre 1992, avec la CFDT, FO et la CFE-CGC.

UNION EUROPÉENNE

British Airways porte plainte contre Air France

La compagnie aérienne British Airways a saisi, mercredi 20 janvier, la Commission européenne contre Air France, considérant que l'émission de titres de 1,5 milliard de francs de la compagnie nationale française en février 1993 s'apparentait à une aide d'Etat. La Commission européenne avait décidé le 10 novembre dernier d'ouvrir une enquête à ce sujet (*le Monde* du 11 novembre 1993). British Airways demande à la Commission de contraindre Air France à rembourser cette somme. British Airways estime également qu'un montant de 5,84 milliards de francs de dotations gouvernementales auraient été accordées à Air France en 1991 et 1992, ce que conteste la compagnie française, qui rappelle qu'en 1991 l'Etat français, actionnaire d'Air France, a souscrit une augmentation de capital de 2 milliards de francs autorisée par les autorités compétentes de la Communauté et considérée par celles-ci comme n'étant pas une aide d'Etat.

INDICATEURS

FRANCE

■ **Balance des transactions courantes : + 7,5 milliards de francs en octobre.** – La balance des transactions courantes de la France a dégagé en octobre, selon des résultats provisoires, un excédent de 7,5 milliards de francs en données corrigées des variations saisonnières (CVS). En septembre, le solde était positif de 7,7 milliards de francs. Sur les dix premiers mois de 1993, l'excédent cumulé des transactions courantes s'élève à 51 milliards de francs en données CVS, contre un solde positif de 7,1 milliards sur la même période de 1992.

FINANCES

Renouant avec la tradition de la Compagnie de Suez

Gérard Worms va prendre la présidence d'Indosuez

Voulant couper court aux spéculations sur le nom du futur président de la Banque Indosuez, le groupe Suez a annoncé, mercredi 19 janvier, que Gérard Worms, président de la Compagnie, succédera le 3 mars à Antoine Jeancourt-Galignani, nommé mardi 18 janvier par le gouvernement à la tête des AGF. M. Jeancourt-Galignani conservera son siège à Indosuez jusqu'à la présentation des résultats de la banque, en net redressement (*le Monde* du 20 janvier).

Gérard Worms va donc cumuler les présidences de la Compagnie et de deux de ses filiales majeures, la banque et le groupe d'assurances Victoire, dont il est le patron depuis septembre 1992 et le départ de Jean Arvis. L'arrivée de M. Worms à la tête d'Indosuez n'est pas, à proprement parler, une surprise. La Compagnie financière renoue ainsi avec une tradition qui voulait que le président de la maison-mère soit également le patron de la banque. Le dernier à avoir porté la double casquette fut Renaud de La Genière, entre 1986 et 1988.

Indéniablement, M. Worms renforce encore un peu son emprise sur le groupe Suez. Critiqué par bon nombre des actionnaires pour son indécision, sa recherche du compromis, et les difficultés de gestion d'un groupe touché de plein fouet par la crise de l'immobilier et construit à grands coups de batailles boursières homériques à la fin des années 80, Gérard Worms est en train de prendre sa revanche. Après avoir perdu près de 2 milliards de francs en 1992, Suez devrait renouer avec les bénéfices en 1993 et afficher un résultat de l'ordre de 1,5 milliard de francs.

M. Worms a aussi réussi à mettre fin, l'an dernier, à un conflit à rallonge avec l'UAP, le principal actionnaire de la Compagnie, au sujet de Victoire. A la fin de l'année, Gérard Worms s'est séparé, sous la pression notamment de son conseil d'administration, du numéro deux de la Compagnie, Patrick Ponsolle, considéré à tort ou à raison comme un des principaux responsables de la folle expansion et des OPA victorieuses sur la Société générale de Belgique en 1988 et sur Victoire en 1989. M. Ponsolle craignait de plus que Suez ne devienne *«une grosse sicav»*.

Faible marge de manœuvre

Il ne restait plus alors, au sein de la Compagnie, qu'un seul opposant à M. Worms, Antoine Jeancourt-Galignani, son rival malheureux à la présidence en 1990. Dauphin désigné de Renaud de La Genière, M. Jeancourt-Galignani n'a renoncé que très récemment à devenir le numéro un du groupe Suez. *«Il a accepté la présidence des AGF parce qu'il s'est rendu compte qu'il ne serait pas président de Suez»*, explique l'un de ses proches. M. Worms va donc avoir, dans les prochains mois, les coudées franches pour réorienter la stratégie du groupe. Ce qui pourrait se traduire à terme par un rapprochement entre Indosuez et sa maison-mère. Le rééquilibrage des relations de la Compagnie avec ses principaux actionnaires semble d'ores et déjà à l'ordre du jour. Après être entré dans le tour de table de l'UAP à hauteur de 5 %, la Compagnie va prendre 1,5 % d'Elf Aquitaine par l'intermédiaire de sa filiale, la Société générale de Belgique, qui dispose d'un trésor de guerre important de plus de 5 milliards de francs.

La Compagnie, désendettée depuis la vente des activités internationales de Victoire à l'UAP, ne dispose pourtant pas d'une marge de manœuvre financière. La vente de Victoire dans les prochains mois, souvent évoquée et toujours démentie par la direction du groupe, pourrait apporter à Suez entre 14 et 20 milliards de francs. Lors du règlement avec l'UAP du conflit sur Victoire, le groupe Suez avait eu la possibilité de céder les activités françaises de Victoire à AXA. Il ne l'a pas fait, mais plusieurs grands assureurs sont toujours intéressés : AXA, l'allemand Allianz et le britannique BAT.

ÉRIC LESER

VIE DES ENTREPRISES

La crise de l'acier européen

Les aciéries Thyssen enregistrent la plus grosse perte de leur histoire

FRANCFORT

de notre correspondant

Avec 1,23 milliard de marks (4,2 milliards de francs), les aciéries Thyssen ont enregistré en 1992-1993 (exercice clos le 30 septembre dernier) la plus grave perte de leur histoire. Malgré les suppressions d'emplois et une amélioration des prix de l'acier, cette année devrait se terminer encore dans le rouge. Le groupe Thyssen Stahl emploie encore 54 000 personnes mais pour la maison mère qui coule l'acier, les effectifs, qui étaient encore de 40 000 personnes il y a deux ans, devront le plus vite possible revenir à la moitié, selon le président Ekkehard Schulz.

M. Schulz explique la gravité de la crise par la faiblesse de la demande mondiale mais aussi par la politique européenne. L'Europe laisse entrer des produits de l'Est à des prix de dumping et se fait interdire des débouchés à l'Ouest par le protectionnisme américain. De surcroît, les maîtres de forges européens sont en surcapacité du fait de larges subventions des Etats. M. Schulz a cité les Italiens et les Espagnols, qui ont reçu 11,5 milliards de marks d'aides et qui ont pu ainsi accroître de 3 millions de tonnes leur production dans un marché pourtant rétréci. L'Allemagne n'est pas exempte de ces critiques, a ajouté le président de Thyssen Stahl, puisque Saarstahl ou les aciéristes des nouveaux Länder reçoivent également des subventions.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires du groupe a été réduit de 15 %, à 10,6 milliards de marks, pour une production de 9,3 millions de tonnes d'acier. Les pertes opérationnelles sont passées de 750 millions de marks à 963 millions. La marge brute d'autofinancement (MBA) est devenue négative de 167 millions de marks, malgré une réduction de 35 % des investissements à 1,1 milliard. Les résultats de cette année dépendront beaucoup, selon M. Schulz, des prix des tôles pour l'automobile, qui sont redescendus à 250 marks la tonne et pourraient, si le marché reprend, remonter de 100 marks.

E. L. B.

Elu mercredi 19 janvier par les actionnaires

Le conseil d'administration de Volvo devra clarifier ses relations avec Renault

Les actionnaires de Volvo, réunis mercredi 19 janvier en assemblée générale extraordinaire à Göteborg, ont élu leur nouveau conseil d'administration. Bert-Olof Svanholm, actuel directeur général en Suède du groupe industriel suédo-helvétique ABB Asea Brown Boveri, a été élu président du conseil d'administration, en remplacement de Pehr G. Gyllenhammar. Sa première tâche sera de préciser ce qu'il compte garder du contrat d'alliance conclu en 1990 avec Renault.

M. Svanholm, cinquante-huit ans, avait été proposé en décembre par un groupe de grands actionnaires du constructeur automobile suédois, représentant au total quelque 40 % des voix au sein du conseil d'administration, pour succéder à M. Gyllenhammar qui avait démissionné, le 2 décembre 1993, après l'échec du projet de fusion avec Renault. Outre la nomination de M. Svanholm, l'assemblée des actionnaires a désigné six nouveaux membres au sein du conseil d'administration, parmi lesquels Louis Schweitzer, PDG de Renault, principal actionnaire de la firme suédoise avec près de 10 % du capital. Mais ce dernier était absent mercredi à Göteborg.

Les autres membres du conseil sont Per-Olof Ericsson (directeur général du groupe Sandvik – aciers spéciaux, outillage), Haakan Frisinger (ex-directeur général de Volvo entre 1983 et 1987), Tom Hedelius (président de la banque Handelsbanken), Bjoern Svedberg (président de la banque S-E Banken) et Sören Gyll, actuel directeur général de Volvo. Trois représentants syndicaux siègent également au conseil.

Devant quelque 700 actionnaires, M. Gyll s'est refusé à fournir toute précision concrète sur la future stratégie de Volvo et sur l'avenir de l'alliance Renault-Volvo, créée en 1990 par les deux constructeurs. *« Les formes que doit prendre l'alliance, ou bien la non-alliance, avec Renault sont une priorité à la fois pour Volvo et pour Renault »*, a seulement déclaré M. Svanholm.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil, convoquée le 20 avril, examinera ce dossier ainsi que celui de la stratégie industrielle du groupe suédois.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CRISES

RENAULT : deux jours de chômage partiel à Flins. – La direction de l'usine Renault de Flins (Yvelines), où sont produites quotidiennement 650 Clio et 780 Twingo, a annoncé, mercredi 19 janvier, deux journées de chômage partiel, les 3 et 4 février, afin d'*« adapter son niveau de production à la demande commerciale »*. Cette mesure, qui concerne environ 5 000 des 8 365 salariés de l'établissement, porte à cinq le nombre de journées de chômage économique partiel depuis le début de l'année après onze en 1993.

KREMA : accord sur la fermeture de l'usine de Montreuil. – Un accord a été conclu entre les syndicats CGT et CFDT et la direction de l'usine Krema de Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Celui-ci prévoit le gel jusqu'au 30 juin du licenciement des 269 salariés de l'établissement, a annoncé mercredi 19 janvier Krafts General Foods-France (filiale de Philip Morris). L'entreprise devra mettre à profit ce délai pour *« trouver des solutions pour les salariés à reclasser au travers d'une antenne-emploi »*. Les activités production de chewing-gum doivent être regroupées à l'usine de Saint-Genest, près de Châtellerault (Vienne).

RÉSULTATS

PINAULT-PRINTEMPS : 5 milliards de désendettement en 1993. – Pinault-Printemps a annoncé, mercredi 19 janvier dans un communiqué, que le montant du désendettement net du groupe au 31 décembre 1993 dépassera les 5 milliards de francs. Le groupe a donc réalisé l'objectif qu'il s'était fixé. Au cours d'un conseil de surveillance, le président du directoire, Pierre Blayau, a confirmé que le groupe dégagera un résultat d'exploitation supérieur à 2 milliards de francs pour 1993, conformément à ce qui avait été indiqué.

PLAN

LLOYD'S : un des principaux syndicats rejette l'offre de compensation. – Les membres de l'association Gooda Walker, qui regroupe les principaux syndicats d'assurance du Lloyd's, le marché londonien d'assurance, ont rejeté à une large majorité l'offre de compensation de 900 millions de livres proposée par la direction du Lloyd's à ses investisseurs, les *Names*. Ce nouveau rejet, qui survient après celui de l'association Merrett 418, qui regroupe d'autres grands syndicats, porte un sérieux coup au plan conçu par le Lloyd's pour dédommager les *Names* des pertes record de 5,5 milliards de livres subies en trois ans.

CAPITAL

EDS prend 67 % de la société italienne S et M (Systems et Management). – Le groupe américain de services informatiques EDS vient de prendre 67 % du capital de la société italienne Systems et Management (S et M) pour un montant non révélé, a annoncé jeudi 13 janvier le responsable d'EDS pour l'Europe du Sud et vice-président d'EDS, Bob Mc Cashin. M. Mc Cashin a indiqué, lors d'une conférence de presse à Paris, que S et M, première acquisition d'EDS en Italie, a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de 60 millions de dollars (environ 350 millions de francs) et emploie plus de 600 personnes. La société S et M, qui se place au dixième rang des SSII italiennes, *« n'est pas en difficulté »*, a ajouté M. Mc Cashin, précisant qu'EDS détient une option pour l'acquisition du reste de son capital *« dans les prochaines années »*.

AEROLINEAS ARGENTINAS : Iberia décide une augmentation de 500 millions de dollars. – Iberia, opérateur de la compagnie nationale argentine Aerolineas Argentinas, a fait voter, mardi 18 janvier, une augmentation de capital de 500 millions de dollars (soit près de 3 milliards de francs), malgré l'opposition de l'Etat argentin. L'Etat, actionnaire à 43 %, s'est systématiquement opposé ces dernières semaines à une augmentation de capital de la compagnie nationale en déficit et s'est abstenu lors du vote en assemblée générale. L'augmentation de capital a été votée par Iberia, propriétaire de 30 % du capital, les banques espagnoles Banco Hispano et Banesto (7,5 % chacune), et la banque argentine Medefin. Aerolineas Argentinas garde confiance en un ralliement de l'Etat à l'augmentation de capital, dans le délai de 30 jours qui lui est imparti, a déclaré la compagnie dans un communiqué publié à l'issue de l'assemblée générale. – *(AFP.)*

COOPÉRATION

HP et NOKIA alliés pour le développement des « réseaux télécom intelligents ». – Le fabricant d'ordinateurs américain Hewlett-Packard et le groupe de télécommunications finlandais Nokia ont signé un accord pour développer ensemble des systèmes de réseaux « intelligents » pour les opérateurs de télécommunications. Pour mettre au point ensemble de tels services, Nokia apportera son expérience des réseaux de télécommunications et HP son expertise dans les ordinateurs, dits « ouverts », tournant sous système d'exploitation Unix, précise un communiqué diffusé lundi 17 janvier. Le marché européen des réseaux intelligents pourrait s'élever à 5 milliards de dollars (27,5 milliards de francs) d'ici à l'an 2000, selon le consultant londonien Ovum Ltd., cité par les deux groupes.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par ordonnance de référé intervenue le 27 décembre 1993 entre la société S.F.R. et FRANCE TELECOM, Monsieur le vice-président du Tribunal de Grande Instance de Paris a rendu la décision suivante :

Faisons défense à FRANCE TELECOM d'émettre et de diffuser des factures de consommation de téléphone comportant une annonce publicitaire quelconque en faveur du radiotéléphone ITINERIS ou de tout autre radiotéléphone sous astreinte de mille francs (1 000 francs) par infraction constatée.

Condamnons FRANCE TELECOM à payer à la SOCIÉTÉ ANONYME SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTÉLÉPHONE une somme provisionnelle de trente mille francs (30 000 francs).

Autorisons la société S.F.R. à faire publier le présent dispositif dans trois journaux ou revues de son choix pour un coût global de cinquante mille francs (50 000 francs) hors taxes.

Condamnons FRANCE TELECOM par application des dispositions de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile à payer à la société S.F.R. une somme de 10 000 francs et la condamnons aux dépens du référé.

Pour extrait conforme
François-Pierre FAIT
Avocat au Barreau de Paris.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 20 janvier ↓ Prises de bénéfice

Sous l'effet de prises de bénéfice, la tendance s'affaiblissait, jeudi 20 janvier, à la Bourse de Paris en attendant la réunion de la Bundesbank. En hausse de 0,04 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard une perte de 0,38 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises étaient en baisse de 0,59 % à 2 261,28 points. Le montant des échanges atteignait sur le marché à règlement mensuel 2,2 milliards de francs.

L'annonce que la Bundesbank ne tiendrait pas de conférence de presse jeudi à l'issue de sa réunion bimensuelle a jeté un petit froid sur le marché, car, la veille notamment, les opérateurs anticipaient un geste de la banque centrale allemande.

Du côté des valeurs, l'annonce de l'opération financière conclue entre l'actionnaire majoritaire de LVMH, le britannique Guinness, et le groupe de M. Bernard Arnault, selon laquelle Guinness va sortir du capital de LVMH – au profit du groupe de Bernard Arnault –, mais prendre une participation de 34 % dans les activités de champagne et de spiritueux du groupe française, regroupées dans une nouvelle société Moët-Hennessy, pesait sur les cours des valeurs du groupe LVMH. Ainsi LVMH, qui, la veille, valait 4 037 francs, perdait 7,2 %. Christian Dior cédait 7,7 % et Bon Marché 5,6 %. La Financière Agache, cotée au marché au comptant, était suspendue en raison d'une offre trop importante.

La cotation d'Arnault et Associés n'interviendra jeudi qu'à 16 heures.

NEW-YORK, 19 janvier ↑ Nouveau record

Wall Street a clôturé sur un nouveau record, mercredi 19 janvier, malgré la publication de résultats trimestriels décevants et une nouvelle remontée des taux d'intérêt à long terme. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la séance à 3 884,37 points, en hausse de 14,08 points, soit une progression de 0,36 %. L'activité a été soutenue avec près de 311 millions d'actions échangées. Le nombre de titres en hausse a légèrement dépassé celui des valeurs en baisse : 1 112 contre 981, alors que 633 actions restaient inchangées.

L'annonce d'une diminution du déficit commercial américain en novembre a été ignorée par les opérateurs. Ce chiffre, qui remonte à deux mois, n'est pas significatif pour évaluer la situation actuelle de l'économie, a observé Hugh Johnson, responsable des investissements chez First Albany Corp.

L'optimisme des investisseurs sur le redressement de l'économie américaine, alimenté la veille par la publication de bons résultats par plusieurs banques et Chrysler, notamment, a encore contribué à la progression de Wall Street mercredi.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, est remonté à 6,29 % en fin d'après-midi contre 6,26 % mardi soir.

VALEURS	Cours du 18 janvier	Cours du 19 janvier
Alcoa	74	74 7/8
Allied Signal Inc.	77 3/4	78 3/8
American Express	30 1/2	30 1/8
ATT	55	55 3/4
Bethlehem Steel	22 1/4	22 1/4
Boeing	44 1/4	44 1/8
Caterpillar Inc.	92 3/4	93 5/8
Chevron	89 3/8	90
Coca-Cola	40 7/8	41 5/8
Disney Corp.	46 7/8	47 1/8
Du Pont de Nemours	53 3/8	53 5/8
Eastman Kodak	44	43
Exxon	65	65 1/2
General Electric	108 3/8	108 3/4
General Motors	62 1/8	61
Goodyear Tyre	47	47 1/2
IBM	57 1/8	56
International Paper	74 3/8	74 1/8
McDonnell Douglas	113 1/2	112 3/8
Merck and Co.	36 1/2	35 7/8
Minnesota Mining	109 1/4	111 3/8
Morgan (J.P.)	71	70
Philip Morris	57 3/8	57 3/4
Procter Gamble	57 3/4	58 1/4
Sears Roeb. and Co.	51 3/4	53 7/8
Texaco	65 1/8	65 1/8
Union Carbide	24 5/8	25
United Tech.	64 5/8	65 1/2
Westinghouse E.	13 1/4	14
Woolworth	25 1/2	25 3/8

LONDRES 19 janvier, ↑ Au plus haut

La Bourse de Londres a franchi, mercredi 19 janvier, lors d'une séance extrêmement active, de nouveaux records historiques grâce à de nouvelles spéculations sur une baisse prochaine des taux d'intérêt à la suite d'une poussée moins forte que prévu de l'inflation en décembre. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 38,1 points, soit 1,1 %, à 3 475,1 points, établissant ainsi un nouveau record de clôture. La séance a été extrêmement animée avec 1,31 milliard d'actions échangées contre 960,3 millions la veille.

Les espoirs d'un assouplissement monétaire d'ici à la fin du trimestre ont été renforcés par la hausse limitée de l'inflation, qui a atteint 1,9 % en décembre en rythme annuel contre 1,4 % en novembre, alors que les analystes attendaient un chiffre compris entre 2 et 2,2 %.

La baisse surprenante de 0,2 % des ventes de détail en décembre, alors qu'une progression de 0,4 % était attendue, plaide également en faveur d'une réduction des taux.

VALEURS	Cours du 18 janv.	Cours du 19 janv.
Allied Lyons	6,48	6,50
BP	3,86	3,88
BTR	3,74	3,70
Cadbury	5,26	5,24
Glaxo	6,78	6,81
GUS	5,99	6,02
ICI	7,80	7,87
Reuters	18,88	19,20
RTZ	8,17	8,43
Shell	7,32	7,41
Unilever	11,89	12,04

TOKYO, 20 janvier, ↑ Progression

La Bourse de Tokyo a terminé en hausse, jeudi 20 janvier, grâce à d'importants achats d'investisseurs étrangers, l'indice Nikkei progressant de 144,52 points (+ 0,8 %), pour clôturer la séance à 19 183,92 points. Le volume des échanges a atteint 550 millions de titres, contre 413,3 millions la veille.

Toutefois, selon les courtiers, la prudence a prévalu sur le marché, dans l'attente du vote de la Chambre haute du Parlement japonais sur les réformes politiques, qui doit avoir lieu vendredi.

La séance avait commencé en hausse grâce à des achats sur le marché à terme ainsi qu'à ceux des investisseurs étrangers, nullement découragés par les incertitudes actuelles de la vie politique japonaise. Quant aux investisseurs japonais, ils attendent, toujours selon les courtiers, l'annonce des nouvelles mesures gouvernementales destinées à relancer l'économie.

VALEURS	Cours du 19 janvier	Cours du 20 janvier
Bridgestone	1 410	1 410
Canon	1 580	1 580
Fuji Bank	2 040	2 080
Honda Motors	1 610	1 620
Matsushita Electric	1 590	1 610
Mitsubishi Heavy	685	685
Sony Corp.	5 930	5 870
Toyota Motors	1 870	1 870

CHANGES

Dollar : 5,9428 F ↑

Jeudi 20 janvier, le deutschemark évoluait peu à 3,3975 francs, sur le marché des changes parisien, contre 3,3959 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le dollar progressait à 5,9428 francs, contre 5,9275 francs mercredi soir (cours BdF).

FRANCFORT	19 janv.	20 janv.
Dollar (en DM)	1,7435	1,7489
TOKYO	19 janv.	20 janv.
Dollar (en yens)	110,77	111,43

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (20 janv.) .... 6 7/16 % - 6 9/16 %
New-York (19 janv.) .... 3 3/8 %

BOURSES

PARIS

	18 janv.	19 janv.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 247,35	2 274,67
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 574,59	1 590,23
Indice SBF 250	1 515,65	1 530,14

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	18 janv.	19 janv.
Industrielles	3 870,29	3 884,37

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	18 janv.	19 janv.
100 valeurs	3 437	3 475,10
30 valeurs	2 623,30	2 654,30

FRANCFORT

	18 janv.	19 janv.
Dax	2 113,84	2 134,38

TOKYO

	19 janv.	20 janv.
Nikkei Dow Jones	19 039,40	19 183,92
Indice général	1 541,15	1 550,79

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9400	5,9415	5,9845	5,9880
Yen (100)	5,3249	5,3311	5,3790	5,3873
Ecu	6,5880	6,5957	6,5847	6,5959
Deutschemark	3,3970	3,3980	3,4000	3,4025
Franc suisse	4,0512	4,0551	4,0734	4,0796
Lire italienne (1000)	3,4886	3,4917	3,4701	3,4752
Livre sterling	8,8492	8,8545	8,8697	8,8787
Peseta (100)	4,1552	4,1592	4,1289	4,1358

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/8	3 1/4	3 1/4	3 3/8
Yen (100)	2 1/8	2 1/4	2 1/16	2 3/16	1 15/16	2 1/16
Ecu	6 7/16	6 9/16	6 1/4	6 3/8	6	6 1/8
Deutschemark	6	6 1/8	5 3/4	5 7/8	5 1/2	5 5/8
Franc suisse	4 1/16	4 3/16	3 15/16	4 1/16	3 3/4	3 7/8
Lire italienne (1000)	8 3/16	8 7/16	8 1/8	8 3/8	7 15/16	8 3/16
Livre sterling	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 1/8	5 1/4
Peseta (100)	9	9 1/4	8 5/8	8 7/8	8 1/4	8 7/16
Franc français	6 3/8	6 1/2	6 3/16	6 5/16	5 7/8	6

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



هكذا من الاصل

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 20 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –0,76 % (2257,46)

Règlement mensuel

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
5730	EDF-GDF 3%	5750	5780	+0,52
1080	B.N.P. (T.P)	1125	1106	–1,69
1021	Cr.Lyonnais(T.P.)	1183	1184	+0,08
2330	Renault (T.P.)	2580	2595	+0,58
2541	Rhone Poulenc(T.P)	2625	2630	+0,19
1170	Saint Gobain(T.P.)	1291	1271	–1,55
1050	Thomson S.A (T.P)	1125	1140	+1,33
585	Accor 1	720	721	+0,14
860	Air Liquide 1	868	856	–1,38
840	Alcatel Alsthom 1	785	773	–1,53
745	Alcatel Cable 1	735	733	–0,27
385	Alspi 1	421	416,70	–1,02
780	AGF(Ass.gle.Fce) 1	674	669	–0,74
1570	Axa 1	1537	1521	–1,04
45	Bail Equipement 1	31,90	30	–5,96
1120	Bail Invest. 1	1220	1220	—
545	Bancaire (Cie) 1	632	631	–0,16
130	Banque Colbert C2V	175	175	—
670	Bazar Hot. Ville 2	730	—	—
1240	Berger (M) 2	1290	1290	—
490	Bertrand Faure 2	578	—	—
1280	BIC 1	1332	1324	–0,60
218	BIS 1	266	260,50	–2,07
280	BNP 1	275,60	275,50	–0,04
340	Bollore Techno.1	376,60	381	+1,17
2980	Bongrain 1	3220	3220	—
445	Bon Marche (Au) 1	782	735	–6,01
700	Bouygues 1	693	702	+1,30
940	BSN 1	966	962	–0,41
1180	Canal + 1	1110	1105	–0,45
161	Cap Gemini Sogeti1	188	186	–1,06
189	Carnaudmetalbox 1	207,40	206,10	–0,63
4300	Carrefour 1	4148	4107	–0,99
190	Casino Guichard 1	197,80	194,20	–1,82
142	Casino Guich.ADP 1	151,90	151	–0,59
980	Castorama Dl (Li)1	897	895	–0,22
375	Caumartin Part(M)2	426	420	–1,41
295	C.C.F. 1	293,90	291	–0,99
78	CCMC-Manag(Ly) 2	70,25	70,40	+0,21
490	Cegid (Ly) 1	500	505	+1
29	Centrest (Ny) 2	30	31	+3,33
440	CEP Communication1	470	471	+0,21
128	Cerus Europ.Reun 1	138,30	138,20	–0,07
1300	Cetelem 1	1350	1393	+3,19
1210	CGIP 1	1270	1261	–0,71
1350	Chargeurs 1	1373	1363	–0,73
345	Christian Dior 1	390	353	–9,49
335	Ciments Fr.Priv.B2	380	380	—
545	Clarins 1	583	575	–1,37
356	Club Mediterranee1	384,40	372,20	–3,17
1050	Colas 1	1190	1188	–0,17
710	CSP (Papiers)(Ly)2	760	733	–3,55
219	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
1780	Comptoir Moder. 1	1710	1699	–0,64
590	CPR Paris.Reesc. 1	554	558	+0,72
1180	Credit.F.France 1	1287	1285	–0,16
485	Credit Local Fce 1	488,40	487,10	–0,28
730	Credit Lyonn.CIP 1	787	789	+0,25
675	Credit National 1	728	729	+0,14
550	CSEE 1	689	686	–0,45

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
5460	Damart 1	5900	6000	+1,69
485	Dassault-Aviation1	492	503	+2,24
420	Dassault Electro 1	454,50	453	–0,33
2290	De Dietrich 1	2325	2300	–1,08
555	Degremont 1	585	580	–0,85
34	Dev.R.N-P De Cal 2	44,30	44	–0,68
71	Dev.R.Sud-Est.Ly/2	69,90	68	–2,72
370	DMC (Dollfus Mf)1	401	404	+0,75
730	Docks France 1	745	738	–0,94
104	Dynaction 1	119,50	120	+0,42
2850	Eaux (Gle Des) 1	2847	2859	+0,42
720	EBF (Epeda B.) 1	923	920	–0,33
640	Ecco 1	666	677	+1,65
1280	Eiffage(ex Foug.)1	1380	1399	+1,38
415	Elf Aquitaine 1	418	417,70	–0,07
1000	Elf Sanofi 1	1097	1091	–0,55
370	Erap-Elf CPet 1	376,90	376	–0,24
890	Eridania Beghin 1	986	984	–0,20
720	Essilor Intl 1	733	723	–1,36
475	Essilor Intl ADP 1	489	482	–1,43
1010	Esso 1	1140	1125	–1,32
2300	Eurafrance 1	2420	2405	–0,62
33	Euro Disney 1	35,95	35,20	–2,09
575	Euro RSCG W.W 1	670	661	–1,34
1700	Europe 1-1	1708	1678	–1,76
48	Eurotunnel 1	52,85	52,15	–1,32
845	Filipacchi Medias1	894	889	–0,56
155	Finextel 1	178	174	–2,25
520	Fives-Lille 1	577	586	+1,56
4860	Fromageries Bel 1	5490	5500	+0,18
1990	Galeries Lafayet 1	2409	2385	–1
550	GAN 1	516	507	–1,74
480	Gascogne (B) 1	579	583	+0,69
2050	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2185	2200	+0,69
575	Geophysique 1	588	590	+0,17
675	Groupe Andre S.A 1	734	742	+1,09
330	Groupe De La Cite1	870	860	–1,15
485	GTM-Entrepose 1	558	558	—
1950	Guyenne Gascogne 1	1909	1895	–0,73
435	Havas 1	438,50	435,70	–0,84
225	IDIA 1	263	264	+0,38
530	Imetal 1	595	608	+2,18
117	Immob.Phenix 1	109,80	116	+5,65
130	Ingenico 1	156	155,40	–0,38
2020	Ins.Merieux Int. 1	2170	2130	–1,84
500	Interbail 1	545	545	—
440	Intertechnique 1	570	577	+1,23
1240	Jean Lefebvre 1	1423	1435	+0,84
750	Klepierre 1	780	778	–0,26
700	Labinal 1	845	832	–1,54
465	Lafarge Coppee 1	473,90	470	–0,82
130	Lagardere (MMB) C1	149	148,80	–0,13
325	Lapeyre C1	340,10	344,50	+1,29
280	Lebon 2	285	290	+1,75
5500	Legrand 1	5800	5880	+1,38
4000	Legrand ADP 1	4260	4256	–0,09
280	Legris Indust. 1	242	250	+3,31

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
1070	Locindus 1	1100	1110	+0,91
3000	LVMH Moet Vuitton1	4037	3774	–6,51
560	Lyon.Eaux-Dumez 1	596	594	–0,34
405	Marine Wendel 1	435	437	+0,46
140	Matra-Hachette 1	152	153,20	+0,79
80	Metaleurop 1	85,70	85	–0,82
12,50	Metrologie Intl 1	15,60	15,75	+0,96
205	Michelin 1	238	237,70	–0,13
103	Moulinex 1	118,90	119,80	+0,76
1040	Navigation Mixte 1	1154	1150	–0,35
166	Nord-Est 1	170,50	171,90	+0,82
530	Nordon (Ny) 1	630	636	+0,95
29	Olipar 1	28,90	28,90	—
1310	Oreal 1	1338	1327	–0,82
480	Paribas 1	513	511	–0,39
405	Pechiney CIP 1	432	430,50	–0,35
197	Pechiney Intl 1	220	219,20	–0,36
430	Pernod-Ricard 1	438,50	438,40	–0,25
775	Peugeot 1	820	818	–0,24
560	Pinault-Printemps1	982	982	—
745	Plastic-Omn.(Ly) 1	834	826	–0,96
425	Poliet	457,50	458	+0,11
995	Primagaz 1	1015	1020	+0,49
1100	Promodes 1	1060	1071	+1,04
350	Radiotechnique 1	481,10	484,40	+0,69
1050	Redoute(S.A.La)1	1081	1080	–0,09
230	Remy Cointreau 1	252,20	256	+1,51
690	Rexel 1	696	695	–0,15
144	Rhone Poulenc A 1	146,20	145,90	–0,21
29	Rochette (La) 1	40,40	39,80	–1,49
710	Roussel Uclaf 1	690	695	+0,72
4000	Rue Imperiale(Ly)1	4510	4490	–0,44
152	Sade (Ny) 1	173,80	173	–0,46
2830	Sagem 1	3265	3235	–0,92
590	Saint-Gobain 1	624	618	–0,96
1510	Saint-Louis 1	1648	1646	–0,12
2050	Salomon (Ly) 1	2315	2350	+1,51
495	Salvepar (Ny) 2	502	501	–0,20
2850	Sat 2	2730	2730	—
1040	Saupiquet (Ns) 1	1202	1218	+1,33
450	Schneider 1	442	439	–0,68
9,50	SCOA 1	9,20	9,20	—
620	SCOR S.A 1	603	606	+0,50
520	S.E.B. 1	545	547	+0,37
530	Sefimeg 1	593	590	–0,51
280	Selectibanque 1	214	208	–2,80
1020	SFIM 2	1166	1175	+0,77
285	SGE 1	295	296	+0,34
595	Simco 1	655	660	+0,76
825	S.I.T.A 1	845	835	–1,18
1980	Skis Rossignol 1	2208	2188	–0,91
535	Sligos 1	605	599	–0,99
765	Societe Gale A 1	748	747	–0,13
34	Sodecco (B) 2	37,25	38,90	+4,43
47	Sodero (Ns) 2	57,60	57	–1,04
1100	Sodexho 1	1199	1199	—
160	Sogenal (Ny) 2	164,10	166	+1,16

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
1980	Sommer-Allibert 1	2169	2150	–0,88
540	Sophia 1	536	549	+2,43
1800	Sovac 1	1850	1855	+0,27
415	Spie Batignolles 1	503	503	—
565	Strafor Facom 1	639	650	+1,72
340	Suez 1	349,50	347,60	–0,54
220	Synthelabo 1	213	214	+0,47
180	Thomson-CSF 1	201	199	–1
330	Total 1	322,20	320,40	–0,56
670	UAP 1	630	625	–0,79
365	UFB Locabail 1	468	451,50	–3,53
230	UGC DA(ex Reber)M1	241	238	–1,24
540	UIC 1	541	542	+0,18
645	UIF 1	716	719	+0,42
1000	UIS 2	1070	1095	+2,34
585	Unibail 1	618	620	+0,32
1300	Valeo 1	1393	1395	+0,14
240	Vallourec 1	269	276	+2,60
425	Via Banque 1	418	413	–1,20
325	Worms & Cie 1	350	348,50	–0,43
2000	Zodiac 1	2315	2290	–1,08
970	Elf Gabon 1	1080	1085	+0,46
165	American Barrick 1	182	182,30	+0,16
175	American Express 1	183	182,30	–0,38
315	A.T.T. 1	330,90	334	+0,94
260	Anglo American 1	271,10	282	+4,02
500	Amgold 1	539	555	+2,97
200	Banco Santander 1	280	—	—
990	B.A.S.F. 1	999	993	–0,60
1210	Bayer 1	1198	1200	+0,17
27	Blenheim Group 1	35	34,60	–1,14
67	Buffelsfontein 1	69	70,30	+1,88
197	Chase Manhattan 1	211,40	210	–0,66
2700	Daimler Benz 1	2739	2725	–0,51
127	De Beers 1	141	142	+0,71
3010	Deutsche Bank 1	2776	2805	+1,04
1570	Dresdner Bank 1	1450	1428	–1,52
74	Driefontein 1	72	74,20	+3,06
280	Du Pont Nemours 1	313,50	316,80	+1,05
320	Eastman Kodak 1	272	257,50	–5,33
8	East Rand 1	8,95	8,65	–3,35
76	Echo Bay Mines 1	86,55	85,10	–1,68
189	Electrolux 1	242	251	+3,72
240	Ericsson 1	275,10	282,70	+2,76
380	Exxon Corp. 1	385,10	387,60	+0,65
380	Ford Motor 1	406,20	402,40	–0,94
94	Freegold 1	94	94	—
11,50	Gencor Limited 1	11,05	11,10	+0,45
610	General Electric 1	840	850	+1,25
320	General Motors 1	365,80	365,50	–0,08
430	Generale Belgique1	442	—	—
41	Grd Metropolitan 1	43,55	44,40	+1,93
42	Guinness Plc 1	43	45,70	+6,28
24	Hanson Plc 1	25,45	25,40	–0,20
29	Harmony Gold 1	36,05	35	–2,91
450	Hewlett-Packard 1	510	506	–0,78
41	Hitachi 1	46	45,80	–0,43

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
1040	Hoechst 1	991	1029	+3,83
335	I.B.M 1	335,70	334,90	–0,53
68	I.C.I 1	67,50	66,30	–1,78
535	I.T.T 1	541	557	+2,96
250	Ito Yokado 1	280,80	277,20	–1,28
75	Matsushita 1	84,70	85,80	+1,30
320	Mc Donald's 1	343	349,10	+1,78
199	Merck and Co 1	212	213	+0,47
625	Minnesota Mining 1	646	660	+2,17
56	Mitsubishi Corp. 1	58	59,35	+2,33
445	Mobil Corporat. 1	462,40	468,70	+1,36
415	Morgan J.P. 1	430	414	–3,72
5080	Nestle SA Nom.1	5410	5370	–0,74
83	Nippon MeatPacker1	86	84,55	–1,69
163	Norsk Hydro 1	201	199,10	–0,95
240	[illegible] 1	240	241,50	+0,67
1590	Petrofina 1	1710	1706	–0,23
325	Philip Morris 1	340,10	342,30	+0,65
720	Philips N.V 1	139,70	142	+1,65
139	Placer Dome Inc 1	163,80	166,90	+1,89
325	Procter Gamble 1	345	345,60	+0,17
235	Quilmes 1	258	262,90	+1,90
99	Randfontein 1	61,30	61,90	+0,98
215	Rhone Poul.Rorer 1	283	282,60	–0,20
605	Royal Dutch 1	644	637	–1,09
67	R T Z 1	74	78	+5,41
11,50	Saatchi & Saatchi1	13,60	13,60	—
435	Sega Enterprises 1	505	505	—
57	Saint-Helena 1	58	59,70	+2,93
335	Schlumberger 1	360	356,80	–0,89
62	Shell Transport 1	65,45	65,05	–0,61
2670	Siemens 1	2420	2425	+0,21
280	Sony Corporation 1	318	317,50	–0,16
99	Sumitomo Bank 1	114	114	—
194	T.D.K 1	215	214	–0,47
76	Telefonica 1	80,50	80	–0,62
34	Toshiba 1	37,30	37	–0,80
690	Unilever 1	707	690	–2,40
355	Utd.Technologie 1	391,60	397,10	+1,44
560	Vaal Reefs 1	560	579	+3,39
1460	Volkswagen A.G 1	1500	—	—
365	Volvo (act.B) 1	470	460	–2,13
260	Western Deep 1	231	230	–0,43
520	Xerox Corp. 1	543	550	+1,29
105	Yamanouchi 1	118,60	118	–0,51
4,80	Zambia Copper 1	5	5	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	121,55	1,089
CEPME 8,5% 88 CB	110	4,727
CEPME 9% 89 CA#	117,83	3,787
CEPME 9% 92-06 TSR	122,50	5,203
CFD (CCCE)8,7%90CB	—	8,275
CFD exCCCE8,6%92CB	121,20	8,105
CFF 10% 88-98 CA#	118,83	2,466
CFF 9% 88-97 CA#	112,30	2,088
CFF 10,25% 90 CA#	128,15	8,734
CLF 8,9% 88 CA#	118,29	5,779
CLF 9%88-93/98 CA#	113	8,704
CNA 9% 4/92 CB	124,20	8,438
CRH 8,6% 92-93 CB	118	4,838
CRH 8,5% 87-88 CA#	113,75	7,475
EDF 8,6% 88-89 CA#	115,85	7,987
EDF 8,6% 92 CA#	128,75	6,738
Emp.Etat 10,8%79	102,20	4,083
Em.Etat10,28%85 CA	118,18	8,828
Emp.Etat 8%7/93-97	102,87	3,090
Finansder 9%91CB#	125,50	1,356
Financl.8,6%92 #CB	118,05	8,435
Florat9,75% 90 CA#	119,48	4,808
OAT 9,98%12/97 CA#	118,56	1,081
OAT TMB 01/99 CA	99,40	8,287
OAT 10% 5/00 CA#	124,26	6,521
OAT 81 TME CA	100,85	8,673
OAT 8,5%11/02 CA#	119,88	1,384
OAT 8,50% 19 CA#	128,13	2,026
OAT 8,50%92-23 CA#	129,73	8,280
PTT 11,2% 85 CB#	118,05	1,547
SNCF 8,8% 87-93CA	114,40	8,407
Lyon.Eaux 6,5%90CV	982	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	485	508
Bains C.Monaco 2	1040	1031
B.Hypoth.Europ.	118	110
B.N.P Intercont.2	435	431
Bidermann Intl	135	—
B T P (la cie) 2	30	30
Cambodge	1825	—
Carbone Lorraine 2	708	675
Case Poclain 2	2,73	—
CBC 1	408,10	411
Centenaire Blanzy	368	368
Ceragan Holding	20,50	—
Champex (Ny)	9	9
CIC Un.Euro.CIP 1	419	425,10
C.I.T.R.A.M. (B)	2851	—
Cpt Lyon Alem.2	443	439
Concorde-Ass Risq2	1205	1200
Constr.Met.Prov.	18,55	18,60
Credit Gen.Ind.	82,40	—
Darblay	638	—
Didot Bottin	688	600

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Eaux Bassin Vichy	2810	—
Ecia 1	698	698
Ent.Mag. Paris	4550	—
Eridania Beghin CI	825	825
Fidei(ex-domofice)2	355	360
Finalens	412	412
F.I.P.P.	280,10	280,10
FNAC 2	2050	—
Fonciere (Cie)	720	725
Foncina	490	500
France I.A.R.D	447	—
France S.A 1	2184	2172
From. Paul-Renard	2850	—
Gaumont 2	907	960
Genefim	375,30	380
Gevelot	615	—
G.F.C. 1	545	552
G.T.I (Transport)	363,50	386
Immobail 2	522	539
Immobanque 2	1050	—
Im.Marseillaise 2	7670	7700
Invest.(Ste Cle.)	2080	—
Lille Bonnieres	1395	1395
Locafinanciere	455	458
Louvre 1	250	250
Lucia	180	180
Machines Bull 2	25	27
Mag.Uniprix	190	190,20
Metal Deploye	292,90	—
Mors 2	40	39,90
Navigation (Nle)	141,30	145
Optorg 2	340	340
Oreal (CI)	1095	1100
Origny-Desvroise	1049	1098
Monoprix	1580	1590
Paluel-Marmont	395	395,10
Parfinance	227	228
Paris Orleans	270	275
Piper Heidsieck	780	—
Porcher	319	315
Promodes (CI)	900	890
Publicis 2	1111	1120
Rochefortaise Com.	178,20	178,10
Rosario 2	203	200
Rougier	426,20	426
Safaa	242	—
S.A.F.I.C Alcan	185	—
Saga	586	585
Salins du Midi 2	550	558
Savoisienne (M)	182	—
Silic 2	980	992
S.I.P.H.	91	100
Sofal	480	—
Soffo	295	305
Softium	70	69,10
Sofragi	3750	—
Soudure Autogene	819	812
Sovabail	580	580
Taittinger 1	3030	3040
Tour Eiffel	282	—
Ufiner Cofreth	1060	1070
Vicat 2	595	592
Virax	109	109
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	580	—	Kubota Corp.	30,70	—
Akzo NV	551	570	Noranda Mines	116	116,50
Alcan Aluminium	135,50	135,70	Olivetti Priv.	5,85	—
American Brands	185	—	Pfizer Inc.	395	388
Arbed	560	—	Ricoh Cy	38	37,10
Asturienne Mines	110,10	110,20	Robeco	392	397
Banco Pop. Espanol	685	655	Rodamco N.V.	201,10	209,10
Banque Regl.Inter.	41000	41500	Rolinco	403,20	410
Chrysler Corp.	374,50	374,40	Saipem SPA	6	—
C.I.R SPA	4,15	4,35	Sema Group Plc	29,80	—
Commerzbank AG	1270	1269	SKF Aktiebolaget	102	106,10
Dow Chemical Co.1	360	362	Tenneco Inc.	316	359
Fiat Ord.	17,20	17,55	Toray Ind.	33,95	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	645	645	West Rand Cons.	6,85	—
Gevaert	1285	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	60	58,10		—	—
Goodyear T.& R.Cy	276,50	—		—	—
Honeywell Inc.	192	—		—	—
Johannesburg Cons.	108	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	338	—	Molex	182	—
Benedictine*	5700	—	Off.Com.Pharm.*	925	—
Blanzy-Ouest*	1187	—	Partic.Percier *	192,60	—
Brasseries Maroc	390	—	Romento	304,90	—
Calciphos*	75,50	—	St-Dominique(Fin)*	154	—
Canadien Pacifique	104,50	—	St Gobain Emball.*	1850	—
CGH Cogenhor ach.*	7	—	Schlumberger Ind.*	441	—
CEGF(Ent.Ga.Fri.)*	492,10	—	SEPR *	1070	—
Cie Industrielle*	6800	—	SPR "B" nom.	290	—
Coparex Inter.*	552	—	Stemi	655	—
Cr.Universel (Cie)	249,10	—	Testut-Aequitas *	108	—
CEAC*	75,85	—	Waterman *	1160	—
Grace and Co	240	—		—	—
Groupe Victoire*	1496	—		—	—
Table France*	265,10	—		—	—
Koninkl. Pakhoed	64,05	—		—	—
Lecteurs Monde+ *	180,10	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	I.C.C. 2	240	240
Boiron (Ly) 2 #	570	580	Idianova	67	67
Boisset (Ly)	271	274	Immob.Hotel. 2 #	270	270
CRCAM Paris IDF 1	1225	1229	Int. Computer	155	159
Calberson	420	412	IPBM	61	61
Cardif SA 1	1246	1268	N.S.C Schlum.Ny	1160	1160
CEGEP #	139	—	Serbo	431	430
CFPI	197	199	Sopra	310	307
C.N.I.M 1	1285	1295	TF1-1	529	529
Codetour	308,10	308,10	Thermador Hold(Ly)	350	—
Creeks	170	170	Unilog	388	382,10
Dauphin OTA	328	325	Viel et Compagnie#	250,80	254,90
Devanlay 2	1287	1290	Vilmorin et Cie#2	420	424
Labor.Dolisos	120,10	114,10		—	—
Editions Belfond	100	—		—	—
Europ Propulsion 2	390	387		—	—
Finabail	198	198,10		—	—
Finacor	248	249		—	—
G.L.M. S.A.	1130	1130		—	—
Gravograph	195	193		—	—
Guintoli	820	—		—	—

Sicav (sélection) 19 janvier

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	287,24	279,55
Actimonetaire C	32738,94	32738,94
Actimonetaire D	31211,67	31211,67
Améri-gan	9447,86	9084,48
Amplitude	871,20	845,83
Antigone trésor	750831	750831
Arbitr. Court Terme	8328,21	8328,21
Associa Première	34495,97	34495,97
Associc.	1260,18	1260,18
Atout Amérique	117,85	114,98
Atout Asie	115,68	112,27
Atout Futur C	622,35	607,17
Atout Futur D	612,93	597,98
Auracic	2015,29	1956,59
Avenir Alizes	2047	2008,86 ◆
Axa Capital	221,20	214,76
Axa Court Terme	9207,25	9207,25
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1216,57	1181,14
Axa Ep.Fr.Ex Ageparg	1001,58	972,33
Axa Europe	149,09	144,75
Axa Investments	139,80	135,73
Axa NPI	189,71	184,18
Axa Ob.Fr.Exrans	174,23	169,16
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Sa	160,34	155,67
Axa Pram.Ex.Agepre	136,87	132,88
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	172,29	167,27
Axa Valeurs PER	172,22	167,20
Cadence 1	1135,14	1112,98
Cadence 2	1137,91	1115,60
Cadence 3	1130,17	1108,01
Capimonetaire	7174,63	7167,46
Capioblig.	8102,86	7943,78
Capitacic	1711,17	1685,88
Cicamonde	1381,24	1341,01
Conds	1611,28	1581,24
Comptevalor	4047,55	4035,50
Credit Mutuel Capital	1560,16	1529,57
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	763,75	763,75
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	121,11	117,87 ◆
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	118,98	115,78 ◆
Cred.Mut.Ep.J	19954,09	19954,09
Cred.Mut.Ep.Imag.T	238,85	232,48 ◆
Cred.Mut.Ep.Monde	1468,59	1428,26 ◆
Cred.Mut.Ep.Quatre	1187,89	1155,90
Dieze	1781,16	1728,32
Drouot France	1725,34	1682,56
Drouot Sécurité	271,48	263,57
Ecocic	1311,21	1273,02
Ecuper	149,39	144,87
Ecur. Actions Inter	219,28	211,92
Ecur. Capicourt	205,32	204,81
Ecur. Capitalisation	3177,99	3146,52
Ecur. Expansion	55825,57	55791,88
Ecur. Géovaleurs	2925,58	2840,37
Ecur. Investissement	181,81	176,51
Ecur. Monepremière	77295,82	77295,82
Ecur. Monétaire	22610,16	22610,16
Ecur. Trésorerie	2783,71	2783,71
Ecur. Trimestriel	2173,89	2152,37
Elanciel	144,11	139,91
Emergence Poste	117,80	114,37
Energie	434,98	415,28
Eparcic	4183,97	4163,97
Epercourt-Sicav	4502,54	4481,31 ◆
Epargne Associat.	27682,86	26774,29
Epargne-Unie	1788,68	1667
Eafi Cash capi.	9115,75	9115,75 ◆
Eurco Solidarité	1254,94	1242,51 ◆
Eurocic Leaders	1398,55	1355,87
Euradyn	1549,35	1511,56

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Euro Gan	8809,55	8478,72
Fonsicav	18712,42	18679,06
France-gan	15462,44	14967,73
France Garantie	297,49	296,90
France Obligations	518,93	513,79
Francic	612,78	594,93
Francic Pierre	147,52	143,22
Francic-Regions	1510,21	1466,22
Fructi-Associations	40,16	40,16
Fructi-Capi	51,10	50,34
Fructidor	257,12	253,32
Fructifrance action C	252,60	246,53
Fructifrance action D	241,82	235,92
GAN Rendement	5892,06	5795,13
Gestilion	17928,76	17928,76
Gest.Associations	222,88	217,58
Horizon	1728,33	1676,05
HLM Monétaire	16087,58	16087,58
Indicia	1316,48	1284,86 ◆
Indust.Fse.Court.T.	1703,88	1703,88 ◆
Intersys	108,48	108,21
Interepar	119975,20	116480,78
Interoblig.	18269,22	17911
Intersélection Fce	648,95	634,28
Japacic	201,90	196,02
Jeunepargne	351,28	346,07
Latitude	2578,94	2575,08
Lion Association	11606,40	11605,40
Lion Institution	38169,01	38073,83
Lionplus	1253,49	1238,71
Lion Trésor	2571,53	2548,87
Livret Bourse Inv.	717,57	696,67
Livret Portefeuil.	900,96	874,72
Méditerranée	239,80	232,82
Mensuel CIC	10407,18	10393,25
Meneden	78690,51	78690,51
Mone.J.	41431,43	41431,43 ◇
Monévaler	47245,85	47245,85
Mutualité dépôts	18082,91	18050,81
Natio Court Terme	189191	188884
Natio Court Terme2	328879	328879
Natio Epargne	21276,62	21065,98
Natio Ep. Capital	13580,12	13445,66
Natio Ep. Croissance	2254,88	2193,75
Natio Ep. Obligations	237,83	231,46
Natio-Ep. Retraite	156,36	152,18
Natio Ep. Trésor	9435,78	9418,95
Natio. Epargne Valeurs	558,80	544,82
Natio-Fran.index	1237,92	1204,79
Natio-Immo.	1609,94	1566,05
Natio-Inter.	1857,99	1808,26
Natio-Monétaire	28774,87	28774,87
Natio-Opportunités	157,21	153
Natio-Patrimoine	1677,84	1632,16
Natio-Perspectives	1424,32	1388,20
Natio-Placements	67914,35	67914,35
Natio-Revenus	1148,41	1137,04
Natio Sécurité	11684,77	11684,77
Natio-Valeurs	1097,09	1067,73
Nippon-Gan	7373,06	7089,48
Nord Sud Dévelop	2010,91	2008,90
Obli-Associations	195,81	192,92
Oblicic-Mondial	3287,47	3279,18
Oblicic-Régions	1210,93	1193,03
Oblifutur	3581,88	3515,09
Oblig. tres caté.	217,68	214,44
Obilion	1806,34	1788,46
Oblisécurité Sicav	14905,75	14905,75
Oblitys	544,70	536,65
Oraction	1865,90	1820,39

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Capitalisation	1965,51	1926,78
Paribas Opportunites	158,22	153,61
Paribas Patrimoine	730,89	709,60
Patrimoine Retraite	263,85	258,08
Pervalor	713,20	699,22
Planinter	1596,30	1558,39 ◆
Plénitude	181,17	175,89
Poste Croissance	3155,02	3152,47
Poste Gestion	75972,77	75972,77
Première Oblig.	11419,83	11414,12
Prévoy. Ecureuil	117,65	116,49
Priv'Associations	33759,08	33759,08
Proficias	1881,44	1861,28
Rentacic	185,32	182,58
Revenus Trimestr.	5746,48	5689,58
Revenu-Vert	1249,18	1225,87
St Honoré Vie & Santé	1242,81	1188,45
St Honoré Bons du Tr.	12865,88	12801,65
St Honoré Invest.	1096,16	1046,45
St Honoré Pacifique	831,79	794,07
St Honoré Real	17224,30	17155,88
Sécuricic	1985,80	1985,80
Sécuri-Gan	12913,65	12680,44
Sécuritaux	1592,41	1592,41
Sensivalor	31078,78	31078,78
SEVEA	108,74	106,08 ◆
SFI-CNP Assur	849,30	823,59
S.G. Fr. opport. C et D	1710,62	1677,08
Sicav Associations	2110,36	2110,36
Sicav 5.000	584,23	549,13
S.I. Est	1674,82	1626,14
Slivafrance	885,32	861,63
Slivam	512,39	498,68
Slivarente	253,23	248,26
Slivinter	597,80	581,80
Sogefrance C	1515,84	1485,33
Sogefrance D	1440,55	1412,30
Sogépargne	347,14	340,33
Sogister	1745,08	1710,86
Soleil Investissements	782,09	752,01
Solstice	2308,69	2302,93
State Street Act. Eur	13759,37	13294,08 ◆
State Street Act. Frce	14150,25	13738,11
St. Str. Act.Japan	14771,55	14272,83
State Street Emer. Mts	21207,16	20167,58 ◆
St.Street OAT Plus	13821,83	13354,74
Stratégie Actions	1968,59	1925,57
Stratégie Rendement	1690,83	1637,61
Techno-Gan	7535,21	7245,39
Thesora	818,89	802,86
Trésor Plus	1582,32	1568,65
Trésor Trimestriel	1109,80	1090,61
Trésoricic	150439,39	150439,39
Trilion	5628,54	5558,31
Uni-Associations	129,98	129,98 ◇
Uni-Foncier	1685,90	1644,78
Unifrance	747,88	729,82
Uni Régions	1849,87	1808,63
Univar	267,57	267,57 ◇
Univers Actions	1749,23	1708,57
Univers Obligations	2181,44	2140,77
Valorg	2353,79	2351,44
Valreal	61254,32	61223,71
Winterthur St-Honore	282,44	269,63
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 19/01	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9430	5,9275	5,70	6,20
Ecu	6,5910	6,5925	—	—
Allemagne (100 dm)	339,1200	339,5900	327	350
Belgique (100 F)	16,3155	16,3180	15,75	16,75
Pays-Bas (100 fl)	302,9500	303,1700	292	313
Italie (1000 lires)	3,4950	3,4870	3,25	3,70
Danemark (100 krd)	87,5000	87,4700	83	91
Irlande (1 iep)	8,4975	8,4830	8,10	8,85
Gde-Bretagne (1 L)	8,8850	8,8525	8,50	9,30
Grèce (100 drachmes)	2,3975	2,3720	2,85	3,35
Suisse (100 f)	403,7400	406	389	411
Suède (100 krs)	73,2800	73,2300	68	77
Norvège (100 k)	78,9700	78,9900	74	83
Autriche (100 sch)	48,2460	48,3130	46,70	49,70
Espagne (100 pes)	4,1565	4,1720	3,85	4,40
Portugal (100 esc)	3,3750	3,3750	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,5232	4,5266	4,30	4,75
Japon (100 yens)	5,3700	5,3657	5,15	5,50

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 19/01
Or fin (kilo en barre)	75100	74400
Or fin (en lingot)	75200	74950
Napoléon (20f)	434	427
Pièce Fr (10 f)	370	—
Pièce Suisse (20 f)	431	431
Pièce Latine (20 f)	437	428
Souverain	548	543
Pièce 20 dollars	2555	2620
Pièce 10 dollars	1350	1370
Pièce 5 dollars	760	—
Pièce 50 pesos	2800	2800
Pièce 10 florins	460	449

Matif (Marché à terme international de France)

19 janvier 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 182 745

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	131,12	130,60	129,82
Précédent	131,02	130,52	129,64

CAC 40 A TERME
Volume : 29 493

Cours	Janvier 94	Février 94	Mars 94
Dernier	2286	2297	2312
Précédent	2255	2267,50	2279,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Anniversaires de naissance

– Maryvonne,
Ses enfants,
souhaitent un joyeux anniversaire à

Guy VALETTE.

Décès

– Dominique Bertola,
sa fille,
Nordine Lahlou,
Ses amis,
ont le chagrin de faire part de la mort de

Christiane BERTOLA.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Christian Dao,
M. et Mme Jean-Claude Dao,
M. Pierre-René Dao,
leurs enfants et la famille,
font part du décès du

docteur DAO Van Ty,
ancien chef de travaux
à la faculté de Paris,

survenu le 15 janvier 1994, dans sa quatre-vingt-neuvième année. Il repose à Perreuse, au côté de son épouse.

– Mme Bernard Dorizon,
son épouse,
Inna et Jean-Marc Dorizon,
Sophie et Maurice Copin,
Madeleine,
Anne Grobeux et Claude Dorizon,
ont la tristesse de faire part du décès de

Bernard DORIZON,
ingénieur ECP,
Français libre,

survenu le 12 janvier 1994, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

L'inhumation a eu lieu à Paris, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue Raffaëlli,
75016 Paris.

– *Les amis d'*

Andrea FRANCALANCI

ont la douleur de faire part de son décès, le 14 janvier 1994.
Nous pensons à sa famille.
Les obsèques ont eu lieu à Florence, le 18 janvier.
Nous perdons un ami, un chercheur, un chorégraphe, un poète, et nous le remercions de tout ce qu'il nous a apporté.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96
Télécopieur : 45-66-77-13
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 105 F
Abonnés et actionnaires ... 95 F
Communicat. diverses .... 110 F
Thèses étudiants .... 65 F
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

– Le Mouvement français pour le planning familial, son bureau confédéral et son conseil d'administration, tiennent à saluer la mémoire de

Mme LAGROUA WEILL-HALLÉ,
fondatrice de l'association,

décédée le 8 janvier 1994.

C'est en 1956 que cette jeune femme médecin eut le courage de revendiquer publiquement pour les femmes le droit d'avoir ou non des enfants.

C'est parce qu'elle a osé rompre le silence qu'a pu se développer la lutte des femmes pour leur place à égalité de chances et de droits dans la société.

Le Mouvement français pour le planning familial assure ses proches de sa sympathie.

(*Le Monde* du 11 janvier.)

– M. et Mme Claude Rault,
M. François Simoni,
Les familles Rault, Abbat, Fayard, Alépée, Perrachon, Folrien et Ebert,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Mireille SIMONI-ABBAT,
professeur au Muséum
d'histoire naturelle,
Musée de l'homme,
laboratoire d'ethnologie,

leur sœur et parente,
survenu le 19 janvier 1994.

La cérémonie religieuse, au cours de laquelle nous associerons nos pensées au souvenir de

Mme Lucienne Abbat,
sa mère,

et de

M. Francis Abbat,
son frère,

sera célébrée le samedi 22 janvier, à 13 h 45, en l'église Saint-Eustache, 2, impasse Saint-Eustache, Paris (1er).

20, boulevard de Port-Royal,
75005 Paris.

– La Société des américanistes a la très grande tristesse de faire part du décès, des suites d'une longue maladie, de

Mme Mireille SIMONI-ABBAT,
professeur au Muséum national
d'histoire naturelle,
membre du conseil de la Société.

– M. Jean Taugourdeau,
son fils,
Ses proches,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part de la disparition, le 17 janvier 1994, de

Mme Philippe Eugène TAUGOURDEAU,
née Lucienne Simon,
dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

11 *bis*, rue Colbert,
78000 Versailles.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », *sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Mme Christiane Teitgen,
son épouse,
Frédéric et Jean-Sébastien,
ses enfants,
M. Jean Teitgen,
son père,
M. et Mme René Di Meglio,
ses beaux-parents,
M. et Mme Jacques Teitgen,
ses frère et belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Dominique TEITGEN,

survenu le 18 janvier 1994.

Une messe sera célébrée le vendredi 21 janvier, à 8 h 30, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris-16e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Colombe-lès-Vesoul (Haute-Saône), dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, rue du Général-Malleterre,
75016 Paris.

Anniversaires

– La famille du

docteur Francis DAYAN

rappelle son souvenir à l'occasion du dix-septième anniversaire de sa mort.

– Le 20 janvier 1990,

Lucienne GRÉGOIRE

nous quittait.
Elle reste dans nos cœurs.

Son mari,
Ses enfants.

9, boulevard Viaud-Grand Marais,
85300 Challans.

– Il y a cinquante ans.

Dans la nuit du 21 janvier 1944, à Nyons (Drôme), la Gestapo et la Wehrmacht procédaient à l'arrestation de

René NIEL,
quarante-sept ans,
ingénieur TPE,
résistant.

Il fut interné au fort Montluc à Lyon, puis déporté à Mauthausen – commando de Harteim – où il mourut le 21 août 1944.

Son frère

Gabriel NIEL,
quarante et un ans,
ingénieur TPE à Cahors (Lot),
résistant,

et son neveu

Pierre ARNAUBEC,
vingt-quatre ans,

réfractaire au STO, moururent dans le train du 6 juillet à destination de Dachau.

Ayez une pensée pour eux.

Souvenirs

– Janvier 1944 :

Charles ROUX,
pasteur de l'Eglise réformée de France
à Marseille,
président du Consistoire
de la région Provence,

arrêté par la Gestapo le 13 mai 1943, détenu au fort Saint-Nicolas, était déporté au camp de concentration de Buchenwald, où il disparaissait dans le four crématoire quelques jours après son arrivée.

Sa femme,

Henriette,
née Boudet,

arrêtée le 8 octobre 1943 et déportée à Ravensbrück (dans le convoi des vingt-sept mille), fut retrouvée vivante le jour de la Pentecôte 1945 au camp de Salzwedel.

Ni l'un ni l'autre n'abandonnèrent la foi et l'espérance qui ont guidé leur action.

« La lumière se lève dans les ténèbres pour l'homme droit, pour celui qui est miséricordieux, compatissant et juste » (Psaume 112).

Messes anniversaires

– Pour le onzième anniversaire du rappel à Dieu du

président Georges BIDAULT,

une messe sera célébrée à son intention le lundi 24 janvier, à 17 heures, en la chapelle des Jésuites, 42, rue de Grenelle, Paris-7e.

Communications diverses

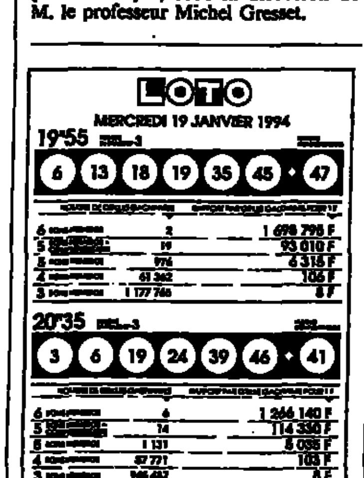
– L'ambassade de Géorgie en France a le plaisir d'informer les Géorgiens de France que le

président CHEVARDNADZE

sera heureux de les rencontrer le vendredi 21 janvier 1994, à 18 heures, à l'Académie diplomatique, 4 *bis*, avenue Hoche, 75008 Paris.

Soutenances de thèses

– Daniel Thomières soutiendra vendredi 21 janvier 1994, à l'Institut d'anglais Charles-V de l'université Paris-VII, à 14 h 30, salle C 28, une thèse d'Etat intitulée : « Sujets en travail : les romans de John Cowper Powys (1915-1936) », sous la direction de M. le professeur Michel Gresset.



MÉTÉOROLOGIE

TEMPS PRÉVU LE VENDREDI 21 JANVIER 1994 VERS MIDI

LÉGENDE : ENSOLEILLÉ – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

Vendredi : temps gris et humide, à l'exception du Sud-Est. – Sur toutes les régions situées au nord-ouest de Toulouse/Nevers/Strasbourg, le temps sera gris, couvert et humide. Des brouillards localement givrants persisteront en cours de journée dans les vallées. Il pleuvra faiblement le matin sur une bande côtière, de la Bretagne au Nord. Ces pluies se déplaceront en cours de matinée vers l'est, en se mêlant à quelques petits flocons de neige ; ils toucheront de la Champagne au Bassin parisien vers la mi-journée, en s'atténuant peu à peu.

Sur les autres régions, mis à part les nuages bas et les brouillards locaux, le ciel sera peu nuageux. En revanche, les nuages seront encore très nombreux en Corse, et le vent de nord-est persistera, soufflant parfois jusqu'à 80 km/h. Atténuation du mistral et de la tramontane, les pointes ne dépassant plus 70 km/h. Du côté des températures minimales, il fera entre – 10 et – 12 degrés dans les vallées du Massif central et des Alpes, mais il fera plus doux sur le littoral, avec 2 à 4 degrés. Sur les autres régions, elles seront comprises généralement entre -2 et 1 degré. Dans la journée, le redoux s'amorcera par le Nord-Ouest, avec des températures comprises entre 3 et 6 degrés. Du Nord-Est au Sud-Ouest, le mercure hésitera entre 0 et 3 degrés. C'est encore sur les régions méditerranéennes qu'il fera le plus doux, avec 10 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima

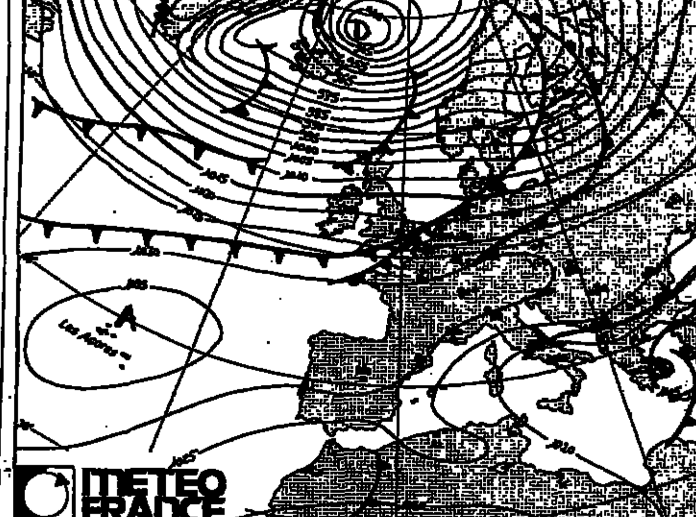
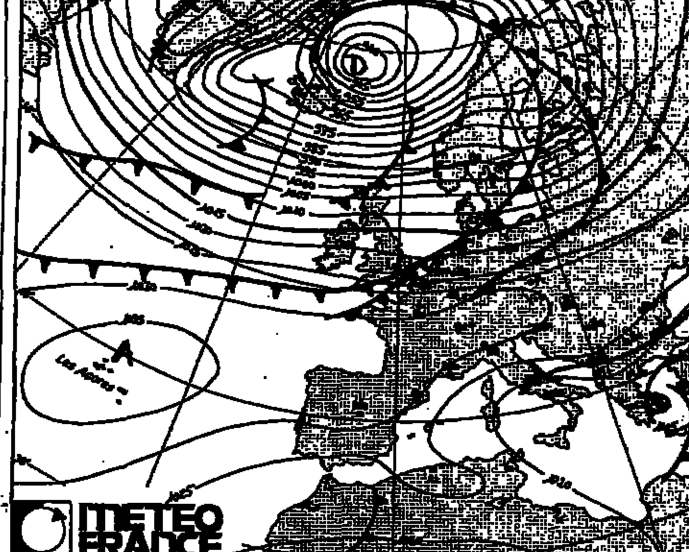
FRANCE	
AJACCIO	11/5
BIARRITZ	3/-2
BORDEAUX	2/-1
BOURGES	-1/-2
BREST	8/3
CAEN	6/1
CHERBOURG	8/-1
CLERMONT-FER.	1/-8
DIJON	-4/-4
GRENOBLE	5/-2
LILLE	3/0
LIMOGES	0/-2
LYON, BRON	1/-5
MARSEILLE	8/0
NANCY, ESSEY	4/-2
NANTES	4/-1
NICE	13/8
PARIS-MONTS	2/1
PAU	5/-5
PERPIGNAN	7/3
POINTE-A-PITRE	30/19
RENNES	8/-1
ST-ETIENNE	2/-8
STRASBOURG	2/-8
TOULOUSE	-1/-4
TOURS	0/-2

ÉTRANGER	
ALGER	17/10
AMSTERDAM	4/0
ATHÈNES	17/12
BANGKOK	34/25
BARCELONE	10/4
BELGRADE	1/-5
BERLIN	3/1
BRUXELLES	2/0
COPENHAGUE	4/1
DAKAR	[illegible]
GENÈVE	1/-5
ISTANBUL	[illegible]
JÉRUSALEM	[illegible]
LE CAIRE	[illegible]
LISBONNE	[illegible]
LONDRES	[illegible]
LOS ANGELES	[illegible]
LUXEMBOURG	[illegible]
MADRID	[illegible]
MARRAKECH	12/7
MEXICO	20/7
MILAN	9/-5
MONTRÉAL	-24/-30
MOSCOU	-8/-16
NAIROBI	25/12
NEW-DELHI	19/6
NEW-YORK	-14/-19
PALMA-DE-MAJ.	12/9
PÉKIN	2/-7
RIO-DE-JANEIRO	26/21
ROME	14/7
HONGKONG	15/13
SÉVILLE	14/3
SINGAPOUR	32/24
STOCKHOLM	-1/-1
SYDNEY	26/21
TOKYO	8/2
TUNIS	16/12
VARSOVIE	1/-1
VENISE	9/1
VIENNE	4/-5

Valeurs extrêmes relevées entre le 19-01-1994 à 18 heures TUC et le 20-01-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 22 JANVIER 1994 A 0 HEURE TUC

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6219

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II								■	
III			■		■				
IV							■		
V			■						
VI				■					
VII	■	■				■			
VIII								■	
IX						■			
X							■		
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. C'est en les évaluant qu'on différencie un accident d'une catastrophe. – II. Résultats d'une fermentation prolongée. – III. Quelque chose de rare. Est moins froid que le marbre. – IV. En feu. Orientation. – V. Symbole. Où évoluent certaines bêtes. – VI. D'un auxiliaire. Très salées. – VII. Sigle. Invite à foncer. – VIII. Bout de ficelle. – IX. Fine. En Belgique. – X. Difficiles à digérer. Se hâte lentement. – XI. Plus dissimulée. Signe de reconnaissance.

VERTICALEMENT

1. Son accent a quelque chose d'émouvant. Estomac. – 2. Ornements de « plume ». Capitale. – 3. Quartier de Valence. Percée à jour. – 4. Massacrées. Illustre enfant de Vienne. – 5. En Italie. Pas prises à la légère. – 6. Point catholiques quand elles sont noires. Abréviation. – 7. En gestation. Les lumières de la ville. – 8. Largement répandues. Coule en France. – 9. Ouvrirait des enveloppes.

Solution du problème n° 6218

Horizontalement

I. Rancune. – II. ED. Asa. Le. – III. Mourantes. – IV. Prêt. Ut. – V. Aa. Ornera. – VI. Iton. – VII. Léa. Peine. – VIII. Lustucru. – IX. Arioso. RG. – X. Eu. Lèse. – XI. Erne. Etel.

Verticalement

1. Rempaillage. – 2. Adorateur. – 3. Ue. Oasien. – 4. Carton. Toue. – 5. USA. Pus. – 6. Nanan. Ecole. – 7. Emir. Et. – 8. Leur. Nurse. – 9. Vestale. Gel.

GUY BROUTY

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au mardi 18 janvier 1994. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris - Tél. : (1) 47.42.23.32), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 40-185; Les Carroz-d'Araches : 40-290; Chamonix : 40-330; La Chapelle-d'Abondance : n.c.; Châtel : 50-160; La Clusaz : 40-230; Combloux : 30-165; Les Contamines-Montjoie : 30-220; Flaine : 95-290; Les Gets : 40-180; Le Grand-Bornand : 40-160; Les Houches : n.c.; Megève : 060-145; Morillon : 10-155; Morzine : 40-185; Praz-de-Lys-Sommand : 60-80; Praz-sur-Arly : 55-140; Saint-Gervais : 60-125; Samoëns : 10-190; Thollon-Les Mémises : 50-80.

SAVOIE

Aillons : 30-155 ; Arcs : 108-350; Arèches-Beaufort : 45-190; Aussois : 70-110; Bessans : 115-130; Bonneval-sur-Arc : 150-340; Le Corbier : 80-180; Courchevel : n.c.-170; Crest-Voland-Cohennoz : 80-140 ; Flumet : 50-130; Les Karellis : 113-240 ; Les Menuires : 80-220; St-Martin-Bellev. : 50-220 ; Méribel : 80-163 ; La Norma : 60-140; Notre-Dame-de-Bellecombe : 50-130; Peisey-Nancroix-Vallandry : 85-290; La Plagne : 150-310; Pralognan-la-Vanoise : 90-140; La Rosière : 115-210; Saint-François-Longchamp : 40-200; Les Saisies : 140-170; Tignes : 139-315; La Toussuire : 140-180; Val-Cenis : 70-140; Valfréjus : 100-190; Val-d'Isère : 118-320; Valloire : 80-180; Valmeinier : 50-180; Valmorel : 90-210; Val-Thorens : 160-360.

ISÈRE

Alpe-d'Huez : 130-220; Alpe-du-Grand-Serre : 60-120; Auris-en-Oisans : n.c.; Autrans : 60-120; Chamrousse : 100-130; Le Collet-d'Allevard : 50-120; Les Deux-Alpes : 100-300; Gresse-en-Vercors : n.c.; Lans-en-Vercors : 100-120; Méaudre : n.c.; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 30-140; Les Sept-Laux : 40-150; Villard-de-Lans : 90-180.

ALPES DU SUD

Auron : 90-170; Beuil-les-Launes : 150-200; Briançon : 60-200; Isola 2000 : n.c.; Montgenèvre : 160-250; Orcières-Merlette : 130-275; Les Orres : 130-250; Pra-Loup : 140-190; Puy-Saint-Vincent : 120-300; Risoul 1850 : n.c.; Le Sauze-Super-Sauze : 80-190; Serre-Chevalier : 60-200; Superdévoluy : 110-280; Valberg : n.c.; Val-d'Allos-Le Seignus : 140-190; Val-d'Allos-La Foux : 175-300; Risoul : 150-210; Vars : 150-210.

PYRÉNÉES

Aix-les-Thermes : n.c.-140; Barèges : n.c.; Cauterets-Lys : 200-250; Font-Romeu : 100-150; Gourette : 70-260; Luchon-Superbagnères : 70-130; Luz-Ardiden : n.c.; La Mongie : n.c.; Peyragudes : 90-130 ; Piau-Engaly : n.c.-160; Saint-Lary-Soulan : 120-140

MASSIF CENTRAL

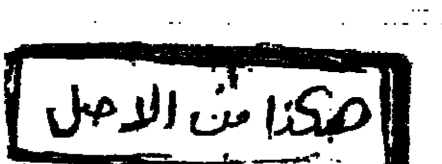
Le Mont-Dore : 55-160; Besse-Super-Besse : 70-120; Super-Lioran : 80-130.

JURA

Métabief : 15-95; Mijoux-Lelex-La Faucille : 40-90; Les Rousses : 40-110.

VOSGES

Le Bonhomme : 25-60; La Bresse-Hohneck : 40-60; Gérardmer : 30-65; Saint-Maurice-sur-Moselle : n.c.; Ventron : n.c.



RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 20 JANVIER

TF 1

15.20 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 *Club Dorothée.*
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Claire Nadeau.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.20).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Série : Flics de choc. Le Dernier Baroud, d'Henri Helman.
22.30 Magazine : Méfiez-vous des blondes. Présenté par Amanda Lear. Invité : Pierre Palmade.
23.35 Sport : Patinage artistique. Championnat d'Europe : original danse libre messieurs, à Copenhague.
0.25 Journal et Météo.
0.30 Série : Passions.

FRANCE 2

Escapade culturelle chez Chateaubriand à la Vallée-aux-Loups
France 2 / Matin Bonheur
Vendredi 21 Janvier
Vidéothèque des Collectivités Territoriales

15.45 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran. Cabaret tzigane.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Un toit pour dix.
17.40 Série : Sauvés par le gong.
18.10 Magazine : C'est tout Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ► Magazine : Envoyé spécial. Cochabamba (Colombie) : la prison des miracles ; Autisme, la vie en miettes.
22.30 Expression directe. UPA.
22.35 Série : Haute Tension. Eaux troubles, d'Alain Bonnot.
0.00 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Présenté par Vincent Perrot.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez en direct d'Avoriaz. Invitée : Fiona Gélin.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. *Feux d'Afrique, de Philippe Molins.*
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, *le journal* de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.40 Keno.
20.50 La Dernière Séance.
20.55 1er film : Bandolero. ■ Film américain d'Andrew V. McLaglen (1968).
22.50 Journal et Météo.
23.20 Dessin animé : Wild Hare. De Tex Avery.
23.35 2e film : Dans une île avec vous. ■■ Film américain de Richard Thorpe (1948) (v.o.).
1.25 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.40 Cinéma : La Loi de la rue (*Boyz'n the Hood*) ■■ Film américain de John Singleton (1991).
17.30 Magazine : L'Œil du cyclone.
18.00 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Stephan Eicher, Michka.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Turtle Beach. ■ *Film australien de Stephen* Wallace (1990).
21.55 Flash d'informations.
22.05 Sport : Boxe. Finale du championnat français de boxe professionnelle, en direct de Levallois.
0.05 Cinéma : *Rosemary's Baby.* ■■ Film américain de Roman Polanski (1968) (v.o.).
2.15 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Cinéma : *Padre Padrone.* ■■■ Film italien de Paolo et Vittorio Taviani (1977) (v.o., *rediff.*).
19.00 Série : Naked Video. De Colin Gilbert (v.o.).
19.25 Documentaire : Requiem industriel. De Jean-Christophe Giovannelli.
19.40 Documentaire : Jours comptés. De Georgi Stoev.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Greffes d'organes. *Pénurie, commerce, éthique.* Soirée conçue par Jörg Apfelbach.
20.41 Documentaire : Greffes d'organes. L'état des lieux, de Jörg Apfelbach. *De la première transplantation cardiaque à aujourd'hui.*
21.00 Reportage : Les Patients, attente et espoir. De Christian Floto. *Toutes les étapes de la transplantation vécues par les malades.*
21.25 Reportage : Le Trafic d'organes. De Jürgen Roth. *En Colombie.*
22.05 Interview (et à 22.35).
22.15 Reportage : La Deuxième Vie. De Christian Floto et Jörg Apfelbach. *Portraits de deux fillettes transplantées, complétés par un débat avec Elisabeth Wellendorf, psychologue et thérapeute.*
22.45 Cinéma : Britannia Hospital. ■■ Film britannique de Lindsey Anderson (1982). Avec *Malcolm McDowell, Leonard Rossiter,* Graham Crowden.
0.25 Reportage : L'Avenir des transplantations. De Jörg Apfelbach.

M 6

14.25 Variétés : Musikado. Emission présentée par Valérie Pascale.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Mode 6 (et à 0.35).
20.05 *Série : Madame est servie.*
20.35 Magazine : Zoo 6.
20.50 Cinéma : Tendre poulet. ■ Film français de Philippe de Broca (1977). Avec Annie Girardot, Philippe Noiret, Catherine Alric.
22.45 Téléfilm : Enterré vivant. De Franck Darabon, avec Tim *Matheson, Jennifer Jason* Leigh. *Angoisse. Un homme réussit à s'extraire de son cercueil...*
0.25 Informations : Six minutes première heure.
0.40 Magazine : Fréquenstar.
2.30 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Festival international des francophonies en Limousin. 2. Mille hourras pour une gueuse, de Mohamed Dib.
21.30 Profils perdus. Bernard Grasset.
22.40 Les Nuits magnétiques. Avec l'argent, va... (3).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Opéra (en direct de la salle *Olivier-Messiaen*) : *Mysteries* of the Macabre pour soprano et orchestre, Macabre collage, Mysteries of the Macabre pour trompette et orchestre, de Ligeti, par l'Orchestre national de France, dir. James Judd.
22.15 Soliste. Shura Cherkassky, piano.
23.07 Ainsi la nuit.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

O'FM, 19 heures : Charles Millon et Alain Minc (« Le grand O'-O'FM *la Croix*).
France-Inter, 19 h 20 : « Guerre d'Algérie, les blessures sont-elles refermées ? » (« Le télé phone sonne »).

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Fernando et le professeur

DÈS les premiers mots du *« 20 Heures », les signa*taires avaient perdu. *« De nombreux médecins ont signé, mais ont refusé de venir s'exprimer »,* indiqua PPDA. Sans leur reprocher explicitement, certes, mais enfin ils avaient *refusé, c'était un fait. Non seu*lement ils sollicitaient la grâce des condamnés, mais ils refusaient de venir assumer cette extravagante exigence mandarinale à visage découvert, devant les caméras. Pour se cacher ainsi, qu'avaient-ils à cacher ?

TF 1 avait partagé son écran en quatre. En haut à gauche, retranchés dans leur forteresse de douleur, les parents de deux enfants hémophiles morts du SIDA, *dressés contre la grâce.* En bas à droite, un médecin : favorable. Et sur l'autre diagonale, Simone Veil et le président du Conseil de l'ordre : eux n'étaient ni pour ni contre. Pas franchement pour, mais pas *nettement contre non plus.* Il fallait tenir compte des données, du contexte, des incertitudes de la science. Il fallait voir. Réfléchir. Rétablir la confiance ; surtout rétablir la confiance. Et puis, ce n'était *pas à eux de se prononcer.* Ils n'étaient pas concernés.

Plus tard, Christine Ockrent recevait le professeur Jean Bernard, *« figure de la conscience médicale en France »,* seul cette fois. Vers le professeur compliqué, la présentatrice volait avec une idée simple : lui arracher un oui ou un non. Le professeur n'avait pas signé. Il désapprouvait donc ? Je vais donner mon opinion, promit-il. Trois minutes après, on attendait encore. Alors, Professeur, s'impatienta Ockrent. Pour ou contre ? Attendez, je voudrais faire deux remarques.

On attendit les deux remarques. D'abord, il regrettait que des experts n'eussent pas été entendus au procès. Donc, vous approuvez, tenta encore Christine, entrevoyant la trouée. Et le professeur, sublime : non, je suis des deux côtés. Soudain, il réclama des *« sanctions très sévères ».* On émergea d'une certaine léthargie. Il avait bien dit « très sévères » ? Mais il s'agissait des ventes d'organes... au Brésil. Il avait entendu parler d'un *« Fernando Comez, vingt-huit ans, qui vendait son rein droit ».* Contre Fernando, oui, il serait impitoyable.

Tout au long, il garda les *yeux baissés. Lui nous accor*dait sa présence, mais nous refusait son regard. Et dans ce regard refusé, dans cette incapacité à l'aveu, passaient à toute allure, indémêlables, mille secrets trop lourds cadenassés par les *mille ruses d'une vie,* l'orgueil et les tâtonnements, la douleur de la confiance brisée et le refus machinal de se justifier, l'ensemble cimenté par la certitude un peu lasse, un peu désespérée, qu'il est vain de s'adresser aux non-médecins, à la foule ingrate et vindicative des Fernandos qui ne comprendront jamais.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

VENDREDI 21 JANVIER

TF 1

6.00 Série : Mésaventures.
6.28 Météo (et à 6.58, 8.28).
7.00 Journal.
7.20 Club Dorothée avant l'école.
8.30 Télé-shopping.
9.00 Feuilleton : Hôpital central.
9.50 Feuilleton : Haine et passions.
10.35 Série : Passions.
11.00 Série : Tribunal.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
11.55 *Jeu : La Roue de la fortune.*
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Série : Hawaii, police d'Etat.
15.20 Série : Mike Hammer.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Julie Delpy.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
20.00 Journal et Météo.
20.35 Sport : Football. 32e de finale de la Coupe de *France : Strasbourg-Bordeaux,* en direct de Strasbourg ; à 20.40, Coup d'envoi ; à 21.30, Mi-temps ; à 21.45, 2e mi-temps.
22.40 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Au Népal. Les Seychelles (2e partie). Agriculteurs nomades ; *Génération graffiti* ; La terre promise de Magellan ; Dolphy l'ambassadeur.
23.40 Sport : Patinage artistique. Championnat d'Europe : programme technique dames, libre danse, à Copenhague.
0.30 Journal et Météo.
0.40 Jeu : Millionnaire.
1.05 TF 1 nuit (et à 2.05, 4.00, 4.30).
1.15 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie. La rivière enchantée.
2.15 Danse : Barbe-Bleue. Chorégraphie de Pina Bausch, enregistrée à l'Opéra de Wuppertal.
4.05 Série : Côté cœur.
4.35 Musique.
5.05 Documentaire : Histoires naturelles.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Magazine : Matin bonheur. Invitée : la grande duchesse de Russie et Gonzague Saint Bris *(Egérie russe).*
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.20).
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal, Météo et Point route.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran. Cabaret tzigane.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Un toit pour dix.
17.40 Série : Sauvés par le gong.
18.05 Magazine : C'est tout Coffe. Présenté par Jean-Pierre Coffe.
18.45 Jeu : Un pour tous. Animé par Christian Morin et Cendrine Dominguez.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.30). *Animé par* Nagui.
20.00 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 Téléfilm : Bobby et Marilyn. De Bradford May, avec Melody Anderson, James Kelly. *Les amours romancées de Marilyn Monroe et de Robert Kennedy.*
22.15 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot. Thème : Les normaliens, à l'occasion du 200e anniversaire de l'école. Invités : Alain Peyrefitte *(Rue d'Ulm, chroniques de la vie normalienne)* ; Pierre Gilles de Gennes, Prix Novel de physique ; François Dufait *(le Normaliens)* ; Jérôme Garcin *(Jean Prévost)* ; Etienne Guyonb, directeur de l'Ecole normale supérieure.
23.35 Journal et Météo.
0.00 Cinéma : Ils étaient neuf célibataires. ■■■ Film français de Sacha Guitry (1939).
2.00 Magazine : Envoyé spécial (rediff.).
4.05 24 heures d'info.
4.45 Clips.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Continentales. Euro hebdo, l'actualité dans *les pays de l'Est (v.o.)* ; A 8.10, Central Express : magazine d'actualité des pays de l'Est (v.o.) ; A 9.00, Journal francophone.
9.25 Magazine : Génération 3. Présenté par Marie-Laure Augry. Histoire : les grandes *découvertes,* de Michel Ithier. A 9.55, Semaine thématique : Un univers, l'homme. 4. Le don de soi. Invité : professeur Christian Cabrol.
10.55 Espace entreprises : L'Homme du jour.
11.00 Magazine : Français, si vous parliez. Présenté par André Bercoff. Spécial direct.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Feuilleton : Tout feu, tout femme.
13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse. Spécial questions réponses.
14.25 Série : Capitaine Furillo.
15.20 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. En direct d'Avoriaz. Ynvité : Francis Lalanne.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion spécial.
18.50 *Un livre, un jour. Rose et Couronne,* de Sean O'Casey.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : Thalassa. Présenté par Georges Pernoud. Les Plongeurs de la mort, de Philippe Lallet et Béatrice Bergé. *Du haut de la Québrada, à Acapulco.*
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Jean-François Deniau. Etats-Unis : la frontière, de Gilbert Loreaux et Violaine Labrusse ; Inde : Hello doll !, de Frédéric Soltan et Dominique Rabotteau ; France : le train corse, de Santo Sensoneti et Frédérick Tonolli ; Australie : les Shearers, d'Arnaud Mansir.
22.50 Journal et Météo.
23.15 ► Magazine : Du côté de Zanzi bar. La Fantôme de la place Rouge, de Nina Beliaeva et Jean-Pierre Bozon.
0.30 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
1.10 Court métrage : Libre court. Sexe féminin, d'Henri-Paul Korchia.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 8.10* —

7.55 Ça cartoon.
8.10 Magazine : 24 heures (rediff.).
9.05 Le Journal du cinéma.
9.10 Cinéma : Dance With a Stranger. ■■ Film britannique de Mike Newell (1985). Avec Miranda Richardson, Rupert Everett, Ian Holm. *Portrait de femme très réaliste, très émouvant.*
10.45 Flash d'informations.
10.48 Surprises.
11.00 ► Documentaire : Mourir pour un eldorado. De Ric Burns.

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Frankie et Johnny. ■ *Film américain* de Garry Marshall (1991). Avec Al Pacino, Michelle Pfeiffer, Hector Elizondo. *Transposition laborieuse et bavarde d'une pièce de théâtre.*
15.30 Documentaire : Belles et rondes à marier.
16.15 Surprises.
16.30 Cinéma : Bingo. □ Film américain de Matthew Robbins (1991). Avec David Rasche, Cindy Williams, Robert J. Steinmiller Jr. *Film animalier larmoyant.*
18.00 Canaille peluche. *Il était une fois...* les découvreurs.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : *Alain Decaux, Chirs O'Donnel,* Daniel Zimmerman.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Téléfilm : Vacances macabres. De Tim Fywell, avec Douglas Hodge, Jeremy Northam. *Deux cadavres dans un jardin... D'après une nouvelle de Ruth Rendell.*
22.35 Surprises.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Universal Soldier. □ Film américain de Roland Emmerich (1991). Avec Jean-Claude Van Damme, Dolph Lundgren, *Ally Walker.*
0.40 Cinéma : La Prise de Beverly Hills. □ Film américain de Sidney J. Furie (1991). Avec Ken Wahl, Matt Frewer, Harley Jane Kozak (v.o.). *Une mise en scène tape-à-l'œil.*
2.10 Cinéma : Le Sous-sol de la peur. ■ Film américain de Wes Craven (1991). Avec Brandon Adams, Everett McGill, Wendie Robie. *Des enfants enlevés et transformés en créatures de la nuit.*
3.50 Cinéma : Rosemary's Baby. ■■ Film américain de Roman Polanski (1968). Avec Mia Farrow, John Cassavetes, Ruth Gordon (v.o.). *Fantastique et angoissant.*
6.00 Documentaire : Diana et Sarah. Ruptures royales à Windsor.
6.50 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
17.55 Magazine : Macadam. John Lee Hooker (rediff.).
19.00 Série : KY TV. De John Kilby (v.o.).
19.35 Terra X. Le Journal de bord du « Bounty », de Hartmut Schoen.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : Les Enfants du faubourg. De Françoise Decaux-Thomelet, avec *Caroline Maillet,* Benjamin Sacks. *La complicité de deux enfants, dans un immeuble du quartier de la Bastille.*
22.10 Documentaire : Mémoires d'ex. De Mosco. 2. Suicide au Comité central. *Auguste Lecoeur, René Camphin, Roger Pannequin, André Pierrard. Quatre militants communistes issus du Nord-Pas-de-Calais, liés par par un combat commun : la lutte armée clandestine contre les nazis.*
23.10 Cinéma : La Nuit. ■ Film syrien de Mohamad Malas (1992). Avec Sabah Jazairi, Fares Lahlou, Omar Malas.

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins d'Olivia (et à 8.05). Emission présentée par Olivia Adriaco.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.00, 6.15).
10.55 Série : Daktari.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : Les Routes du paradis.
13.30 Série : Drôles de dames.
14.25 Variétés : Musikado. Emission présentée par *Valérie* Pascale.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : Mon fils est-il un assassin ? De Gary Davis, avec Christopher McDonald, Gregory Alan Harris. *Le fils d'un inspecteur de la brigade criminelle accusé de meurtre.*
22.20 Série : Mission impossible.
23.20 Magazine : Les Enquêtes de Capital. Présenté par Emmanuel Chain. Benetton.
23.55 Magazine : Sexy Zap.
0.25 Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Culture rock.
2.30 Rediffusions. Fréquenstar ; Destination le monde (La baie de Naples) ; Raid de l'amitié ; Cargo de nuit (Musiques en fuite) ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Les *Dialogues* de Roger Pillaudin (2).
21.32 Musique : Black and Blue. *B. B. King.*
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... Marcellin Pleynet.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : Concerto pour piano et orchestre en la mineur op. 54, de Schumann ; Symphonie n° 1 en ré majeur, de Mahler, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France.
23.07 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. *En direct de* La Villa à Paris : Stephen Scott, pianiste, Michaël Bowie, contrebasse, et Clarence Penn, batterie.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Majo rité : comment sortir du piège ? » avec Jean-Louis Debré (« Objections »).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Cheval

Blues dans les haras, tristesse dans les jumelles embuées : on veut fermer des hippodromes ! Chantilly, l'antique champ de courses qui fut à la race chevaline ce que le Louvre est à l'art, ne passera sans doute pas l'hiver.

Ni galop, ni trot, ni pas : le silence des forêts s'étendra aux pelouses et les tribunes exténuées, vidées de leurs élégances saisonnières, ne verront plus passer de quadrupèdes pressés.

La France, qui tient tant à son passé, à son patrimoine naturel, à ses exceptions de toutes natures et de toutes cultures, tirera-t-elle un trait sur les équidés qui lui ont fait tant de bien ?

Il était question, naguère, de ne pas désespérer Billancourt. L'affaire est réglée : Billancourt est vide. Restait à désespérer Chantilly.

PROCYON

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain
Temps libre

Homme des Lumières, ami de la France et de sa Révolution, rédacteur de la Déclaration d'indépendance, troisième président des Etats-Unis, Thomas Jefferson fut aussi l'architecte passionné de Monticello, sa demeure à Charlottesville, et l'auteur des plans de l'université de Virginie.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté de I à X

Le numéro du « Monde » daté jeudi 20 janvier 1994 a été tiré à 458 417 exemplaires

Alors que les instances du football tardent à se mobiliser

Le ministre de l'intérieur dispose d'un plan de lutte contre la violence dans les stades

Nommé le 30 août par le ministre de l'intérieur pour étudier les moyens de lutter contre la violence dans les stades de football, le commissaire divisionnaire Philippe Swiners-Gibaud a remis ses conclusions à M. Pasqua. De ce rapport, dont *le Monde* révèle ici les grandes lignes, il ressort que des aménagements sont indispensables dans les stades, en particulier en matière de surveillance vidéo et d'accueil des supporters. Selon M. Swiners-Gibaud, il est *« urgent d'agir »*.

« C'est un problème d'ordre national qui doit être pris en charge par ceux qui ont la responsabilité de faire respecter l'ordre. » En commentant ainsi les incidents qui avaient fait une dizaine de blessés dans les rangs policiers lors du match entre Paris SG et Caen du 28 août 1993 (*le Monde* du 31 août), le président de la Ligue nationale de football, Noël Le Graet, avait envoyé le ballon du *houliganisme* dans le camp du ministère de l'intérieur. Une manière comme une autre de nier toute responsabilité et de demander : *« Que fait la police ? »*.

Près de cinq mois plus tard, la police répond. Dans un rapport remis à Charles Pasqua, le commissaire divisionnaire Philippe Swiners-Gibaud, chargé d'une mission sur la violence dans les stades, dresse un tableau sans complaisance de la situation actuelle, à l'heure où ce phénomène menace la France (surtout Paris, dans l'immédiat) après avoir touché, à des degrés divers, d'autres pays d'Europe. En se rendant dans une dizaine de villes, en rencontrant aussi bien des élus que des dirigeants ou des supporters, le « Monsieur Sécurité » de Charles Pasqua a d'abord pu constater le retard accumulé en ce domaine par les différentes parties concernées.

• **Les municipalités.** Propriétaires des stades, elles rechignent à effectuer les travaux indispensables à la sécurité du public et oublient souvent le rôle social du football. *« Il faut les inciter à faire davantage d'efforts pour les infrastructures »*, nous déclare M. Swiners-Gibaud. Il s'étonne ainsi qu'hormis le Parc des Princes aucun stade n'ait un système de surveillance vidéo efficace.

• **Les clubs.** Tous prétendent que la sécurité est leur *« priorité »* mais ils n'agissent pas en conséquence. *« On ne sent pas une très bonne volonté de leur part »*, ajoute M. Swiners-Gibaud. Les clubs privilégient les intérêts commerciaux et se préoccupent surtout de l'accueil des spectateurs de marque : *« Quand j'évoque certains travaux, comme l'aménagement de postes de commandement dignes de ce nom dans une tribune bien placée, on me répond que ce n'est pas possible, car, dans ces tribunes, il faut d'abord penser à bien traiter les officiels, les sponsors... »*.

En outre, M. Swiners-Gibaud constate que, si chaque club dispose en théorie d'un « délégué à la sécurité », il s'agit bien souvent – certains font exception – d'un délégué *« de circonstance »* qui *« monte à Paris une fois par an pour évoquer brièvement ces questions »*. Enfin, il s'étonne du fait que les dirigeants *« ne connaissent pas et ne cherchent pas à connaître »* le milieu des supporters : *« Les jeunes sont considérés comme des voyous, des pestiférés que l'on parque dans un coin. On contribue ainsi à leur marginalisation. »*

• **Les instances du football (Fédération française et Ligue nationale).** La sécurité n'est pas leur souci majeur, surtout dans la période actuelle de turbulences. *« Elles n'étaient pas conscientes de la gravité de la situation... Ma mission a peut-être entraîné un léger frémissement, mais cela a mis du temps »*, constate M. Swiners-Gibaud en insistant sur *« l'absence de coordination et de dialogue »* entre les autorités de ce sport et les dirigeants de club. *« Les instances nationales ne se sont jamais penchées sur la question des supporters*, nous explique-t-il. *Aujourd'hui, elles ne peuvent plus dire, comme elles l'ont fait trop longtemps : « On s'en occupe, il n'y a pas de problème. » Il faut qu'elles se bougent, qu'elles rajeunissent et fassent enfin preuve de fermeté. »*

• **La police.** Coincés entre les municipalités et les clubs qui se renvoient les responsabilités, les policiers ne disposent pas des moyens adaptés à ce type de délinquance. Le cas des CRS est révélateur : avec leurs équipements très encombrants, ils sont inefficaces face à des jeunes gens qui agissent en groupes mobiles, dans la cohue d'après-match.

Pas de « brigades spéciales anti-houligans »

Les dirigeants du football français ne s'attendaient sans doute pas à un état des lieux si critique. Certaines mesures préconisées dans ce rapport risquent également de les surprendre.

En matière d'infrastructures, M. Swiners-Gibaud souhaiterait rendre obligatoire la mise en place, dans tous les stades de première division, d'un système de surveillance vidéo et d'un véritable « PC » sécurité : *« La Fédération et la Ligue ont beaucoup d'argent. Elles pourraient aider les clubs qui n'en ont pas. »* Il souhaiterait aussi que chaque enceinte dispose d'une tribune réservée aux supporters adverses, dotée de ses propres installations (buvettes, sanitaires...). En présence d'un nombre important de « fans », il conviendrait de condamner les travées voisines pour créer une sorte de *no man's land* entre les « visiteurs » et le public local. De telles pratiques sont courantes à l'étranger, même si cela entraîne un manque à gagner pour les clubs.

M. Swiners-Gibaud juge *« inutile »* la présence des CRS sur les gradins : *« Ils n'ont rien à y faire. Ils doivent rester en coulisse prêts à intervenir. »* En revanche, et c'est une nouveauté, il suggère qu'il soit fait appel à des unités *« plus mobiles et plus souples »* (policiers en civils ou équipés de matériel léger) à même d'intervenir rapidement et de procéder à des interpellations dans le cadre de la récente loi Alliot-Marie sur la violence dans les enceintes sportives (*le Monde* du 26 novembre). Il ne s'agira toutefois pas de « brigades spéciales anti-houligans » comme le demandait Michel Denisot, président délégué du Paris SG.

Enfin, M. Swiners-Gibaud recommande une formation spécifique pour les policiers amenés à travailler dans les stades : *« Il faut qu'ils apprennent à connaître le milieu des supporters. Il est donc préférable que les mêmes fonctionnaires soient en poste les jours de matches. »*

Concernant les clubs, il demande la nomination de *« véritables délégués à la sécurité »*, *« des spécialistes employés à plein temps »*. Pour ce qui est de la Fédération et de la Ligue, il conviendrait selon lui de créer une *« commission de sécurité »* et de nommer un *« responsable national »* de ces questions.

Ces propositions seront-elles suivies d'effets ? M. Pasqua les étudie. Il devrait les transmettre au ministère de la jeunesse et des sports. Il restera alors à convaincre les dirigeants : *« Le temps des « recommandations » et des « suggestions » est révolu*, conclut M. Swiners-Gibaud. *Il faut agir. Imposer si nécessaire. Joueurs et dirigeants doivent aller au-devant des supporters, instaurer un dialogue, établir des relations de confiance. On peut encore enrayer l'engrenage de la marginalisation et de la violence, mais si rien n'est fait ce sera l'alerte rouge à moyen terme. »*

PHILIPPE BROUSSARD

Guinness va céder sa participation dans LVMH

Le brasseur britannique Guinness PLC a annoncé, jeudi 20 janvier, une restructuration de sa participation croisée dans le groupe de luxe et de spiritueux français LVMH Moët-Hennessy Louis Vuitton. Guinness a notamment indiqué qu'il céderait sa participation dans LVMH et qu'il prendrait une participation directe dans Moët-Hennessy. Guinness vendra sa participation indirecte de 24 % dans LVMH 11,6 milliards de francs.

Arrêt de travail au « Monde »

Un arrêt de travail d'une heure a eu lieu, jeudi matin 20 janvier, à la rédaction du *Monde*. Il avait été décidé lors d'une assemblée générale des journalistes réunie la veille par les syndicats (CFDT, CGT et SNJ) portant notamment sur la politique de rémunérations décidée par la direction à l'occasion de la préparation du budget de 1994 de la SARL Le Monde. A l'issue de cette réunion, à laquelle avaient participé 106 rédacteurs (1), le principe d'un débrayage d'une heure avait été adopté par 70 voix (il y a eu 5 voix contre et 6 abstentions).

Le communiqué diffusé au terme de cette réunion explique le mouvement par une *« progressive dégradation des conditions de travail »* de la rédaction et ajoute : *« La rédaction n'accepte pas la remise en cause unilatérale, par la direction, de l'enveloppe d'augmentation des salaires promise en décembre, et que devait répartir la commission des salaires. Elle juge insuffisantes les propositions faites par la direction le 17 janvier. »* Elle réclame, en outre, *« la transparence des salaires »* dans toute l'entreprise et des négociations sur *« les conditions de travail, l'emploi à la rédaction et le remplacement des départs »*.

(1) L'effectif total des rédactions du groupe le Monde est actuellement de 227, y compris les correspondants à l'étranger et en régions.

[La direction du *Monde* – qui met au point pour 1994 un budget tenant compte des effets de la récession sur les ressources liées à la diffusion et à la publicité – devait recevoir à leur demande, jeudi après-midi, les représentants syndicaux des journalistes.]

La vague de froid aux Etats-Unis

« Le Canada a oublié de fermer la porte du frigo »

WASHINGTON

de notre correspondant

Pendant que Los Angeles panse ses plaies sous le soleil, la moitié est des Etats-Unis grelotte. Des records de froid, sans précédent depuis le début du siècle, ont été enregistrés cette semaine : – 40 degrés dans le Minnesota, – 30 degrés dans l'Ohio, – 25 degrés à Washington, la capitale fédérale. *« Le Canada a oublié de fermer la porte du frigo »*, disait un responsable de la météo pour décrire la situation : du nord du continent américain, des vents glacés venus de l'Arctique soufflent sur les Etats-Unis.

Cette vague de froid a provoqué la mort de quelque soixante-dix personnes ; la plupart des décès sont dus à des accidents sur des routes verglacées. Dans une dizaine d'Etats, le réseau routier, recouvert de glace, est impraticable, les chemins de fer sont arrêtés, pour cause d'aiguillages gelés, les aéroports ne fonctionnent qu'au ralenti. Ecoles, administrations, commerces, sont restés fermés.

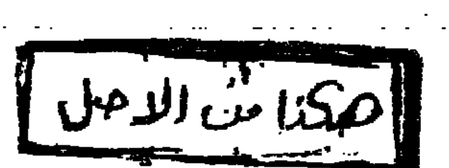
A Washington, où l'état d'urgence a été décrété, le gouvernement fédéral était à moitié paralysé, faute de fonctionnaires. Le département d'état a fermé ses portes à la mi-journée, la Maison Blanche ne travaillait guère plus. Tout juste si le Pentagone assurait encore la sécurité du pays. Cependant, la Banque mondiale et le Fonds monétaire, portes closes également, ne géraient plus les finances de la planète.

Cela rappelait le temps de la guerre froide, où l'on disait : *« si les Russes choisissent d'attaquer un jour de neige à Washington, ils ne rencontreront guère de résistance. »* Cela donnait une ville quasi figée dans un paysage lunaire : seuls quelques tourbillons de neige traversaient le « Mall », l'immense esplanade autour de laquelle sont réunies les institutions de la République américaine.

Ambiance d'état d'urgence. Ça et là, la télévision diffusait des appels angoissés de responsables des compagnies d'électricité. On exhortait la population à épargner l'énergie : la surconsommation ferait courir des risques de rupture de courant. Nombre d'entreprises et d'administrations devaient fermer à 15 heures pour économiser l'électricité. Les services des pompiers étaient en état d'alerte ; la garde nationale a été mobilisée pour aller chercher les sans-abri et les héberger. Les radios lancent des mises en garde à la population. Les journaux publient des conseils pratiques et des numéros de téléphone d'hopitaux...

Ni les rigueurs climatiques ni l'agitation déployée pour y faire face n'ont empêché que la tombe d'Edgar Poe soit fleurie, dans la nuit de mardi à mercredi, anniversaire de la naissance de l'écrivain, quelque part dans un petit cimetière d'un des quartiers les plus défavorisés de Baltimore. Le grand port du Maryland a beau être une des cités les plus touchées par la vague polaire, le mystérieux personnage qui, depuis quarante-cinq ans, s'en va en pleine nuit, chaque 19 janvier, déposer sur la tombe d'Edgar Poe trois roses et un *demi-litre* de cognac était au rendez-vous.

ALAIN FRACHON



Le Monde
DES LIVRES

L'année Dreyfus

Les nombreuses rééditions et les nouveautés qui accompagnent le centenaire de l'Affaire montrent que les acteurs prennent désormais le pas sur l'intrigue

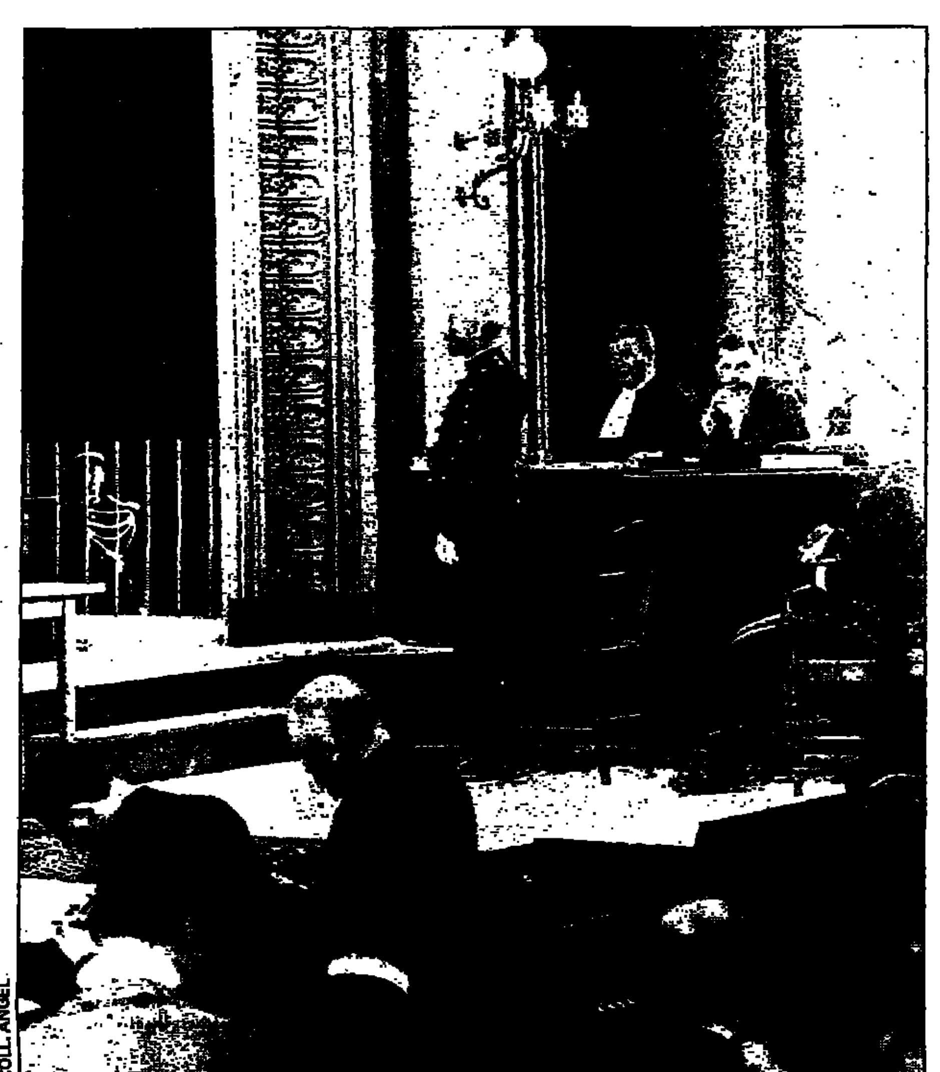
Un bon millier d'ouvrages disponibles et le mouvement éditorial qui en accompagne le centenaire prouvent que l'affaire Dreyfus a bel et bien pris, comme la collaboration ou la guerre d'Algérie, sa place parmi les traumatismes lancinants de la France contemporaine. A travers la masse des rééditions de cet hiver et à travers les quelques nouveautés, s'en esquisse peut-être une nouvelle historiographie où les acteurs prennent le pas sur l'intrigue elle-même.

Une intrigue désormais bien connue. Un siècle après l'arrestation de Dreyfus peut-on s'attendre à des « faits nouveaux » ? Depuis les années 60 et surtout depuis *l'Affaire sans Dreyfus* de Marcel Thomas (1961), le tableau ne paraît plus appeler de retouches : oui, Dreyfus a été injustement accusé d'avoir livré des secrets militaires à l'Allemagne sur la foi du célèbre bordereau. Oui, ce bordereau a bien été écrit par le très louche capitaine Esterhazy. Cette version désenchantée mais raisonnable d'un verdict somme toute rendu depuis 1906 (date de la réhabilitation), pourquoi continue-t-elle, chez quelques-uns, à susciter doutes et interrogations ?

C'est en 1901 que l'historien dreyfusard Joseph Reinach commence sa volumineuse *Histoire de l'affaire Dreyfus* en huit volumes. Aujourd'hui encore, cette reconstitution, qui met l'accent sur les manigances du lieutenant-colonel Henry (le numéro deux du service de renseignement proche de *la Libre Parole* et de l'antisémite Edouard Drumont), demeure un guide irremplaçable pour qui veut approcher au plus près le cœur battant de l'Affaire. Les antidreyfusards ont voulu aussi avoir leur étude exhaustive. Le résultat : un *Précis de l'affaire Dreyfus*, qui se présente comme une réponse point par point aux conclusions de Reinach. Le biographe récent de Charles Maurras, Yves Chiron, croit voir dans ce travail collectif d'un groupe d'officiers royalistes une *« mine irremplaçable de renseignements » (sic)*.

En réalité, le halo de mystère est entretenu autour de l'Affaire par tous ceux que, depuis cent ans, l'acquittement de Dreyfus laisse plus ou moins insatisfaits. Ceux-là espéraient beaucoup du *Journal* de Maurice Paléologue, publié quelques années après sa mort (Plon, 1955). Maurice Paléologue avait été dans la dernière décennie du XIXe siècle secrétaire du Quai d'Orsay, spécialisé dans les affaires dites « réservées » du ministère des affaires étrangères. Doué d'un certain talent de plume teinté d'antisémitisme mondain, ce témoin, qui s'était tu pendant une quarantaine d'années, allait-il enfin livrer la clef du mystère ?

Les lecteurs des années 50 en furent pour leurs frais. L'auteur du *Journal* se contentait d'incriminer, sans le nommer, un haut gradé, désigné par « X ». En outre, Paléologue se disait convaincu de l'innocence de Dreyfus. Il n'en faisait pas moins suspecter un certain Maurice Weil, intime du gouverneur militaire de Paris de l'époque, le général Saussier. Cela permettait au moins de substituer un coupable juif à un autre. Mais aucun commencement de preuve n'est jamais venu étayer ces allégations. Le dépouillement des archives diplomatiques allemandes par Maurice Baumont (*Aux sources de l'affaire Dreyfus*, 1959) n'a pas non plus permis de découvrir l'identité de cet étrange « troisième homme ».



COLL. ANGEL

Révision du procès, à Rennes, en 1899 : Dreyfus est condamné avec des circonstances atténuantes.

Renvoyés à Esterhazy, les « enquêteurs » obstinés, se rabattirent sur l'hypothèse « moyenne » qui consistait à innocenter tout le monde. Tel fut le cas au début des années 1960 du colonel Henri Giscard d'Estaing. Auteur incontestable du bordereau, Esterhazy, aurait, pour le compte de l'état-major, fait de l'« intox » auprès des Allemands afin de détourner leur attention du secret du 75, ce fameux canon qui devait permettre à Joffre de gagner la bataille de la Marne (*D'Esterhazy à Dreyfus*, Plon). La Grande Guerre aurait été gagnée d'abord sur le terrain du bordereau !

Cent ans après, l'ère des témoignages de dernière heure paraît pourtant bien close. Les sources peuvent désormais être lues plus sereinement, et rendre le parfum d'une vie que l'événement a perdu sans retour. Cet anniversaire aura au moins permis d'en redécouvrir quelques-unes. On peut regretter que *Vers la lumière*, de la « frondeuse » féministe Séverine, qui couvrit les plus grands procès de l'Affaire et croqua une série de portraits particulièrement savoureux, ainsi que les *Souvenirs sans regrets*, d'Ernest Vaughan, le directeur de *l'Aurore* qui ouvrit les colonnes de son journal au « J'accuse ! » de Zola, n'aient pas été exhumées.

En revanche, on saluera la réédition de *Cinq années de ma vie*, d'Alfred Dreyfus, à La Découverte (avec une préface de Pierre Vidal-Naquet et une postface du docteur Jean-Louis Lévy, descendant du capitaine) ainsi que de *l'Affaire Dreyfus* anecdotique de Pierre-Victor Stock (1), le fondateur de la maison d'édition qui porte son nom. Pierre-Victor Stock fut l'un des premiers dreyfusards. Il joua un rôle actif tout au long de l'Affaire. Cet homme courageux, qui avait fait découvrir Tolstoï, Huysmans et Léon Bloy, engloutit sa fortune dans la défense de l'innocent sans être d'ailleurs payé de retour. Ce n'est même pas à lui que Dreyfus confiera le manuscrit de ses souvenirs...

Souvenirs, journaux ou carnets posent à travers l'anecdote, une question fondamentale : pourquoi certaines personnalités, au mépris de leur fortune ou de leur réputation, s'engagèrent-elles subitement dans un combat inégal pour la lumière, et contre l'opinion publique ? A cette question la revue *Mil neuf cent* consacre son numéro 11. Les cas de Zola, Durkheim, Proust, du peintre Degas, de Barrès ou de Brunetière, sont analysés par des historiens comme Jean-Pierre Rioux, Jacques Julliard, Pierre Birnbaum ou Michel Winock. Tous cherchent la raison qui fit choisir aux uns et aux autres l'un ou l'autre camp.

A leur manière, les fictions, romans et même les films (le cinéma est déjà là !) donnent un écho lointain et individualisé de cette bourrasque d'un autre temps. La bibliographie littéraire de l'Affaire précède d'ailleurs curieusement l'Affaire elle-même. Quelques mois avant l'arrestation de Dreyfus, paraît dans *le Petit Journal* un roman-feuilleton intitulé *les Deux Frères*, sous la plume d'un certain Louis Létang. Tous les ingrédients de la crise future y sont rassemblés : un officier accusé de haute trahison, des juifs en butte au soupçon, des pièces à conviction fleurant le faux...

L'Affaire a inspiré également des utopies, genre littéraire oublié mais qui faisait alors fureur. Un certain Jacques Bahar, un des premiers sionistes de Paris en fit paraître une sous le titre de *l'Antigoyisme à Sion*, véritable transposition inversée de l'affaire Dreyfus, en 1997 dans une Jérusalem capitale d'un hypothétique Etat juif. Certains suggèrent également que le sort de Dreyfus a pu constituer le terreau d'un autre genre littéraire, la contre-utopie et de la plus célèbre d'entre elles *le Procès* de Franz Kafka. Loin d'être une prophétie sur le totalitarisme au XXe siècle, Kafka aurait ainsi puisé dans l'affaire Dreyfus la problématique de la *« culpabilité sans faute »*.

L'Ile des pingouins du dreyfusard Anatole France se rattache aussi partiellement au genre de la contre-utopie, par son scepticisme souriant. Dans le chapitre consacré à l'Affaire, France manie l'ironie contre les militaires : *« Comme preuves*, fait-il dire à l'un d'eux, *les pièces fausses valent mieux que les vraies, d'abord parce qu'elles ont été faites exprès, pour les besoins de la cause et sur mesure et qu'elles sont enfin exactes et justes. Elles sont préférables aussi parce qu'elles transportent les esprits dans un monde idéal et les détournent de la réalité qui en ce monde hélas n'est jamais sans mélange. »*

Nicolas Weill

Lire la suite, la chronique de Jean-Pierre Rioux et un entretien avec Jean-Denis Bredin, pages VI et VII.

(1) *L'Affaire Dreyfus, Mémorandum d'un éditeur*, de Pierre-Victor Stock, avec une préface d'André Bay, Stock, 288 p., 120 F.

Le livre et le deuil

Après la mort accidentelle de son fils, Bernard Chambaz écrit un récit magnifique de retenue, de rigueur émue : « Si la vie n'est pas juste, il faut que les mots le soient »

MARTIN CET ÉTÉ
de Bernard Chambaz.
Julliard, 245 p., 110 F.

Martin, le fils de Bernard Chambaz, est mort à seize ans, le 11 juillet 1992, dans un accident de voiture, sur une route du pays de Galles. Chambaz, auteur du si remarquable *Arbre de vies* (1), aurait pu être foudroyé net par la douleur, perdre foi en tout, même en l'écriture. Mais, dès le 20 septembre, et sans attendre de retrouver ses esprits – *« vaste leurre »*, comme il le dit –, il entre dans la chambre de Martin, s'installe devant le bureau qu'il lui avait offert et, pour ne pas succomber à l'hébétude et à l'effondrement, se met à écrire ce livre, magnifique de retenue, de dignité bouleversée, de noblesse exacte, de rigueur émue.

C'est cette rigueur au sein du malheur qui impressionne, la précision hallucinée que Chambaz met – comme si la méticulosité de la narration était le seul moyen d'endiguer la dérive de la peine et de ne pas sombrer dans un vide immense – à récapituler tout ce que Martin aimait dans tous les domaines de la vie, à faire l'inventaire des objets qu'il touchait et qui, seuls, désormais, le relient à son fils.

C'est une égale précision dans la description des gestes accomplis juste après l'annonce de la mort de Martin : le départ en Angleterre, le pèlerinage, en compagnie des policiers, sur les lieux de l'accident, la visite à la morgue de Gwent, où Martin, comme endormi, lui est apparu *« magnifique »*, le retour harassé en France et les préparatifs de l'enterrement au cimetière d'Ivry. La relation des voyages initialement prévus et que la famille Chambaz se décide, malgré tout, à effectuer en se traînant, tel un groupe de suppliciés, à travers les bonheurs des autres et de l'été, obéit à la même démarche d'examen lucide et méthodique de toutes les *« facettes du pire »*.

Chambaz nous rend ainsi extrêmement sensible le temps même de la souffrance, à la fois réel et irréel, quand, la pensée réduite au minimum, on ne se sent jamais à sa place, ni au dehors, ni en dedans. *« Si la vie n'est pas juste, il faut que les mots le soient »*, dit-il. Et ils le sont. Constamment. Autant dans la chronique de l'événement qui vient de l'anéantir que dans l'analyse des effets de la douleur qui – tout au moins dans un premier temps – dissocie au lieu d'unir : elle éclipse même l'amour, le tient éloigné de sa femme, Anne, en les ramenant l'un et l'autre à *« deux blocs de souffrance compacts et séparés »*.

Puis, – et c'est le second mouvement le plus discrètement émouvant du livre – Chambaz décrit le travail du deuil. Même si le passé et les vagues de souvenirs heureux continuent à miner le présent, et malgré la recrudescence des souffrances – lorsqu'il reçoit le procès-verbal lui apprenant que Martin est décédé seulement à son arrivée à l'hôpital ou quand la jeune Myriam lui remet le Livre blanc où chacun des camarades de classe de Martin a rédigé quelques lignes d'adieu – Chambaz revoit peu à peu le monde et ceux qui l'entourent.

Face à ses autres fils, Antoine et Clément, il se sent le devoir de cesser de nier indéfiniment l'avenir. Surtout, il commence à s'identifier à Martin, prend sa place comme s'il voulait qu'on pût le reconnaître et garder ainsi la trace de son passage dans le monde : il a exactement les mêmes gestes que son fils en jouant au ping-pong, porte ses vêtements au cours du voyage qu'il effectue avec ses élèves à Florence, après avoir repris avec un courage triste, à la rentrée, son métier de professeur.

En reconnaissant ce qu'il doit à son fils, il découvre – dans cette phase d'intense humilité que donne le chagrin dominé – qu'on est l'enfant de son enfant. Aussi, l'absence obsédante insinuée dans tous les plis de l'âme et du corps se transforme en son contraire apparent, une *« incroyable présence tissée par un nombre infini de fils, un réseau complexe de lignes »* : celles de la vie.

Jamais livre de deuil, démué par ailleurs de toute accusation amère contre le destin, n'a été aussi lumineux et rayonnant de la volonté de ressusciter un être disparu. Quand on l'a refermé, ce sont le sourire de Martin au moment de franchir la porte de son lycée, sa grâce et sa détermination radieuse au cours d'une partie de tennis ou d'une traversée en voilier, l'été, qui l'emportent sur les ombres du chagrin. Bernard Chambaz espérait, en écrivant ce récit, que ceux qui n'ont pas connu Martin l'aiment à leur tour. Qu'il se rassure : il sera aimé par tous.

Jean-Noël Pancrazi

(1) Ed. François Bourin, « le Monde des livres » du 18 septembre 1992.

LE FEUILLETON
de Pierre Lepape

Une utopie réaliste

Les intellectuels ont trop longtemps vécu dans le ghetto de leurs spécialités, laissant de pseudo-intellectuels occuper le terrain. Pierre Bourdieu et Hans Haacke tentent de sortir du cercle en pratiquant le libre-échange. Le courant d'air risque d'en enrhumer plus d'un.
Page X

ESSAIS

Ethique et médecine

Au moment où on débat *de la bioéthique*, les souvenirs de Jean Bernard, ancien président du Comité d'éthique, reflètent peut-être un monde en voie de disparition. L'actuel président, Jean-Pierre Changeux, dirige un recueil annonçant une « morale scientifique » que Bernard Edelman *juge périlleuse.*
Page VIII

SALONS EUROPÉENS
Les beaux moments d'une culture féminine disparue
de Verena von der Heyden-Rynsch.
Traduit de l'allemand par Gilberte Lambrichs, Gallimard, 270 p., 150 F.

TROIS CONTES MORAUX
de Jean-François Marmontel.
Le Promeneur, 132 p., 70 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

Le paradis n'est pas éternel

DANS cette Europe-là, on se souciait moins d'échanger des marchandises que des idées. Les *« salons européens »*, dont Verena von der Heyden-Rynsch retrace l'histoire, étaient des républiques de l'intelligence à l'intérieur des monarchies. Le cosmopolitisme y régnait, avec la curiosité, l'ironie et la tolérance. C'étaient des endroits où l'on apprenait *« l'art de la conversation »* et l'urbanité. Des *« femmes éclairées »* y remplissaient le rôle de premier ministre. Leur principale occupation, à part les rêves, les amours et la correspondance, c'était de « tenir salon ». Dans ce sens, le mot lui-même ne fut employé qu'en 1807, par Mme de Staël. Mais la chose existait depuis 1610, à Paris.

Le premier salon avait été ouvert par Mme de Rambouillet, dans l'hôtel du même nom, alors que la France perdait Henri IV et se retrouvait sous Louis XIII, avec les inquiétudes que cela entraîne forcément. Parmi les invités de Catherine, il y eut Malherbe, Richelieu, le duc de Buckingham et Corneille. J'ignore si d'Artagnan, Athos, Porthos et Aramis eurent leurs entrées chez la marquise, mais, revenant toujours de faire la guerre ou de se battre en duel, les jeunes gens de l'époque n'avaient pas des manières très raffinées. Aussi, l'ambition de Catherine fut à la fois de dégrossir les esprits et de polir les mœurs. Elle entreprit de marier *« le savoir »* avec *« le savoir-vivre »*.

A l'hôtel de Rambouillet, on éprouvait et l'on cultivait le goût des mots. C'est une *« passion »* très *« française »*, comme les jardins ou l'esprit de fronde. Chez Catherine, on versa bientôt dans le maniérisme et la préciosité. Mais cette *« passion »* allait se confirmer et se perpétuer. *« La France a aimé* (les mots) *jusqu'au vice »*, dit Verena von der Heyden-Rynsch. La grammaire ou la syntaxe comme distraction nationale, c'est sans doute quelque chose de révolu...

Intéressée par tout ce qui se faisait à Paris, la reine Christine de Suède convia Descartes à Stockholm. Hélas ! il prit froid dans le Nord et mourut d'une pneumonie, pour montrer les effets de certains climats sur la philosophie. Christine abdiqua en 1654, non pas à cause du chagrin qu'elle éprouvait peut-être, mais parce qu'elle en avait assez de son métier – ce qui n'est pas très courant chez les monarques et les ministres. Du moins, ils évitent de le dire... La reine de Suède s'offrit des vacances romaines et régenta un salon sur *« le modèle français »*, dans son palais italien. Elle *« pensait et vivait* (déjà) *à l'européenne »*, comme l'écrit Verena.



Marmontel, par Berenice Cleeve

LES Lumières furent la grande époque des salons, avec ceux de Mme de Lambert, de Mme de Tencin, de Mme Geoffrin, de Mme du Deffand, de Mlle de Lespinasse et de Mme Necker. Grâce à toutes ces femmes, Paris devint la *« capitale de l'esprit et du divertissement »*. Elles furent les *« médiatrices »* des nouvelles façons de penser, de ressentir ou d'aimer. La liberté des mœurs s'alliait avec le goût de l'exotisme et l'appétit de connaître. On avait et l'on remuait des idées sur tout : l'astronomie, la nature humaine, le commerce du blé, la séduction, le libertinage et les inégalités sociales... Tout était permis, sauf d'ennuyer les autres par sa conversation. *« S'il y a dans l'Europe des princes et des ministres qui pensent,* disait Voltaire, *ce n'est guère qu'en France qu'on peut trouver les agréments de la société. »* On allait d'un salon à l'autre, ce qui réclamait naturellement beaucoup de loisirs. C'était une manière à la fois très frivole et très studieuse de passer le temps. Pour Cioran, cette époque revêtirait le charme et les attraits des *« paradis perdus »* ... Mais il y eut encore les salons du romantisme, avec Félicité, Germaine et Juliette, je veux dire Mme de Genlis, Mme de Staël et Mme Récamier. Il y eut les salons de Weimar, avec Johanna Schopenhauer, la mère d'Arthur, et ceux de Berlin, de Vienne ou de Saint-Pétersbourg... Le salon de Virginia Woolf, à Londres, pendant les années 1900 et 1910, fut en quelque sorte le crépuscule de ce genre de vie. Car les *« paradis »* se défraîchissent ou se démodent comme le reste. Ils ne sont pas éternels, malgré la réputation qui leur est faite quelquefois.

NÉ en 1723, dans le Limousin, Jean-François Marmontel commença par écrire à Voltaire. Ce n'était pas une mauvaise idée lorsqu'on avait de l'ambition. Encore fallait-il avoir assez d'esprit pour susciter quelque intérêt. Voltaire fut sûrement séduit par le jeune homme, car il lui adressa l'un de ses livres et lui conseilla de « monter » à Paris, dès que possible... Dans la capitale, Mme de Tencin fit l'éducation de Marmontel. *« Faites-vous des amies plutôt que des amis et plus que des maîtresses »*, lui recommandait-elle . En 1750, après la mort d'Alexandrine, Jean-François prit ses « habitudes » rue Saint-Honoré, chez Mme Geoffrin. *C'était* là qu'il recevait les lettres de Voltaire.

Dans le salon de Marie-Thérèse, on rencontrait Fontenelle, Marivaux, Montesquieu, d'Alembert et l'abbé Morellet. Le jeune Stanislas Poniatowski, futur roi de Pologne, fréquenta, lui aussi, la rue Saint-Honoré. Il fut le « protégé » de Mme Geoffrin, qui lui enseigna *« les usages du monde »*. Et quand elle lui rendrait visite dans son pays, en 1766, il dirait : *« Voilà maman ! »*

L'année d'après, Jean-François alimenta les conversations de tous les salons, avec son roman philosophique, *Bélisaire*. Cette *« apologie de la tolérance »* contraria l'Eglise et la Sorbonne. Mais elle plut à Catherine II. Voltaire annonça que l'impératrice s'était *« amusée à traduire* Bélisaire *en langue russe »*, pendant un voyage *« à l'intérieur de ses Etats »*. Marmontel avait écrit aussi des *Contes moraux*, qui ne l'étaient pas tellement. C'est une littérature plutôt leste et légère, avec des bonheurs d'expression comme : *« Perdant l'espoir de plaire, il était tout simple qu'il en perdît le soin. »* Je ne sais si Marmontel éprouva très souvent cette sorte de résignation, mais, en 1777, il poursuivit sa carrière « amoureuse » en épousant la nièce d'André Morellet. *« J'aime mieux que vous soyez marié que moi,* lui écrivit Voltaire pour le féliciter. *(...) L'abbé Morellet ou Mords-les, sa nièce et vous, vous ferez une société charmante. »*

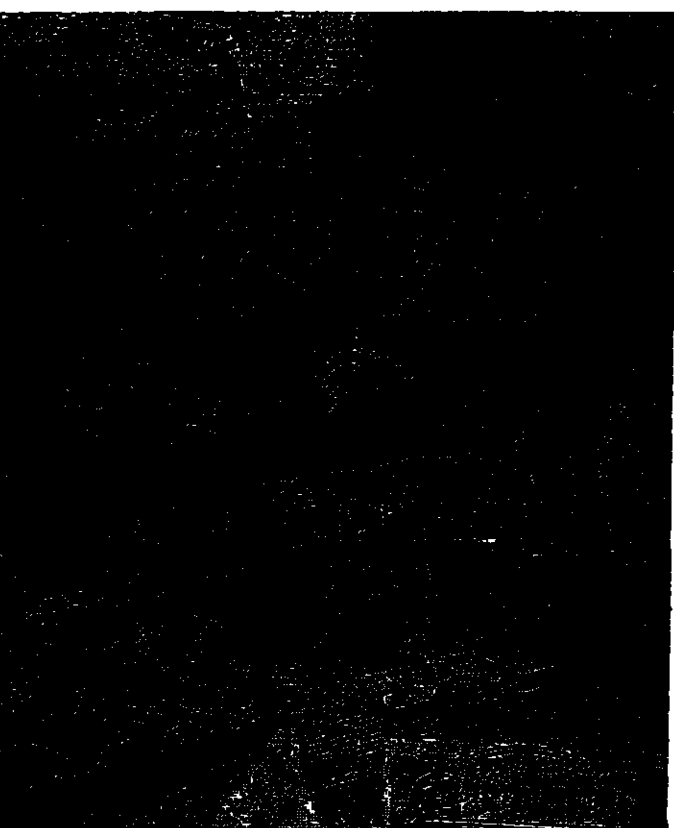
Pendant la révolution, Jean-François resta à la campagne. Sans doute n'aimait-il pas la *« manière »* dont ses idées triomphaient. Il rendit l'âme *« le dernier jour du XVIIIe siècle »*, redoutant peut-être de se déplaire dans le suivant.

LES JOIES DU YIDDISH
de Leo Rosten.
Traduit et adapté de l'anglais par Victor Kuperminc, Calmann-Lévy, 534 p., 250 F.

INTRODUCTION A LA LITTERATURE YIDDISH ANCIENNE
de Jean Baumgarten. Cerf, 532 p., 280 F.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand



Des centaines de journaux...

Leçons d'une langue morte

« *JE ne sais jamais, quand Shakespeare fait dire à ses personnages :* « Ah !, *s'il faut traduire en yiddish par « oy oy oy »* ou par *« ot ot ot ! »* Quel dilemme pour le vieux traducteur de *Hamlet* que décrit Cyrille Fleischman (1), que cette confrontation avec une langue au nom intraduisible... le yiddish. Illisible pour la plupart de ceux qui voudraient parler ce patois germanique qui utilise les lettres de l'alphabet hébraïque. Méprisée pendant longtemps par la classe des gens qui comptent. Et qui pourtant contient l'approche la plus éclairante de ce que sont les juifs. De ce qu'ils ne sont pas. De ce qu'ils ne veulent pas être. De ce qu'ils veulent faire croire qu'ils sont. Ou ne sont pas...

« Il n'y a pas de langue nommée le « juif ». Les juifs ne parlent pas plus le « juif » que les Canadiens ne parlent le « canadien » ou les Baptistes ne lisent le « baptiste », explique Leo Rosten dans la préface des *Joies du yiddish*, cet ouvrage « joyeux » qui est, depuis sa publication, il y a vingt-cinq ans, un classique, considéré aux Etats-Unis comme un « trésor de l'héritage national ». Et que l'auteur définit d'entrée par « ce qu'il n'est pas » : *« Ce n'est pas un dictionnaire,* prévient-il. *Ce n'est pas un guide. Ce n'est pas écrit à l'intention des experts ou étudiants en yiddish. Ce n'est pas non plus un traité dont la lecture vous permettrait d'apprendre à parler le yiddish, encore moins à l'écrire .»* La lecture n'en est pas interdite aux non-Juifs. Au contraire.

Journaliste, collaborateur du *New Yorker*, de la *Saturday Review* et de *Look*, Leo Rosten avait publié en 1968 cette somme nostalgique de la vie juive qu'il avait connue à New-York : un savoureux lexique très personnel fait d'expressions, dictons, proverbes, recettes de cuisine, citations bibliques et talmudiques (de cuisine). Assaisonnés d'un bon nombre de ces « histoires juives » qui sont une façon de rire pour ne pas pleurer. Echantillons de ce fameux humour juif, qui reste indéfinissable. Et pas forcément drôle.

Une génération a passé depuis la publication des *Joies du yiddish*. Aujourd'hui « traduit et adapté de l'anglais », on pourra reprocher à l'ouvrage mal ficelé, platement traduit, de rester très « ameridish », ancré dans le Lower East Side de la première génération. Et de ne pas tenir compte des particularismes locaux, si l'on pense que le yiddish que parlaient les Galitzianèrs (originaires de Galicie) différait de celui des Litvaks (originaires de Lituanie) ou des Polonais, que les juifs russes de l'intelligentsia ne voulaient pas l'entendre, et que les juifs allemands ne reconnaissaient pas ce « jargon ».

Les langues, comme les pays, ne sont pas également imperméables aux emprunts étrangers. On sait qu'en Amérique beaucoup d'expressions sont passées dans la langue écrite et parlée, et le *New York Times* n'a pas besoin de mettre en italique des vocables tels que *mensch, shlemil, shnorrer, shmattè* ou *shmock* (2). Et qu'inversement l'anglais contamine le yiddish, dans des expressions de pur « yinglish », qui nous sont incompréhensibles : *nextorèkèr* (le voisin de palier) ; *opstairikè* (le voisin de l'étage au-dessus) ; *no-goudnik* (un propre-à-rien). N'est-il pas significatif que le dictionnaire anglais-français Robert et Collins définisse le mot *koshèr* (page 326) par un américanisme *(« au sens figuré : it's koshèr : c'est O. K. » !)* ? Finalement, peut-être que le seul mot yiddish compréhensible par tous les Français, c'est... *goy* (3) !

Leo Rosten se complaît à nous montrer la richesse des tournures de phrases et des intonations qui permettent de s'exprimer « comme en yiddish » pour dire toutes les nuances de l'affection, la compassion, le mécontentement, le scepticisme, le mépris, la malédiction ou l'ironie. Sans un mot de plus. Par la simple inversion de l'ordre des mots, l'intonation, un gloussement, un geste, l'accentuation des mots et des syllabes (« Lui, *tu le crois* ? » ne veut pas dire la même chose que *« Lui, tu le* crois ? »). Ou en moins de trois lettres : par exemple, les vingt-neuf sens de *oy*, les dix-huit sens de *fè* et de *ni*. Et surtout les innombrables utilisations de mépris et de moquerie du préfixe *shm* (virus *shmirus* ; copines *shmopines* ; Charles *shmarles* ; Einstein *Schmeinstein* !). Comme dans l'histoire exemplaire de la mère dont le fils va chez un psychanalyste et qui confie à sa voisine : *« Le docteur dit que mon Marvin souffre d'un complexe d'Œdipe ! – Œdipe... Smœdipe, répond la voisine. Du moment qu'il aime sa mère ! »*.

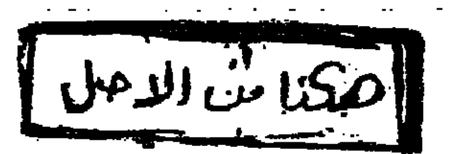
OY oy oy ! ! ! Comment parler, en tant que critique, de ce livre, qui vous fait éclater de rire, vous attendrit et vous agace en même temps, parce qu'il vous ramène à un temps perdu qui a aussi le goût de la cuisine imbouffable que la *boubbè*-grand-mère vous forçait à manger les jours de fête ?... La madeleine ou le *latkè* ? On peut ne pas choisir. On a le droit d'aimer les chromos et de savourer un drôle de goût de *schmaltz* (mélange de pathos, sentimentalité exagérée, discours larmoyant, émotion facile, banalité fade). Est-ce du folklore ? De l'histoire ? Ou simplement un livre du souvenir ? Qu'on feuillette avec un soupir attendri. Même si la postface qui commence par « Ame » et se termine par « Yom Kippour » aurait mérité un dépoussiérage.

Mais c'est aussi une incursion dans une langue que les gens ne connaissent plus. Qui n'est plus une langue maternelle. Une langue qui n'avait pas seulement ses *shlemil* pitoyables, mais ses lettres de noblesse, pourrait-on dire, grâce à des historiens comme Simon Doubnov, ses écrivains de talent comme Cholem Aleicheim, comme les frères Singer – Isaac Bashevis et Israel Joshua –, comme Israel Zangwill (4), comme tant d'autres restés inconnus puisque si peu peuvent encore les déchiffrer. Une langue qui avait son avant-garde (5). La langue d'une tribu exterminée devenue une langue morte, puisque ceux qui ne parlaient que celle-là n'existent plus. La *« langue de personne »*, selon la terrible expression reprise du poète Paul Celan par Rachel Ertel dans un beau livre hanté par l'obligation de témoigner des poètes des ghettos et des camps de la mort (6).

SOUVENT discrédité dans un réseau de préjugés, c'est le yiddish, pourtant, qui avait permis, pendant des siècles, de transmettre la culture juive ashkénaze aux femmes, qui n'avaient pas le droit d'étudier l'hébreu, et aux enfants, qui n'avaient pas une connaissance suffisante de la langue sainte. C'est ce que nous pouvons apprendre dans l'*Introduction à la littérature yiddish ancienne* de Jean Baumgarten, qui vient de paraître dans la remarquable collection « Patrimoines ». Un ouvrage sérieux, savant même, dans lequel l'auteur, chargé de recherches au CNRS, présente ce que fut cette littérature inconnue, religieuse ou profane, qui se développe à partir du Moyen Age dans les communautés juives d'Europe.

Ainsi n'est-il pas significatif que 1534 soit l'année de la publication à la fois de la Bible luthérienne et du premier livre yiddish connu publié à Cracovie, précédant, grâce à l'essor de l'imprimerie, de multiples traductions de la Bible ? Poèmes épiques médiévaux, chansons de geste yiddish, romans courtois viendront ensuite, alors qu'à partir du seizième siècle se posera le problème épineux de la traduction des prières en langue vulgaire, et que naîtra une « littérature populaire », contes et poèmes ancrés dans l'Histoire, constituant autant de réponses aux tribulations du peuple juif. Une littérature qui ne se veut pas subalterne dans un genre qui fera découvrir un monde ashkénaze inconnu.

(1) *Rendez-vous au métro Saint-Paul*, de Cyrille Fleischman. Le Dilettante, 1992
(2) Un homme bien ; un idiot ; un clochard ; un chiffon ; un con.
(3) Un Gentil. Celui qui n'est pas juif. Son alter ego féminin est une *shiksè*.
(4) Une traduction nouvelle du *Roi des Schnorrers*, le chef-d'œuvre d'Israel Zangwill, paraît le 2 mars aux Editions Autrement.
(5) Voir *Khaliastra-la Bande*, traduction en français des numéros d'une revue des années 20 (Ed. Lachenal et Ritter, 1989). Et aussi *l'Amour du yiddish*, de Régine Robin (Sorbier, 1984).
(6) *Dans la langue de personne. Poésie yiddish de l'anéantissement*, de Rachel Ertel. Seuil, 1993.



Bouillon de culture

Jean d'Ormesson et son zapping de haut vol pour une fin de millénaire exsangue

LA DOUANE DE MER
de Jean d'Ormesson.
Gallimard, 556 p., 145 F.

Est-il vraiment nécessaire d'ajouter une petite pierre au monument élevé par *le Figaro* (1) à celui qui fut son directeur et demeure son écrivain star ? Peut-être pas. Mais pourquoi se priver d'un double plaisir, celui de discuter un livre ambitieux et celui d'admirer un homme cultivé, raffiné autant que lucide ? Jean d'Ormesson sait bien qu'il ne suffit pas, pour reconnaître son projet romanesque, de brasser des mots vidés de leur sens, comme « avant-garde », ou d'aligner des noms prestigieux, qui sont ses passions et ses modèles (Chateaubriand, Aragon, le Montesquieu des *Lettres persanes*, Borges...) et d'autres plus improbables (Perec, Joyce, ou même Blanchot). Il sait ce qu'il faut penser de la gloire « par contamination » et son texte s'en moque.

La Douane de mer est une de ces tentatives de roman « total », « totalisant », qu'on pourrait rapprocher du récent et passionnant livre d'Olivier Rolin *l'Invention du monde* (2). Mais pour les opposer immédiatement, bien sûr. Olivier Rolin voulait *« décrire une journée de la terre : sa prodigieuse diversité, l'unité qui fait que c'est un monde »*. Chez Olivier Rolin le lecteur est sans cesse en éveil, mobilisé, requis : chaque séquence est un éclat d'une journée singulière – et pas imaginaire –, l'écho d'une réalité mouvante, d'une vie mystérieuse. D'où une certaine déception quand on découvre, au fond d'un asile, un narrateur épuisé, trop faible peut-être pour son projet, ou incapable d'en inventer le sens, et se disant que, sans doute, il n'y en a aucun.

Chez Jean d'Ormesson, pas question de fatigue ou d'accablement devant le réel. On a décidé de raconter le monde, dont l'absurdité est posée d'emblée, en trois jours et vingt séquences par jour. On pourrait recommencer sans peine. Le seul point commun entre les deux livres est la difficulté de « faire une fin ». Donc, dans les deux cas, une même « fausse sortie » en forme d'impasse : *« Le monde n'existait pas*, écrit Jean d'Ormesson. *L'espace et le temps étaient une illusion. (...) La vie était un songe. »*

A la première page de *la Douane de mer* meurt, à Venise, un 26 juin, O, un écrivain élégant et bien né, amoureux et brillant. Il rencontre A, un esprit venu d'une planète lointaine pour explorer la terre et faire un rapport circonstancié. Du dialogue de A et O (alpha et oméga ?) naîtra le rapport, le roman que nous lisons. Ces deux personnages sans corps sont curieusement très incarnés. On voit O donner des coups de coude à A, et celui-ci embrasser et serrer contre lui son interlocuteur... Bref, les esprits ne sont plus ce qu'ils étaient et Jean d'Ormesson est un esprit facétieux

Facétieux, allègre, burlesque, enlevé, ironique, léger... on pourrait multiplier les épithètes pour le texte de cet homme, qui joue de son savoir et se joue de son lecteur. Les incultes que nous sommes presque tous en train de devenir sont impressionnés. Ceux qui ne savent rien y vont d'un retentissant et vide « Quelle culture ! » ; ceux qui ont encore « des lettres » reconnaissent des « collages », qui Giraudoux, qui Montesquieu, qui Voltaire, (mais Jean d'Ormesson est-il assez caustique, ou assez méchant ?) ; d'autres, moins sûrs d'eux, s'interrogent sur les poèmes qui parsèment le récit : ici Ronsard, là du Bellay, Aragon bien sûr, Paul Valéry peut-être... Certains ne seraient-ils pas d'habiles pastiches ? On téléphone à des amis plus cultivés. Agréable jeu culturel, certes, mais dans le roman, tout cela a-t-il un enjeu, une fonction ? On n'en est pas certain. Pourtant on voit mal Jean d'Ormesson sacrifier à la mode « fin du XXe siècle » qui ferait de la littérature un pur divertissement. Alors ?

Roman d'époque

O apprend à A le mot de Chateaubriand, *« il faut être économe de son mépris en raison du grand nombre des nécessiteux »*, mais rien ne prouve que Jean d'Ormesson soit si économe. Cet hymne à la littérature, cette histoire visitée au pas de charge dans un immense zapping, ce bouillon de culture (au sens propre : « liquide destiné à la culture des microbes ») n'est-il pas la figure souriante et agréable d'un intense mépris ? Les idéologies sont mortes, l'histoire est finie, écrire dans *le Figaro Magazine* ou dans *le Nouvel Observateur* ne fait aucune différence. A Paris tout le monde fait tout, et rien, et la même chose : écrivain, journaliste, homme de télévision, académicien, normalien, énarque, auteur à succès, penseur... Que ceux qui ne savent pas faire illusion disparaissent immédiatement !

Lire c'est picorer de-ci de-là et surtout ne pas s'intéresser à ce qui est vraiment dit. Pourtant, dans *la Douane de mer*, on en dit des choses ! *« Tout juste Auguste »*, ponctue O, au détour d'un dialogue. Allons-y pour un petit florilège du « Jean d'Ormesson comme il se pense » : *« Il n'est pas impossible après tout que rien ne serve à rien et que l'univers soit absurde »* (position philosophique qu'on se garde bien ici d'approfondir ou de discuter) ; *« la mort est la clé du sexe »* (le vieux combat Eros-Thanatos nous est revendu pour pas cher. D'ailleurs, on jouit peu dans *la Douane de mer*. Certes, A est un esprit... mais bizarrement on parvient très bien à lui expliquer la souffrance) ; *« la vie est une image de la mort »* ; *« la douleur et les larmes vous enracinent sur la terre »* ; *« notre vérité, c'est la mort »* (d'ailleurs difficile à penser, pour O qui est déjà mort).

Voilà donc un roman d'époque. Non pas de ceux qui montrent et démontent une société, mais plutôt un « symptôme d'époque », la nôtre, celle du « tout est dans tout et réciproquement », « rien n'a de sens, donc je vais vous dire l'univers, du big bang à mercredi en huit », celle des gourous qui parlent si bien à une foule de crédules ayant perdu l'usage du langage, dans un monde aux airs de *« farce triste »*, incompréhensible, avec *« cette histoire dégradée qu'ils appellent politique »*. *« Le monde est un spectacle »*, et les acteurs défilent devant un public ébahi : Stendhal, Sand, Musset et le télescope Hubble ; Leibniz, Heidegger et le disque retrouvé par des archéologues du futur, qui ouvrait seulement *« la porte des chiottes »* ; Boileau, Montaigne et un quiproquo de vaudeville dans une croisière chic ; un petit coup sur la tête de Sartre en passant, ce qui ne fait jamais de mal. La pièce est belle, mais quand on en sort on ne comprend toujours pas pourquoi on l'a vue. Serait-ce pour échapper aux *« imbéciles* [qui] *répètent que la vie est un combat, qu'il faut lutter pour vivre »* ? Serait-ce pour être assuré qu'on veut exister et « ne rien savoir » ? En ce cas *la Douane de mer* est plus qu'un roman, plus qu'un spectacle. C'est le catéchisme de la fin du millénaire. Succès garanti.

Josyane Savigneau

(1) Un entretien dans *le Figaro* du 13 janvier ; le lendemain, l'ouverture du « Figaro littéraire », l'éditorial de Jean-Marie Rouart et une page : quatre pages d'entretien (très intéressant) dans *Madame Figaro* ; deux pages dans *le Figaro Magazine*.

(2) Seuil, coll. « Fiction & Cie », 530 p., 145 F (« le Monde des livres » du 3 septembre 1993).

La vie irréparable

En quelques nouvelles insolites, Lucette Finas revient à la fiction

UNE MÈRE A RÉPARER
de Lucette Finas.
Galilée, 235 p., 98 F.

Malgré l'attention qu'elles portent au quotidien, les nouvelles de Lucette Finas sécrètent un bizarre climat d'irréalité. Dans « Chair », Antoine Valence éprouve une répulsion fascinée pour Gustave (*« une face de veau, mais concentrée »*) qui écrase avec une vigueur bestiale le tube de dentifrice. Quant à lui, que la violence du monde bouleverse, il est si peu sûr d'exister qu'il s'entoure d'images au cas où il y aurait *« quelque défaillance dans la réalité »*.

Dans « l'Affamée », Marie-Jeanne raconte son histoire à un inconnu qu'elle a bousculé dans la rue : *« Moi, quand je regarde, c'est comme si je mangeais, comme si je buvais, et tout ce que je regarde me gonfle, tel le boa des livres d'images lorsqu'il étouffe un âne sauvage et l'avale »*.

Pourtant cette énorme faim se nourrit de mots et le récit, énigmatique, frustrant, se termine sur une sorte de générique de fin : *« Sybille ou le faux pas. Sous-titre : la faim trompée. Durée : une heure »*. Dans l'une et l'autre nouvelle, la voracité semble une preuve de vie pour ceux qui se sentent observateurs ou victimes désignées.

Exploration minutieuse

Une vie têtue, sournoise, comme cette « Herbe aux pleurs » qui, au lendemain d'une conférence publique et contradictoire, a brusquement surgi sur le poitrail de Chose, et que sa femme Lili – ces noms étaient déjà ceux des personnages d'un roman de Lucette Finas, *le Meurtrion* (Seuil, 1968) –, faute de parvenir à la tondre ou à l'arracher, badigeonne de peinture. Mais l'herbe fatale, entre-temps, a fait de Chose un assassin.

Parfois le narrateur cherche d'autres moyens de dépasser ses limites : Valentin, trop soumis à une mère autoritaire, ne sait s'il rêve quand il se découvre porté par une « force ascensionnelle » qui l'élève chaque jour au-dessus des toits. Cette grisante « infraction » finit par causer sa perte.

Quant à Octave, il est soupçonné d'avoir volé, au sens le plus plat du terme, un livre. Dans les marges du discours délirant que ce *« Professeur émérite à l'Institut des Sciences de l'Exception »* tient à ses amis pour se disculper, court, en italiques, le fil intime des souvenirs par lequel il essaie, malgré l'irrémédiable, de faire revivre *une Mère à réparer*. Ainsi l'irréparable est au cœur de chacune de ces nouvelles, et la plus menaçante est sans doute la première, « le Serpent » où les prévisions ambiguës de voyantes livrent un autre Octave à l'angoisse d'une mort qu'il croit annoncée et qu'il s'acharne à tenter de déjouer. Mais l'avenir ne se livre pas si simplement...

Avec ce recueil de nouvelles, Lucette Finas, auteur d'essais remarqués – *la Crue*, une lecture de *Madame Edwarda* de Georges Bataille (Gallimard, 1972), *le Bruit d'Iris* (Flammarion, 1979) – revient à la fiction qu'elle avait abandonnée depuis son roman *Donne* (Seuil, 1976). Ces textes, dont chacun est l'exploration minutieuse, effrénée d'un fantasme, résonnent étrangement et déroutent, par leur façon de s'achever sans se dénouer.

Monique Petillon

L'enfant et les ombres



DANIEL BARRACO

Jean-Philippe Arrou-Vignod : lettre intime.

LA LETTRE ITALIENNE
de Jean-Philippe Arrou-Vignod.
Belfond, 169 p., 89 F.

« Au prix de quelle trahison devenait-on un homme ? » Thomas, dix ans, s'efforce d'inventer *sa* réponse à cette question essentielle, tout au long de *la Lettre italienne*, beau roman de Jean-Philippe Arrou-Vignod placé sous le signe du Graham Greene de *Première désillusion*. En auteur confirmé, qui écrit aussi pour la jeunesse (1), Jean-Philippe Arrou-Vignod observe avec talent et sensibilité la mue du jeune garçon.

Liés par un lourd secret, Thomas et sa mère, qui est pianiste, entreprennent un voyage à Florence, un pèlerinage plutôt, *« sur les traces d'un temps qui n'était plus, mais dont chaque lieu, chaque monument, gardait pour elle le souvenir »*. Souvenir du voyage de noces fait dans la capitale toscane, quinze ans plus tôt, avant que le père de Thomas, paléontologue de renom, ne se donne la mort dans la maison de Bordeaux, se mettant ainsi une fois pour toutes hors de portée de son fils. Thomas, depuis lors, cherche comment *« disputer »* son père *« aux ombres »*, comment lutter, sans se faire dévorer, contre l'oubli d'une image déjà figée et insaisissable, à l'instar des fossiles que le savant étudiait, vivant.

Paralysé par la sensation d'usurper un rôle qui n'est pas le sien, écrasé par la présence austère et symbolique de la tour Alforno, qui se dresse face à lui comme *« un rappel à l'ordre »*, Thomas veut trouver la place que le mort lui a laissée dans *« le déconcertant décor d'une ville étrangère »*, Florence, baignée à ses yeux de la lueur sanglante des complots du passé. Sa mère persiste à ne lui concéder que le rang de chevalier servant, *« poids mort suspendu à son bras, incapable de la protéger comme de la satisfaire »*. Elle ignore que son fils, émergeant du long sommeil de la latence, ne voit déjà plus dans les vierges à demi nues des scènes de rapt ou d'orgie des Offices, les *« anodines prestations de gymnastes en maillot couleur chair »* qu'elle l'invite à y voir.

Thomas, l'enfant précoce, accepte pourtant d'endosser encore un peu ce costume déjà trop étroit, pour les autres clients de la Pensione Bencista – personnages secondaires dont Jean-Philippe Arrou-Vignod offre des portraits très réussis, telle cette vieille Suisse qui se sert de ses mains tavelées *« comme de bibelots fragiles qu'elle eût craint de casser »*. Il est vrai que Thomas ne peut tout d'abord s'empêcher de s'abandonner sans défiance au charme d'un vrai-faux capitaine toscan, apte, rêve-t-il un instant, à jouer les pères de substitution, avant de se prêter lui-même au jeu d'un couple de Français privés de leur fils.

« Comme il était long de grandir ! Chaque fois qu'il le croyait à sa portée, le monde se refusait à lui, refluant dans ces régions inaccessibles où le cantonnait la volonté des grands », note le narrateur. Au terme de ce parcours initiatique, Thomas décide d'agir pour mettre bas une fois pour toutes le faux masque de la faiblesse et de la culpabilité. Pour enfin atteindre l'âge d'homme.

Avec ce beau roman de facture classique, servi par une écriture, Jean-Philippe Arrou-Vignod parvient à donner une nouvelle jeunesse à une situation archétypale. Il crée aussi un portrait de « préadolescent » émouvant et grave, sans mièvrerie. Parce qu'elle explore avec justesse les peurs et les interdits de l'enfance, *la Lettre italienne* touche au plus intime.

Florence Dutheil

(1) Parallèlement au *Discours des absents* (« le Monde des livres » du 9 avril 1993), Jean-Philippe Arrou-Vignod a fait paraître chez Gallimard *Cul-Vert détective privé*, (« Folio Junior », (n° 701) en 1993).

AU FIL DES LECTURES

Les jours obscurs d'Esteban

Il y eut en 1989 *Elégie de la mort violente*, livre de deuil, émouvant oratorio à la mémoire de l'absente, disparue en ce *« septembre qui ne cesse plus »*. Puis d'autres livres : *le Partage des mots*, cette autobiographie linguistique à laquelle Claude Esteban pensait depuis longtemps ; et les récits inspirés par le peintre Hopper : *Soleil dans une chambre vide*.

Le retour à la poésie, dans *Sept jours d'hier*, retrace l'obscur cheminement qui, par-delà la souffrance, fait à nouveau dire *« oui au néant, oui à l'horrible, oui toujours »*. La rigueur formelle répond ici à une nécessité profonde : celle de circonscrire la chute en soi dans l'« indéfini », de marquer une sorte de maîtrise sur le temps.

« Sept jours d'hier, sept jours / comptés comme si / le nombre enfin clos / fixait le temps, forçait / le temps à ne plus creuser son entaille, / sept jours / traversant les années, et cette voix / soudain qui décide / que c'est assez, qu'il faut compter / autrement, si l'on pouvait. »

Sept sections, chacune composée de dizains, composent cet intense et bref recueil – semainier d'un lent retour à l'acquiescement. Cela commence par la perception encore lointaine, au dehors, du jour, et d'un soleil sans chaleur : *« Tout / A recommencé sans moi »*. D'abord inaudibles, *« les mots sous la langue »* reviennent peu à peu, cernent l'inacceptable : les cailloux qui heurtent le front, la terre qu'on jette sur le bois. Et le deuil devient, des années durant, *« comme un air qu'on respire et qui / s'attarde »*.

C'est le temps de l'opacité et du désespoir, des veillées et des attentes vaines, devant la porte. Avec pour tout apaisement, dans la maison, les choses et les *« reflets des choses »*. Peu à peu le noir recule, les paroles encore obscures apprivoisent la blessure, et l'aube, qui se lève sur le jardin, inverse l'attente : *« ... ne te hâte pas, tu franchiras / Le seuil à ton heure, quelqu'un / Veille là-bas.. »* Le livre, sans s'achever –*Ebauches, repentirs, soleils* – se clôt sur une invocation à la lumière, qui n'a *« pas de lieu »*.

Monique Pétillon

▶ **Sept jours d'hier**, *de Claude Esteban, Fourbis, 75 p., 70 F.*

Le « Qui vive ? » de Lionel Ray

Même si, après avoir *« renoncé aux enchantements »*, Lionel Ray a, dans ses derniers recueils, laissé à nouveau place au *« charme »*, il se défie des images. Mais celle du château – *« château de cendres »* comme surgi d'un conte pour enfant triste – revenait, insistante, dans *Une sorte de ciel* (Gallimard). *Comme un château défait*, le poème, improbable construction rigoureuse et précaire, fait renaître de l'oubli les *« paroles perdues, lignes éteintes »*.

Retombées, ressaisissements marquent selon Lionel Ray le parcours de l'âge : *Tu es sur le chemin dont nul n'est revenu / C'est ton tour, c'est le vieillissement »*. *Mais l'évocation élégiaque du temps, les souvenirs de l'enfant taciturne cèdent parfois à la radieuse « lumière mûrissante »*. A l'inquiétude (*« Que sont les matins devenus ? »*) succède le plaisir de *« germer dans les saisons »*. Il est alors possible de saluer les disparus avec quelque légèreté : *« Voici pour vous, les morts, nouvelles des nuages »*.

Fluidité, dépouillement, variations subtiles sur un même dispositif strophique : tout donne une résonance intemporelle à la voix du poète qui, passant du « je » au « tu », s'interroge, de page en page sur ses désirs et ses nostalgies, ses incertitudes et ses masques. Et sa question, poignante : *« M'entendez-vous ? »* fait écho au *« Qui vive ? »* de Breton.

« Ce visage est le tien / Et tu ne le reconnais pas. / Tu es une sorte de carte ancienne, / Inconnue, figure d'un jeu d'autrefois, / Un jeu perdu, / Et tu écris comme un qui dort, / Comme si toute vérité / Etait morte, ou sans signature. »

M. P.

▶ **Comme un château défait**, *de Lionel Ray, Gallimard, 156 p., 80 F.*

Les dieux n'ont plus soif

Dans un beau requiem, Jean Ristat utilise le poème comme une arme

LE PARLEMENT D'AMOUR
de Jean Ristat.
Dessins de Gianni Burattoni.
Gallimard, 40 p., 60 F.

Sous-titré : *Eloge de M. Burattoni assis sur le tombeau de Virgile et dessinant* – clin d'œil à l'amitié et sourire amer de circonstance –, *le Parlement d'amour* est présenté comme le fragment d'un roman à paraître qui, lui, aurait l'ambition de raconter une vie. Cet envoi précise l'intention de l'auteur et désigne le dédicataire. Mais, fulgurant, il file bien au-delà, droit vers la mort. Jean Ristat accumule les preuves éclatantes d'un paradoxe : le poème est une expansion illimitée de l'instant et condense l'éternité.

Près d'un tombeau, deux hommes pleurent les amis et la jeunesse, palpent le marbre tiède des morts, chair contre chair, apostrophent les rescapés qui s'excusent de devoir nous quitter. C'est un poème d'amour, hélas ! d'actualité, plein de ce désir infini qui tourmente et sauve les hommes. Le poète ne se contente pas du glorieux chahut des mots et de leurs voluptueuses acrobaties. La parfaite manipulation des syllabes ne camoufle pas la peur de vivre. Ici, le lecteur – mais peut-on appeler lecture cette plongée dans le grand bleu du poème qui est suicide et résurrection ? – est englouti dans une histoire de sang et de nostalgie. Jean Ristat utilise le poème comme une arme.

ANDRÉ LEJARRE / LE BAR FLORÉAL

Jean Ristat : un poème d'amour

Des épures de végétaux – nous aussi ramassions des feuilles mortes pour le sempiternel cours de dessin – et la reproduction altérée, goguenarde et folle qui pervertit – à juste titre – une gravure de Tiepolo *la Fuite en Egypte*, sont partie prenante et parti pris de ce récit lyrique. Gianni Burattoni n'est pas seulement l'illustrateur mais le héros du poème, assis près de Jean Ristat, au sortir d'un bal chez une princesse gauchiste, dans un cimetière d'anciens amants, à l'orée des champs d'enfance où l'on apprenait l'amour, cette mémoire commune qui sent le plaisir et la solitude, la souffrance et l'éblouissement du ventre. Jean et Gianni scandent le temps retrouvé en alexandrins cassés par d'étonnantes césures d'une efficace désinvolture, comme la voix qui s'essouffle à jouir sous les larmes.

Tout est dit, du désir surtout, qui, plus que la survie, est violence et victoire. En quatre vers, c'est déjà un chapitre : le gigolo qui referme la porte sur le poète qui écrit, les absents et la morsure majeure : *« Amant dérisoire au milieu de la nuit / Je ne me souviens que du jour et je pleure / Voilà des vers anciens comme un chapelet /... La lune où dorment les morts. »* La ronde des poètes traverse et oublie la politique. Ristat incruste dans son texte les échos de citations célèbres, comme Burattoni « cite » des tableaux illustres.

Car tout est vrai, unique et universel aux yeux du créateur, qui inverse la procession et détourne les pèlerinages : *« Virgile sur un âne monté à ravenne / S'en est allé réveiller les dieux de la grèce / Ouvrir les tombeaux où paressent les héros / Un peintre le précède tandis qu'armés de / Palmes de jeunes guerriers bercent l'équipage / Gianni gianni comment vaincre l'oubli. »* Si les noms propres sont devenus minuscules, chaque vers démarre en majuscule : l'écriture, comme la légende, reste la seule affaire de l'ordre du bonheur : *« Je veux qu'à mon côté dorme celui que j'aime / Vous qui passez ici arrêtez votre course / Beaux enfants qui vivez dans l'oubli du malheur. »*

Les camarades n'ont rien appris sitôt apaisés leurs chants révolutionnaires. Seuls, les poètes peuvent vaincre la fatalité. Orphée débranche son walkman envahi de *techno music*. Il se retourne vers les dieux repus : *« Qu'avez-vous fait des rêves ? »*

Hugo Marsan

La sonate et la symphonie

L'intimité lyrique de Paul de Roux et l'orchestration démiurgique de Jacques Darras

LA HALTE OBSCURE
de Paul de Roux.
Gallimard, 120 p., 85 F.

LE PETIT AFFLUENT DE LA MAYE
de Jacques Darras, « souligné de vingt-quatre gouaches » par l'auteur. In'hui / le Cri (rue Guillaume, Stocq, 43, B-1050 Bruxelles), 408 p., 125 F.

C'est souvent lorsqu'elle s'approfondit et se simplifie que la voix du poète atteint sa maturité, trouve sa juste et singulière modulation. Mais les chemins de cette simplicité ne sont jamais tracés d'avance. L'accomplissement n'est pas un espace de pleine lumière découvert au bout d'une avenue sous le soleil vertical d'une théorie poétique ou d'une pensée qui, fixant son mouvement, anticiperait son but.

Sur l'un des chemins de cette simplicité, *la Halte obscure*, qui donne son titre au cinquième recueil de Paul de Roux, est d'attente et d'attention, de passivité et d'accueil. Elle est le signe et le lieu d'une fragilité extrême. Rien, hors du chant lui-même, n'est ici retenu, fixé ; l'objet poétique n'est pas une propriété, un avoir dont le poème calculerait la valeur esthétique. Sa précarité est celle du monde sensible, perçu, nommé et chanté dans cette précarité même. Elle est aussi celle de ce jour qui tremble sous la menace de *« l'autre nuit »* qui *« tient serré le cœur, / Avec ses paniques, notre propre fantôme, / Confuse figure qui court et se déforme »*.

Des visages en forme d'énigme ou de miroir balisent la voie poétique de Paul de Roux. Entre le *« cœur de glace »* et *« le désir de vivre »* qui *« frémit, / Sans chemin, obscur à lui-même »*, ils déterminent l'arrêt, la *« halte »*, le poème. Celui-ci, en longues phrases qui enjambent le vers, en fréquentes incises et passages « à l'improviste » de l'intimité à l'universel, prend la forme d'une confidence murmurée, d'une discrète invitation à partager l'émotion qui l'a fait naître : *« Peut-être est-il bon que les vers, un moment, / Fassent rêver, que quelque chose en eux soit pressenti ou appelé... »*

C'est dans la lignée et l'amitié de Philippe Jaccottet et de Jean Follain, ou plus explicitement encore de Pierre-Albert Jourdan (invoqué dans ce recueil comme dans les précédents) et d'Armen Lubin – pour la connaissance de la douleur, sans doute –, qu'il convient de placer la poésie de Paul de Roux. Elle y a toute sa place (1).

Dans une tout autre contrée que celle, tamisée par le clair-obscur, de Paul de Roux, Jacques Darras affirme à haute et intelligible voix sa propre vocation poétique. Ce contraste est évidemment frappant entre l'intimité lyrique de de Roux et l'orchestration démiurgique de Darras. La poésie sait ainsi rendre spectaculaire la différence des tempéraments et l'étrangeté des âmes les unes aux autres...

Ce n'est pas au gré d'une inspiration vagabonde que Jacques Darras écrit de la poésie. Projet au long cours – mais rien, chez lui, n'est court, ni surtout le souffle –, ambition océanique et spirituelle, physique autant que métaphysique et historique, la poésie, ici s'incarne, se vertèbre, s'auto-affirme. Elle a un sujet et un objet, aussi vastes l'un que l'autre, aussi assurés d'eux-mêmes.

Professeur, traducteur (de la poésie de langue anglaise), essayiste, éditeur, conférencier, peintre (le présent ouvrage est illustré de gouaches), Jacques Darras avait publié, en 1988, cinq cents pages d'un immense poème dédié à *« un minuscule et humble ru »*, la Maye. Trois ans plus tard, quelques centaines de huitains traçaient les grandes lignes d'une *Autobiographie de l'espèce humaine*. Dans la même maison d'édition qu'il anime lui-même, et qui est à présent franco-belge et à ambition européenne, il donne à la Maye un *« petit affluent »* de quatre cents pages, qui est en même temps une suite de l' *« autobiographie »*.

« Nous sommes des cerveaux moteurs / Qu'actionne une pile chimique / Relayée par une pompe nommée / Cœur à qui sont transmis les ordres. » Sorte d'Hugo des temps atomiques, de Lamartine extraverti ou de Lautréamont positif, Darras manifeste, par le vers et le verbe, une bonne santé insolente, une force orgueilleuse peu commune. On peut se sentir éloigné, agacé par cette trop violente interpellation. Il est néanmoins difficile de ne pas reconnaître, de ne pas *entendre* là, dans toute l'étendue de ses capacités, une voix puissante, remuante parce que vivante (2). *« On ne peut rêver de futur plus ouvert que le présent »*, proclame Jacques Darras ; et plus loin : *« Darras Jacques c'est l'anonymat ! »* Au bout de l'orgueil, une forme inattendue d'humilité, de simplicité ?

Patrick Kéchichian

(1) Paul de Roux vient également de publier une brève étude sur le peintre Simon Vouet, *Visites à Simon Vouet* (Deyrolle, 43 p., 60 F).

(2) En même temps que ce livre de poèmes, paraît un numéro (40) de la revue *In'hui* consacré à Jacques Darras, par lui entièrement rédigé et intitulé « Progressive transformation du paysage français par la poésie ».

★ *Signalons également un intéressant* numéro de la *Revue des Deux Mondes*, « Les chemins de la poésie » présenté par Jean Orizet (novembre 1993, 61 F) ; un cahier de la revue *Littérature*, « Prose des poètes, (octobre 1993, Larousse, 95 F) ; dans *Action poétique*, « Le vers, le poème, la prose... Une querelle ? Une mauvaise querelle ? Et quelle modernité ? » (n° 131, 90 F) ; et enfin *Polyphonies* sur « Poésies narratives » (n° 17-18, 100 F).

Les éblouissements de Bulteau

POÈMES (1966-1974),
de Michel Bulteau,
La Différence 320 p., 138 F.

Pour Michel Bulteau, l'activité poétique ne saurait se limiter à l'écriture. Parti pour New-York en 1976 (un séjour dont rend compte une sorte de « carnet américain », *Flowers* (1), il a enregistré deux albums de rock et réalisé des films. Mais il est aussi directeur d'une collection, « Les Infréquentables », aux Editions du Rocher. L'intérêt pour Henri de Régnier, Francis Jammes (2) et Paul-Jean Toulet (3) peut surprendre chez celui qui, en 1971, à vingt-deux ans, était, avec Mathieu Messagier, un des principaux signataires du *Manifeste électrique aux paupières de jupes*.

Le recueil *Poèmes (1966-1974)* publié par les Editions de La Différence réunit les textes de neuf plaquettes devenues introuvables. Vertiges, soubresauts, télescopages – tout un *« alphabet traversé de débris de lumière »*, tout le langage convulsif, éclaté, de la modernité – *semblent accompagner* un cri de révolte : *« Brûler ce monde sale. »*

« Sous le givre des mots », le corps est sans cesse présent *dans cette poésie* violente et soyeuse, un peu précieuse, Mais ce sont surtout les éblouissements du surréalisme que semblent prolonger les joyaux et les *« flocons de songe »* de *Coquillage-rétroviseur* : *« Comme un arbre qui plie / J'invoque le droit au naufrage. / Le bréviaire de l'humus : / Brosser le talon des broussailles. / Enluminer les bronches de l'écho. / Poudrer l'encolure des chagrins. »*

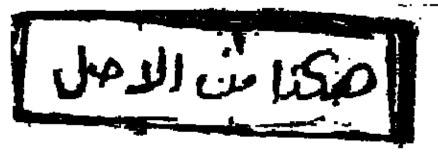
M. P.

(1) La Différence 1989.

(2) Voir *le Club des longues moustaches* (Quai Voltaire, 1988).

(3) Il a dirigé un cahier d'hommages à Toulet (La Table ronde, 1985).

(4) D'abord publiés dans la « Collection froide » (Seghers, 1974).



Le Salon du livre à reculons

Le *quatorzième* Salon du livre de Paris aura lieu *du 23* au 28 mars au Palais des expositions de la porte de Versailles et non au Grand Palais, comme prévu (*le Monde* du 17 décembre 1993). Les éditeurs de littérature ne cachent pas leur mécontentement, et certains remettent en cause la forme actuelle de la manifestation.

Parce qu'elles menaçaient de déstabiliser l'ensemble du monument, les fondations du Grand Palais vont être remises en état, l'affaire est entendue. Mais la découverte de cette ruine commençante et la fermeture qui s'en est suivie ont fait surgir d'autres types de lézardes. Quelques semaines après avoir appris que leur Salon ne pourrait se tenir sous la verrière du Grand Palais, inaccessible pour cause de réparations depuis le 21 novembre, les professionnels du livre font grise mine.

Le Palais des expositions de la porte de Versailles, choisi pour accueillir le Salon, déplaît à beaucoup d'entre eux. Des maisons de littérature générale, comme Flammarion, Plon ou Albin Michel, ont d'ores et déjà fait savoir qu'elles ne participeraient pas à la manifestation, tandis que d'autres hésitent.

Car dans l'esprit de nombreux éditeurs, la porte de Versailles est associée à des souvenirs désagréables. Au point que certains d'entre eux parlent de la « *catastrophe de 1989* » comme ils évoqueraient un incendie ou une inondation. 1989, ce fut le second volet d'une parenthèse malheureuse : l'année précédente, le Salon du livre avait été transféré du Grand Palais vers les locaux plus spacieux, mais nettement moins prestigieux, de la porte de Versailles, dans le quinzième arrondissement. La fréquentation, qui avait augmenté de façon continue depuis 1981, date de création du Salon, commença par fléchir un peu en 1988, avant de chuter franchement en 1989. Echaudés, les éditeurs se dépêchèrent de regagner le Grand Palais en 1990, jurant qu'on ne les y reprendrait plus.

Des quelque 60 000 visiteurs que le Salon perdit cette année-là, beaucoup ne sont pas revenus aux charmes de la grande rencontre annuelle du livre. En 1993, les organisateurs ont enregistré 150 000 entrées, contre plus de 200 000 en 1987. Traumatisés par cette désaffection, les éditeurs le furent plus encore par le profil du public de la porte de Versailles, plus jeune, moins intéressé par le livre et moins acheteur que celui du Grand Palais. Des paramètres qui risquent de se trouver renforcés, cette année, par le couplage du Salon du livre avec trois autres manifestations (Musicora, Saga et Découvertes) qui draineront des curieux aux goûts forcément hétérogènes.

Reste que la plupart des maisons feront tout de même acte de présence, ne serait-ce que par nécessité d' « *être visibles* », comme on l'explique chez Nathan, ou par espoir de toucher un nouveau public. D'autant que les éditeurs de livres pratiques, d'ouvrages pour la jeunesse ou de sciences humaines ne sont pas aussi défavorables à la porte de Versailles que ceux de littérature. La vaste superficie (18 000 mètres carrés contre 15 000 mètres carrés au Grand Palais) devrait en outre permettre d'accueillir des éditeurs ou des organisations qui ne réussissaient pas à obtenir de place au Grand Palais. A commencer par les représentants de l'édition électronique.

Mais la polémique suscitée par le changement de lieu a mis en lumière des interrogations sur l'utilité même du Salon du livre, du moins dans sa forme actuelle. « *Nous vendons autant de livres en un jour et demi à la Foire de Brive qu'en six jours à Paris* », constate-t-on chez un éditeur de littérature générale. Pourquoi, demandent certains, ne pas transformer en biennale cette manifestation extrêmement lourde et peu rentable ? D'autres suggèrent que les éditeurs puissent se contenter d'une seule grande fête par an, au lieu de déployer tous leurs atours au printemps pour le Salon, puis de nouveau à l'automne pour La Fureur de lire.

Soucieux de réduire les sujets de discorde, à défaut de faire taire les critiques, le Syndicat national de l'édition a discuté les prix avec les pouvoirs publics. Grâce à une subvention du ministère de la culture, le billet d'entrée passera ainsi de 45 francs à 25 francs. Le prix de location du mètre carré, plus cher de 30 francs qu'au Grand Palais, devrait, lui aussi, diminuer. La Ville de Paris, concessionnaire du Palais des expositions avec la chambre de commerce, a offert d'abandonner ses recettes aux organisateurs, qui répercuteront cette baisse sur les participants.

Ceux-ci n'auraient pas à se plaindre du coût de location des emplacements, si l'on en croit les organisateurs. « *Le prix que nous leur proposons est un tiers moins cher que celui de la plupart des autres Salons* », constate Jean-Marc de Chauvigny, commissaire général du Salon du livre pour Organisation Idées Promotion, la société qui prend en charge la logistique de la manifestation. Par ailleurs, la mairie de Paris a décidé de mettre six cents panneaux d'affichage à la disposition des organisateurs et d'engager 2,5 millions de francs en frais de publicité et de promotion.

L'innovation consiste à « *donner des bons d'achat en librairie d'environ 50 francs à tous ceux qui auront acquis pour plus de 150 ou 200 francs de livres au cours du Salon* », explique Françoise de Panafieu, adjoint au maire, chargée des affaires culturelles. Un tel déploiement de bonne volonté ne laissera peut-être pas les éditeurs insensibles, mais le charme semble rompu, du moins pour le moment. Le Salon, qui passait pour un outil de rencontre et de développement en temps ordinaire, est perçu comme un luxe en temps de crise.

Raphaëlle Rérolle

Pram, écrivain sous silence

***Dans sa préface à l'Homme rompu* (« Le Monde des livres » du 7 janvier), Tahar Ben Jelloun précise qu'il a écrit ce livre en hommage à l'écrivain indonésien Pramoedya Ananta Toer, romancier désormais interdit d'écriture. Il faudrait, comme Salman Rushdie, *l'« interdire d'oubli »*, et, sans cesse attirer l'attention sur lui.**

Il n'est d'autre destin pour un écrivain que d'écrire. Ecrire contre le temps, contre la mort ou tout simplement parce qu'on appartient à une terre meurtrie, saccagée par la brutalité de l'histoire et par la démence des hommes, et qu'on ne peut pas faire autrement que d'être un témoin, un porteur de paroles et de mots, un traducteur de silences et de cris.

Il est des écrivains qui sont aujourd'hui empêchés de vivre, mais qui écrivent et publient (Salman Rushdie) ; il en est d'autres qui sont interdits non seulement de publication mais aussi d'écriture. C'est le cas d'un grand monsieur, le nouvelliste et romancier indonésien Pramoedya Ananta Toer, dit Pram. Cet homme vit en résidence surveillée à Djakarta depuis qu'il a été libéré de déportation. Son nom est interdit. Toute référence à lui est sanctionnée. Ce fut ainsi qu'un journal cessa de paraître pour avoir cité une phrase de Pram.

Né en 1925 dans une petite ville de Java-Central, Blora, il a été « acculé » à l'écriture par l'histoire tumultueuse de son pays. Soupçonné de sympathie pour les communistes, il est détenu dans les geôles hollandaises en 1949, puis en 1966, puis déporté dans l'île de Buru et n'est autorisé à revenir à Djakarta qu'en 1979. Malgré les conditions physiques pénibles de sa détention, il a pu écrire. Tout ce qu'il publie est systématiquement interdit. Ecrivain maudit, il vit dans le silence qui lui est imposé.

Ses traducteurs français, Henri Chambert-Loir et Denys Lombard, font remarquer dans la préface à *La vie n'est pas une foire nocturne* (1) que *« certaines remarques dans [ses] récits montrent qu'il n'a pas plus de sympathie pour les communistes que pour les nationalistes ou les militants musulmans, dès lors que leur action conduit à la violence. Au début des années 50, c'est-à-dire au plus fort de sa production romanesque, Pram n'affiche aucune idéologie, sinon l'humanisme spontané d'un individu effrayé par les atrocités de la guerre ».*

J'avais essayé de le rencontrer lors d'un voyage l'année dernière en Indonésie. On me le déconseilla. Ma visite aurait pu être utilisée par les services de police pour lui rendre la vie encore plus difficile. J'avais lu son roman *Corruption* (2). Au lieu de lui écrire une lettre en témoignage de sympathie et de solidarité, j'ai écrit un roman. J'ai voulu lui rendre hommage en lui racontant comment se passe la corruption chez moi, au Maroc. *L'Homme rompu* traite un thème universel, semblable et différent : l'impossibilité de rester intègre dans une société où la règle est la corruption du corps et de l'âme.

Il n'est pas tolérable que ce grand écrivain reste figé dans l'interdit et le silence. Aucune parole ne lui est autorisée. Aucune liberté ne lui est donnée. Il ne peut ni sortir du pays ni dire l'oppression qui s'abat sur lui. Salman Rushdie, malgré la condamnation à mort et les menaces de toutes sortes, continue d'écrire, de témoigner sur l'époque, de circuler et de rencontrer d'autres écrivains. Pram n'a aucune de ces possibilités. Heureusement, ses livres sont traduits dans une douzaine de langues. L'Indonésie est un archipel immense. Comment faire croire que les mots d'un écrivain puissent menacer cet archipel ?

Le général Suharto avait critiqué les Nations unies qui lui faisaient remarquer que les droits de l'homme n'étaient pas respectés dans son pays. Pour lui, les droits de l'homme ne font pas partie des valeurs universelles. L'Indonésie aurait ses propres critères, sa propre façon de les appliquer. En fait, c'est parce que Pram a donné de la société indonésienne l'image vraie et insupportable de la corruption généralisée que sa liberté fut saisie, sa voix étouffée et son nom banni.

Les droits pour un écrivain d'écrire, de circuler, de contester ne se discutent pas. C'est son destin, sa raison de vivre et d'espérer. Les dictateurs n'aiment ni la poésie ni les subtilités de l'imaginaire. Il y a chez Pram de la dérision, mais comme le notent ses traducteurs, *« c'est celle d'un homme affligé par la barbarie de ses semblables ».*

Tahar Ben Jelloun

(1) « Connaissance de l'Orient », Gallimard, 1993.

(2) Editions Philippe Picquier, traduit par Denys Lombard, 1991.

Gianni Celati à Caen

Les spectateurs montent sur scène, entourant sur des gradins trois comédiens, un pianiste et l'auteur. Les rangs sont serrés, on se tient chaud, heureux de participer à une aventure littéraire nouvelle. Une musiquette mélancolique et guillerette à la fois, où s'entendent des échos d'Erik Satie et de Nino Rota, annonce le début du voyage. Le pianiste, Martial Pardo, professeur de jazz au Conservatoire de la ville, a composé spécialement pour Gianni Celati ces mélodies nostalgiques qui nous transportent immédiatement dans la province italienne, dans les plaines du Pô chères à l'auteur des *Quatre nouvelles sur les apparences* (Flammarion). Avec tendresse et ironie, les comédiens (Joël Masson, René Paréja, Viviane Jean) donnent la réplique à l'écrivain venu spécialement de Brighton, où il vit à présent de traductions (Stendhal, Henry James, Swift).

Le montage, drôle et vif, est dû au poète François de Cornière, maître d'œuvre de ces « Rencontres pour lire » (1) qui, en trois jours, ont réuni six cents personnes ! Un public de lecteurs fervents, qui s'apprête à faire le même accueil à Georges-Emmanuel Clancier (17-18-19 février), Michel Besnier (14-15-16 avril) et Paul Nizon (26-27-28 mai). Voilà une expérience qui réconfortera tous ceux qui croient « péril en la littérature ». Le miracle a lieu à la salle Georges-Brassens de Caen. La mairie veut détruire cet ancien cinéma et chacun s'inquiète pour les projets.

R. de C.

(1) *Pour tous renseignements* : François de Cornière, Théâtre de Caen, 135, bd du Maréchal-Leclerc, BP. 71, 10007 Cedex. Tél. 31-30-76-00.

Débat autour du livre de Tom Segev. – Le Mémorial du martyr juif inconnu et le Centre de documentation juive contemporaine organisent un débat autour du livre de Tom Segev intitulé *le Septième Million. Les Israéliens et le génocide*, dimanche 23 janvier, à 15 heures, 17, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris-4e. Cette rencontre réunira notre collaborateur Nicolas Weill, Alain Dieckhoff et Annette Wieviorka.

Le prix Louise-Weiss à Claude Durand. – Le prix Louise Weiss-Bibliothèque nationale a été attribué, mardi 18 janvier, à Claude Durand, PDG des éditions Fayard et Stock. Ce prix doté, de 90 000 francs, récompense une personne ayant contribué à *« la conservation, la connaissance ou le développement des arts du livre et des bibliothèques ».*

Séminaire de l'université européenne de la recherche. – Le séminaire animé par Isabelle Rieusset-Lemarié dans le cadre de l'Université européenne de la recherche a pour thème cette année « la reproduction ». Il a lieu le premier jeudi de chaque mois (18-20 h, salle des débats B, 1, rue Descartes, 75005 Paris). Parmi les prochains intervenants : la juriste Sandra Faultrier-Travers à propos de « Droits d'auteur et nouveaux médias » (3 mars).

Littérature des Allemands du Kazakhstan. – Organisé par Les amis du roi des Aulnes, un colloque consacré à « la littérature de langue allemande dans l'ex-Union soviétique », présentera les 25 et 26 janvier la culture peu connue de ces Allemands venus de Bade, de Hesse et de Bavière à la demande de Catherine II pour exploiter les terres à l'est de la Volga et qui, depuis le XVIIIe siècle, ont vécu en Russie sans abandonner leur langue. A 18 heures, Maison Heinrich-Heine, Cité universitaire, 27, bd Jourdan, 75014 Paris).

EN POCHE
Un monde disparu

L'intérêt pour les mondes disparus relève à la fois de la nostalgie et d'une fascination pour ce qui ne peut plus vivre autrement que par l'esprit. Tel est l'un des charmes de *la Fontaine d'Héghnar*, récit d'un amour illicite et finalement tragique dans l'Arménie du début de ce siècle. Paru pour la première fois en 1935, ce roman évoque un pays où Arméniens, Grecs et Turcs vivaient en paix, une contrée bénie qui n'existe plus.

L'auteur, né en 1905 à Gümri, en Arménie soviétique, dépeint le rythme régulier d'une vie toute encore cadencée par les relations de voisinage et le passage des saisons. Son écriture est poétique, empreinte de douceur, mélancolique comme une promenade. Rien de rectiligne dans la phrase ni dans la construction qui suit les méandres d'une histoire où le temps n'est pas linéaire. La belle Héghnar qui se déguise en Turque pour aller rejoindre son amant, ou maître Mkrtitch, son mari, sont intemporels. *La Fontaine d'Héghnar* annonce pourtant la fin d'une époque. On y voit poindre le progrès et la foi en la science qui feront tomber en désuétude l'idée que le monde est un jardin soumis à la loi de Dieu et aux miracles.

R. R.

▶ **La Fontaine d'Héghnar**, *de Mkrtitch Armen, traduit de l'arménien par Lily Denis, Babel, nº 93, 205 p.*

• Le cycle de James Fenimore Cooper (1789-1851) sur l'Indien Natty Bumppo est parfois considéré comme l'acte fondateur de la littérature américaine. 10/18 réédite *le Tueur de daim*, qui raconte la jeunesse du trappeur (nº 2453) et *le Dernier des Mohicans*, second tome de ses aventures, sur fond de guerre anglo-française (nº 2454). Traduction de l'anglais (Etats-Unis) d'A. J. B. Defauconprêt et présentation de Claude Aziza.

• Deux récits de voyage à lire, chez 10/18 toujours, dans la collection « Odyssées » : une plongée au cœur de la tribu des Asmat en Nouvelle-Guinée, dans *la Demeure des esprits*, de Tobias Schneebaum (nº 2451), et une découverte de l'Equateur secret dans *la Filière des panamas*, de Tom Miller (nº 2452). Textes traduits de l'anglais (Etats-Unis) par Alain Labau.

• *Senso. Carnets de la comtesse Livia*, inspira à Luchino Visconti l'un de ses plus beaux films en 1953 – intitulé lui aussi *Senso*. Babel réédite le texte écrit par Camillo Boito il y a plus d'un siècle, dans une traduction de l'italien de Jacques Parsi (nº 91).

• *Les Trois Mousquetaires* sont à présent disponibles dans la collection « Lire et voir les classiques » de Pocket, qui propose, outre le texte d'Alexandre Dumas, un appareil critique complet dû à Jacques Goimard et un dossier iconographique (nº 6048).

• Pour la collection « Que sais-je ? » des PUF, Michel Caffier décrit l'histoire mouvementée de *l'Académie Goncourt*, de ses membres et de ses lauréats, depuis la première réunion des « Dix de 1903 », année de création du prix, jusqu'à 1993 (nº 2819).

DERNIÈRES LIVRAISONS

Histoire

Jean Tulard : *Napoléon, Une journée particulière.* – En octobre 1809, un jeune étudiant s'est donné pour mission d'assassiner Napoléon pour libérer l'Europe. Ce qui aurait pu n'être qu'anecdotique (Napoléon fut plus d'une fois la cible d'attentats), devient, sous la plume de Jean Tulard, un événement étonnamment lourd de conséquences et profondément révélateur du contexte politique et diplomatique de l'époque. (Lattès, 192 p., 119 F).

Barry E. O'Meara : *Napoléon dans l'exil.* – Présentés par Paul Ganière et accompagnés d'une préface de Jean Tulard, dans une nouvelle traduction revue par Charles-Otto Zieseniss, les deux tomes du Journal de Barry E. O'Meara, médecin d'origine irlandaise qui s'est entretenu quotidiennement avec Napoléon, à Sainte-Hélène, au cours de la période du 7 août 1815 au 25 juillet 1818. Un témoignage original sur Napoléon et sa pensée politique. (Fondation Napoléon, Diffusion Tallandier, Tome I, 486 p., 250 F., Tome II, 464 p., 245 F.)

Littérature

Julien Green : *Epaves* et *l'Autre.* – Deux romans, de 1932 et 1971, qui s'inscrivent dans le programme de publication de l'œuvre de Julien Green chez Fayard, après la sortie, en 1993, de deux tomes du Journal de Green, *On est si sérieux quand on a dix-neuf ans, L'avenir n'est à personne*, et de deux romans, *Si j'étais vous...*, et *Léviathan*. (Fayard, 330 p. et 418 p., 150 F chaque volume relié.)

Colloques

Jacques Bidet et Jacques Texier (sous la direction de) : *le Nouveau Système du monde.* – Sont rassemblées ici les interventions du Colloque international organisé à la Sorbonne (29-30 mai 1992) par la revue *Actuel Marx* et l'Istituto italiano per gli studi filosofici. Après l'écroulement de l'Union soviétique, dans quel système, dans quel monde vivons-nous ? Des historiens, des géographes, des économistes, des juristes et des philosophes confrontent leurs analyses. (PUF, 288 p., 149 F.)

Jean Halperin et Georges Levitte (présenté par) : *le Temps désorienté.* – Dans ces actes du XXXIIIe Colloque des intellectuels juifs de langue française, qui s'est tenu du 5 au 7 décembre 1992 à l'Assemblée nationale, sont abordées les relations entre la conscience juive et le temps, la fin de l'Histoire et son sens. Des intellectuels, parmi lesquels Henri Atlan, Elisabeth de Fontenay, Bernard Paperon, Alain Finkielkraut, André Fontaine, donnent leur point de vue sur ces questions. (Albin Michel, 160 p., 82 F.)

G.R.E.N.A. : *Voix et langages aux Etats-Unis.* – L'apport de la linguistique américaine, une étude critique sur les fondements du *politically correct*, les « voix » d'auteurs aussi divers que Paul Auster, Henry Miller ou John Updike sont autant de thèmes abordés dans ce second volume des actes du colloque des 26, 27 et 28 mars 1993, organisé par le groupe de recherche et d'études Nord-Américaines, réunissant des universitaires francophones et anglophones. (Publications de l'université de Provence, 284 p., 160 F.)

Civilisation

Shmuel Eisenstadt : *Approche comparative de la civilisation européenne.* – De sa chaire de l'Université hébraïque de Jérusalem, l'auteur publie, en les remaniant, quelques-unes de ses conférences étalées sur dix ans. Question centrale : quelles sont les raisons du caractère spécifique de la modernité européenne ? (PUF, 220 p., 158 F.)



par Jean-Pierre Rioux

L'inépuisable Affaire

UN SECRET BIEN GARDÉ
Histoire militaire de l'affaire Dreyfus, de Jean Doise.
*Seuil, coll. « XX*e *siècle », 230 p., 120 F.*

LA FRANCE DE L'AFFAIRE DREYFUS
sous la direction de Pierre Birnbaum.
Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 598 p., 175 F.
(en librairie le 25 janvier)

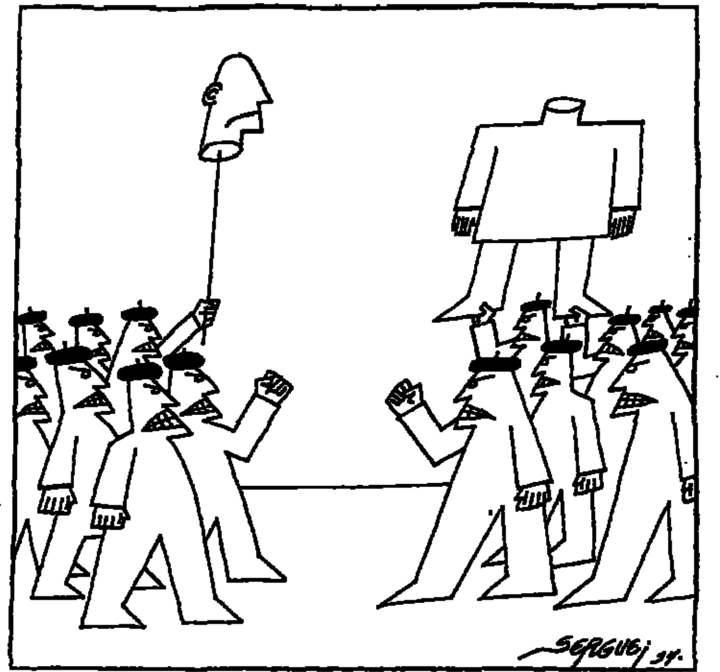
C'EST reparti : encore une remémoration orchestrée ! Après les Capétiens, la Révolution et juste avant la Libération, voici pour quelques mois l'affaire Dreyfus posée à notre chevet. Et même si nous échappons à l'impossible commémoration officielle, de grandes âmes n'hésitent pas à nous faire déjà le coup de la belle histoire de l'oncle Paul, au nom du droit toujours bafoué et des vertus civiques débandées. Tendrons-nous encore sagement nos rouges tabliers, en bons écoliers républicains ? Chacun, bien sûr, tranchera comme il l'entend. Mais il faut à tout le moins qu'il se persuade au préalable que cette histoire centenaire n'est pas close et que ce malheureux capitaine Dreyfus, arrêté et condamné pour espionnage en décembre 1894, peut être dévisagé d'un œil frais.

De grâce, ne faisons donc pas la fine bouche en croyant tout savoir sur l'affaire du siècle. Gageons qu'il y aura inévitablement des pavillons de complaisance et des rafiots dans la flottille qui s'annonce en librairie pour évoquer la bataille, mais saluons dès aujourd'hui une frégate et un cuirassé, le Doise et le Birnbaum, qui font un feu du diable. Moralité : ne grognons pas trop. Cette remémoration obligée de 1994 sera sans doute pleine de trouvailles.

JEAN DOISE ouvre hardiment la marche. Ce spécialiste chenu de l'histoire militaire est entêté de l'Affaire depuis quarante ans. Il a tout lu, y compris le spécialiste du renseignement, le colonel André Brouillard, alias Pierre Nord, le maître des études sur l'artillerie de terre, le général Challéat, ce fouineur génial que fut Henri Guillemin dans *l'Enigme Esterhazy*, ou le colonel Giscard d'Estaing. De son exploration maniaque d'un océan d'encre et des rares archives militaires sauvées (on brûla beaucoup, en 1914 et surtout en 1940, à Vincennes), il est ressorti avec une conviction fortement étayée, qu'il expose avec minutie et humour. Cette idée, la voici : tout n'aurait été qu'une affaire d'intox, à multiples détentes, montée par les services de renseignement français pour leurrer les Allemands, pour leur dissimuler jusqu'au bout nos progrès dans la mise au point du canon de 75. Lequel, on le sait, fit merveille et nous sauva sur la Marne en 1914.

Il est vrai que l'évolution de l'artillerie de campagne était en 1894 un enjeu majeur et qu'on s'espionnait allégrement pour savoir si l'adversaire n'était pas près de trouver la formule-miracle qui lui permettrait de tirer à cadence accélérée sur des pièces légères, maîtrisant ainsi le théâtre de l'offensive, dogme des dogmes de l'époque dans toutes les écoles de guerre. Il est vrai aussi que la concordance chronologique est troublante et qu'elle plaide pour la thèse de Doise. En octobre 1894, le 75 C à frein long du lieutenant-colonel Duport, véritable révolution dans le domaine du tir rapide, avec les rafales des batteries qui clouent au sol les rassemblements adverses, est en cours d'expérimentation très probante. C'est lui qu'on décide alors de mettre définitivement au point. C'est donc une excellente raison pour faire croire aux Allemands qu'on s'obstine à travailler sur une pièce de 120 à frein court.

Il fallait un espion. On le trouva : ce capitaine Dreyfus, juif alsacien qui a un peu trop visité sa famille à Mulhouse, qui a beaucoup tourné dans maints services de l'état-major et qui vient, justement, d'être dénoncé pour espionnage au colonel Sandherr, chef du Deuxième Bureau, par une lettre venue d'Alsace (jamais retrouvée, hélas ! mais dont l'existence fut attestée plus tard), dont l'auteur pourrait être le propre beau-frère de Sandherr. Cette missive, nul naturellement n'en pouvait faire état en 1894, car ç'eût été reconnaître que l'Alsace allemande grouillait d'agents français. Mieux valait installer un traître à Paris et monter une comédie.



Ce fut fait sur ordre par un agent de Sandherr, le commandant Esterhazy (auquel, bien entendu, on n'expliqua rien sur l'enjeu du 75), chargé de fabriquer et de faire passer à l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne, Schwartzkoppen, deux notes disant nos progrès sur le 120. La trace de cette remise va figurer aussi, en première place, dans ce fameux « bordereau » de remise des documents par le félon, rédigé par Henry, l'adjoint d'Esterhazy, qu'une femme de ménage appointée découvrira par un heureux hasard dans la corbeille à papier de Schwartzkoppen et transmettra chez Sandherr, qui fait tomber aussitôt la foudre sur Dreyfus.

Ce dernier, selon Doise, aurait donc été la victime innocente d'une machination très complexe, dont les protagonistes perdirent d'ailleurs un peu le fil par la suite et dont ils négligèrent d'avertir leurs successeurs, pour brouiller la piste de leur première initiative. Quoi qu'il en soit, quatre ans plus tard, en 1898, nous avions deux cent vingt tubes de 75 qui tiraient à merveille. On pouvait donc songer à rapatrier Dreyfus, détenu à l'île du Diable, dès lors que les premiers dreyfusards poussaient à la révision de son procès bâclé de 1894.

En août 1900, à la stupéfaction rageuse des Allemands, le 75 fut superbement utilisé par les troupes françaises du corps expéditionnaire européen qui nettoya la Chine de ses Boxers révoltés : Dreyfus, pressé comme un citron, pouvait être jeté, voire réhabilité. Ce qui sera fait, puisque cette si longue intox avait réussi : les Allemands avaient pris un retard irrattrapable sur notre vaillant 75.

QUELQUES esprits dreyfusards regretteront sans doute d'avoir à admettre que si le traître du mélodrame, Esterhazy, ce décavé pas franc du collier, a été si bien protégé après 1894, c'est qu'il avait rendu un fier service quand il fallut mettre Dreyfus au trou et qu'il ne fut peut-être qu'un espion de plus dans cet imbroglio d'espionnage ; et, surtout, que Dreyfus n'a pas été victime d'une erreur judiciaire mais bel et bien d'une machination. On peut toutefois garantir à tous les lecteurs de Jean Doise que ce *Secret bien gardé* est un sacré polar, qu'ils ne lâcheront pas.

Pierre Birnbaum, par contre, a su faire donner les grandes orgues universitaires. Ses seize collaborateurs n'ont que faire de l'espionnite : modestes, les bras chargés de travaux neufs, français ou anglo-saxons, ils entendent évaluer au plus juste *« les retombées à long terme de cette séquence dramatique »* que fut l'Affaire, en pariant sur les vertus d'une histoire politique largement renouvelée depuis vingt ans. Les voici donc sur la piste des valeurs qui sous-tendaient l'intervention des acteurs, mesurant le renouvellement des élites, brossant les recompositions du paysage politique, testant les flamboiements du nationalisme et de l'antisémitisme, dont l'affrontement pour ou contre Dreyfus fut l'occasion et le moteur. Bref : plongeant *« l'Affaire dans la trame de l'Histoire »* nationale.

Ce livre probe, bien ficelé, dense sans être austère, fait donc le point, à grand renforts de bibliographies à jour et de sources nouvelles, d'abord sur le *« théâtre politique renouvelé »*, avec ses hommes nouveaux : Caillaux, Millerand, Briand ou Combes, ses élites politiques issues des comités électoraux et des loges maçonniques qui décrochent du pouvoir social et du monde de l'argent, ses avocats mis sur la défensive par les chers professeurs, son bruissement des provinces profondes, plus ébranlées qu'on ne l'a cru. Avec, au bout du compte, l'invention de la politique moderne : celle des partis, qui se constituent solidement à partir de 1901.

Tout cela était déjà assez bien connu. Mais ce travail collectif devient plus éclairant encore quand il explore *« la boite noire »* de l'Etat, si troublé par l'affrontement intestin de la nation, avec une police qui apprend à maintenir l'ordre républicain mais sans se départir d'une solide xénophobie qu'elle aura l'occasion d'exhiber de nouveau au temps de Vichy, avec *« l'arche sainte »* de l'armée fracturée, la magistrature déchirée, des préfets bien réservés. Sur tous ces sujets, les mises au point sont particulièrement neuves.

Sur la guerre des mots et la théâtralisation du discours dans ce pays de forts en gueule, sur les engagements multiformes de la noblesse, l'activisme des épargnants en transes ou le lourd silence des ouvriers qui campent encore au ban de la nation, sur les réactions aussi des communautés catholiques, huguenotes ou juives, sur l'émergence sociale et politique, enfin, des préposés aux principes, les intellectuels, on glanera tout autant, et sans se lasser. Il manque à l'appel une étude des classes moyennes, dont l'arbitrage pourtant fut décisif pour souder en 1899 la *« défense républicaine »* de Waldeck-Rousseau. Mais qu'importe : « le » Birnbaum a trop de mérites pour n'être tenu dès à présent pour le meilleur livre du centenaire.

Mystique contre politique

NOTRE JEUNESSE
précédé par **De la raison**
de Charles Péguy.
« Folio »-Essais, N° 232.

« Nous disions une seule injustice, un seul crime, une seule illégalité, surtout si elle est officiellement enregistrée, confirmée, une seule injure à la justice et au droit, surtout si elle est universellement, légalement, nationalement, commodément acceptée, un seul crime rompt et suffit à rompre tout le pacte social, une seule forfaiture, un seul déshonneur suffit à perdre l'honneur, à déshonorer tout un peuple. » L'homme qui s'exprime ainsi, en juillet 1910, près de dix ans après l'amnistie de Dreyfus et quatre ans et demi après sa réhabilitation, sait de quoi il parle. Témoin, combattant de l'Affaire, il s'adresse aux dreyfusistes, ceux qui ont transigé, trahi cette juste cause pour l'adapter à leur propre idéologie, fût-elle socialiste, fût-elle incarné par Jaurès.

L'accusation est claire, tranchée, libre : *« L'immortelle affaire Dreyfus* (...) *fut, comme toute affaire qui se respecte, une affaire essentiellement mystique. Elle vivait de sa mystique. Elle est morte de sa politique. »* Et puis cette phrase, si célèbre et tellement *inaudible* : *« Tout parti vit de sa mystique et meurt de sa politique. »* Péguy savait le poids des mots. Celui de *« mystique »* n'est pas à renvoyer dans le ciel irréel de quelque fumeuse pensée. Toute la vie, toute l'œuvre de Péguy témoignent au contraire de la parfaite solidité, de l'efficace de cette pensée. En témoignent également, dans *Notre jeunesse*, l'admirable panégyrique de Bernard Lazare, juste parmi les justes et âme du dreyfusisme, et les pages sur la vocation d'Israël.

Dans une substantielle introduction, Jean Bastaire (1) rappelle le contexte historique et spirituel du combat de Péguy. Il cite notamment l'accablante réaction de Paul Claudel – ce génie qui se fourvoyait parfois dans la plus épaisse stupidité – au livre ; Claudel, comme l'écrit justement Jean Bastaire, qui représente l'exacte inversion du christianisme péguyste.

Notre jeunesse, auquel l'éditeur a joint une œuvre plus ancienne (1901), *De la raison*, n'est pas seulement l'un des plus beaux textes sur l'Affaire. Les mauvaises querelles qui visent à annexer à un parti ou à une idéologie n'y changeront rien : l'acte de foi de Péguy est encore – peut-être plus que jamais – la démonstration de la nécessité du lien entre la justice et la vérité, la politique et la morale qui lui donne son sens et sa finalité.

P. K.

(1) De Jean Bastaire également, *Prier à Chartres avec Péguy* (DDB, 116 p., 52 F.). Une étude claire et condensée sur le pèlerinage de Chartres tel que Péguy l'envisageait et sur le sens que cet exercice spirituel et physique a pris après lui.

★ Signalons également le dernier bulletin de *l'Amitié Charles Péguy* (N° 64, octobre-décembre) sur « Péguy philosophe de la pluralité », avec notamment un texte de George Steiner sur la colère péguyste (L'Amitié Charles Péguy, c/o F. Gerbod, 12, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris). Enfin, Francine Lenne a récemment publié *le Chevètre, une lecture de Charles Péguy* (Presses universitaires de Lille, 192 p., 130 F), parcours personnel dans l'œuvre entre les deux points de tension qui l'habitent, et que Péguy définissait lui-même : *« Toute la fécondité en un mot, et toute la discipline. Tout le jaillissement et tout l'ordre. »*

L'année Dreyfus

Suite de la page I

Anatole France n'épargne pas non plus certains dreyfusards, aveuglés par un idéalisme béat et bientôt désabusé : *« Tu te figurais que les injustices sociales,* se reproche à lui-même un de ces personnages, *étaient enfilées comme des perles et qu'il suffisait d'en tirer une pour égrener tout le chapelet. »*

Autre fiction inspirée directement par l'Affaire : *Vérité* de Zola (2). Ecrit alors que l'affrontement entre laïcs et cléricaux faisait rage, avec pour enjeu, l'école, le roman paraissait en feuilleton dans *l'Aurore* quand Zola fut retrouvé mystérieusement asphyxié dans son hôtel de la rue de Bruxelles, le 29 septembre 1902. *Vérité* met en scène le combat d'un instituteur de village, Marc Froment, qui se bat pour faire triompher l'innocence de son collègue, le juif Simon, accusé du viol et du meurtre de son neveu, catholique et élève des frères de la doctrine chrétienne. Ce texte était considéré par son auteur comme *« le poème de l'instituteur primaire »*. Mais le lecteur de 1994, qui y chercherait le livre de Zola sur l'affaire Dreyfus ne pourra que regretter que l'auteur de « J'accuse » n'ait jamais produit sur l'Affaire que ce roman à clef à l'intrigue quelque peu figée.

Redécouverte des individus, et surtout du principal d'entre eux : Dreyfus. La haine parfois meurtrière occasionnée par sa qualité d'officier et d'officier juif, continue à soulever la question du lien entre l'antisémitisme français de cette époque et le génocide juif au XXe siècle. La crise dreyfusiste « prépare-t-elle » le terrain de Vichy dans l'opinion française ? Il est certain que l'antisémitisme est un des moteurs de l'événement. Comme le montre Philippe Landau dans une nouvelle revue, *Archives juives* (éditions Liana Lévi), dont le premier numéro est consacré à Dreyfus, l'antisémitisme était beaucoup plus fort qu'on ne le dit généralement dans l'armée. En outre, l'Affaire provoque en Algérie de véritables pogroms, qui fontdes morts...

Faut-il dès lors penser, comme l'historien Georges Bensoussan dans *l'Idéologie du rejet* (3) que les esprits sont accoutumés au massacre de masse dès la fin du XIXe siècle ? Y a-t-il une chaîne secrète reliant la dégradation de Dreyfus à la Shoah ? Peut-être. Et pourtant, on ne saurait négliger l'incontestable retombée de l'antisémitisme, dans les années qui suivront l'Affaire.

Histoire d'une famille

Paradoxalement, chercher du nouveau dans l'affaire Dreyfus consiste plutôt aujourd'hui à retrouver l'inactualité d'une époque où l'Allemagne était pour les Français une puissance prédatrice, haïe, crainte et secrètement enviée. Cette démarche a été adoptée par un universitaire américain, Michael Burns, qui relate l'histoire de la famille Dreyfus, de 1789 à 1945. L'attention portée non plus au seul individu Dreyfus, ce qu'avait fait en son temps Jean-Denis Bredin, mais à ses racines alsaciennes, française et juive (et sans privilégier aucune d'entre elles) fait de cette *Histoire d'une famille française, les Dreyfus* (Fayard) le livre le plus original et le plus émouvant de l'« année Dreyfus » (4).

La description de ce groupe, implanté dans la région de Mulhouse depuis l'époque romaine, permet de mettre au jour les enjeux de la crise, mieux que toute analyse idéologique ou politique. Elle répond peut-être enfin à la question : « Pourquoi s'est-on battu ? »

Monographie raisonnée, aussi agréable à lire qu'une saga, *l'Histoire de la famille Dreyfus* nous plonge dans ces générations de colporteurs et de bouchers, les Dreyfus, devenus à l'occasion de la révolution industrielle de prospères fabricants textiles de Mulhouse, la ville la plus « française » d'Alsace. C'est aussi à Mulhouse que se constituent lentement les antagonismes futurs. Le colonel Sandherr, le chef du service de renseignement qui fait accuser Dreyfus en 1894, est lui aussi un mulhousien, enfant de ces ouvriers catholiques et germanophones, en révolte endémique contre les riches protestants et juifs de la ville.En insistant sur Mulhouse, Burns permet de signaler pour la première fois l'importance des solidarités provinciales qui unissent ou divisent les protagonistes de l'Affaire dont beaucoup sont alsaciens (Sandherr, Picquart, et le vice-président du Sénat qui prit la défense de Dreyfus, Sheurer-Kestner).

Comme pour son futur adversaire, Barrès, la chute des « Marches de l'Est » en 1870 a représenté pour l'enfant Dreyfus – il a une dizaine d'années – un terrible traumatisme. Elle a pour conséquence l'arrachement à cette Alsace que les Dreyfus ont habité pendant près d'un millénaire. Humilié par la défaite, déraciné, le Dreyfus de Burns a quelques traits d'un personnage barrésien. *« Le langage que Dreyfus emploie en parlant de devoir envers la patrie,* écrit Burns, *de sacrifice héroïque, et en se disant prêt à verser son sang pour la France est exactement celui de ses critiques les plus virulents. Dreyfus puise sa force dans cet esprit d'« énergie nationale » que Barrès, Daudet, Drumont et d'autres dénient aux protestants et aux juifs. »* Si Dreyfus ne se plaint jamais de son supplice, c'est qu'au-delà de son honneur blessé, il entend faire de son combat une défense de l'armée française et de ces officiers auxquels il est si fier d'appartenir.

Ce stoïcisme admirable et un peu farouche, cette résistance obstinée d'un homme seul révèlent ce qu'il y a de plus inactuel dans ce combat (quant à la source où il s'abreuve), mais aussi de plus contemporain (qu'on songe à celui d'un otage ou bien d'un dissident). Ce n'est pas en chargeant à la tête de son régiment, ni même comme martyr involontaire du canon de 75, que Dreyfus et l'Affaire qui porte son nom ont finalement quelque chose à nous dire. Seule nous parle encore la volonté solitaire de survivre, qui a soutenu le capitaine dans l'humidité puante de sa case, à l'île du Diable.

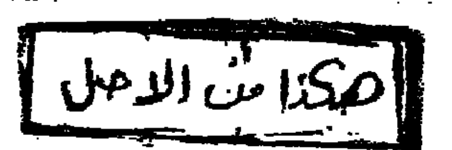
Nicolas Weill

(2) Le roman de Zola en deux tomes *Vérité* avec une préface d'Alain Pagès paraît aux éditions Christian Pirot (tome 1 : 351 p., 138 F, tome 2 : 359 p., 138 F). Signalons enfin l'excellent *Dictionnaire d'Emile Zola* de Colette Becker, Gina Gourdin-Servenière et Véronique Lavielle, collection « Bouquins » (Robert Laffont, 720 p., 129 F).

(3) *L'Idéologie du rejet, enquête sur le Monument Henry ou archéologie du fantasme antisémite dans la France de la fin du XIX*e *siècle* de Georges Bensoussan, « Document » (Manya), 244 p., 129 F.

(4) *L'Histoire d'une famille française, les Dreyfus, l'intégration, l'Affaire, Vichy,* de Michael Burns, paru en anglais en 1991 et traduit par Béatrice Bonne (Fayard, 700 p., 190 F).

★ Signalons également *l'Affaire Dreyfus* de Vincent Duclert, collection « Repères » (La Découverte, 128 p., 45 F) ; *Cinq années de ma vie*, d'Alfred Dreyfus (La Découverte, 276 p., 135 F). En septembre, paraîtra chez Flammarion *l'Affaire Dreyfus de A à Z*, en deux parties, sous la direction de Michel Drouin. Enfin, rappelons la parution de revues qui consacrent des dossiers à l'affaire Dreyfus : un numéro spécial de *l'Histoire* (173, janvier 1994) ; *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* (11, 1993, Musée social, 5, rue Las Cases, 75007 Paris) ; *Archives juives. Revue d'histoire des juifs de France*, « Les juifs et l'affaire Dreyfus », aux éditions Liana Lévi.



DÉBAT

La ligne de partage

Pour Jean-Denis Bredin, l'affaire Dreyfus est « historiquement terminée », mais le conflit entre l'ordre et la justice se poursuit

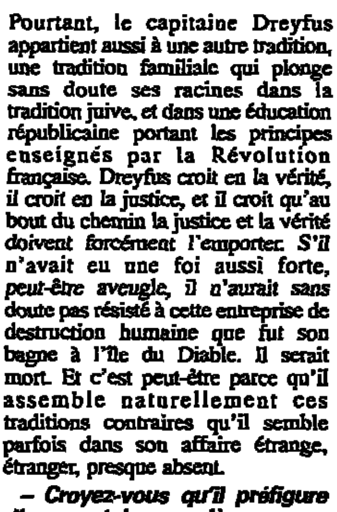
« A l'occasion du centenaire de l'affaire Dreyfus, l'Affaire reparaît (1), augmenté ou modifié. Votre regard sur cet événement a-t-il changé depuis 1983, date de la sortie du livre ?

– En dix ans, de très utiles ouvrages ont été publiés, aidant à éclairer certains aspects de l'Affaire, par exemple le rôle des intellectuels. J'ai reçu de nombreuses lettres. J'ai pu mieux connaître certains de ceux qui ont joué un grand rôle dans l'Affaire – tels le colonel Picquart, Bernard Lazare (2) ou tout autrement, Esterhazy –, mieux apprécier certains événements : ainsi j'avais probablement sous-estimé les traumatismes qu'avaient constitués, dans la société française d'avant l'Affaire, le boulangisme ou les attentats anarchistes. Le dialogue avec des lecteurs de professions très diverses incite à poursuivre un travail. Enfin j'ai tenté de mieux approcher, de mieux comprendre celui qui a résumé son terrible destin de ces mots modestes : *« Je n'étais qu'un officier d'artillerie qu'une tragique erreur a empêché de suivre son chemin. »*

– Le capitaine Dreyfus semble en effet être le parent pauvre de l'affaire qui porte son nom, peu apprécié qu'il a été, même par une partie de ses défenseurs...

– Bien sûr, les antidreyfusards ont prétendu voir en Dreyfus l'incarnation du traître né, semblable au portrait que faisait Drumont du juif chargé de tous les vices. *« Il n'a plus d'âge. Il n'a plus de nom. Il n'a plus de teint, il est couleur traître »* : ainsi le décrivait Léon Daudet le jour de la dégradation. Mais vous avez raison de dire que les dreyfusards ont été souvent sévères avec lui. Quelques-uns de ceux qui s'étaient le plus courageusement engagés, Picquart, Clemenceau, Labori – l'un des avocats de Dreyfus –, ne lui pardonnèrent pas d'avoir au lendemain du procès de Rennes accepté la grâce du président de la République. *« Celui qui est désigné doit marcher,* écrira Péguy, *c'est le niveau des vies héroïques, c'est le niveau des vies de sainteté. »* Mais Dreyfus n'était pas un saint.

» A beaucoup d'égards, il est un officier de son temps, proche de ceux qui deux fois le condamnèrent. Il met la France, la patrie, au-dessus de tout. Il respecte, il aime l'armée, l'armée française à laquelle il est si fier d'appartenir. Et il défend son honneur, l'honneur d'un officier français. Les mots *« Honneur »*, *« Patrie »*, *« France »* ne cessent de revenir dans les lettres qu'il écrit de l'île du Diable à sa femme Lucie.



Pourtant, le capitaine Dreyfus appartient aussi à une autre tradition, une tradition familiale qui plonge sans doute ses racines dans la tradition juive, et dans une éducation républicaine portant les principes enseignés par la Révolution française. Dreyfus croit en la vérité, il croit en la justice, et il croit qu'au bout du chemin la justice et la vérité doivent forcément l'emporter. S'il n'avait eu une foi aussi forte, *peut-être aveugle*, il n'aurait sans doute pas résisté à cette entreprise de destruction humaine que fut son bagne à l'île du Diable. Il serait mort. Et c'est peut-être parce qu'il assemble naturellement ces traditions contraires qu'il semble parfois dans son affaire étrange, étranger, presque absent.

– Croyez-vous qu'il préfigure d'une certaine manière, par sa déportation, dont vous avez décrit la cruauté raffinée, le destin juif dans la première moitié du vingtième siècle ?

– Il est sûr que la fureur antisémite qui agita la société française à partir de 1880 et s'exprima notamment en 1886 par le succès du livre de Drumont *la France juive* a fait l'affaire Dreyfus. *La Libre Parole*, en 1894, menait une violente campagne contre la présence d'officiers juifs dans l'armée française : les juifs étaient des traîtres de nature, des Allemands dissimulés. Un hasard fait de Dreyfus un possible suspect, et aussitôt l'antisémitisme vécu par les uns, exploité par les autres en fait un suspect certain, un homme louche, puis un coupable, un coupable nécessaire, un coupable à tout prix, un coupable qui doit rester au bagne pour que ses juges, pour que l'armée, *pour que* la France, *soient* innocentes. Le juif est de nature sans *patrie, loin du sol. Il aime l'argent et* non la guerre. Il est lâche, fourbe, *intéressé.* Tel doit être Dreyfus pour servir l'antisémitisme. *« Que Dreyfus est capable de trahir,* écrira Barrès, *je le conclus de sa race. »*

» Pourtant Dreyfus n'est pas juif au sens qu'à la fin du vingtième siècle – cinquante ans après l'Holocauste – nous donnons au mot. Il appartient à une bourgeoisie riche, républicaine, qui se croit et se veut parfaitement assimilée si même elle respecte les rites de la religion. Dreyfus n'est pas croyant. Il ne se connaît pas de solidarité juive, son judaïsme ressortit de sa vie privée intime, dont il ne parle jamais ; il est juif comme d'autres sont catholiques ou protestants. Pas le moindre reniement chez lui : il en serait incapable, et il cite à son procès le grand rabbin Dreyfuss comme témoin de moralité. Il aura beaucoup de peine à admettre que *l'antisémitisme ait joué un rôle dans* son affaire, au moins lors du procès *de 1894, et il n'en parlera à peu près* pas.

» Souvenons-nous par ailleurs que, tout au long de l'affaire Dreyfus, la République et les gouvernements successifs, si prudents ou lâches qu'ils furent, n'ont jamais soutenu l'antisémitisme. *La République,* fidèle à ses principes, n'a cessé à *aucun moment de le condamner.* Nul rapport avec le gouvernement de *Vichy. Cela aide à expliquer* pourquoi la bourgeoisie juive, une fois l'ouragan traversé, n'a pas remis en cause le projet d'assimilation inauguré par la Révolution française. Dreyfus est Français, et qu'il soit juif n'est essentiel qu'à ceux qui le haïssent. Ils furent très rares ceux qui, comme Herzl en Autriche, Bernard Lazare en France, perçurent alors les longues menaces de la haine antijuive...

– A l'époque où vous écriviez votre livre, au début des années 80, sortaient en France les premiers travaux de l'historien israélien Zeev Sternhell prêtant à la France l'origine du fascisme. Faut-il voir également dans la France de l'affaire Dreyfus un terreau pour l'antisémitisme moderne ?

– Sternhell a sans doute raison de penser que les écrits français ont dès la fin du dix-neuvième siècle porté beaucoup des aliments qui nourriront au vingtième siècle le fascisme et même le nazisme. Il reste que la fureur antisémite qui sévissait alors en France, et qui étonna beaucoup d'observateurs étrangers, était très accrochée à son temps, au combat de la République *naissante*, encore fragile, et des forces de l'ancienne France qui *défendaient à tout prix l'ordre social* et l'ordre moral que prétendait *détruire la République*. Les bouleversements de l'économie, la « dure loi des banques », les difficultés du commerce, l'exode rural, tout incite dans ces années-là à chercher des responsables : la République, bien sûr, les parlementaires, les banquiers, et tout ce qui n'est pas français. Le juif est le bouc émissaire naturel, porteur de tous les maux. L'Eglise et l'armée ont, à la fin du dix-neuvième siècle, grand besoin de l'antisémitisme pour s'alimenter elles-mêmes, pour résister à la République, à ses principes et à ses menaces, et elles s'en sont nourries.

» Cette crise d'antisémitisme commencera à retomber à partir de 1900, quand les élections auront signifié le recul des partis conservateurs ou réactionnaires, quand les gouvernements de Waldeck-Rousseau puis de Combes imposeront la loi républicaine à l'armée puis aux congrégations religieuses. La République sera *désormais installée. Quand en 1906* l'injuste condamnation prononcée *contre Dreyfus sera anéantie par la* Cour de cassation, il n'y aura que quelques anciens combattants antidreyfusards pour s'indigner. L'Union sacrée, la Grande Guerre, poursuivront ce travail.

» Sans doute l'antisémitisme a-t-il retrouvé sa vigueur latente en 1936, quand vient le Front populaire, apparemment porteur de tant de menaces pour la bourgeoisie dominante. Ce n'est plus du tout le juif Rothschild que l'on redoute comme à la fin du dix-neuvième siècle, c'est le juif Marx, théoricien de la révolution prolétarienne, et c'est bien sûr Léon Blum, juif et ancien dreyfusard *militant*, qui conduit ce redoutable *gouvernement. Nous négligeons* peut-être, quand nous regardons l'antisémitisme du gouvernement de Vichy en 1940, ce terrible renouveau de la haine des juifs qu'avait provoqué, quatre ans plus tôt, le Front populaire dans la bourgeoisie française, et qui s'est vite exprimé à Vichy. Quand Maurras, condamné en 1945 pour intelligence avec l'ennemi, s'écriera : *« C'est la revanche de Dreyfus »*, il pensera sans doute à Blum plus qu'à Dreyfus. Mais ils avaient, à ses yeux, porté le même mal.

» Dans la France d'aujourd'hui, l'antisémitisme semble avoir beaucoup reculé. Non seulement parce que l'histoire l'a déshonoré et en a fait une idéologie monstrueuse, mais parce que les sources de l'antisémitisme traditionnel sont largement taries. Les institutions républicaines ne sont plus contestées. *L'économie* capitaliste est installée. L'ancienne France n'est *plus un idéal*, à peine pour quelques-uns un regret.

» L'Église, qui a beaucoup perdu de son influence, a très fermement rejeté ce vieil enseignement antijudaïque qui fut longtemps celui du catéchisme et des écoles religieuses. L'armée française n'entretient plus du tout la nostalgie d'un monde ancien. La presse antisémite est devenue très marginale si elle est restée odieuse. L'antisémitisme ne semble plus se nourrir. Mais il est vrai, spécialement *dans les temps de crise* où se multiplient les souffrances, que la *recherche d'un bouc émissaire* est une vieille maladie française encore latente.

» L'antisémitisme, même apparemment enfoui, pourrait reprendre force. Ce qui nous oblige à la mémoire, bien sûr, et aussi à la vigilance.

– Existe-t-il encore de nos jours une tradition antidreyfusarde ?

– Oui. Mais cette tradition est aujourd'hui très réduite. Pour quelques-uns encore, à l'extrême droite, la culpabilité de Dreyfus doit rester un dogme, une vérité qui tient chaud. Tous ceux qui ont défendu Dreyfus, depuis un siècle, sont les agents du syndicat juif. Tous les livres publiés sur l'Affaire, qui servent à entretenir le « mythe de l'innocence », sont forcément légers ou malhonnêtes. Mais un siècle après, si on néglige quelques anciens combattants de cette vieille lutte, il n'y a à peu près personne pour continuer d'accuser Dreyfus.

« Notre relation compliquée avec la démocratie »

– Y a-t-il encore des zones d'ombre dans cette affaire. Le « bordereau » n'a-t-il pas disparu dans la débâcle de 1940 ?

– L'essentiel du dossier secret est maintenant très connu, les archives du ministère de la guerre y aidant beaucoup. Que reste-t-il à apprendre ? C'est peut-être le rôle d'Esterhazy qui comporte encore des zones d'ombre. *Fut-il* simplement un étonnant aventurier *qui, pour* satisfaire ses appétits d'argent, se mit un temps au service des Allemands ? L'excellent livre de Marcel Thomas sur Esterhazy se place dans cette perspective qui semble la plus vraisemblable. D'autres écrivains voient en Esterhazy un agent double. Ainsi l'intéressant ouvrage de Jean Doise *(voir la chronique de Jean-Pierre Rioux)* pose l'hypothèse qu'Esterhazy aurait écrit le fameux bordereau sur l'ordre du service de renseignement français pour tenter d'entraîner l'espionnage allemand sur de fausses pistes. Ceci est peut-être la part résiduelle du mystère qui mérite attention.

» Mais l'essentiel est sans incertitude, et bien sûr ni l'innocence de Dreyfus ni l'accumulation criminelle des moyens employés par le service de renseignement et l'état-major pour envoyer Dreyfus au bagne, puis pour l'y maintenir, ne peuvent être sérieusement remis en cause. *L'erreur judiciaire*, les crimes commis pour la couvrir, l'iniquité des deux condamnations et l'injuste martyre de Dreyfus ne sont plus mis en *doute. La France ne se partage* plus entre dreyfusards et *antidreyfusards. En cela,* historiquement, l'affaire Dreyfus est *terminée.*

– Pourtant, il semble bien qu'il y aura un centenaire...

– Il faut tenir *compte de notre goût* de la commémoration. Nous célébrerons l'année 1894, c'est-à-dire étrangement l'année où Dreyfus fut condamné – dans l'indifférence générale –, alors que les vraies années de l'Affaire, celles qui bouleversèrent l'opinion, celles où s'engagèrent les intellectuels, sont les années 1897, 1898 et 1899. Mais peu importe que nous manipulions un peu le temps. Il est vrai que l'affaire Dreyfus mérite notre réflexion collective. A beaucoup d'égards elle est enracinée en son temps : cette France déchirée entre deux traditions, deux systèmes de valeurs, humiliée par la défaite, qui ne rêve que de revanche, et qui vit de la haine de l'Allemagne, elle est celle d'un siècle passé. Il est vrai aussi que l'Affaire a eu des effets prolongés. Sans doute a-t-elle *consolidé la République*, obligeant à soumettre les dernières forteresses de l'*Ancien Régime.*

» Elle a aussi, sous l'impulsion de Jaurès, aidé le socialisme français à venir au gouvernement d'une République bourgeoise. Et elle a proposé à la gauche des valeurs claires : *la vérité, la justice, la liberté* et encore, comme le répétait Jaurès, *l'idée que l'individu est supérieur* à toute autre cause : ce pour quoi la gauche française, la gauche intellectuelle surtout, voudra se ressourcer dans le souvenir des beaux combats qu'elle a livrés il y a un siècle.

» Et peu importe que l'affaire *Dreyfus soit historiquement* terminée. Elle reste, comme le disait Mauriac, *« un miroir dont la fidélité est terrible, et qui nous restitue nos traits éternels : les nobles et les pires »*. Elle témoigne à la fois de ce qu'il y a de meilleur et de plus détestable en nous. Elle éclaire notre relation compliquée avec la démocratie, avec les droits de l'homme, que nous avons plus de facilité à proclamer qu'à pratiquer.

» Elle continue de tracer une « ligne de partage » entre ceux qui préfèrent le dogme à la vérité, ceux qui préfèrent la chose jugée à la justice, ceux qui croient qu'existent des valeurs supérieures à l'individu : la patrie, l'Etat, l'armée, le parti, le chef, et ceux qui refusent de s'y résoudre. Encore faut-il remarquer que cette ligne de partage ne sépare pas les bons des méchants, ce qui serait trop simple, mais qu'elle passe sans doute en chacun d'entre nous. »

Propos recueillis par
Nicolas Weill

(1) Fayard/Julliard, 856 p., 198 F.

(2) Jean-Denis Bredin a consacré une *biographie à Bernard Lazare* (Editions de Fallois, 1992) ; voir « le Monde des livres » du 23 octobre 1992.



Barrès et le capitaine

MES CAHIERS 1896-1923
de Maurice Barrès.
Plon, 1129 p., 230 F.

Nul écrivain n'a, comme Maurice Barrès, payé, en termes de survie littéraire, un tribut aussi lourd à son combat antidreyfusard. N'est-ce pas cette lutte, bien plus que l'absurde procès que les surréalistes lui intentèrent, qui maintient aujourd'hui ce grand écrivain si loin de nous ? Son obstination contre Dreyfus fut brutale et cruelle. *D'autant plus odieuse* que l'auteur des *Déracinés n'était pas vraiment convaincu* de la culpabilité du capitaine, *comme il le confia à son ami* d'alors, Léon Blum (lequel rapporte leur dernier entretien dans ses *Souvenirs sur l'Affaire* – Gallimard, 1935).

C'est dans les douleurs de l'Affaire que naissent les *Cahiers*, dont on réédite une sélection réalisée dans les années 60 par Guy Dupré (la version intégrale comprend quatorze tomes et couvre une période qui va de 1896 à 1923). Une ébauche de lettre à Edouard Drumont, appartenant au septième cahier et qui a été *pieusement* omise dans la sélection, donne la mesure de l'*antisémitisme* barrésien : *« Quand j'étais gamin,* écrit Barrès, *le Vendredi saint, j'allais tuer le Juif. C'est une part de votre œuvre. Guérin* (1) *à la Haute Cour a dit :* « Qu'on m'en montre donc un ». *Cela est charmant. Pour votre part, vous avez fait plus. »*

Et, pourtant, comme ce Barrès extrême, aussi Lorrain que Dreyfus était Alsacien, avait de quoi comprendre la mentalité de l'homme sur qui il s'est tant acharné ! La phrase ultime des *Cahiers* livre une clef qui s'appliquait aussi bien à Barrès qu'au déporté de l'île du Diable : *« C'est persuasif pour toujours d'avoir vu, dans sa huitième année, une troupe prussienne entrant sur un air de fifre dans une petite ville française. »*

Le dandysme, au nom duquel *on prétend parfois* l'absoudre aujourd'hui, n'excuse pas sa violence verbale, même si, plus tard, Barrès finit par réintégrer les exclus à ses *« diverses familles spirituelles de la France »* en proclamant que *« beaucoup d'Israélites (...) sont membres naturels du corps social »*. Un Céline n'aura jamais eu, lui, pareil revirement, et pourtant Céline avait connu le génocide... On lira donc Barrès, pour ce qu'il est, et tel qu'il se livre. On s'étonnera du style juvénile et *nerveux de cet* homme qui ne saurait se réduire à la vieille idole 1900 qu'évoque irrésistiblement son nom pour le lecteur d'aujourd'hui.

C'est une pensée brute, une pensée en formation qui s'exprime dans ces longs avant-textes, ces *« baromètres de l'âme »*, fourmillant de romans annoncés, de programmes pas toujours accomplis, de réflexion indéfiniment à mener... Précieuses aussi sont les conversations notées au fil de la plume et pour mémoire. Conversations avec son maître à penser Jules *Soury, le théoricien raciste,* vieux garçon geignard, inconsolable du décès de sa mère. Ultime rencontre du *« dîner Balzac »,* fin 1897, entre Alphonse Daudet mourant, Anatole France, Paul Bourget et Zola, avant que les vicissitudes de l'engagement ne dispersent, pour jamais cette société littéraire du XIX[e] siècle. Conversation avec D'Annunzio, bonimenteur de mauvais goût, *« dur petit soldat »*, *« âpre conquérant, ce coup de bec qui picore et me blesse la paume de la main »*.

Barrès reste jusqu'à la fin curieux de tout, intéressé par Freud et, *comme l'écrit Guy* Dupré dans sa belle présentation, *« meurt en 1923, à soixante-deux ans, sans avoir connu le dessèchement qui rend les souvenirs plus beaux que les espérances »*.

Si ces *« Barresiana »* ne constituent *assurément plus*, pour un esprit de la fin du *XX*[e] siècle, un manuel d'*« énergie nationale »*, ils n'en demeurent pas moins parfois un réservoir de vitalité.

N. W.

(1) Jules Guérin était un activiste antisémite qui fut jugé par la Haute Cour de justice pour sa révolte du « fort Chabrol » à l'automne 1899.

Les dangers de la nature

Nos connaissances en biologie peuvent-elles fonder une nouvelle éthique ? Le croire n'est pas dépourvu de risques

FONDEMENTS NATURELS DE L'ÉTHIQUE
sous la direction de Jean-Pierre Changeux
Odile Jacob, 330 p., 150 F.

L'éthique – et la responsabilité, son corollaire obligé – est à l'ordre du jour. La raison ? Le fait que se pose cette question : que devons-nous faire, en l'état de nos savoirs et de nos pouvoirs sur la nature et sur nous-mêmes, en tant qu'espèce humaine ? Devons-nous « respecter » la nature et nous accepter pour ce que nous sommes – dans le meilleur et dans le pire –, ou bien affirmer notre destin et modifier nos choix éthiques à partir d'une meilleure connaissance de nos comportements ?

A cette interrogation, l'ouvrage collectif dirigé par Jean-Pierre Changeux, président du Comité national d'éthique, apporte la réponse du naturalisme biologique. En substance, l'hypothèse est la suivante : il existe une nature humaine, qui est le produit de l'histoire évolutive de l'homme et qui s'est inscrite dans son génome. Ainsi le comportement social n'est-il rien d'autre que le résultat de ce processus, et on doit y retrouver les mécanismes à l'œuvre chez tous les êtres vivants : la sélection naturelle, c'est-à-dire la survivance du plus apte, et l'adaptation biologique – entendue comme la capacité d'un individu à transmettre, au mieux, son patrimoine génétique, par le nombre de ses descendants. Ce que nous appelons pompeusement « la morale » serait la transcription normative de ces impératifs biologiques. Prenons l'altruisme, par exemple, qui est le cheval de bataille des sociobiologistes. Apparemment, on n'imagine pas de « sentiment » qui soit plus opposé à celui de sélection. Le sacrifice, le don de soi, la générosité, la pitié, la charité semblent antinomiques d'un intérêt biologique bien compris qui voudrait la disparition des plus faibles et la mise à l'écart, impitoyable, des moins aptes. Eh bien, pas du tout !

Une morale de la conquête

Si, par altruisme, comme le rappelle Marc Kirsch, on *« désigne un comportement qui procure un bénéfice à d'autres organismes, en représentant un désavantage, un coût immédiat pour l'altruiste »*, on s'aperçoit qu'il est avantageux de sacrifier son temps à des tâches collectives : *« En augmentant l'adéquation adaptative globale d'un individu, le mode de vie sociale lui garantit une meilleure probabilité de pérenniser son patrimoine génétique. »* S'il fallait être plus clair encore, on pourrait dire que *« la morale est plutôt une illusion collective des gènes, mise en place pour nous rendre* « altruistes ». *La moralité, en tant que telle, n'a pas un statut plus justificateur que n'importe quelle adaptation, comme les yeux, les mains ou les dents. Il s'agit simplement de quelque chose qui a une valeur biologique, et rien de plus »* (Michael Ruse).


NICOLAS GUILBERT

Ces théories ne sont pas à négliger : on peut y voir les avatars darwiniens du contrat social ou de l'état de nature. Mais, si on s'arrêtait à ce diagnostic, on risquerait de passer à côté de l'essentiel. Ce qui se dissimule, en effet, sous ces ébauches, c'est un projet d'une tout autre ampleur : il s'agit, ni plus ni moins, d'inaugurer une éthique fondée sur la science et, plus particulièrement, sur la biologie. Anne Fagot-Largeault décrit ce projet, un peu trop vite à notre goût.

Elle écrit notamment : *« La séparation de l'éthique et de la science, presque évidente si le modèle de la science est fourni par la physique classique et la cosmologie newtonienne..., devient problématique dès que les sciences de la vie entrent dans le tableau. Pourquoi ? Parce que la nature biologique a ses exigences. On hasardera la conjoncture que dans les sciences biomédicales la démarche cognitive inclut des éléments normatifs, et qu'une régulation éthique, loin d'être extérieure à ces sciences, fait partie de leur méthodologie. »*

Mais si les sciences du vivant – et de l'homme dans le vivant – incluent l'éthique dans leur méthodologie, en retour nous ne sommes point éloignés de chercher dans la biologie les bases d'une nouvelle éthique. Par exemple, Colin Irwin, analysant les conflits de groupe, fait le constat suivant : la législation internationale, fondée sur les droits de l'homme et sur des normes méta-éthiques aussi bien religieuses que profanes, se serait révélée impuissante à régler la communauté. *« Cependant, à partir d'une analyse évolutionniste de la nature humaine, mon souhait,* dit-il, *est de proposer que soient développés de nouvelles lois, de nouveaux droits et une éthique nouvelle qui auront un caractère évolutionniste dans leurs fondements épistémologiques et métaphysiques. »*

Tout cela est bien effrayant, d'autant que le législateur français s'apprête à sanctionner, d'une façon furtive, cette idéologie en votant des lois sur la « bioéthique ».

On peut constater par cet ouvrage que la pensée de E.O. Wilson, le créateur de la sociobiologie, non seulement est omniprésente mais encore imprègne désormais notre pensée sur une nouvelle éthique. Au « principe responsabilité » de Hans Jonas, on opposerait volontiers la sociobiologie anglo-américaine.

On pourrait se demander d'ailleurs, en élargissant le débat, si nous ne sommes pas en présence d'une forme inédite de l'impérialisme occidental. Lorsque E.O. Wilson écrit, par exemple, que *« le destin de l'homme est de savoir, ne serait-ce que parce que les sociétés qui détiennent le savoir dominent culturellement celles qui en sont dépourvues »*, il fait du savoir une arme de la sélection, ce qui suppose l'éradication ou la soumission des peuples « sans savoir ».

Une morale fondée sur le naturalisme biologique risquerait d'être une morale de la conquête. Tout cela me fait songer à Vacher de Lapouge, ce théoricien du racisme qui fut un sociobiologiste avant l'heure, et à son mot célèbre : *« La plus belle conquête de l'homme, c'est l'esclave. »*

Bernard Edelman

La vie à travers les siècles

HISTOIRE DE LA NOTION DE VIE
d'André Pichot.
Gallimard, coll. « Tel », 976 p., 89 F.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, il n'existait pas jusqu'à présent une histoire de la notion de vie depuis les présocratiques, Hippocrate et Aristote, jusqu'aux grands théoriciens du XIXe siècle, Claude Bernard et Darwin notamment. Sans vain artifice de présentation ni de découpage, l'auteur présente, dans leur succession chronologique, les grandes conceptions de la vie.

Jusqu'à Descartes inclus, philosophes et scientifiques sont traités concurremment pour faire place, à partir du XVIIIe siècle, aux seconds seulement. L'exposé de l'auteur est entrecoupé d'extraits, que l'on peut lire ou non selon ce que l'on attend de l'ouvrage. Il s'agit donc à la fois d'une étude et d'une somme de textes, un millier environ.

Dans le sillage de Lamarck

Somme de textes, mais pas anthologie déguisée. Car, tout en respectant la visée didactique qui est celle de son livre, André Pichot, dans les analyses qu'il fait des diverses théories, ne se contente pas d'un résumé scolaire. Il prend parti, il a des options et des lectures dont on ne dira pas qu'elles sont neutres.

Si l'on en doutait, il suffirait de lire sa conclusion pour voir que c'est bien en philosophe et historien des sciences qu'il pense et écrit. C'est Lamarck qui le guide, dans la conception qu'il propose de la vie, plutôt que Claude Bernard. Comment éviter les pièges du vitalisme – doctrine qui baptise la difficulté plutôt qu'elle ne la résoud, en conférant à la vie des lois spécifiques, distinctes de celles du monde physico-chimique –, sans tomber dans l'erreur inverse, qui annule l'originalité de la vie en la réduisant au fonctionnement du monde inorganique ? L'alternative est ancienne. Elle a beaucoup occupé philosophes et biologistes du XIXe siècle. La biologie moléculaire du XXe estime volontiers qu'elle est résolue au profit de la seconde de ces thèses.

André Pichot, lui, ne se sent pas intimidé à l'idée de reconsidérer cette difficile question. Son principe *« est de reprendre l'idée lamarckienne du jeu des lois physiques dans des voies déterminées, étant donné que ce jeu des lois physiques est nécessairement temporel »*. L'être vivant canalise, au cours de son évolution, les lois physico-chimiques dans certaines voies au détriment d'autres possibles.

Ce qui devient spécifique de la vie, selon cette perspective, c'est alors la façon dont la temporalité propre à l'être vivant se sépare de celle propre aux systèmes inorganiques. *« Ce déphasage entre leurs évolutions a entraîné l'installation d'une discontinuité qui croît avec le temps. »* C'est elle qui rend possible l'autonomie croissante des vivants par rapport à leur environnement, autonomie qui n'est pas à comprendre comme une indépendance puisque le vivant demeure en relation avec son entourage physique.

Ouvrage fort utile, que l'on aurait doublement tort de négliger : à cause des services qu'il peut rendre (même si on peut contester certains choix, comme celui d'avoir utilisé, pour les textes de Georg Ernst Stahl, l'épouvantable traduction de Blondin, et d'avoir presque complètement fait l'impasse sur le XXe siècle), à cause aussi de son prix, incroyablement bas. Quatre-vingt neuf francs pour un livre de presque mille pages, c'est une prouesse dont il faut féliciter l'éditeur.

François Azouvi

Le bonheur d'être médecin

Jean Bernard retrace l'évolution de la médecine moderne à partir de sa propre expérience

LES DEUX PRIVILÈGES
de Jean Bernard.
Flammarion, 250 p., 120 F.

Le privilège d'être né au début du siècle comporte quelques devoirs, comme celui de restituer aux contemporains le profil du passé. Pour le professeur Jean Bernard, cette longévité lui a conféré *« deux privilèges »* : la familiarité avec les grands écrivains de notre temps, la participation à *« deux révolutions médicales »* – l'une *« biologique »*, l'autre *« thérapeutique »*. Membre de nos trois académies, personnification du grand patron, Jean Bernard représente l'alliance des cultures, littéraire et scientifique, qui tendent aujourd'hui à diverger.

Son récit ressuscite la médecine du passé – jusqu'à la deuxième guerre mondiale : l'odeur de misère et de mort qui suffoque le jeune médecin entrant pour la première fois dans une salle commune d'hôpital, la profondeur d'analyse qui contraste avec l'impuissance. Jean Bernard refuse cette impuissance : il affirme qu'un enfant leucémique peut être guéri. Aux côtés de Marcel Bessis, avant les premières chimiothérapies, il amorce la preuve qu'une rémission est possible en pratiquant une exsanguino-transfusion, un remplacement du sang circulant qui fait disparaître pour un temps les cellules cancéreuses. Les leucémiques du monde entier viendront se faire soigner chez lui.

Il a participé à la réorganisation de la recherche médicale, aux côtés de Jean Hamburger, dans la période qui a succédé à la réforme hospitalo-universitaire de Robert Debré en 1958. Il a aidé la science en percevant l'importance scientifique d'une découverte d'abord marginale dans le domaine des groupes sanguins : il a soutenu Jean Dausset sur la piste du système HLA des globules blancs, appelé à jouer un grand rôle dans le système immunitaire. Il a été le chef d'école et le stratège incomparable de l'hématologie française.

Grâce à son charisme, reconnu par tous ceux qui l'ont entouré, il a été porté à la tête du Comité national d'éthique, créé par la présidence de la République il y a exactement dix ans. Il a incarné, au cours de cette période difficile pour la profession, le prestige intellectuel et moral de la médecine.

Une méditation libre

Jean Bernard retrace donc les grandes lignes de l'histoire de la médecine moderne en s'attachant surtout à sa discipline propre, l'hématologie. Il y apporte une curiosité intellectuelle aiguisée par ses nombreux mystères. Son histoire personnelle, à peine déchiffrable entre les lignes, se confond avec l'histoire d'une science qui, en quelques décennies, a franchi l'étape de la morphologie microscopique, l'étape biochimique, l'étape génétique et moléculaire.

Jean Bernard illustre chacune de ces étapes par le récit classique d'une maladie. Il part d'une anémie étrange, déjà décrite par l'écrivain Barbey d'Aurevilly, due à de multiples blessures volontaires, pour parvenir aux troubles héréditaires de l'hémoglobine. Ces dernières affections s'inscrivent dans un cadre géographique précis, la thalassémie dans le monde méditerranéen, la drépanocytose en Afrique noire. Le sang dont Jean Bernard a écrit la « légende » dit, autant que le destin biologique des hommes, l'histoire de leurs migrations et de leurs échanges. Ce thème lui était en quelque sorte prédestiné.

L'historien est cependant terriblement frustré par de pareils mémoires. La recherche médicale française continuait à stagner au lendemain de la deuxième guerre, malgré l'enthousiasme réformiste à la Libération. Mais on apprend fort peu de choses sur les délibérations de ce « club des treize », dont faisaient partie le néphrologue Jean Hamburger, récemment disparu, Robert Debré, Jean Bernard et quelques autres. De ce club inspirateur de la réforme, on apprend seulement que le général de Gaulle l'a convoqué et qu'il a donné la parole pendant dix minutes à chacun de ses membres, assez pour être convaincu et donner le signal du déblocage des crédits. On aimerait en savoir plus sur le diagnostic détaillé de la maladie dont souffrait la médecine française depuis le début du siècle.

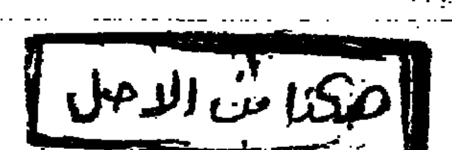
Des récits de découvertes parsèment le livre. On voit Charles Nicolle à Tunis découvrir le rôle du pou dans la transmission du typhus en enjambant un bédouin effondré sur les marches de l'hôpital, François Jacob saisi d'*une intuition victorieuse* au cinéma. Les historiens des sciences mettent de nos jours ces récits dans leurs éprouvettes. Comme les biologistes, ils disposent à leur manière de machines trieuses, leurs *cell-sorters* à eux, pour voir quelle bribe de réel peut être récupérée. Jean Bernard n'a pas de ces réflexions chagrines, il prend les savants écrivains au pied de la lettre.

Mais pourquoi bouderions-nous la fresque optimiste d'une histoire lisse où les applications succéderaient harmonieusement aux percées théoriques, la transfusion à la découverte des groupes sanguins, la greffe d'organe à la description du système HLA des globules blancs ? Pourquoi, sinon pour entendre un conte plein de bruit et de fureur, la douloureuse histoire vraie d'une recherche médicale où la fièvre expérimentale des uns dialogue avec l'angoisse des autres.

Les Deux Privilèges ne sont pas des Mémoires. Il s'agit plutôt d'une méditation libre sur une vie consacrée à la littérature et à la médecine. Ouvrage facile, souriant et détendu, comme l'homme dans ses conférences, genre dans lequel il excelle. Anecdotes déployées au fil de la parole, face au public qu'il entretient d'un monologue intérieur sans dramatiques retours en arrière. Livre cartésien, laissant peu de place au doute et aux ténèbres qui peuplent l'univers de la création et les réalités de la médecine. Robert Debré avait appelé son autobiographie *l'Honneur de vivre*. Pour le professeur Jean Bernard, « le Bonheur de vivre » aurait bien convenu.

Anne-Marie Moulin

★ Jean Bernard publie également un album de souvenirs intitulé *Rêveries d'un promeneur dans le jardin du Luxembourg* (aquarelles de J.-W. Hanoteau, photographies de L. Toussaint. Buchet-Chastel, 86 p., 295 F). D'autre part, Jean Bernard publie une synthèse de sa réflexion sur *la Bioéthique* dans la collection de vulgarisation « Dominos » (Flammarion, 128 p., 39 F).



Une neige de désirs

Dans ses variations sur le thème de la métamorphose, Kôbô Abé rejoint les grands hallucinés de la littérature

MORT ANONYME
(Murkankei na shi)
de Kôbô Abé.
Traduit du japonais
par Minh Nguyen-Mordvinoff.
Denoël, coll. « Empreinte »,
296 p., 135 F.

La métamorphose est, pour un romancier ou un nouvelliste, un thème dangereux : la référence au maître s'impose trop pour que l'émule gagne à s'y mesurer. Et pourtant, chez Kôbô Abé (mort il y a un an), qui, avec une belle obstination, de romans en brefs récits, revint à cette métaphore, traitée de mille façons, la comparaison n'est pas gênante. Lui-même, du reste, se réclama plutôt des surréalistes que de Kafka.

« Dendro calia », qui raconte la transformation d'un personnage en arbre, est très représentatif de l'univers imaginaire d'Abé. Mais faut-il, du reste, parler d'« imaginaire » ? Car il n'y a pas, chez cet écrivain qui raconta dans ses romans, avec un aplomb imperturbable, la métamorphose d'hommes en mur, en cheval, en port, en boîte, de séparation entre réalité et imagination. L'une est constamment détournée au profit de l'autre : c'est au cœur du réalisme qu'il puise les ressources de sa fantaisie, une fantaisie parfois prosaïque et souvent délibérément répugnante. Ses personnages, à la psychologie sommaire, sont ballottés dans un monde qui obéit à l'illogique avec la même rigueur qu'à une loi scientifique. C'est la particularité d'Abé qui lui valut de ne jamais être classé ni parmi les écrivains de science-fiction ni parmi les « romanciers métaphysiques ».

Dans la nouvelle qui donne son titre au recueil, un cadavre a été déposé dans l'appartement de A., *« occupant de l'appartement numéro 7 du bâtiment M »*. On est à mi-chemin de Ionesco (*Amédée ou comment s'en débarrasser*) et d'un roman qui, dans un tout autre but, utilisa le même argument : *la Vieille Fille et le Mort* de Violette Leduc. Certes, on ne peut pas soupçonner l'auteur de *la Femme des sables* d'avoir plagié celui de *la Bâtarde*. Mais il est curieux de voir exploiter, avec des visées aussi différentes, un même fil conducteur. Ce qui chez Violette Leduc était le prétexte à analyser l'impossibilité de l'amour devient chez Kôbô Abé une nouvelle manifestation de la paranoïa moderne, à laquelle il a consacré par ailleurs d'admirables romans, comme *le Plan déchiqueté* ou *Rendez-vous secret* (1).

Abé emprunte volontiers le ton impersonnel du procès-verbal ou de l'article de fait divers, orientant la narration vers l'enquête policière, où les éléments les plus invraisemblables sont fournis comme des preuves rationnelles : tel est son système qui, en général, convainc le lecteur et l'entraîne dans un récit qui n'est jamais entièrement fantastique, jamais entièrement lyrique. La froideur implacable du style, précis, technique, savant parfois (Abé était médecin), tempère le délire ou, peut-être, au fond, le facilite.

Il naît sans doute, à lire d'affilée plusieurs nouvelles de ce style, une certaine lassitude. Toutefois, le lecteur qui décèle rapidement la mécanique de l'écrivain et son systématisme ne sera que plus sensible aux véritables envolées poétiques des récits inspirés, notamment « La transformation » qui, comme une des nouvelles d'*Etoiles d'un nouveau couvre-feu* de Ben Okri (2), se passe au pays des morts. *« Je pris ma tête entre mes deux mains et pleurai toutes les larmes de mon corps. Tout en sanglotant, je pensai que cela ne serait pas facile de m'arrêter. Les morts ne se lassent sans doute jamais de pleurer. »*

« Les envahisseurs » reprennent la même trame que la pièce *les Amis* (3) : une famille d'inconnus s'installe dans l'appartement d'un solitaire devenu leur victime. Mais, plus que dans ce pirandellisme revisité, c'est dans la tonalité délirante que Kôbô Abé est vraiment à son aise, retrouvant la liberté des grands conteurs. De ce point de vue, « La vie d'un poète » est probablement la plus grande réussite. Une *« vieille femme de trente-neuf ans »* tisse, jour après nuit, tisse tant et si bien, qu'elle se tisse elle-même. Devenue coton humain, elle sera veste. Et veste, un jour, enveloppera son fils et le sauvera de l'ère glaciaire. Les hommes, accablés de froid et de misère, étaient dépossédés de leurs rêves, *« qui flottaient dans l'air comme un gaz invisible »*.

Et la neige qui lentement recouvrait les paysages était faite de ces cristaux de rêves : *« Que sont-ils sinon les mots oubliés des gens pauvres ? Les mots de leurs rêves... leurs âmes... leurs désirs. En forme d'hexagone, d'octogone, de dodécagone, de fleurs plus ravissantes que les fleurs, la structure même de la matière... c'était la configuration moléculaire des âmes des pauvres. »* Fidèle aux légendes attachées à la neige, japonaises mais aussi universelles, et à ses propres lubies de nouvelliste, Abé, en vingt pages, rejoint les grands hallucinés, venus d'autres mondes, qu'ils s'appellent William Goyen ou Primo Levi (4).

René de Ceccatty


LYU HANABUSA/VU
Kôbô Abé : la froideur implacable du style.

(1) Respectivement traduit chez Stock et Gallimard.
(2) Julliard.
(3) Gallimard.
(4) Non pas, bien entendu, dans ses bouleversants témoignages sur Auschwitz, mais dans ses contes fantastiques, *Lilith, le fabricant de miroirs* (Liana Levi) et *Histoires nouvelles* (à paraître chez Gallimard).

Nabokov tyran ?

Une lecture critique et critiquable de Maurice Couturier

NABOKOV
OU LA TYRANNIE
DE L'AUTEUR
de Maurice Couturier.
Seuil, coll. « Poétique »
418 p., 160 F.

Mais qu'a donc Vladimir Nabokov de si formidable aux yeux de Maurice Couturier ? Le sujet lui était-il si redoutable qu'il lui faille, aux armes de la narratologie, adjoindre le renfort des théories de la réception, et, pour plus de sûreté encore, celui de la psychanalyse ? Quitte à admettre bien vite que leurs concepts les plus pointus (le distinguo de Gérard Genette entre discours et diégèse, la minutieuse taxinomie des acteurs du jeu narratif) s'émoussent au contact du roman nabokovien.

Qu'on ne s'y trompe pas : cette étude, solidement informée par la masse croissante des recherches universitaires nord-américaines consacrées à Nabokov, ingénieusement construite autour de l'hypothèse (1) selon laquelle *« le roman moderne se caractérise moins par ses thèmes (...) que par les types de rapport qu'il instaure entre l'auteur et le lecteur »*, cette étude est autre chose qu'un exercice d'érudition. Sa nature profonde se dévoile au détour d'un paragraphe : il s'est agi pour son auteur de *« retracer patiemment le parcours de* [ses] *interrogations, de* [ses] *angoisses même, pour exorciser* [sa] *gêne face à cette œuvre monumentale »*. Etrange aveu, qui ne manque pas d'éclairer certaines des options herméneutiques de Maurice Couturier.

Le critique, parti à l'assaut de la forteresse romanesque, s'y retrouve *prisonnier, et seul un travail de sape d'inspiration psychanalytique semble pouvoir l'en délivrer*. Car dans l'interprétation qu'en donne Maurice Couturier, les romans de Vladimir Nabokov sont autant de pièges où l'art de l'auteur vise à captiver son lecteur, à le dépouiller de son imaginaire propre pour le prendre au leurre d'une mémoire textuelle machiavéliquement surdéterminée, et l'assujettir enfin à sa loi *« autoritaire et perverse »*.

Prolifération de doubles

« La plupart des comportements adoptés par le lecteur des romans nabokoviens ont été programmés d'avance par l'auteur » : recensées par le critique, les stratégies qui concourent à constituer le roman nabokovien en récits d'enquêtes à travers chambres d'échos (intertextuels), galeries de miroirs (intratextuels), trompe-l'œil (métafictionnel) et prismes de réfraction (autotextuelle), se révéleraient autant de manœuvres destinées à éluder l'interprétation et égarer le lecteur dans sa quête du sens. *« Merveilleux »* et *« pervers »* sont les deux adjectifs qui, leitmotive distincts mais également obsessionnels, ne cessent de revenir sous la plume de Couturier. Tout lecteur un peu assidu de Nabokov aura remarqué ses recours réguliers à des narrateurs au pedigree douteux, paradoxaux ou criminels (Humbert dans *Lolita*, le Hermann de *la Méprise*, et encore Kinbote, commentateur de *Feu pâle*). La possible complicité de l'auteur et de ses narrateurs, la trouble configuration issue de cette prolifération de doubles de la figure de l'auteur (une tendance qui culmine dans les deux derniers romans de Nabokov), n'ont pas manqué de diviser les interprètes.

Maurice Couturier les distribue en deux camps, celui des *« esthètes, fascinés par les jeux poétiques de Nabokov qui bafouent avec jubilation des tabous sexuels »*, celui des *« moralistes »*, tel Brian Boyd son biographe (2), qui voient dans l'œuvre une *« mise à l'épreuve du jugement éthique de ses lecteurs »*. Vieille antinomie que Maurice Couturier entend résoudre, mais dont il ne sort que par un procès fait à l'auteur et sa tyrannie : *« Nabokov s'est ingénié à placer son lecteur dans une situation paradoxale, lui interdisant de demander des comptes, de se positionner en analyste (littéraire ou freudien) par rapport à lui. Cette forme de communication paradoxale est psychogène (...) »*.

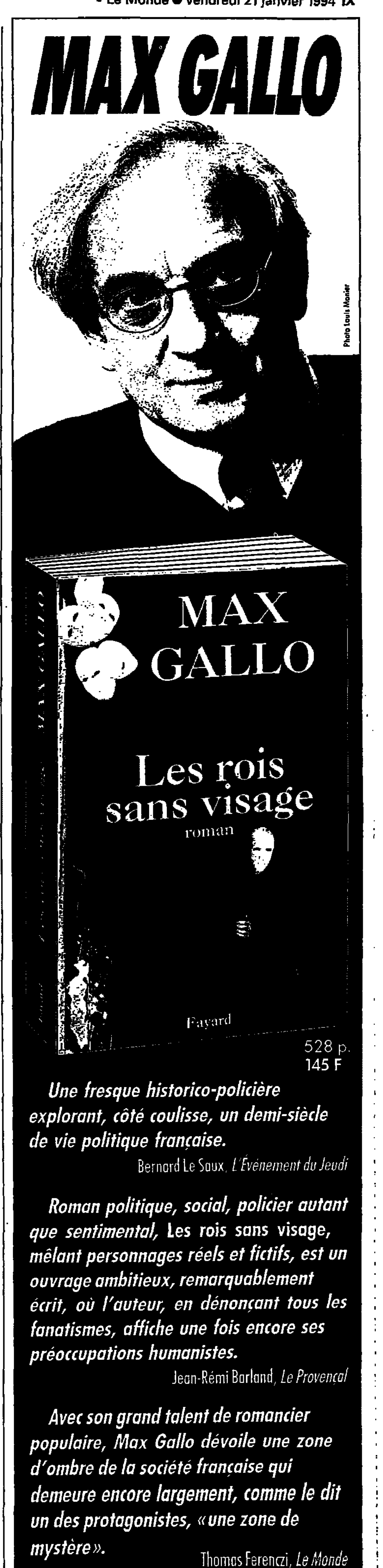
Maurice Couturier la décèle jusque dans le discours critique de Nabokov qui *« prône une théorie de l'art fondée sur le mensonge, le faux-semblant ou le jeu, développant une théorie de la communication textuelle parfaitement tangentielle, qui discrédite en partie les lecteurs réels que nous sommes »*.

Hélas, les lectures d'œuvres spécifiques, convoquées à l'appui de ce jugement, justifieraient amplement le recours en cassation du condamné. L'instruction menée par Maurice Couturier autour du cas de *Pnine* trahit tout particulièrement les limites de sa méthode. A ne point distinguer suffisamment l'auteur de sa représentation fictive dans le texte et à inculper Nabokov lui-même de cette confusion, à négliger tous les indices qui donnent au personnage, outre son aspect burlesque, sa dimension pathétique et allégorique, le critique réduit la fable à sa caricature. Cette réduction culmine dans une interprétation totalement incongrue du dénouement, interprétation que Maurice Couturier n'impose qu'au prix d'un déni de la lettre même du texte. Du déni comme alternative à l'angoisse ?

Mais l'exigence que manifeste l'œuvre de Nabokov est-elle si exorbitante qu'elle ne puisse se résoudre qu'en angoisse ? Peut-elle être qualifiée de perverse dès lors qu'elle engage aussi bien l'auteur que le lecteur ? Et quand c'est au titre d'impératif catégorique qu'elle gouverne l'univers fictionnel de Nabokov, peut-on légitimement tenir pour tyrannique sa loi, si parfaitement identifiée et exprimée par Vladimir Alexandrov : *« Si la beauté est affaire de perception exacte, alors le lecteur négligent est immoral »* (3) ?

Anne Garréta

(1) Hypothèse développée par Couturier dans son ouvrage *Textual Communication*, Routlege, 1991.
(2) Premier volume : *Vladimir Nabokov : les années russes*, trad. P. Delamare. Gallimard 1992. Le second, consacré aux *Années américaines*, est en cours de traduction.
(3) V. Alexandrov, *Nabokov's Otherworld*, University Press, 1991. Cité par Maurice Couturier.



LE FEUILLETON

Pierre Lepape

Une utopie réaliste

LIBRE-ÉCHANGE
de Pierre Bourdieu et Hans Haacke.
Seuil-Les Presses du réel, 50 p., 89 F.

LA déploration est l'une des formes les plus florissantes de la bonne conscience – ou de la mauvaise foi, c'est tout un. Il serait de mauvaise politique lorsqu'on écrit dans un journal consommé par les élites ou dans une revue semi-pensante de se réjouir bruyamment de la démission des intellectuels, de la disparition de l'avant-garde ou de la perte de prestige de la littérature française. Mieux vaut se tordre les mains et en pleurer. Il est conseillé, en prime, de dénoncer quelques coupables, cela rend la peine plus vigoureuse et plus plausible. Une veuve qui réclame vengeance ne peut pas être soupçonnée d'avoir été une épouse infidèle.

Ces petites simagrées donnent un ornement littéraire de bon goût à la brutalité du message à faire passer : l'annonce du décès. La déploration offre une forme dynamique à l'antienne de tous les conservatismes : « Il n'y a plus. » Il n'y a plus d'art, il n'y a plus de politique, il n'y a plus de France, il n'y a plus de science, plus de cinéma, plus d'intellos, plus de littérature – sauf peut-être dans quelques archipels affamés du tiers-monde –, plus de droite ni de gauche. Et si par mégarde l'un de ces cadavres annoncés a l'audace de bouger encore, on s'indignera de l'impolitesse des fantômes et l'on s'empressera de le faire rentrer à petits coups de pied dans son trou.

Le premier mérite du dialogue entre Pierre Bourdieu et Hans Haacke est de secouer sans ménagement ces curieux prophètes qui regardant sans cesse en arrière nous annoncent qu'il n'y a plus d'avenir. Bourdieu le sociologue et Haacke l'artiste nous ragaillardissent. Ils ne cachent rien de nos plaies contemporaines. Tout au contraire, ils prennent un fin plaisir d'anatomistes à les sonder, à décrire les mécanismes souvent subtils du mal, ses ramifications, ses modes de propagation, ses effets inattendus, ses racines secrètes. Mais au lieu de se complaire dans ces comptes rendus morbides, d'ourler de belles lamentations d'esthètes ou d'adopter le ricanement désabusé des cyniques, ils cherchent à imaginer des remèdes qui guériront le mal. C'est assez dire que ce volontarisme hors de mode leur vaudra des lazzis.

NE craignons rien pour eux ; ils ont l'habitude. Hans Haacke, plasticien allemand installé depuis 1965 aux Etats-Unis, intègre dans ses œuvres recherche esthétique, analyse sociologique, réflexion sur les conditions de la production artistique et incitation politique. Par exemple, lors d'un concours lancé pour le Bicentenaire de la Révolution française par le président de notre Assemblée nationale et visant à créer dans la cour d'honneur de ladite Assemblée une sculpture célébrant l'événement, Haacke avait conçu un projet assez grandiose. S'y retrouvaient monumentalement symbolisés l'esprit des Lumières, les circonscriptions électorales, les responsabilités et les pouvoirs collectifs des députés, les cultures agricoles traditionnelles de la France, la brisure révolutionnaire.

Un traitement non académique de l'allégorie, mais qui aurait pu ne pas trop déplaire à un jury d'amateurs d'art si Haacke n'avait prévu d'inscrire sur un cône de pierre de 4,30 mètres de haut une traduction en arabe de notre trilogie républicaine, histoire de rappeler que *« la France est aujourd'hui une société multiraciale et multiculturelle »* où *« la promesse de liberté, égalité, fraternité n'est pas encore entièrement accomplie, spécialement pour le tiers-état contemporain, qui compte notamment dans ses rangs la population musulmane de la France actuelle »*. On se doute que ce rappel et cette mise en garde n'ont guère été appréciés de nos élus. Tout comme le rappel à Graz du passé nazi de la ville ou l'installation au Centre Pompidou d'un monument mettant en scène les liens de Cartier, fringant sponsor de manifestations artistiques, avec le groupe Rembrandt, l'un des principaux trusts financiers et miniers d'Afrique du Sud.

Pierre Bourdieu est lui aussi un provocateur, par métier pourrait-on dire. Il pense encore que les sciences et les arts ont une fonction libératrice. Que la sociologie par exemple, en dévoilant les contraintes qui pèsent sur les comportements et les actions, peut aider à améliorer les règles du contrat social. Connaître ses chaînes est indispensable à qui veut s'en délivrer. Encore faut-il bien connaître et ensuite bien faire savoir ce qu'on a appris. Bourdieu se bat depuis trente ans sur ces deux fronts. Celui de la science et celui de la divulgation, celui de la compétence et celui du discours. En distribuant généreusement des coups aux communicateurs qui parlent sans savoir et aux savants qui gèrent leur cher trésor comme des secrets de famille.

Entre les deux écueils, entre les pseudo-intellectuels et les prisonniers de l'ésotérisme, Bourdieu cherche une voie de passage. En naviguant à vue parfois, en négociant avec l'un et l'autre, en s'escrimant à découvrir le philtre magique – une revue (1), un séminaire, un journal – qui permettrait la vaste diffusion d'une création intellectuelle inaltérée. Qu'il se soit intéressé en priorité aux usages sociaux de la culture – les héritiers de l'université et des grandes écoles, les arts de masse ou la distinction des élites – indique assez qu'il cherchait à repérer toutes les contraintes, y compris celles qui pèsent sur sa propre biographie – provincial, normalien, philosophe, professeur, chef d'école, intellectuel international – pour trouver la clé et sortir du cercle.

CE sont peut-être les artistes qui vont la lui fournir, cette clé. *Libre-échange*, ce petit livre d'entretiens, si libre en effet, si allègre et si fluide ferait alors date. Haacke s'y montre plus rondement bourdieusien que le maître lui-même, se livrant à un joyeuse démystification du marché de l'art, du mécénat et de la sponsorisation, mais s'en prenant aussi aux philosophes chics, de type Baudrillard, qui se sont laissé complètement avaler par cet univers de l'image, du simulacre et de la pub dont ils étaient censés analyser les pouvoirs et décrypter les séductions. Cependant, s'il ne déplaît pas à Bourdieu d'ouïr, venu d'ailleurs, enrichi d'expériences étrangères à la pratique sociologique, l'écho de ses propres thèses, c'est moins ce que dit Haacke qui lui importe que ce qu'il fait. Plus exactement : ce qu'il dit dans et par ce qu'il fait.

Bourdieu, on l'avait déjà constaté dans son livre sur Flaubert (2), est un peu jaloux des artistes. Voilà des gens qui, comme les scientifiques, proposent une lecture de la réalité, même lorsqu'ils s'en défendent, même lorsqu'ils la dissimulent sous les masques de l'illusion esthétique et de la fiction. Mais ils ont, eux, la capacité de faire sensation, de *« faire passer dans l'ordre de la sensation, qui, en tant que telle, est de nature à toucher la sensibilité, à émouvoir, des analyses qui, dans la rigueur froide du concept et de la démonstration, laissent le lecteur ou le spectateur indifférent »*. *« Il faudrait*, dit Bourdieu à Haacke, *que vous soyez une sorte de conseiller technique de tous les mouvements subversifs. »*

Ne pourrait-on donc pas, pour divulguer enfin le contrepoison des analyses critiques, généraliser un libre-échange entre artistes et savants, entre spécialistes de la sensation et spécialistes du concept ? Une belle utopie réaliste s'esquisse, dont le livre est la première pierre. Bourdieu fournit des matériaux, du sérieux, du solide ; Haacke propose des formes. On a parfois l'impression d'entendre Diderot discutant avec Falconnet. On a beaucoup à apprendre de la publicité, dit Haacke, ce qui est important, c'est que ce soit amusant. *« Il faut en tirer du plaisir et donner du plaisir au public. »* Certes, répond Bourdieu, mais il n'est pas facile de donner du plaisir avec des concepts et de l'intelligible. Ils tombent d'accord : il conviendrait que les intellectuels cessent de confondre sérieux et ennuyeux et qu'ils redécouvrent l'énergie de plaisir. Un beau programme...

On pourrait aussi rêver d'un monde meilleur où les médiateurs feraient un bout de chemin inverse, où ils cesseraient de simplifier ou de caricaturer le réel, où ils donneraient la parole aux vrais scientifiques plutôt qu'à des batteurs d'estrade. Où l'on pratiquerait, là aussi, le libre-échange, compétence contre compétence plutôt qu'illusion contre simulacre. Un rêve, mais qui, pas plus que l'autre, n'est hors de portée de la réalité.

(1) *Actes de la recherche*, revue fondée par Bourdieu en 1975, vient de faire paraître son centième numéro. En supplément, la seizième livraison de *Liber, revue européenne des livres*. Seuil. 65 F (« le Monde des livres » du 7 janvier).

(2) Pierre Bourdieu : *les Règles de l'art*. Seuil, 1992, 490 p., 150 F.

ROMANS POLICIERS

Viva Zapata !

COSA FACIL
de Paco Ignacio Taibo II.
Traduit de l'espagnol (Mexique) par Mara Hernandez et René Solis.
Rivages/Noir, 245 p., 52 F.

IL y a des éditeurs qui ont du flair, d'aucuns diront de la chance. Et qui rencontrent des auteurs partageant ce don. Dans le rôle de l'éditeur, on verrait bien, en ce début d'année, François Guérif. Dans celui de l'auteur, l'écrivain mexicain Paco Ignacio Taibo II. Quelques jours avant que l'on apprenne, ici, que les Indiens de l'État mexicain du Chiapas en avaient décidément assez de leur misérable condition et s'étaient résolus à prendre les armes contre le pouvoir central aux cris de « Viva Zapata », paraissait la traduction française de *Cosa facil*, un roman publié en espagnol voici plus de quinze ans.

Or, de quoi est-il question dès les premières pages ? D'Emiliano Zapata, que le détective Hector Belascoaran Shayne est chargé de retrouver. Car l'homme mystérieux qui le paye pour cette surprenante recherche est formel : Zapata n'est pas mort dans l'hacienda de Chinameca, en 1919, où, selon l'histoire officielle, il avait été attiré dans un guet-apens. Il a franchi la frontière, participé sous un faux nom à l'épopée du général nicaraguayen Sandino, puis, de guerre lasse, est retourné au Mexique où, presque centenaire, il survit misérablement, réfugié au fond d'une grotte, vendant des colifichets dans les rues...

Voici donc le privé sur les traces d'un fantôme, dont on redécouvre, ces jours-ci, qu'il est le mythe récurrent par excellence de l'histoire mexicaine moderne. *« Il voulait regarder Zapata dans les yeux, voir si le pays qu'avait un jour rêvé cet homme pouvait exister. Voir si le vieux était capable de lui communiquer l'ardeur, la foi qui avaient alimenté sa croisade. Même si la possibilité qu'il fût encore vivant lui semblait toujours douteuse, fouiller le passé à sa recherche le rapprochait de la vie. »*

Mais le Mexique d'aujourd'hui n'a rien du rêve zapatiste. S'il a coulé Zapata *« dans le bronze glacé des statues »*, multipliant son effigie au coin de ses avenues, au centre de ses places, c'est pour mieux rendre son souvenir inoffensif. Zapata est partout et il n'est nulle part. Hector peut bien dépouiller des kilos d'archives, scruter de vieilles photos, relire des biographies, le fantôme lui file entre les doigts. Recherchant le héros du passé, c'est à la réalité du présent qu'il ne cesse de se confronter. Elle porte un nom : la corruption.

JACQUES MEUNIER le disait dans ces mêmes colonnes : Taibo II est un auteur qui adore *« le multiple et l'ubiquitaire »*. Ses précédents livres traduits en français – *Ombre de l'ombre, A quatre mains, la Vie même* (1) – en témoignaient déjà amplement, *Cosa facil* le confirme : voilà un romancier qui n'aime rien tant que multiplier les angles, naviguer à vue entre passé et présent, réalité et fiction, entrelacer différentes histoires dans un Meccano joyeusement complexe qui ne s'embarrasse pas de transitions.

La contradiction, l'incertitude ne sont pas faites pour effrayer ses personnages. Ils en tirent même leur force et leur vérité. A l'image de cet Hector Belascoaran Shayne, produit d'une double filiation basque et irlandaise, un homme entre deux mondes, deux cultures, deux statuts, ex-mari amoureux d'une femme lointaine, ex-ingénieur diplômé d'une université américaine, un homme *« un peu raide, un tantinet timide, légèrement maladroit, qui, un jour, au sortir d'un cinéma, avait rompu avec son passé jusqu'à en arriver là ou il en était aujourd'hui : en train de traverser le Puente Negro à l'arrière d'une Volkswagen, la gabardine froissée et le sommeil lui sortant de la bouche à chaque bâillement »*. Indolent et obstiné, rigoureux et imprévisible, moderne et nostalgique, voilà Hector Belascoaran Shayne.

A sa poursuite de l'homme du Morelos, il mêle deux autres enquêtes, miroirs de la gangrène corruptrice qui règne au pays des Aztèques : il se fera le protecteur d'une jeune fille, à laquelle s'intéressent de près quelques maîtres chanteurs, la mère de ladite jeune fille, actrice de son état, ayant eu pour amants quelques politiciens en vue dont les ébats ont été filmés, et s'intéressera à l'assassinat d'un cadre dans une entreprise en grève, où la direction verrait d'un bon œil quelques syndicalistes porter le chapeau...

Solitaire, mais *« solidaire dans la solitude »*, Hector arpente Mexico pour résoudre ces différentes énigmes. Une lente dérive de trois jours sans sommeil, ponctuée d'étranges rencontres – c'est fou le nombre de personnages qui peuvent traverser un roman de Taibo II... Sa veille forcée se nourrit d'un chapelet d'interrogations ironiques ou amères, de réflexions cafardeuses ou gaillardes. Il lui arrive même de se demander comment agirait, dans la même situation, un *« détective de polar »*, pour se morigéner aussitôt : *« Il était un Mexicain dans la jungle mexicaine et il devait éviter de se faire bouffer par le mythe du détective plein d'idées cosmopolites et de connotations exotiques. »*

TAIBO II, un Nougaro qui se cacherait derrière une moustache à la... Zapata, écrit comme il vit : à cent à l'heure. Vibrionnant, pétulant, cet infatigable animateur du Festival noir annuel de Gijon, toujours entre deux avions et deux idées, s'y entend comme personne pour organiser la confusion, dynamiter l'ordre romanesque à défaut de l'ordre de la réalité, auquel ses héros, aussi fantasques soient-ils, finissent toujours par se heurter.

Comme Hector Belascoaran Shayne, qui n'est pas loin de partager l'opinion d'un de ses compagnons de la nuit : *« Dans ce pays, il ne se passe jamais rien, même quand il se passe quelque chose. »* Car, au bout du compte, il lui faut se rendre à l'évidence : Zapata est mort, et bien mort. *« Les mêmes carabines le remettraient en joue aujourd'hui... Les mêmes redonneraient l'ordre de tirer. Le peuple a pleuré alors. Pourquoi voudriez-vous le faire pleurer de nouveau ? »* : c'est l'ultime témoin de l'épopée qui lui assène cette évidence. Et Taibo II de conclure : *« Hector traversa le rideau. Dehors, une nuit noire, sans étoiles... »* Jusqu'à ce que, quinze ans plus tard, les Indiens du Chiapas, d'un coup, traversent le miroir de la fiction pour entrer de plain-pied dans le désordre du monde...

Bertrand Audusse

(1) Tous parus aux éditions Rivages.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

